



**HAL**  
open science

## L'avancée en âge dans les sociétés de la longévité

Laurent Nowik

► **To cite this version:**

Laurent Nowik. L'avancée en âge dans les sociétés de la longévité. Sociologie. Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, 2016. tel-01975664

**HAL Id: tel-01975664**

**<https://shs.hal.science/tel-01975664>**

Submitted on 9 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Université de Paris Ouest Nanterre La Défense

Département de sociologie

# **L'avancée en âge dans les sociétés de la longévité**

**Laurent NOWIK**

Habilitation à Diriger des Recherches  
préparée sous la direction de Catherine BONVALET

## **Tome 1 : Volume de synthèse**

### Membres du Jury :

- Catherine Bonvalet, Directrice de recherches à l'INED
- Vincent Caradec, Professeur des Universités, Université de Lille
- Maria Cosio, Professeur émérite de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense
- Michel Loriaux, Professeur émérite de l'Université catholique de Louvain
- Alain Thalineau, Professeur des Universités, Université François-Rabelais de Tours

**Mars 2016**

Université de Paris Ouest Nanterre La Défense

Département de sociologie

Cette Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) a été soutenue le 16 juin 2016

**Pour citer le manuscrit :**

NOWIK Laurent, 2016, *L'avancée en âge dans les sociétés de la longévité*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, 294 p.

*J'ai écrit ce manuscrit en pensant à  
Simon et Mathieu.  
Ils disent, pour le taquiner, que leur père  
travaille sur les « petits vieux » ;  
ils sauront maintenant plus précisément  
sur quoi et pourquoi.*

*Merci à Martine,  
dont le soutien est précieux  
depuis longtemps.*



## **Remerciements**

Rédiger ce manuscrit a inévitablement conduit à faire un retour sur soi et à dresser le bilan d'un parcours universitaire débuté à Paris X Nanterre (!), et déjà engagé au deux-tiers. Je sais que ce parcours n'aurait pas existé sans les multiples rencontres humaines dont j'ai bénéficié. Des enseignants-chercheurs, dont certains nous ont quittés, m'ont transmis des connaissances et m'ont éveillé à la recherche ; d'autres m'ont accordé la confiance nécessaire pour que je puisse construire ma voie. Je profite de ce manuscrit pour leur rendre hommage. Cette Habilitation n'aurait pas vu le jour si mon chemin n'avait pas croisé Alain Norvez, Maria Cosio, Alfred Dittgen, Georges Tapinos, Didier Blanchet et Jacques Légaré, Renaud Sainsaulieu, Alain Monnier, Philippe Casella, Catherine Rollet, Jean-Claude Rabier, Claude Dubar, Hélène Meynaud, Xavier Gaullier, Michel Adam, Yves Charbit, et... Catherine Bonvalet !

Cette liste est incomplète, aussi, car la plupart de mes recherches sont collectives. Sans les collègues avec qui elles ont été partagées, cette habilitation serait différente. Je veux remercier Alain Thalineau avec qui nous menons de beaux projets depuis près de quinze ans, ainsi que tous les auteurs avec qui j'ai co-signé des publications. Un grand merci pour leur confiance à Muriel Sajoux, Dominique Andrieu, Arnaud Bringé, Béatrice Lecestre-Rollier, Guy Morel, François Bigot, Anne Labit, Laurine Herpin, Valérie Golaz, Saïd Azammam. Et une pensée toute particulière à destination de Thierry Rivard.

Il faut rappeler que nos recherches ne sont possibles que grâce aux institutions qui les soutiennent. Je tiens à dire ma gratitude à mon employeur, l'Université de Tours - qui me permet d'exercer un beau métier - et à mon laboratoire. Patrice Melé, actuel directeur de l'UMR CITERES, et avant lui Corinne Larrue ont toujours facilité la réalisation de nos différents projets. Je veux également mentionner l'INED et le CEPED. J'ai croisé de nombreux chercheurs dans ces deux institutions qui ont participé à ma formation initiale et continue. Aux côtés de l'UMR CITERES, l'INED et le CEPED ont aussi soutenu le colloque international de Meknès, montrant qu'il est possible de concevoir des collaborations avec des partenaires qui se côtoient habituellement peu. A l'INED, je remercie tout spécialement Eva Lelièvre et Catherine Bonvalet qui m'ont accueilli en délégation en 2013-2014. C'est depuis cet accueil que j'ai engagé graduellement la rédaction de ce manuscrit.

Je remercie pour finir très amicalement les membres du Jury qui ont accepté d'évaluer mon parcours de recherche et d'y consacrer un peu de leur temps. Je suis honoré de la présence de Michel Loriaux, pionnier des travaux sur le vieillissement dans les pays du Sud, de Vincent Caradec qui a contribué par ses écrits à donner de la visibilité en France à la sociologie du vieillissement. Merci à Maria Cosio de m'avoir fait aimer la démographie il y a déjà fort longtemps, à Alain Thalineau de m'avoir encouragé à faire cette habilitation, et enfin à Catherine Bonvalet, d'avoir accepté de parrainer mon travail et de m'avoir fait profiter de ses conseils et de sa gentillesse !



## Sommaire

<b>Remerciements.....</b>	<b>3</b>
<b>Sommaire .....</b>	<b>5</b>
<b>PROLOGUE .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE : Comment vieillir dans les sociétés de la longévité ? .....</b>	<b>23</b>
<b>PARTIE 1 : Quitter le travail et entrer en retraite .....</b>	<b>45</b>
CHAPITRE 1 : Le « travail » de fin de carrière.....	49
1.1) <i>La production sociale de l'individu âgé .....</i>	53
1.2) <i>Les fins de carrière à EDF-GDF.....</i>	67
1.3) <i>Tenir ou partir.....</i>	85
<i>Epilogue .....</i>	95
CHAPITRE 2 : Une retraite à construire .....	99
2.1) <i>L'expérience du temps libre.....</i>	103
2.2) <i>L'engagement associatif des retraités .....</i>	129
<b>PARTIE 2 : S'installer dans la retraite et dans son logement .....</b>	<b>143</b>
CHAPITRE 3 : La mobilité résidentielle des retraités.....	149
3.1) <i>Comprendre la mobilité résidentielle en « milieu de retraite ».....</i>	155
3.2) <i>Géographie du vieillissement .....</i>	163
CHAPITRE 4 : Choisir un lieu de vie en « milieu de retraite ».....	169
4.1) <i>Les motifs de la mobilité résidentielle .....</i>	175
4.2) <i>Déménager pour vieillir autrement ? .....</i>	183
CHAPITRE 5 : Quand l'habitat accompagne la « vieillesse » - les habitats intermédiaires pour personnes âgées.....	193
5.1) <i>Une mobilité résidentielle vers un habitat intermédiaire.....</i>	203
5.2) <i>Installer un nouveau « chez-soi ».....</i>	211
CONCLUSION : De la mobilité résidentielle aux modalités du vieillir.....	223
<b>PARTIE 3 : Le vieillissement dans les pays du Sud - Vieillir sans la retraite .....</b>	<b>235</b>
6.1) <i>Apprécier le vieillissement dans sa dimension collective .....</i>	243
6.2) <i>Apprécier la portée sociale du vieillissement individuel.....</i>	251
<b>CONCLUSION FINALE.....</b>	<b>263</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>277</b>
<b>Sigles .....</b>	<b>293</b>





## PROLOGUE

*« ... Tout pays, sous quelque régime que ce soit, qui réduit pendant une longue période sa natalité de façon continue ne peut que vieillir. S'il ne veut pas vieillir, il lui faut soit augmenter sa natalité (mais comment ?), soit faire venir des étrangers. Sauvy oppose « croître ou vieillir ». Si on préfère ne pas croître, on doit admettre en toute connaissance de cause les conséquences du vieillissement. »*

*Paul Paillat, Vieillesse et vieillissement, 1986 (deuxième édition), p. 14.*



En comparaison de certaines disciplines des sciences sociales, la démographie apparaît comme une science robuste, établie et écoutée. Le développement de méthodes d'analyse rigoureuses<sup>1</sup> a permis de comprendre la dynamique et le renouvellement des populations (Le Bras, 2006, p. 24) ; l'objet d'étude de la discipline a été bien circonscrit dès le 19<sup>ème</sup> siècle et le partage des méthodes au sein de la communauté scientifique a évité la création de paradigmes contradictoires. Par ailleurs, comme les sujets traités par la démographie ont une dimension politique, la démographie a très tôt reçu l'écoute du pouvoir qui y a vu un outil pour identifier et gérer les individus (Lenoir, 1995). Malgré son apparente légitimité, Hervé Le Bras rappelle que la démographie repose sur « *une construction, sur une codification, sur une abstraction de la réalité* ». Il s'agit donc d'une théorie dotée d'instruments et de raisonnements logiques, mais basée, comme toute théorie, sur une construction sociale (Le Bras, 2005, p. 10). Dès lors, malgré son apparent positivisme, la démographie est traversée par des idéologies qui opposent des personnes ayant des vues divergentes sur des sujets centraux de la discipline.

Etudiant, j'ai ressenti ces tensions à plusieurs reprises. Deux débats de ce type ont eu une influence certaine sur mes centres d'intérêt et ont pesé sur l'orientation de mes travaux ultérieurs. Dans ce prologue, j'ai souhaité les évoquer afin de dire pourquoi et comment je me suis engagé sur des réflexions liées au vieillissement.

### ***De l'usage des indices démographiques : controverses autour de la mesure de la fécondité***

Le premier débat ayant marqué ma « carrière » d'étudiant est le conflit qui a brutalement<sup>2</sup> éclaté dans l'espace public, en mai 1990<sup>3</sup>, entre Gérard Calot et Hervé le Bras (deux chercheurs de l'INED, dont le premier en était le Directeur), sur la place à accorder à l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)<sup>4</sup> dans la « lecture » de l'évolution de la fécondité.

---

<sup>1</sup> L'ensemble des techniques et méthodes est réuni sous l'expression « Analyse démographique », qui peut être considéré comme le cœur de la discipline. Son aspect mathématique n'est guère discutable, mais l'intérêt de certaines « modèles » peut l'être (Le Bras, 2006).

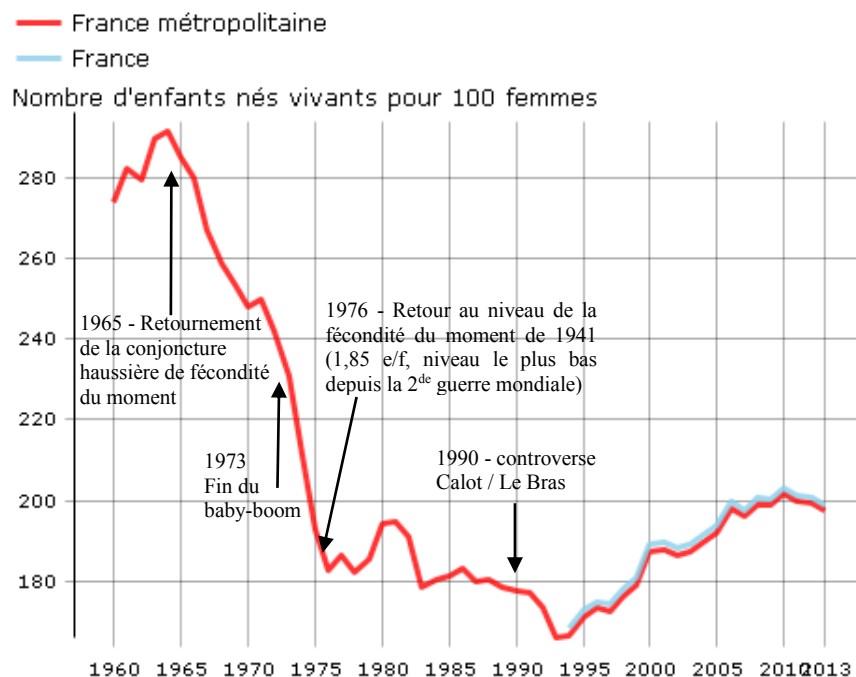
<sup>2</sup> La crise éclate « brutalement » pour un observateur extérieur à l'INED.

<sup>3</sup> Suite à la publication de Gérard Calot dans *Population et Sociétés* (n° 245, avril 1990) de « Fécondité du moment, fécondité des générations. Comparaisons franco-suédoises ».

<sup>4</sup> Encore appelé Indice synthétique de fécondité (ISF) ou Somme des naissances réduites. Cet indicateur « mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés » (définition de l'INSEE). L'ICF est susceptible d'évoluer brutalement en cas de crise. Il est également influencé, à la hausse ou à la baisse, par l'avance ou le retard du calendrier de la fécondité (âge auquel les femmes en âge d'avoir des enfants décident de concevoir).

Etant inscrit à cette époque à l'Institut Démographique de Paris (IDP)<sup>5</sup>, « l'affaire » est relatée par certains enseignants et discutée par les étudiants déconcertés par son ampleur médiatique. Car la presse de l'époque y consacre un intérêt surprenant. La controverse provoque une crise majeure au sein de l'institution démographique nationale (Le Bras, 2006). Au départ, pour l'étudiant que je suis, le différend semble uniquement d'ordre méthodologique, et porte sur l'interprétation de deux indices permettant de mesurer la fécondité. La discussion apparemment technique dissimule en réalité une opposition plus fondamentale à l'égard de deux visions de la natalité et de la croissance de la population. Ces deux visions, qui ont historiquement opposé de nombreux penseurs des questions de population<sup>6</sup> (Charbit, 1981 ; Blum, 2013), schématiquement les « populationnistes » *versus* les « malthusiens » ou les « anti-populationnistes », se voient ainsi ravivées à la faveur de la baisse de la fécondité « du moment ».

Graphique 1 : Indicateur conjoncturel de fécondité (indice synthétique de fécondité) de 1960 à 2013



Graphique réalisé à partir du site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/themes/series-longues.asp?indicateur=icf>

<sup>5</sup> Rappelons que ce centre de formation en démographie a été fondé par Alfred Sauvy pour former les premiers démographes après 1945. L'IDP est (re)devenu l'IDUP ensuite. Il est toujours une composante de l'université Paris 1.

<sup>6</sup> L'occasion m'est donnée ici de rendre hommage à deux enseignants-chercheurs qui ont fait plus que m'éveiller à ces discussions : Alain Norvez à Paris V et Jacqueline Hecht à l'IDP.

Il faut replacer ce débat dans le contexte démographique de l'époque. En France, comme dans d'autres pays européens, l'intensité de la fécondité baisse et atteint des niveaux jamais enregistrés en dehors d'une guerre ou d'une crise sanitaire. On s'interroge sur la valeur vers laquelle entraîne la baisse : en 1990, l'ICF oscillait autour de 1,8 enfant par femme depuis sept années, la baisse se poursuivra pour atteindre 1,66 enfant par femme en 1993 en France métropolitaine. Finalement, la valeur de l'ICF remonte ensuite progressivement et elle se situe autour de 2,0 enfants par femme depuis 2010. Le graphique ci-dessus rappelle ces évolutions et permet de situer la controverse entre Gérard Calot et Hervé Le Bras sur l'axe temporel.

Il faut remonter au 19<sup>ème</sup> siècle pour retrouver les fondements de l'affrontement entre les deux chercheurs de l'INED. A cette époque la France connaît déjà une décroissance remarquable de sa fécondité nationale, contrairement aux tendances observées en Allemagne et en Angleterre<sup>7</sup>. Après la défaite de 1870, la natalité devient un enjeu politique et nationaliste, avec l'émergence de certains acteurs. L'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, particulièrement influente (De Luca Barrusse, 2008), est créée en 1896, et reconnue d'utilité publique en 1913<sup>8</sup>. La notion de « dépopulation » traduit la crispation du pays face à la baisse de la natalité. Ses conséquences sont supposées très négatives pour l'économie, pour la puissance militaire, pour la politique coloniale de la Troisième République. En 1902, le gouvernement français de l'époque crée une Commission extraparlamentaire pour combattre la dépopulation dont les principaux postes sont contrôlés par des membres de l'Alliance nationale (Lenoir, 1995, p. 39). En 1920 le ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale met en place le Conseil supérieur de la Natalité. Celui-ci veut encourager la fécondité, favoriser les familles nombreuses en les faisant bénéficier de certaines dispositions au détriment des célibataires, renforcer les soins apportés aux enfants (De Luca Barrusse, 2012). Le gouvernement de l'époque souhaite aussi dissuader toute mesure anticonceptionnelle. La loi du 31 juillet 1920 assimile l'avortement à un crime et pénalise la propagande anticonceptionnelle (il faudra attendre 55 ans pour rétablir, en l'encadrant, le droit à l'avortement). L'Alliance nationale a particulièrement œuvré pour correctionnaliser

---

<sup>7</sup> Cf. Vallin Jacques et Caselli Graziella, 1999, « Quand l'Angleterre rattrapait la France », *Population et Sociétés*, n° 46 ; la défaite de 1870 étant prétendument justifiée par une trop faible natalité française.

<sup>8</sup> Le bulletin de l'association devient revue mensuelle en janvier 1922 et prend le nom de Revue de l'Alliance Nationale. Elle se fixe pour ambition de donner « *une plus large place aux études relatives à la lutte contre la dépopulation et, en général, à toutes les questions d'actualité s'y rattachant* » (Revue de l'Alliance Nationale, janv. 1922, n° 114, p.1). La lecture de la revue montre le travail d'influence effectué par les membres de l'Alliance sur les parlementaires (actions de « lobbying » dirait-on aujourd'hui) qui adressent des tracts aux députés pour les mettre en garde contre la baisse de la natalité et de la nuptialité.

l'avortement. Elle produit des affiches qui sont diffusées, notamment en milieu scolaire, avec l'appui des enseignants, pour promouvoir le plus largement possible une philosophie nataliste (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011, p. 50). En 1926, l'une des affiches assure « *que les grandes familles assurent la paix* », que « *les petites familles préparent la guerre* », et que, par conséquent, « *l'Allemagne ne nous aurait pas attaqués en 1914 si nous avions été 10 millions de Français en plus* »<sup>9</sup>. Pour encourager la natalité française, la France crée les allocations familiales, généralisant ainsi les précédentes caisses de compensation (Loi Landry du 11 mars 1932). L'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française en fait l'une de ses revendications. Alfred Sauvy<sup>10</sup> milite aussi dans ce sens (Parant, 1992, p. 1671).

Ce contexte ancien, de l'entre-deux guerres, semble donc resurgir en avril 1990 à l'occasion d'une surprenante controverse sur deux indices de fécondité : l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) et la descendance finale (DF) ! Dans la revue *Population & Sociétés* de l'INED, Gérard Calot rappelle l'intérêt des politiques familiales à finalité nataliste en France, mais en s'en tenant à ce texte, il n'est guère possible d'y voir une propagande hautement nataliste<sup>11</sup>. On est loin du pamphlet de Fernand Boverat à la veille de la Seconde Guerre mondiale (Boverat, juin 1939). Certes, G. Calot privilégie l'indicateur *transversal*<sup>12</sup> (l'ICF) dans son exposé sur l'analyse de la baisse de la fécondité en France (évolution comparée à celle observée en Suède). Pour comprendre les évolutions à moyen et long terme d'un phénomène démographique, les démographes savent que l'analyse transversale n'est pas suffisante : on peut aussi s'intéresser au comportement des générations. Dans le conflit

---

<sup>9</sup> L'affiche est en ligne : [http://www.histoire-image.org/pleincadre/index.php?i=683&id\\_sel=undefined](http://www.histoire-image.org/pleincadre/index.php?i=683&id_sel=undefined) (consulté le 28 juin 2015). Fernand Boverat, défenseur de la cause nataliste et familiale, écrit encore après la Seconde Guerre mondiale : « *En 1939, avec notre population de 42 millions d'habitants, nous avons, par suite de notre vieillissement, une armée non seulement moins nombreuse mais aussi moins jeune qu'en 1914, époque où la France ne comptait que 39 millions d'habitants. Ce n'est pas la moindre des raisons qui nous ont privés d'une seconde bataille de la Marne* ». Fernand Boverat, *Le vieillissement de la population*, Paris, Les Editions sociales françaises, 1946, p. 107. Quelques années plus tard, Alfred Sauvy écrit sa "Théorie générale de la population" (Paris, PUF, 1952) et insiste aussi sur le thème de la population comme puissance militaire (Nowik, 1998a, p. 151).

<sup>10</sup> Alfred Sauvy est décédé la veille de son 92<sup>ème</sup> anniversaire, l'année de l'affaire Calot / Le Bras. Voir le numéro de *Population* qui lui rend hommage : *Population*, 47<sup>e</sup> année, n°6, 1992.

<sup>11</sup> Gérard Calot a néanmoins affirmé des positions clairement natalistes dans des publications ne dépendant pas de l'INED. Il écrit par exemple cinq ans plus tôt (en 1985) : « *C'est en fait le dynamisme global de la société que modèle la répartition par âge. Au plan économique, mais aussi psychologique et social, une population vieillie est une population frileuse, plus soucieuse de conserver que d'innover, davantage tournée vers le passé qu'orientée résolument vers l'avenir* ». Calot G., « Les perspectives démographiques françaises », In *Futuribles*, n° 88, mai 1985; p. 24-30. Suivent d'autres considérations liées à la montée des nouvelles puissances économiques et politiques dont les populations sont plus jeunes que celles des pays occidentaux.

<sup>12</sup> Comme on le sait, les démographes parlent aussi d'indicateur « du moment ».

en question, H. Le Bras argumente de cette manière à l'aide de la descendance finale, indicateur *longitudinal* qui vaut en 1990 2,1 enfants par femme. Il intègre ainsi les naissances issues du baby-boom pour des générations terminant alors leur vie féconde. Se focalisant sur le retard du calendrier de la fécondité, H. Le Bras n'envisage pas une baisse de la fécondité des générations (celle qu'il nomme la « vraie » fécondité) et juge inapproprié un discours inquiet sur le niveau de la natalité en France comparé à celui de la Suède. Les discussions enflamment la communauté des chercheurs intéressés par les questions de population, au-delà même de l'Hexagone. La presse nationale, en amplifiant le débat, révèle que les opinions politiques<sup>13</sup> et religieuses en matière de natalité restent très contrastées en France. Insister sur la baisse d'un indicateur démographique pourrait constituer un signal pour engager une politique plus incitative vis-à-vis de la fécondité des couples. Souligner la stabilité d'un autre indice permet d'indiquer que les politiques familiales sont efficaces, mais en laissant entendre qu'il faut les encourager, ou qu'elles sont suffisantes, selon la sensibilité de chacun. Telle est la problématique.

Certains démographes ont reproché à H. Le Bras le fait que les naissances passées ne disent rien des naissances futures : révéler le comportement des générations qui terminent leur vie féconde ne peut suffire à concevoir une action publique. C'est une critique scientifiquement fondée. Et alors ? Bien après l'année 1990, en lisant les écrits d'Hervé Le Bras, j'ai compris que le débat n'était pas seulement technique et que, de son point de vue, la « mise en scène » de Gérard Calot concernant ces deux indicateurs de la fécondité étaient sans doute plus subtile qu'il n'y paraissait (Le Bras, 1991, 2006). Etudiant, je n'avais pas perçu les différents niveaux possibles d'interprétation et je n'avais pas connaissance des conflits personnels qui avaient déjà opposés les deux protagonistes de l'affaire (Le Bras, 2006, p. 34).

L'antagonisme entre G. Calot et H. Le Bras reste un bel exemple du rôle du chercheur vis-à-vis du pouvoir politique, et dans le cas précis, des relations entre la démographie institutionnelle et le politique. Les chercheurs qui évoluent dans un institut national de recherche peuvent-ils s'en tenir au principe de neutralité scientifique ou sont-ils au service de l'appareil d'Etat ? Doivent-ils adopter le principe de réserve applicable à tous les fonctionnaires, même en cas de désaccord au sein de leur organisme ? Ces questions qui s'appliquent aux deux protagonistes de cette affaire (mais aussi à d'autres chercheurs ayant évolué à l'INED) ne

---

<sup>13</sup> Par exemple, le Club de l'Horloge, proche de l'Extrême droite, vocifère contre Hervé Le Bras en 1991 pour ses analyses de l'immigration étrangère et de la natalité française.  
[http://www.clubdelhorloge.fr/lyssenko\\_1991lebras.php](http://www.clubdelhorloge.fr/lyssenko_1991lebras.php) [consulté le 25 juillet 2014]



peuvent se discuter sans tenir compte de l'histoire des spécificités de la démographie française et de son lien avec l'Etat. L'article de Gérard Calot traitant des naissances, et en creux des moyens de les encourager, questionne aussi les prérogatives d'un Etat à l'égard de la fécondité, qui s'avère la résultante de l'une des décisions les plus privées d'un couple. Selon le regard que portent les pays sur leur natalité, il en découle soit des politiques publiques pour l'encourager ou pour la réduire<sup>14</sup>, soit un apparent laisser-faire. La première posture a historiquement montré son possible caractère intrusif et non respectueux des droits élémentaires des personnes ; la seconde privilégie *a priori* la liberté des individus, en laissant aux couples le choix de choisir le nombre d'enfants souhaité, jusqu'à proposer une conception extrême du libéralisme : « un enfant, si je veux, quand je le veux, et pas nécessairement avec un conjoint régulier ». Certains critiquent cette approche qui renforcerait l'individualisme. Pourtant, parler du libre-arbitre des parents ne relève-t-il pas de l'illusion ? La décision des couples de mettre au monde un enfant tient compte des cadres institutionnels dans lesquels il grandira, puisque l'enfant a besoin de la société pour son développement et qu'il représente un coût économique pour ses (son) parent(s). Même dans un pays qui « laisse faire », la nature des politiques familiales, de la petite enfance, de l'emploi, du logement, etc., peuvent avoir une incidence sur le supposé « libre choix » en matière de fécondité. Ce que nous disons là concernant la fécondité, nous le reverrons plus loin dans ce manuscrit en parlant de l'accompagnement du vieillissement.

L'affaire Calot / Le Bras intervient à une époque où la baisse rapide de la fécondité des pays européens est sujet à discussion pour les démographes, dans la mesure où elle remet aussi en cause la dernière phase du modèle de la transition démographique (Landry, 1934 ; Notestein, 1945). Celui-ci prédisait à la manière d'un postulat une stabilisation de la fécondité au niveau du remplacement des générations (approximativement 2,1 enfants par femme<sup>15</sup>) et la perspective d'une population stationnaire. Jean Bourgeois-Pichat (qui décéda aussi en 1990), interrogeait déjà ce modèle en 1979, conjecturant toutefois une reprise de la fécondité à partir de l'année suivante, laquelle fut faible et de très courte durée (Bourgeois-Pichat, 1979). La baisse de la fécondité et ses caractéristiques laissèrent par conséquent la communauté scientifique orpheline d'un morceau de paradigme permettant de prédire le devenir des populations (i.e. la dernière phase de la transition démographique). Elle réduisit la capacité des

---

<sup>14</sup> Parfois avec des moyens coercitifs ou en portant atteinte au libre consentement des femmes.

<sup>15</sup> Et même un peu moins du fait des progrès de la survie.

démographes à réaliser des prévisions démographiques « réalistes », ce qui constitue aussi l'un des fondements scientifiques de la discipline (Le Bras, 2006).

La baisse de la fécondité augurait en outre une accentuation du vieillissement démographique, lequel faisant figure de repoussoir pour les « natalistes », autant que le risque historique de dépopulation. Ceci justifiait leur détermination à encourager la natalité pour lutter contre le « déclin de la population » ou encore le « crash démographique » pour reprendre l'une des nombreuses expressions en lien avec ce processus historique (titre métaphorique de l'ouvrage de Michel Schooyans paru ultérieurement).

### ***De la natalité au vieillissement démographique***

Le thème du vieillissement entretient en effet des relations théoriques et idéologiques fortes avec le premier débat relatif à la fécondité, mais ne doit pas être confondu avec. Le constat de départ est d'ordre démographique puis se focalise sur les conséquences économiques et sociales, voire géostratégiques de l'augmentation des personnes « âgées ». De fait, on s'interroge de façon récurrente pour savoir s'il faut redouter ou non le vieillissement démographique dans les pays industrialisés, ou du moins pour fixer le niveau d'inquiétude. Chez beaucoup d'auteurs, il semble évident que ce processus ne peut être que négatif. Pour Jacques Dupâquier par exemple, il s'agit d'un processus lent, d'abord indolore, mais qui s'avère « une véritable bombe à retardement » (Dupâquier, 2007, p. 21).

Conjointement à sa tradition nataliste, la France est un pays très soucieux de son vieillissement démographique. Jacques Bertillon (membre de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française) est l'un des premiers à faire le lien entre vieillissement démographique et natalité avec sa parabole assimilant les vieillards aux grands arbres de la forêt qui nuisent à la pousse des futaies (Bourdelaï, 1994) : il associe le vieillissement au « refus de de la vie ». Etudiant, j'étais perplexe devant la thèse pessimiste avancée, et stupéfié par les arguments de certains auteurs (Dumont, Chaunu, Legrand et Sauvy, 1979) qui usaient et abusaient de la métaphore biologique pour évoquer le « vieillissement de la population » (Bourdelaï, 1993). Evoquer les images du corps vieillissant pour parler de la population, de l'analgésie, de la peste blanche (P. Chaunu), des rides, user à l'envi de la métaphore de l'hiver (G.-F. Dumont) restent des procédés hautement discutables scientifiquement, mais redoutablement efficaces auprès du grand public pour supputer

l'affaiblissement du corps social, la perspective d'une société repliée sur elle-même (Lecaillon, 2007), à cause du vieillissement démographique.

Du fait des évolutions de la mortalité et de la fécondité, on sait que le vieillissement démographique est en cours et qu'il s'amplifie en France, par effet de structure, avec l'arrivée aux âges « élevés » des générations du baby-boom (cf. graphique 1). Aussi, l'important est-il vraiment de se demander s'il faut ou non « redouter » le vieillissement démographique ? La communauté scientifique est désormais globalement d'accord pour considérer qu'il n'est pas possible d'inverser son processus, sauf à envisager des politiques natalistes ou migratoires<sup>16</sup> extrêmement volontaristes. Si un pays voulait le freiner, il devrait faire appel à une immigration massive pour maintenir la force de travail ou/et encourager fortement la natalité (e.g. avec des politiques familiales très généreuses). Or, dans le contexte politique et religieux actuel, l'idée de flux d'immigration massifs inquiète de nombreux acteurs<sup>17</sup> qui s'interrogent déjà sur l'intégration des immigrés en Europe<sup>18</sup>. Il peut paraître plus efficace d'agir sur la natalité, mais les aspirations des couples en matière de fécondité ne permettent pas d'envisager une forte évolution à la hausse.

Durant mes études, je me rendais déjà compte que le débat sur le vieillissement démographique portait essentiellement sur ses conséquences *sociétales* et non sur l'appréciation de son processus<sup>19</sup>. Les controverses mobilisaient des présupposés économiques (impact sur la productivité générale et crise possible de la sécurité sociale), sociaux (rôle social des personnes âgées), psychologiques (incidence sur les mentalités et les valeurs) sur les inconvénients ou avantages de l'augmentation des personnes « âgées ». Elles ont été nourries par une opposition entre ceux qui se nomment eux-mêmes « pessimistes » ou bien « optimistes » à l'égard du vieillissement.

---

<sup>16</sup> Si l'immigration pouvait limiter le vieillissement démographique dans un premier temps, son impact serait modéré dans le temps, car les immigrés vieillissent aussi. La situation des pays comme les Etats-Unis et le Canada ayant accueilli de nombreux migrants ces dernières années le montre.

<sup>17</sup> J'ai écrit cette phrase avant la crise provoquée par l'afflux des réfugiés syriens. Elle s'avère toujours valable depuis, même si l'Allemagne a ouvert massivement ses frontières (provisoirement), encouragée par son contexte démographique (solde naturel négatif).

<sup>18</sup> Pour certains, l'avantage de la natalité par rapport à l'immigration est de pas affaiblir les identités nationales. Le Front national utilise cette rhétorique. En période de chômage, l'immigré est vu comme un concurrent potentiel ; la question identitaire est donc un autre argument pour légitimer le reflux de la main-d'œuvre étrangère. Certains auteurs (dont Yves-Marie Laulan et Jacques Bichot) calculent aussi en milliards d'euros le surcoût économique que représenterait l'immigration.

<sup>19</sup> La compréhension du vieillissement démographique, sa « mesure », ses tendances, font globalement consensus si on établit des projections en concevant plusieurs scénarii.

Les optimistes – apparemment peu nombreux à s’exprimer et moins entendus que les seconds (Loriaux, 1995b, p. 1611 ; 2000, p. 462) - considèrent que les pays les plus « vieilliss » ne sont pas spécialement affectés économiquement par les conséquences du vieillissement démographique. Par exemple, la productivité des pays industriels n’a pas baissé à partir du moment où la structure par âge a commencé à « vieillir » ! Certes, le rapport entre les « actifs » et les « inactifs » est modifié par l’évolution de la pyramide des âges, mais ce n’est qu’un élément parmi d’autres du système économique. Il paraît donc inutile aux optimistes de focaliser la discussion sur ce seul paramètre. Il n’est pas davantage démontré qu’une structure par âge vieillissante réduise les capacités à innover, et réciproquement, qu’une main-d’œuvre abondante suffise au développement d’une économie. Ce constat s’observe dans certains pays du Sud où le décollage économique n’est pas systématiquement au rendez-vous de la « fenêtre démographique<sup>20</sup> », faute d’une modernisation de l’appareil de production et de ressources humaines bien formées. Les optimistes ont une vision dynamique du vieillissement démographique considérant que s’émouvoir de l’augmentation de la proportion des personnes de 60 ans et plus (ou 65 ans et plus) n’a pas de sens, puisque les aptitudes des « vieux » d’aujourd’hui sont sans commune mesure avec celles d’un passé peu lointain : la vieillesse se décale à un âge toujours plus élevé (Rochefort, 2000). Si on raisonnait par exemple sur la part des personnes à qui il reste théoriquement dix années à vivre, l’âge de la vieillesse se déplacerait en conséquence (notion de « seuil évolutif ») et la proportion des personnes concernées serait en croissance beaucoup plus modérée (Desjardins et Légaré, 1984 ; Bourdelais, 1993 ; Fragnière, 2013). Les optimistes insistent aussi sur les capacités et l’implication sociale de ceux que l’on considère trop rapidement comme des personnes « inutiles » à la société, car situées en dehors du marché du travail. Ils signalent encore que le vieillissement démographique n’est pas forcément une perspective inintéressante dans un monde dont on sait que les ressources sont finies et où les difficultés environnementales sont déjà lourdement présentes<sup>21</sup>.

---

<sup>20</sup> La fenêtre démographique est un moment au cours de la transformation de la structure par âge d’une population où le nombre de personnes âgées et celui de jeunes enfants est réduit, alors que la proportion d’adultes est forte. Il existe donc peu de charges intergénérationnelles que les adultes doivent assumer au profit des « improductifs ». Certains pays d’Asie ont particulièrement bénéficié de leur fenêtre démographique, car leur industrialisation et la formation des jeunes adultes étaient bonnes. En revanche, certains pays ont un développement éducatif et une économie susceptible d’être en retard par rapport à l’émergence de la fenêtre démographique. De plus, du fait du vieillissement démographique qui sera très rapide dans certains pays du Sud, la « fenêtre » sera de durée plus courte que celle connue dans les pays du Nord.

<sup>21</sup> Le vieillissement démographique peut en effet conduire à la stabilisation ou à une décroissance (limitée ?) de la population humaine ; la captation des richesses par une minorité aux dépens du plus grand nombre reste cependant le problème principal (voir par exemple le rapport du 18/01/2016 de l’ONG Oxfam disponible sur le site internet de l’association).

A l'inverse, les « détracteurs » du vieillissement de la population, oscillant entre des arguments fondés sur des croyances et des résultats établis scientifiquement, considèrent que ce dernier produit une société frileuse, en manque de créativité, avec une productivité déclinante, une société conservatrice incapable de se remettre en question, où l'épargne et l'investissement se réduisent. On retrouve ici les arguments de la célèbre thèse d'Alfred Sauvy et de ses disciples : « croître ou vieillir », ou dit autrement : « croître ou périr » (Blum, 2013). Le vieillissement démographique dans les pays du Nord est redouté par les pessimistes, car il entraînerait mécaniquement la remise en cause du niveau de vie des retraités (les régimes par répartition ne peuvent pas redistribuer des montants toujours plus importants sans modification de ses paramètres : niveau des cotisations, âge de la retraite ou niveau des pensions). De plus, si la dépense publique était trop dirigée vers les personnes les plus âgées (politique de santé, aide sociale, maintien de l'autonomie, etc.), les aides à destination des autres générations en seraient réduites. Le vieillissement démographique aurait donc des conséquences sur les plus jeunes, ce qui pourrait entraîner un conflit intergénérationnel. Pour certains, nous nous dirigeons par conséquent vers une société de « vieux », conservatrice et angoissante, oisive et coûteuse pour la solidarité nationale, où la solidarité entre générations ne s'effectue qu'au profit des plus âgés (Sauveur, 2001, p. 227 ; de Rosnay et al., 2005, p. 15). Cette façon de voir évince de son raisonnement l'existence de transferts entre générations dans la sphère privée (Attias-Donfut, 1995), bien que ces échanges ne permettent pas de rétablir une équité intergénérationnelle, et bien que la transmission par héritage se fasse à un âge de plus en plus avancé (Dupâquier, 2007, p. 20). Pour les libéraux, le coût du vieillissement démographique est aussi un argument pour encourager le développement de régimes de retraite par capitalisation, afin d'éviter une crise de l'Etat providence. La focalisation à outrance sur le vieillissement démographique conduit *de facto* à interroger le rôle économique et le coût social des personnes « âgées ». Dans une société imprégnée de rationalité économique et où certaines valeurs humaines seraient devenues surannées, certains prétendent que les ingrédients d'un scénario visant à éliminer les vieux seraient en place (Deschavanne et Tavoillot, 2007, p. 13). C'est aussi la thèse de Jérôme Pellissier (« La guerre des âges ») qui veut alerter sur les dérives possibles d'un discours présentant les vieux comme des individus en trop (surtout les plus pauvres et les plus malades), une rhétorique susceptible, d'après l'auteur, de rappeler les années sombres de l'Allemagne hitlérienne (Pellissier, 2007, p. 21, p. 190).

Pour forcer la démonstration sur les conséquences négatives du vieillissement, des simulations ont montré les conséquences à long terme d'une très faible fécondité, conduisant à

des proportions de personnes de 65 ans et plus supérieures à 40 %<sup>22</sup> (Bourgeois-Pichat, 1980). Beaucoup de spéculations sur la hausse ou la baisse de la productivité en général et sur les comportements en santé des (futurs) personnes âgées ont également été émises. Finalement, les plus radicaux des pessimistes (qui ne se repèrent pas seulement chez les démographes) supputent le scénario catastrophe d'une implosion démographique de l'Europe vieillissante submergée par des vagues migratoires !

Il y a deux décennies, la revue *Population* a livré une vision tranchée du débat relatif à ces deux visions du vieillissement en laissant le « pessimiste » J. Henripin et « l'optimiste » M. Loriaux présenter leurs points de vue divergents sur les conséquences sociétales du processus. La revue de l'INED écrivait alors (en 1995) en introduction de ce débat quelques lignes indiquant que cette discussion n'était pas refermée<sup>23</sup> : *« Le vieillissement de la population est un thème récurrent de la littérature démographique française. Il figura au sommaire de Population dès son premier numéro. Alfred Sauvy était d'ailleurs le promoteur de l'expression. C'est aujourd'hui l'objet de discussions passionnées, voire conflictuelles, entre ceux qui considèrent que le vieillissement démographique est un fléau que l'on doit combattre, puisque, à l'image du vieillissement individuel, il entraînerait tout un cortège de conséquences néfastes, et ceux qui, rejetant violemment l'analogie avec la vieillesse humaine, pensent que le vieillissement, inéluctable, n'est qu'une étape du développement des sociétés dont on sous-estime généralement les avantages ».*

Vingt ans plus tard, il n'est pas certain que les « discussions animées » aient disparu, mais le temps ayant fait son œuvre, tenter de combattre le vieillissement démographique est devenu un combat d'arrière-garde. Malgré la baisse de la fécondité en Europe<sup>24</sup>, sans avoir besoin de choisir le camp des optimistes ou des pessimistes, il faut constater l'émergence de problématiques nouvelles en lien avec le vieillissement démographique et avec la hausse de la longévité, au détriment de la rhétorique nataliste. On peut s'en persuader en considérant l'évolution depuis les débuts de la Troisième République de quelques termes au cœur des deux débats que nous venons d'exposer. L'outil Ngram Viewer de Google permet de connaître la fréquence de leur usage sur l'ensemble des ouvrages en langue française scannés par cette

---

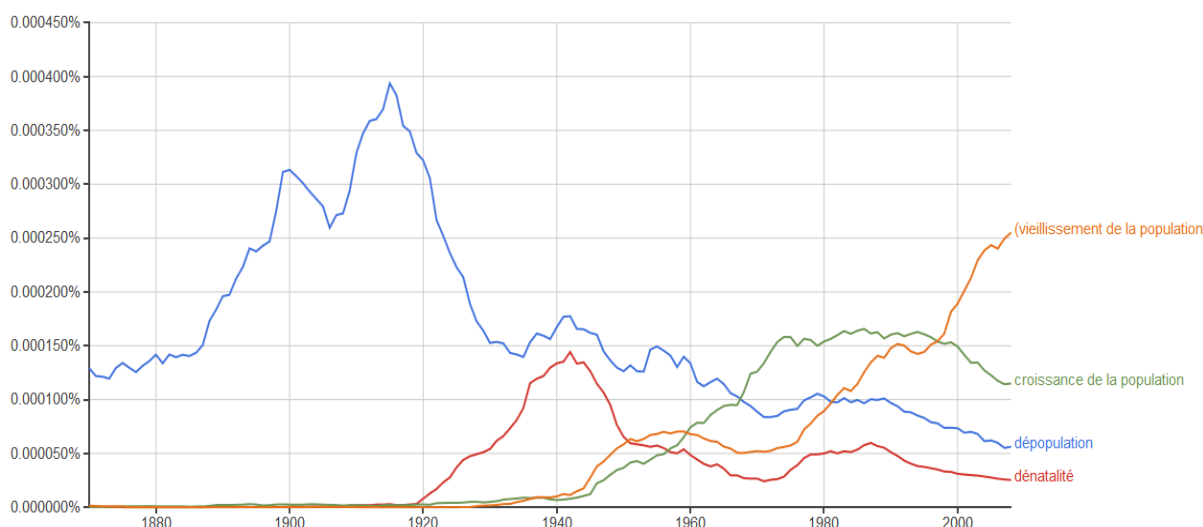
<sup>22</sup> Au demeurant, un raisonnement de ce type pourrait aussi conduire, à très long terme, à la disparition de l'espèce humaine par manque relatif de personnes en âge de se reproduire.

<sup>23</sup> INED, *Population*, n°6, 1995, p. 1591.

<sup>24</sup> Et malgré une Europe globalement en paix depuis 1945 : la prophétie de F. Boverat évoquée précédemment était donc erronée.

entreprise<sup>25</sup>. Nous avons représenté graphiquement les courbes des expressions suivantes : *dépopulation*, *dénatalité*, *croissance de la population* et *vieillissement de la population*, en additionnant à la dernière expression, les termes *vieillissement des populations* et *vieillissement démographique* que nous considérons comme synonymes.

**Graphique 2 : Fréquence d'utilisation des expressions dépopulation, dénatalité, vieillissement de la population (et ses synonymes) et croissance de la population avec l'application Ngram Viewer**



Note : La courbe reflétant l'expression « vieillissement de la population » s'avère la somme des expressions « vieillissement de la population + vieillissement des populations + vieillissement démographique ».

Le graphique montre la suprématie du terme *dépopulation* jusqu'aux années 1930. Cette courbe connaît son apogée au moment où le terme *dénatalité* apparaît. Dans les années 1940, la fréquence des deux expressions est proche, mais finalement *dénatalité* voit son emploi décroître plus rapidement que *dépopulation*. Les deux notions cèdent ensuite la place à l'expression *croissance de la population* qui est plus générale (et exprime plus souvent une croissance « positive » qu'une « dépopulation »). Nul doute que dans les ouvrages analysés, la dernière expression ne s'applique pas exclusivement à la situation française, mais aussi au contexte mondial, puisque la croissance démographique a été très forte dans les années 1960-1980 (mondialisation de la transition démographique). Finalement, les trois expressions associées au *vieillissement démographique* n'apparaissent significativement qu'après la

<sup>25</sup> Pour un exemple d'utilisation de cette application et une initiation, on consultera la contribution de François Héran, « La démographie et son vocabulaire au fil des siècles : une exploration numérique », dans *Population & Sociétés*, INED, n°505, nov. 2013. C'est à partir de cette publication que j'ai eu l'idée de « mesurer » les fréquences des termes liés aux deux débats évoqués dans ce prologue.

Seconde Guerre mondiale, mais ils connaissent une utilisation en forte hausse après 1975, avec une fréquence d'emploi cinq fois plus forte en 2008, alors que l'expression *croissance de la population* régresse sensiblement depuis peu.

Ainsi, le vocabulaire démographique voit son usage varier dans le temps, laissant entendre la disparition ou la montée en puissance de certaines problématiques. Ces dernières années les préoccupations sur le concept du « vieillissement démographique » (et ses synonymes) se sont renforcées, alors que d'autres concepts voyaient leur usage fortement régresser.

Pour ma part, socialisé au « monde démographique » sous l'influence de ces débats, j'en ai tiré une appétence pour des recherches où les populations voient leur composition par âge se transformer et des individus vivre le processus *d'avancée en âge*<sup>26</sup>. Ma préoccupation vise à dépasser un clivage entre les supposés avantages ou inconvénients des vieillissements collectif ou individuel. Pour me détacher de ce que j'ai souvent lu, je conduis cette réflexion en évitant de mobiliser ma propre subjectivité, sans déplorer la baisse de la natalité, sans diaboliser l'évolution des structures par âge, sans faire d'hypothèses « *a priori* » sur les conséquences du vieillissement (Lecaillon, 2007, p. 56) qui nous conduiraient au « tsunami gériatrique » (Sauveur, 2011, p. 225). Je pense qu'il est possible de conduire ce travail en évitant d'être « *incompétents* » ou de « *chiffrer plus qu'on ne pense* », sans être « *obsédés par la blancheur de l'occident* » (Pellissier, 2007, p. 15-17), en essayant de dépasser les péchés originels de la démographie (Rosental, 2006, p.18). Fort heureusement, il existe aujourd'hui de nombreux travaux qui font abstraction des idéologiques rappelées plus haut, partant du principe non discutable que vieillir n'est pas une maladie, mais, au contraire, une formidable conquête humaine.

Personnellement, je considère que le vieillissement démographique est un processus dont les enjeux sociétaux et les défis individuels qu'il pose doivent être examinés avec raison. Pour étudier scientifiquement le vieillissement, la meilleure approche reste celle proposée par Emile Durkheim. Comme préconisé par l'auteur, si l'on considérait le vieillissement comme un fait social qui s'impose aux individus, on s'éloignerait des seuls ressentis et des idéologies. Dans cet esprit, cette habilitation à diriger les recherches est l'occasion de présenter mes travaux

---

<sup>26</sup> L'avancée en âge est proche du mot anglais « Ag(e)ing ». Sylvie Carbonnelle fait remarquer à juste titre que les Anglo-Saxons disent ageing (ou aging) là où les Français disent vieillissement : « *Ce n'est pas une nuance, mais toute la différence entre une observation et un jugement de valeur* » (Carbonnelle, 2010, p. 8).



abordant certains aspects du vieillissement et donnant l'opportunité de penser leurs liaisons. Les recherches sur lesquelles j'ai travaillées n'éclairent évidemment qu'une infime partie de la vaste problématique de l'allongement de la vie humaine, de la modification des structures par âge et de l'évolution des relations entre les générations.

## **INTRODUCTION GENERALE :**

### **Comment vieillir dans les sociétés de la longévité ?**

*« Comme le savent les démographes (mais le phénomène n'est pas encore vraiment reconnu en dehors de leur cercle), le monde entier est en train de vieillir rapidement, et les pionniers que nous sommes seront rejoints par d'autres pays, certains qui sont en voie de développement, d'autres qui ne sont pas développés du tout. À la fin du XXI<sup>e</sup> siècle c'est presque toute l'humanité qui sera dans notre condition. (...) De même qu'il a créé la civilisation industrielle, l'Occident est appelé aujourd'hui à inventer un ensemble d'attitudes et de pratiques qui va adapter la société à une composition par âge entièrement nouvelle. Il y a pour nous, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, un extraordinaire défi à relever, et je ne vois pas de précédent historique à cette situation : l'industrialisation a été plus graduelle, et à l'époque on n'en avait pas pris conscience comme on prend conscience aujourd'hui du vieillissement. »*

Laslett Peter. A fresh map of life: the emergence of the third age. Présentation de l'ouvrage et entretien avec l'auteur. In : Sociétés contemporaines, n° 10, Juin 1992. p. 127-133.



Les recherches sur le vieillissement sont aujourd'hui particulièrement nombreuses et s'étendent à presque tous les champs disciplinaires ; mais s'il est difficile pour les démographes ou les sociologues d'ignorer les controverses dont on vient de rappeler l'existence dans notre prologue, ces considérations ont finalement peu d'intérêt pour un biologiste qui étudierait le vieillissement cellulaire ou pour un psychologue qui s'intéresserait aux capacités de résilience des personnes âgées. Pour préciser les significations que nous donnons au(x) vieillissement(s), un premier travail de définition est donc nécessaire.

### ***De quels vieillissements parle-t-on ?***

Dans le champ des sciences sociales, les travaux sur le vieillissement sont non seulement nombreux, mais ils ne traitent pas tous du même sujet ! Il faut prioritairement distinguer le vieillissement démographique du vieillissement individuel. Dans le premier cas, on étudie la transformation de la structure par âge d'une population, ce qui nécessite une abstraction dès le départ : la « structure par âge » n'existe qu'au travers de sa représentation graphique proposée par les démographes (Légaré, 2009). Dans la seconde approche, en sociologie, on s'intéresse aux pratiques sociales de personnes bien réelles soumises à l'avancée en âge. Le vieillissement individuel, processus évolutif, nous conduit à l'idée de vieillesse, état ne se réduisant pas à la morbidité ou au handicap (Clément et Mantovani, 1999). Le seuil de cette vieillesse se déplace au cours du temps historique et dans le cycle de vie des individus (en le transformant). Désormais, l'idée de vieillesse n'est plus adaptée pour parler des « jeunes » personnes « âgées ». On parlait encore de « vieillards » il y a quelques décennies pour les désigner ; qui utiliserait aujourd'hui ce terme pour parler des sexagénaires de 2016<sup>27</sup> ?

C'est grâce à la pernicieuse non-distinction entre les deux concepts (vieillissement démographique et vieillissement individuel) que l'on peut jouer de la métaphore du corps vieillissant pour parler du vieillissement démographique. Cela n'a aucun sens d'un point de vue épistémologique : une population n'est pas un corps biologique ; une population ne vieillit pas. C'est pourquoi le raccourci langagier qui consiste à dire que telle population est « plus vieille »

---

<sup>27</sup> En France, l'arrêté du 13 mars 1985 « relatif à l'enrichissement du vocabulaire relatif aux personnes âgées, à la retraite et au vieillissement » demande l'emploi du terme « personnes âgées » (malgré son imprécision) à la place des expressions vieux, vieillards, vieilles dans les textes législatifs, les documents administratifs, et les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'Etat, placés sous son autorité ou soumis à son contrôle, bénéficiant de son concours financier à quelque titre que ce soit.

que telle autre est abusif. Le terme de « vieillissement de la population » dont Sauvy serait l'instigateur a insidieusement ouvert la boîte de pandore à de telles métaphores.

La notion d'âge est aussi un concept relevant de plusieurs sens, dont l'usage a varié dans le temps (Lenoir, 1990 ; Bourdelais, 1993), que le démographe réduit par commodité à son acception chronologique, mesure du temps écoulé depuis la naissance de l'individu. Cette approche permet soi-disant de mesurer « scientifiquement » le vieillissement en s'appuyant sur l'accroissement relatif de la proportion de personnes de plus de 60 ou 65 ans (seuil chronologique), ce qui n'est qu'une façon arbitraire de le faire en lien avec notre vision occidentale du cycle de vie.

Le regard n'est donc pas le même selon les recherches sur « le vieillissement » et selon le moment de ces recherches. Avec le vieillissement *démographique*, on prend appui sur le concept de *population* (concept sans lequel la démographie n'aurait pas vu le jour). Il y a une perspective holistique à porter le regard de cette manière, mais la description analytique de ce processus, la compréhension de son mécanisme et sa possible évolution future ne suffisent pas à poser une problématique. Avec le vieillissement *individuel*, les façons d'interroger l'avancée en âge peuvent présenter une grande diversité selon les pratiques sociales que l'on veut soumettre à l'analyse, mais les travaux portent sur des *individus* repérables ou repérés, enquêtés par questionnaires ou entretiens, voire par observation. Le point de vue peut être « microscopique » avant de tenter le saut vers la généralisation ; alors qu'il est toujours global pour la connaissance du vieillissement démographique, même si l'on peut adopter des « échelles » d'observation fines pour en rendre compte, par exemple géographique (taille des territoires) ou sociale (sous-populations définies selon certains critères sociaux, économiques, démographiques).

En tant que sociologue et démographe, je travaille avec les deux concepts du vieillissement, ce qui est un avantage pour s'intéresser aux liaisons entre les deux aspects. Le point commun de mes travaux est la priorité accordée aux considérations sociales liées aux processus de vieillissements. En traitant du vieillissement au niveau collectif, j'adopte la posture du démographe ; en considérant les individus sociaux qui vieillissent, mon point de vue est celui du sociologue qui vise à comprendre les dimensions communes aux comportements individuels (ce qui ne nécessite pas de faire référence à la structure par âge de « la population ») ou encore les processus qui conduisent à identifier « *qui est vieux et qui ne l'est pas* » (Lenoir, 1990, p. 66) par l'étude de la construction des catégorisations. La science démographique étant

plus descriptive qu'interprétative, la complémentarité entre démographie et sociologie enrichit la réflexion.

En considérant ainsi la recherche sur le vieillissement, où placer l'analyse des comportements qui pourraient découler de l'évolution des structures par âge ? Soit à l'intersection des deux approches, soit dans une troisième façon de concevoir la recherche sur le vieillissement. C'est la voie que synthétise Richard Lefrançois, en considérant que le vieillissement recouvre trois niveaux liés entre eux (Lefrançois, 2004). Le premier niveau est le vieillissement « *en tant que phénomène sociodémographique collectif* ». De notre point de vue, c'est à ce niveau que la démographie doit être mobilisée avec le plus d'intérêt. Ce vieillissement, étudié au niveau collectif, peut être approché de façon relative (le « vieillissement démographique » dans sa stricte définition académique) ou/et de façon absolue (notions de « gérocroissance » ou « gérontocroissance » sur lesquelles nous reviendrons). Le deuxième niveau présenté par R. Lefrançois pose le vieillissement « *comme expérience individuelle* ». Plusieurs disciplines des sciences sociales, et pas seulement la sociologie, peuvent contribuer ici à cette connaissance. Pour l'auteur, ces deux premiers niveaux se penseraient a priori l'un sans l'autre. Il suggère enfin un troisième niveau qu'il intitule « vieillissement sociétal », en reprenant ce terme à une littérature démographique plus ancienne (Loriaux, 1995a). Ce dernier pourrait, selon nous, avoir comme objectif d'étudier les conséquences du premier niveau sur le second, et réciproquement. Mais quand R. Lefrançois évoque le « vieillissement sociétal », l'auteur parle aussi de « *sénescence de la société et de la culture occidentale* » (Lefrançois, 2004, chapitre 13). En nous livrant sa perception personnelle du fonctionnement et de l'avenir des sociétés qui seraient affectées par le vieillissement, il opte en définitive pour une adhésion au clan des « pessimistes » de notre prologue et propose une analyse qui prend le parti de personnifier la société. Nous pensons, au risque de nous répéter, qu'il serait plus pertinent de considérer, sans jugement moral, le vieillissement sociétal comme un « fait social total », c'est-à-dire une logique qui met « *en branle la totalité de la société et de ses institutions* » pour reprendre les termes de la définition de Marcel Mauss. Un fait social total s'impose à la société et aux individus, modifie la société (sans dessein particulier) ; il invite donc à penser, avec une approche objective, les relations entre les deux premiers niveaux, tels que les expose Richard Lefrançois.

***Toutes les sociétés humaines devront composer avec les deux formes du vieillissement.***

Du Nord au Sud, tous les pays du monde connaissent des évolutions qui tendent à modifier de façon « irréversible<sup>28</sup> » les structures par âge de la population humaine. A la manière de Michel Loriaux, on peut parler de « mondialisation du vieillissement » (Loriaux, 2000, 2002, 2015). Ce processus est beaucoup plus qu'une simple tendance modifiant la description par âge de la population humaine ; il s'agit d'une « révolution anthropologique » (Attias-Donfut, 2012) qui transforme les conditions d'existence de l'humanité perceptibles à l'échelle d'une seule génération. Finalement, il s'agit de la résultante du progrès historique de la longévité, dont les optimistes se réjouissent. Comme le titre de ce manuscrit le suggère, il est certain que toutes les sociétés, du Nord comme du Sud, seront « demain » (i.e. dans quelques décennies) des ***sociétés de la longévité***.

Dans ce manuscrit, je pars donc de l'hypothèse (avec un risque d'erreur assez faible) que la longévité qui progresse et la transformation des structures par âge qui en découle bouleversent les statuts et les rôles sociaux associés à l'âge, ainsi que les relations intergénérationnelles. Il en résulte des conditions de vie définitivement modifiées, qui s'opposent à celles d'un passé (millénaire) où la mort frappait aléatoirement sans permettre une longue cohabitation temporelle entre générations. Comme le rappelle Marcel Gauchet (2004, p. 31), les gains d'espérance de vie au cours du vingtième siècle, de l'ordre de trente années, correspondent à la durée séparant deux générations historiques. Au cours du siècle dernier, une génération supplémentaire s'est donc intercalée dans la succession des générations, renforçant aussi les interactions entre toutes. Ainsi, si les sociétés ont longtemps été organisées socialement, économiquement, politiquement en fonction de réalités démographiques stables<sup>29</sup>, dont les dernières survivances sont encore observables dans quelques pays « en voie de développement<sup>30</sup> », le vieillissement démographique<sup>30</sup> et la longévité croissante induisent

---

<sup>28</sup> Le terme « irréversible » est en réalité quelque peu excessif. Contrairement au vieillissement biologique, le vieillissement démographique n'est pas irréversible, même si l'idée de revenir à des structures par âge « très jeunes » ne serait possible qu'avec un choc exogène majeur (mondial ?) sur la population. Mais le pire est toujours possible.

<sup>29</sup> Norman Ryder (1965) parle du « métabolisme démographique » (qui dépend des taux de fécondité et de mortalité) pour évoquer « les variations de l'état de la concurrence entre les générations pour l'occupation des positions de pouvoir ». D'après Lenoir, 1990, p. 66.

<sup>30</sup> Nous préférons généralement parler de « pays du Sud ». Même si l'expression est imprécise, elle permet de ne pas considérer « les pays en voie de développement » au regard d'un idéal de société occidentale et moderne. Il semble dépassé d'envisager un évolutionnisme béat commun à toutes les sociétés. Il ne devrait y avoir aucun intérêt à poursuivre le chemin des sociétés occidentales si elles ne proposent pas un modèle de développement

désormais des changements majeurs du système économique et social, dont l'ensemble de ces nouveaux éléments coproduisent une autre organisation sociétale. Nous pensons également que confrontés au vieillissement individuel et collectif, les individus modifient leurs pratiques sociales, agissant ainsi de façon réflexive sur le vieillissement « sociétal », qu'il faut étudier sans prénotions.

### ***Une sociologie de l'allongement de la vie humaine***

Une partie de mes travaux part donc du constat que la vie est en moyenne de plus en plus longue. Cette longévité, reliée au processus du vieillissement démographique, résulte de la diminution des quotients de mortalité aux grands âges, conduisant à la « rectangularisation » des courbes de survie (Meslé et Valin, 2002). Grâce aux progrès des sciences, les pays occidentaux ont été les premiers, à partir du 18<sup>ème</sup> siècle, à réussir à combattre la mortalité infanto-juvénile (Bardet et Dupâquier, 1998). Ce succès fut la première condition de l'allongement de l'espérance de vie à la naissance. Plus récemment, les pays du Sud ont aussi vu leur longévité s'accroître. Elle s'effectue nonobstant dans des conditions de vie très différentes de celles des pays du Nord, puisqu'ils n'ont pas – ou peu - développé de politiques publiques pour accompagner les difficultés qui peuvent surgir aux différents âges de la vie. A l'échelle de l'histoire de l'Homme, cette augmentation de la durée de la vie acquise en quelques décennies est une révolution dont il est difficile d'apprécier la portée historique et sociale. Compte tenu des mutations que l'allongement de la vie pourrait provoquer, il est vain de penser qu'on puisse toutes les identifier, et encore moins de croire qu'il soit possible de les étudier à l'échelle planétaire, tant elles se déclinent diversement en fonction des systèmes anthropologiques, sociaux, politiques ou économiques.

L'allongement de la durée moyenne de la vie produit des transformations qui se lisent sur l'apparence corporelle des êtres humains, mais les changements ne concernent pas seulement les aspects physiques et sanitaires. Une vie plus longue affecte tous les liens sociaux en offrant de nouvelles perspectives temporelles aux interactions, permettant de repenser les engagements dans le monde professionnel, public, comme dans la sphère privée. Grâce à la

---

durable, tandis que l'idée de modernité est sujette à caution : « *Chaque société se modernise d'une façon si particulière que les « modèles » se multiplient et que le grand fleuve de l'évolution se disperse dans un delta aux bras multiples. Il n'est pas interdit de penser que les sociétés sont moins définies par leur degré de modernité que par leurs tensions entre un développement économique, des histoires et des identités nationales.* » Dubet et Martuccelli, 1998, p. 33.



dilatation du temps des possibles, envisager par exemple une reconversion professionnelle ou renoncer à une relation amoureuse sont désormais des possibilités plus facilement offertes aux individus. La perspective d'une durée de vie plus longue est un facteur qui permet l'expression de logiques individuelles par rapport aux contraintes imposées par les cadres sociaux (si du moins les individus ne subissent pas un régime totalitaire interdisant toute expression en dehors de normes imposées). Sans en être la cause, la longévité accrue pourrait donc être un facteur participant de la montée de l'individualisme (Deschavanne et Tavoillot, 2007, p. 19). Elle participerait de l'évolution des modèles familiaux (Déchaux, 2011) d'où résulterait une potentielle crise de l'institution famille et l'affaiblissement de la cohésion sociale (Roussel, 1989). Il en découlerait cependant des relations plus égalitaires entre les hommes et les femmes : la conscience de soi serait rehaussée (Giddens, 1991, 2004) et les affinités choisies l'emporteraient sur les solidarités mécaniques<sup>31</sup> ; mais les relations seraient moins stables, puisque plus exigeantes (de Singly, 2003, p. 76).

Mourir à un âge plus élevé permet aussi de vivre une période de l'existence plus longue après avoir quitté le monde du travail. Jamais la durée de la retraite - dans les pays où cette notion a un sens ! - n'a été aussi étendue. Durant cette période du cycle de vie, les pays qui ont des systèmes de retraite matures et des politiques sociales permettent aux « âgés<sup>32</sup> » de disposer de revenus de remplacement leur permettant de ne pas (plus) dépendre de leur famille : dans la plupart des pays occidentaux, la grande majorité des retraités disposent d'une indépendance financière à l'égard des proches et d'une sécurité sociale, ce qui suggère moins d'obligations à donner et recevoir au sein du réseau exclusif de la parenté. Cette situation a conduit les générations d'enfants-adultes et de parents âgés à ne plus cohabiter sous le même toit (Villez, 2007), ou seulement pendant un court moment du cycle de vie. A l'inverse, la cohabitation intergénérationnelle reste la norme dans les pays en développement, surtout en milieu rural, où les conditions de vie des aînés qui ne travaillent plus reposent principalement - voire exclusivement - sur les solidarités privées traditionnelles. Avec le vieillissement et sans assurance sociale organisée par l'Etat, leur existence est à la merci des aléas de la vie et de la qualité des solidarités familiales ou communautaires. Les aîné(e)s ne disposent que de « protections rapprochées » (Castel, 2003, p. 65). Ceux et celles qui ne possèdent pas de

---

<sup>31</sup> « Solidarités mécaniques » au sens de Durkheim (1893).

<sup>32</sup> Une façon de s'extraire des connotations associées au terme « personnes âgées » est de se limiter à l'expression « âgés », à l'instar du terme « aînés » plus souvent utilisés par les québécois francophones. Ce terme est utilisé par exemple dans la loi visant à adapter la société au vieillissement de la population (loi n° 2015-1776 promulguée le 28 décembre 2015).

capitaux économiques ou fonciers (sécurité par la propriété) sont potentiellement les plus vulnérables. Ils (elles) peuvent voir s'affaiblir leur statut social au sein de la famille ou du ménage, lorsque les signes objectifs du vieillissement deviennent omniprésents, mais aussi par exemple à l'issue d'un veuvage. Malgré la sagesse qui caractérise traditionnellement les personnes âgées (postulat qui serait à discuter), même dans les sociétés vantées pour leur respect à l'égard des anciens, le devoir filial à destination des aînés peut s'estomper (Ba Gning, 2015), et ces situations semblent se renforcer quand des conditions économiques entravent les relations intergénérationnelles et quand les « vieux » sont plus nombreux (Nowik et Lecestre-Rollier, 2015c).

L'allongement de la vie produit une redéfinition inédite des différents âges de la vie dans leur durée, mais aussi dans leurs limites et leur contenu (Bourdieu et Kesztenbaum, 2007). Dans les pays du Nord comparables à la France, on sait que la santé, le niveau de vie économique, les conditions de logement, les relations à la famille et les activités pratiquées par les retraités de 2016 sont très différentes de celles observées cinquante années en arrière. Si bien qu'une nouvelle période de l'existence est apparue s'intercalant entre l'activité professionnelle et les années de la (grande) vieillesse. Le « troisième âge » (désignant précédemment ces premières années de la retraite) connaît une telle mutation que son expression semble inadaptée à rendre compte de la situation d'une partie des nouveaux retraités qui débutent une autre vie après avoir cessé leur activité professionnelle. En se dégageant des contraintes sociales qui pesaient sur eux durant la vie active, certains poursuivent l'objectif de se réaliser « pour soi » (Attias-Donfut, 2012), quitte à affirmer une position égoïste ou hédoniste. Toutefois, pour le plus grand nombre, la retraite n'implique pas un renoncement à la solidarité, et nous le montrerons dans les pages qui suivent. Mais si le troisième âge est aujourd'hui une période du cycle de vie transformée au regard de ce qu'elle était il y a quelques décennies, profiter du temps libre ou « *de la période du temps à vivre* » (Deschavanne et Tavoillot, 2007, p. 40) n'est pas offert à tous de la même manière, et ne prend pas le même sens pour tous. Les différentes ressources personnelles mobilisables, les situations familiales vécues, le moment et la manière de quitter le travail influent sur les conditions de vie en retraite. L'arrivée des « baby-boomers » à l'âge de la retraite pourrait encore accentuer le caractère nouveau de cet âge de la vie (Bonvalet et Ogg, 2010), du moins les représentations classiques que l'on s'en faisait, en redéfinissant les relations entre les individus, et entre les individus « âgés » et la société (Elias, 1991).

## **La constitution d'un nouveau groupe d'âge ?**

Comment d'ailleurs nommer ces enfants du baby-boom arrivés à la soixantaine<sup>33</sup>, plus éduqués que leurs parents, généralement en bonne santé, ayant participé à une période de transformation sociale et économique exceptionnelle (Sirinelli, 2003), dont les valeurs et les pratiques sont différentes des générations nées avant le deuxième conflit mondial (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011) ? Quelle dénomination adopter pour désigner ceux ayant revendiqué leur autonomie, maintenant dégagés des obligations professionnelles, mais supposés être encore largement impliqués dans divers aspects de la vie sociale<sup>34</sup> ? Selon un sondage réalisé en 2009 par TNS Sofres / Logica pour le magazine Notre Temps, l'expression idéalisée du grand public pour désigner les « 50-69 ans » se porterait sur le terme « seniors » : les personnes enquêtées ont répondu à la question : « *Personnellement, avec quelle appellation souhaiteriez-vous que les media désignent les personnes de votre âge ?* ». Bien que son origine ne soit pas dénuée d'intérêts commerciaux (Caradec, 2005), le terme « seniors » remporte aussi un engouement auprès de certains auteurs et s'affiche en librairie depuis déjà plusieurs années<sup>35</sup>. Dès lors, il se diffuse et se construit de nouvelles normes et représentations qui relèguent la vieillesse au crépuscule de l'existence. Au cours du cycle de vie, « seniors » cède ensuite la place au terme « retraités » pour les septuagénaires (il s'agit précisément de la réponse des 70-79 ans concernant l'appellation la plus fréquemment souhaitée pour l'usage médiatique). Enfin, pour les octogénaires et nonagénaires, l'expression « personnes âgées » serait mieux adaptée<sup>36</sup>.

Si on mesure les fréquences d'utilisation de certains termes dans les ouvrages publiés en langue française scannés par Google, « seniors » remporte aussi un vif succès depuis les

---

<sup>33</sup> Il ne s'agit pour le moment que des premiers enfants du baby-boom, nés entre 1944 et 1955. D'autres nés ultérieurement suivront dans la prochaine décennie.

<sup>34</sup> Pensons à deux icônes des années 1968 : Mick Jagger et Daniel Cohn-Bendit. Le premier né en 1943 effectue encore des concerts de rock ; le second, né en 1945, a cessé ses activités au parlement européen sans renoncer pour autant à la défense de certaines valeurs. Compte tenu de leur année de naissance ces deux personnages sont nés avant les premiers baby-boomers, mais ils incarnent pleinement l'histoire des « baby-boomers ».

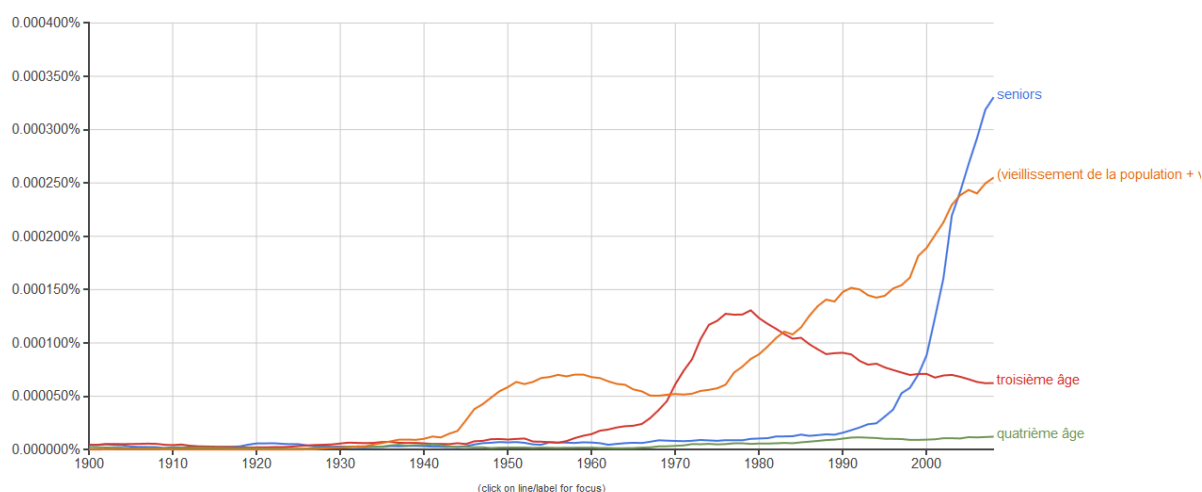
<sup>35</sup> Les livres grand public traitant du mode de vie des seniors sont nombreux et font bonnes ventes en librairie. Par exemple : Huguenin, 1999 ; Rochefort, 2000 ; Ruault, 2005 ; quatre ouvrages de S. Guérin entre 2000 et 2011.

<sup>36</sup> Sondage réalisé en 2009 par TNS Sofres / Logica pour le magazine Notre Temps : « Comment les plus de 50 ans souhaitent-ils être appelés ? ». L'avis des différents groupes d'âge est aussi celui de différentes générations interrogées en 2009. Notons que les futures générations âgées pourraient avoir d'autres conceptions de la retraite. Sondage réalisé en face-à-face au domicile des interviewés, auprès d'un échantillon de 1 450 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, comprenant 910 individus âgés de plus de 50 ans afin de disposer d'effectifs suffisants pour l'analyse de cette cible. Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage PCS) et stratification par région et catégorie d'agglomération.

Source : <http://www.tns-sofres.com/sites/default/files/2009.09.21-seniors.pdf> [consulté le 25 juillet 2014]

années 2000 (en excluant le singulier), en comparaison de « troisième âge » en perte d'utilisation à partir des années 1980 (cf. graphique 3 ci-dessous). Même si le terme peut trouver d'autres sens que celui qui nous intéresse ici<sup>37</sup>, sa fréquence d'utilisation, fortement orientée à la hausse, est davantage qu'un effet de mode. On remarque que l'intensification de son emploi est apparue postérieurement à l'expression « vieillissement démographique » et ses synonymes (cf. graphique 2). Nous faisons l'hypothèse que son utilisation est révélatrice des transformations qui affectent le cycle de vie, dont l'émergence coïncide - ce n'est peut-être pas un hasard - avec l'arrivée à l'âge de la retraite des premiers baby-boomers. Le flou qui réside dans la définition du terme « seniors » (étymologiquement « personnes plus âgées ») correspond aussi à celui qui enveloppe une période de l'existence encore mal définie, d'où la difficulté à en définir les bornes.

**Graphique 3 : Fréquence d'utilisation des expressions troisième âge, quatrième âge, seniors, vieillissement de la population (et ses synonymes) avec Ngram Viewer**



Nonobstant les représentations sociales qui affectent ces « jeunes-vieux » - et donc les catégorisations revendiquées ou effectives -, les seniors pourraient *a priori* investir de nombreux domaines d'activités dans la sphère publique et la sphère domestique, pour eux-mêmes, leurs proches, ou pour la collectivité. La longévité permet de se saisir d'une offre plus étendue de rôles sociaux, en cours de redéfinition, comme par exemple le militantisme associatif ou politique, l'implication dans des activités « récréatives » (réalisées seul(e), en couple ou collectivement), ou encore l'investissement dans la grand-parentalité à la faveur des

<sup>37</sup> Les seniors dans les fédérations sportives constitue une catégorie qui débute souvent au-delà de 19 ans.

générations qui se côtoient plus longtemps. La retraite – du moins ses premières années – ne serait donc plus un processus de marginalisation sociale, et encore moins une « mort sociale » comme l'avait suggérée Anne-Marie Guillemard en étudiant des retraités bien différents, il y a plus de quatre décennies (Guillemard, 1972). Elle serait devenue une période (souvent longue) de l'existence, libérée des contraintes temporelles du travail, où les actions réalisées permettent, dans une certaine mesure, d'exprimer des choix de vie, des interactions plus diversifiées avec autrui que les générations plus anciennes peinaient à faire valoir en raison d'une durée de vie plus courte, d'une éducation minimaliste et de conditions de vie économiques moins favorables. Les activités à la retraite permettraient désormais d'assurer une continuité avec la vie professionnelle antérieure ou au contraire de rompre définitivement avec celle-ci pour débiter un nouveau projet de vie, pour vivre une « seconde maturité » (Gauchet, 2004, p. 33), en étant libéré des contraintes qui pèsent sur l'âge adulte (Deschavanne et Tavoillot, 2007). Ces points de vue ne proposent-ils pas une vision trop optimiste du vieillissement ?

L'idée d'une retraite épanouie, qui se prépare, teintée de l'idéologie d'une jeunesse éternelle, est fortement portée par les médias, mais reflète-t-elle les conditions de vie de tous les retraités ? Les représentations qui les caractérisent restent ambivalentes. Certes les seniors sont trop jeunes pour être « vieux », mais certains sont aussi trop vieux pour être « actifs » : ces dernières décennies, beaucoup ont quitté le monde du travail sans arriver à terminer leur vie active en emploi. On a recensé au moins 700 000 bénéficiaires de différents dispositifs de préretraite en 1983, soit 25 % de la génération masculine 1927-31<sup>38</sup>. Les générations suivantes ont été moins concernées par les préretraites, mais celles-ci ont partiellement été remplacées par le chômage de longue durée. Par ailleurs, si 40 % des personnes de 50 ans et plus *souhaiteraient* être appelées « seniors », l'appellation effective la plus courante à leur égard reste le terme « personnes âgées » (le même sondage TNS Sofres / Logica, 2009), ce qui signale pour le sens commun la difficulté à définir, soit un groupe social, soit une période de l'existence, alors que les mots eux-mêmes n'arrivent pas à en qualifier précisément le contenu social.

---

<sup>38</sup> La proportion (25 %) est une moyenne pour l'ensemble des salariés (Conseil d'orientation des retraites – Colloque Age et Travail - 5 avril 2001 – <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-272.pdf> [consulté le 29/07/2015]). Elle a pu dépasser 30 % chez les ouvriers dans certains secteurs d'activité. C'est en 1983 que le nombre d'allocataires a été maximal. Une publication plus récente de la DARES donne plus de 850 000 bénéficiaires de cessations anticipées d'activité fin 1983. Au cours des années 1990, les bénéficiaires d'une préretraite étaient de l'ordre de 200 000 chaque fin d'année, mais plus du double si on y ajoute les chômeurs âgés dispensés de recherche d'emploi. Cf. par exemple : DARES, 2000, « Les préretraites et les mesures en faveur des chômeurs âgés ». *Premières Synthèses*, déc., n° 49.2 et DARES, 2012, « Les cessations anticipées d'activité en 2011 : stabilisation des entrées en retraite anticipée pour carrière longue et extinction progressive des autres dispositifs publics », *DARES Analyses*, nov., n° 083.

L'avancée en âge est aussi sous l'influence de l'image qu'Autrui renvoie aux personnes vieillissantes. On ne vieillit pas seul(e) hors du monde. Les proches, les relations, les médias, adressent des représentations aux individus qui modifient des composantes de leur identité en fonction de leurs propres conceptions du vieillissement. Les institutions jouent également un rôle dans la construction de la figure idéalisée du « senior ». Ainsi, les politiques du « vieillissement actif » ou du « bien-vieillir », avec leur spectre large, jouent de ce point de vue un rôle de plus en plus perceptible. Elles encouragent au maintien de l'activité (professionnelle ou associative), au maintien en santé (rester jeune, sportif, dynamique...), à l'implication citoyenne<sup>39</sup>. Après le « savoir-vieillir » que la gérontologie diffusa dans les années 1960 et 1970 (Lenoir, 1979, p. 71), ces politiques tentent de définir le nouveau contenu social de la « sénioritude » (Rochefort, 2000, p. 13), en privilégiant les activités ayant une utilité économique et sociale, et en retardant autant que possible le recours à des dépenses publiques (le recours aux soins notamment), en insistant sur le fait que chacun peut/doit être acteur de son vieillissement (comme de son parcours professionnel<sup>40</sup>) : lutter contre le « désengagement » (Cumming et Henry, 1961), devenir un entrepreneur/investisseur de sa personne (Pellissier, 2007, p. 63), être responsable de soi (Moulaert et Viriot-Durandal, 2013). Ces propositions de normes et de rôles adressées aux seniors sont-elles considérées par les intéressés comme des opportunités nouvelles ou reçues comme des injonctions entrant en conflit avec leurs conditions de vie objectives ou subjectives ?

Pour répondre à cette question, il faut considérer la forte diversité de la population retraitée, même parmi les « jeunes » retraités. C'est un résultat qui traverse les différents travaux que j'ai conduits depuis une vingtaine d'années. Parler des « retraités » comme d'un ensemble homogène relève d'une gageüre, puisque la santé, le capital économique, le capital culturel ne sont pas les mêmes pour tous les retraités. Pour comprendre les capacités d'agir des retraités, il convient de tenir compte des diverses ressources que les individus sociaux ont constitué durant leur parcours de vie et qu'ils peuvent – ou non - mobiliser durant la retraite. Des différences d'aspirations et de modes de vie se sont également construites au fil de l'existence, malgré l'appartenance à une même génération. Depuis longtemps la vieillesse est reconnue comme inégale (Attias-Donfut, 1983) et il n'est pas nécessaire d'attendre l'entrée dans le quatrième âge pour l'apprécier. Cette situation s'observe déjà en début de la retraite, car le parcours de vie des

---

<sup>39</sup> Voir les guides de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). Par exemple : <http://www.reponses-bien-vieillir.fr/content/download/77/363/version/24/file/Bien+vivre+son+%C3%A2ge.pdf>

<sup>40</sup> Castel, 2003, p. 44.

individus est constitué d'un ensemble d'expériences disparates. Il paraît alors illusoire de penser que chacun serait en mesure de correspondre à l'image du jeune retraité actif et de dessiner un projet de vie faisant abstraction des variables qui discriminent les personnes âgées. Il en va ainsi, sans vouloir en faire une liste exhaustive<sup>41</sup>, du capital économique, du genre, du statut matrimonial, du milieu de vie<sup>42</sup> (Ennuyer, 2011) et des différentes ressources immatérielles en lien avec le milieu social d'appartenance : capital social, culturel, capacités à gérer soi-même les changements et les anticiper, etc. (Katz, 2013). Finalement, les modalités du vieillir ne peuvent pleinement être analysées si on omet de considérer les rapports sociaux (dont les rapports de genre) qui perdurent au-delà de la vie active. C'est ce que nous avons tenté de faire dans plusieurs de nos recherches (cf. chapitres 4 et 5 notamment), en tenant compte de la manière dont les parcours de vie des retraités (et spécifiquement leurs mobilités résidentielles) sont différenciées selon les catégories sociales. L'analyse des caractéristiques sociales du vieillissement montre que les individus font des choix en lien avec des relations sociales construites préalablement à la retraite, les conduisant à privilégier certaines formes (hypothétiques) de soutien et mobilisant différemment les supports institutionnels.

### ***Cheminer vers la vieillesse***

Car vivre plus longtemps, c'est aussi s'exposer à la grande vieillesse, à ses conséquences en termes de diminution des capacités fonctionnelles ou cognitives, aux difficultés causées par les maladies chroniques. Dans les sociétés occidentales, la longévité est telle qu'une part toujours croissante d'individus entrent dans le quatrième âge<sup>43</sup>, dans le « grand âge » (Légaré, 2009). Cette tendance étant amenée à se poursuivre, vivre toujours plus longtemps pose avec force la question de la qualité de vie des personnes (très) âgées jusqu'au terme de leur existence, d'autant que la progression de l'espérance de vie sans incapacité en Europe apparaît désormais moins favorable (Robine et Cambois, 2013).

---

<sup>41</sup> La liste qui suit est forcément incomplète. On aurait pu ajouter la religion (confession ou pratique) dont le rôle au cours du vieillissement – et à l'approche de la mort – paraît déterminant, mais aussi l'origine ethnique, les caractéristiques du réseau familial, etc. Si on voulait traiter des conditions du vieillir dans une approche holistique, il faudrait considérer de nombreuses variables.

<sup>42</sup> On pense ici à l'opposition classique ville/campagne, mais la prise en compte du milieu de vie pourrait être plus fine pour y distinguer le péri-urbain ou les différents quartiers d'une ville qui n'offrent pas les mêmes niveaux d'équipements et de services, ni la même sociologie résidentielle.

<sup>43</sup> L'entrée dans le quatrième âge est caractérisée par des signes objectifs du vieillissement qui résulte de la sénescence, telle que la diminution des capacités d'autonomie (Lalivie d'Épinay et Cavalli, 2013). Il est donc difficile de fixer un âge chronologique pour la situer, mais 85 ans est un repère possible.

Cheminer vers la vieillesse peut être vu comme une succession de changements de statuts et de capacités qui s'imposent aux individus. Des ressources personnelles seront diversement mobilisées pour y faire face. Pour apprécier la qualité de vie des personnes âgées, Vincent Caradec propose de tenir compte des « épreuves du vieillissement » (Caradec, 2007, p. 14), en distinguant le rapport pragmatique au monde, le rapport à soi, le sentiment d'appartenance au monde. Ces trois éléments font écho à l'idéal-type de l'adulte - et de la maturité - proposé par Eric Deschavanne et Pierre-Henri Tavoillot (par ailleurs idéal-type en crise selon les deux philosophes). Les auteurs le définissent par *l'expérience* (le rapport au monde), *la responsabilité* (le rapport aux autres) et *l'authenticité* (le rapport à soi) (p. 286). En vieillissant, le troisième aspect paraît déterminant ; c'est lui qui permet de décider par soi-même et pour soi-même, de tendre vers l'idéal de liberté cher à Jean-Paul Sartre, d'affirmer son individualité. Mais avec l'avancée en âge, les modalités de ces dimensions peuvent se transformer, notamment sous l'effet des problèmes de santé qui fragilisent les individus. L'idéal-type de l'adulte pourrait donc s'effacer et caractériser l'entrée dans cette autre période de la vie : la vieillesse<sup>44</sup>. A contrario, le maintien de ces constituants de l'âge adulte indiquerait la voie pour retarder l'entrée dans la vieillesse, ou pour savoir comment bien vieillir. Pour V. Caradec, ce sont d'ailleurs les façons de négocier les épreuves du vieillissement qui permettent ou non d'éloigner la vieillesse.

Avec la perte d'autonomie ou la montée des maladies pouvant conduire à la sénilité, conserver son « authenticité » et maintenir le rapport au monde constituent certains des défis du vieillissement, qui ne peuvent pas se penser en raisonnant sur la base d'individus interchangeables. Dans la « vraie » vie, l'idéal-type de la maturité n'est qu'une somme de nuances, car les individus sociaux sont diversement armés pour s'adapter aux épreuves du vieillissement que sont la maladie, le veuvage, la diminution des relations sociales, l'arrêt d'une activité, un déménagement... Avec la perte d'autonomie (très variable d'un individu à l'autre), déterminer par soi-même ses choix de vie ne relève pas de l'évidence. L'autodétermination ne se décrète pas. L'indépendance financière y contribue, mais ne garantit pas la capacité d'agir et de décider par soi-même. En fonction des ressources mobilisables, certaines personnes âgées en perte d'autonomie trouvent des solutions sur le marché des services à la personne, d'autres auprès des proches, du conjoint ou/et des membres de la famille. Le sort des personnes âgées les plus dépendantes est somme toute lié à celui des « aidants » et à celui des autres

---

<sup>44</sup> C'est aussi la conception de la vieillesse de Simone de Beauvoir : vieillir, c'est déchoir de sa condition d'adulte et le maintien des activités et des rôles sociaux permet d'y résister. Cf. Deschavanne et Tavoillot, 2007, p. 224.



génération<sup>45</sup>. Pour Serge Clément et Jean Mantovani, « *la vieillesse se définit par l'interaction entre ceux qui la vivent et ceux qui font partie de leur entourage, que cet entourage soit familial, professionnel, amical, politique* » (Clément et Mantovani, 1999, p. 95).

Les dispositifs *publics* de soutien à l'autonomie sont mobilisés différemment par les individus sociaux quand les configurations d'aide et soutien *privés* deviennent insuffisantes. Par exemple, en matière d'hébergement collectif, on sait que le recours est très variable selon le sexe<sup>46</sup>, le statut matrimonial (Prévoit, 2014) et les catégories sociales (Herpin, 2014). Les politiques sociales ne peuvent que partiellement réduire ces inégalités construites avec le temps. Or, dans les prochaines décennies, il est certain que le niveau de redistribution sera plus faible qu'aujourd'hui. Il sera improbable de concilier des vies (toujours) plus longues avec des pensions de retraite très favorables et des politiques publiques de la vieillesse généreuses et universelles. Faire valoir son libre-arbitre sera-t-il encore possible avec moins de solidarités collectives ? Pour qui ? Une moindre prise en charge des personnes âgées par les politiques publiques entraînera-t-elle une redéfinition des solidarités intergénérationnelles et familiales ? Le but de cet écrit n'est évidemment pas de prophétiser les réponses à ces interrogations. En s'appuyant sur nos travaux de recherche, notre intention se limitera à considérer certaines modalités actuelles du vieillissement pour en montrer les enjeux repérables.

Dans les *sociétés de la longévité* qui se dessinent, il reste indéniablement à « apprendre à vieillir », individuellement et collectivement, en tenant compte du processus d'individualisation (Beck, 2003, p. 276 ; Gauchet, 2004, p. 36). Mais l'autodétermination qu'affirment déjà avec force certains retraités pourrait en définitive devenir une injonction provoquée par l'affaiblissement de l'Etat-providence. Moins de protection sociale et une indépendance financière remise en question exposerait les individus - surtout les plus vulnérables - à devoir produire les conditions nouvelles d'une sécurisation pour contrer les accidents de la vie auxquels surexpose la longévité. **Dans cette perspective, il est donc pertinent d'analyser comment les personnes « vieillissantes » pensent, organisent et projettent – ou pas - leur existence en fonction de leurs dispositions socialement construites et des configurations sociales dans lesquelles elles s'inscrivent.** Cette

---

<sup>45</sup> Ce lien entre les générations est aussi l'un des principes du paradigme des parcours de vie qui stipule que ces derniers se dessinent en interaction avec d'autres trajectoires (Carpentier et White, 2013 ; Lalive d'Épinay, 2012 ; Lalive d'Épinay et Cavalli, 2013).

<sup>46</sup> « Les trois quarts des résidents en institutions sont des femmes : 13 % des femmes de 75 ans ou plus sont hébergées en institution, contre 6 % des hommes. Ces écarts sont de plus en plus marqués à partir de 80 ans ». DREES, 2014. La longévité des femmes supérieure à celle des hommes n'explique pas le niveau de ces différences.

perspective qui est la nôtre permet d'identifier l'inégalité des situations face à la perspective du vieillissement, en distinguant les individus qui expérimentent des solutions pour accompagner leur fragilité<sup>47</sup> et d'autres qui, ne cherchant pas à mobiliser d'autres ressources, refusent d'envisager le futur et se placent potentiellement dans des situations « à risque » face à cette perspective. Dans un monde où les évolutions sont rapides, refuser d'envisager le futur de « l'être vieillissant » peut être vu comme une forme de résistance aux changements en vue de conserver des repères identitaires, générationnels, ou comme une manifestation de l'hystérésis de l'habitus (au sens de P. Bourdieu) : certaines décisions sont dans ce cas impossibles à prendre pour certaines personnes âgées, par exemple (ré)aménager son logement pour tenir compte d'une moindre mobilité ou des risques de chute, déménager pour se rapprocher de quelque chose ou de quelqu'un, emménager dans un habitat « intermédiaire » pour personnes âgées. Nous prenons des exemples en lien avec les recherches que nous présentons dans la partie 2.

### ***Structure de l'exposé***

Terminons cette introduction en présentant le plan du manuscrit. Dans la première partie, nous traitons de la transition entre l'activité (le monde du travail) et l'inactivité (la retraite) dans le cas français. Nous nous adossons pour cela d'abord sur notre thèse de sociologie, puis sur plusieurs travaux conduits entre 1999 et 2005 ayant porté sur l'entrée en cessation d'activité, sur les conditions de vie des « nouveaux » retraités, et sur la participation associative durant la retraite. Nous utilisons des parties de travaux déjà publiés et d'autres écrits restés « confidentiels ». Ces recherches étant « anciennes », ce retour en arrière a été quelque peu douloureux : nous avons mis en sommeil ces travaux, et, compte tenu de leur caractère daté, nous avons pris conscience, si besoin en était, de l'avancée de notre « horloge individuelle ». Pour autant, la révision de ces écrits revus et rediscutés à la lumière de lectures postérieures a rendu l'exercice intellectuellement stimulant.

Notre thèse soutenue en 1998 à l'université de Lille 1 permet pour commencer d'approcher les conséquences des politiques publiques et des politiques d'entreprise dans la construction des représentations du « vieux » : le vieux, c'est autant le salarié âgé qui termine sa vie professionnelle (ce n'est déjà plus ce qu'on appelle un « senior » sur le marché du travail) que le « jeune » retraité (ou préretraité) qui entre (prématurément) en inactivité. Les liaisons

---

<sup>47</sup> Dans cet écrit, la notion de fragilité s'apparente à celle définie par C. Lalive d'Épinay et ses collègues (cf. bibliographie).

complexes que les politiques de l'emploi et les politiques de la vieillesse ont entretenues ces dernières décennies ont brouillé les frontières entre l'activité et l'inactivité et ont favorisé des représentations sociales négatives à l'endroit des salariés « âgés ». Aussi, du fait du rôle central du travail dans l'appréciation du statut social des individus et dans la structuration des parcours de vie<sup>48</sup>, des transformations identitaires, parfois problématiques, affectent le passage à la retraite. Après la thèse, le fait d'avoir enquêté auprès de jeunes retraités nous a permis de considérer la dimension diachronique de la transition activité-retraite et d'interroger, même si ce n'était pas notre projet initial, les éventuelles liaisons entre la trajectoire sociale et professionnelle antérieure et les formes d'engagement (et de désengagement) dans différents domaines de la vie sociale au cours des premières années de la retraite. On distinguera les actions tournées vers la sphère domestique et celles tournées vers la sphère publique, en considérant la nature des liens entre les individus et leurs groupes d'appartenance. Ces liens qui oscillent entre leur forme recentrée sur la communauté et la forme élargie à d'autres cercles au sein de l'espace social (de Singly, 2003, p. 24) peuvent être pensés comme fil conducteur pour l'ensemble du manuscrit.

L'étude de l'implication des retraités dans la vie associative nous permettra ensuite de constater que les formes d'engagement altruiste des retraités ne sont pas majoritaires, et qu'elles sont moins importantes que ce qu'un discours commun laisse entendre sur l'investissement social des seniors. Quant aux engagements centrés vers la sphère domestique et la famille dans les premières années de la retraite, ces derniers sont probablement des signes annonciateurs des relations que ces personnes vont privilégier durant toute leur retraite et qui deviendront ultérieurement typiques d'une forme de soutien permettant d'accompagner le vieillissement. Il faut reconnaître que nous n'avons pas perçu cette perspective lors de nos premiers travaux, faute d'avoir étudié à l'époque des personnes plus avancées dans le cycle de vie.

La deuxième partie du manuscrit porte sur des travaux réalisés au cours de la dernière décennie (depuis 2006), à la faveur de deux programmes collectifs de recherche que j'ai codirigés où les thématiques de la mobilité résidentielle et de l'habitat sont venues compléter notre réflexion sur le vieillissement et les modes de vie des retraités. Nous considérons ici des personnes qui, tout en gardant leur autonomie, connaissent les premiers événements emblématiques du vieillissement individuel affectant le parcours de vie. Avec ces travaux, nous

---

<sup>48</sup> De ce point de vue, les jeunes aussi subissent des représentations en lien avec leur position vis-à-vis du marché du travail.

pouvons comparer de jeunes retraités ayant des capacités d’agir peu contraintes à leurs aînés de 10 ou 15 ans qui doivent pour certains ajuster leur mode de vie en fonction de capacités plus limitées, selon le principe de la déprise<sup>49</sup>. En concentrant notre attention sur la mobilité résidentielle, le rapport au logement, et plus largement la notion d’habitat, nous examinons des « objets » sociaux, loin d’être insignifiants, qui permettent de couvrir la plupart des dimensions de la vie des personnes âgées à ce moment du parcours de vie. Nous pouvons interpréter les besoins et les demandes des individus qui sont confrontés aux premiers signes du vieillissement. Grâce à ce travail, nous partons des mobilités résidentielles au cours de la retraite et nous poursuivrons vers l’analyse des formes de soutien au cours du vieillissement. Quand les personnes âgées ont besoin d’une aide, à qui s’adressent-elles ? Aux membres de leur famille qui deviennent des aidants, volontaires ou obligés, ou à une offre de service marchande disponible sur place qui présente l’avantage de la contractualisation et d’une plus grande mise à distance d’autrui ? A moins que les deux se conjuguent (aide informelle et aide formelle), comme c’est le cas quand le choix des personnes âgées est d’emménager dans un « habitat intermédiaire » avec des services à disposition, à une faible distance du domicile des enfants, et surtout si leur famille a elle-même encouragé cette mobilité. Dans cette partie, nous renforcerons le diagnostic sur les inégales dispositions sociales à faire face à la fragilisation qui découle du vieillissement individuel. Les représentations sociales qui considèrent les personnes âgées (et plus généralement les retraités) comme un groupe social (homogène) apparaîtront ici peu convaincantes au regard de la diversité des besoins exprimés.

Enfin, la dernière partie du manuscrit présentera un programme engagé, mais surtout à développer pour les prochaines années, qui consiste à déplacer nombre de nos réflexions sur le vieillissement en les situant dans les pays du Sud, lesquels se présentent d’après l’entendement collectif comme des nations démographiquement jeunes, où la question du vieillissement paraît incongrue. Pourtant, les pays du Sud, sont amenés à connaître une transition incarnée par le vieillissement démographique, dont la rapidité sera l’une des caractéristiques. Dans le cadre de ce projet engagé en 2009, nous n’avons pas encore eu l’occasion de produire notre propre corpus de données quantitatives ou qualitatives (mais néanmoins plusieurs publications). Nos investigations se fondent sur les données disponibles issues de grandes enquêtes nationales et de celles collectées par les organismes internationaux. Devant le désert de connaissances relatives au vieillissement dans les pays du Sud, cette

---

<sup>49</sup> Dans cet écrit, nous utilisons le terme de « déprise » en référence aux travaux des chercheurs toulousains. Cf. Barthe, Clément et Drulhe, 1988 ; Clément et Membrado, 2010.

thématique mériterait un programme de recherche ambitieux que pourraient appuyer les pays les plus riches dans le cadre de leur programme d'aide au développement.

Cette piste de recherche permettra d'élargir les résultats que nous produisons sur les pays occidentaux. En considérant des sociétés ayant des systèmes culturels et politiques différents, nous montrons d'autres réalités sociales qui caractérisent les vieilles personnes et voyons en quoi, l'organisation sociale, au niveau collectif comme familial, est en lien avec le poids démographique des différents groupes d'âges. Certains aspects maintenant repérables dans les pays du Sud commencent à présenter des similitudes avec les caractéristiques des pays du Nord (plus longue coexistence des générations, réduction de la taille des ménages, montée de l'individualisme, féminisation du travail de soutien aux aînés...), mais les réponses apportées par les Etats et les familles sont de nature très différente. Nonobstant, d'autres processus affectent spécifiquement les personnes âgées dans les pays en développement en proie à d'importantes mutations sociales, comme les difficultés d'accès aux services de santé, ou encore les migrations des enfants adultes qui, par leur absence, ne peuvent plus assurer la prise en charge sur place des aînés.

Alors que les attributs du pouvoir des anciens pourraient tomber en désuétude, verra-t-on se mettre en place la dévalorisation des aînés dans la sphère publique comme dans la sphère domestique ? A côté de ce scénario pessimiste qui serait le signe d'une évolution culturelle majeure, pour ne pas dire anthropologique, le développement de politiques publiques non empruntées aux pays du Nord proposerait un autre dessein aux personnes âgées pour assurer leur protection sociale. Elles pourraient protéger les plus faibles d'entre elles (notamment les personnes sans retraite et les femmes que l'on sait plus vulnérables) et venir renforcer la prise en charge que les familles effectuent à l'égard de leurs aînés. Même sans structures d'hébergement ad hoc (elles sont *a priori* peu compatibles avec la culture revendiquée de l'entraide familiale), les actions médico-sociales pourraient veiller à ce que la dignité des personnes les plus dépendantes soit garantie du mieux possible, par exemple grâce à des équipes gérontologiques intervenant à domicile.

La réalité de la vieillesse dans les pays en développement aide réciproquement à comprendre les constructions sociales qui entourent les personnes âgées dans les sociétés plus « différenciées ». Nos travaux saisissent des moments de l'existence d'individus sociaux qui se posent des questions et font des choix face à l'avancée en âge dans des contextes socio-historiques différents. Bien qu'ils aient été menés sur des populations distinctes, à différents moments du cycle de vie, nous avons ainsi, *a posteriori*, l'opportunité de tenter une lecture

diachronique partielle de nos résultats portant sur des cohortes nées entre les années 1925 et 1950, laquelle propose une compréhension de la dynamique des parcours de vie, et de l'évolution des étapes et des transitions d'un cycle de vie en évolution.



**PARTIE 1 :**

**Quitter le travail et entrer en retraite**





Je me suis intéressé lors de ma thèse<sup>50</sup> à la situation des salariés « âgés » des Industries Electriques et Gazières (IEG), c'est-à-dire des entreprises « Electricité-de-France » et « Gaz-de-France » : EDF et GDF<sup>51</sup> (144 000 salariés en 1993). J'avais initialement l'intention d'y étudier l'incidence du vieillissement démographique sur la gestion des ressources humaines, sujet qui aurait été dans la continuité de mon mémoire de DEA de démographie-économique où je m'étais intéressé aux motivations des départs à la retraite des Canadiens<sup>52</sup>. J'évoque cette question dans ma thèse sans lui accorder en définitive un développement majeur (Nowik, 1998a, p. 161-175). En effet, au fil de la réflexion, le sujet s'est sensiblement déplacé vers le problème jugé le plus aigu à mes interlocuteurs, à savoir la gestion des fins de carrière et le rapport au travail des salariés placés à quelques années du départ en inactivité. L'entreprise nationalisée, qui garantissait la sécurité de l'emploi, était dans une situation de vieillissement démographique et de « chômage interne ». Pour rajeunir sa structure par âge et diminuer sa main-d'œuvre, elle proposait des cessations anticipées de l'activité (préretraites d'entreprise) aux salariés placés à cinq années ou moins du départ à la retraite. Etant donné que certains agents avaient plus de 15 années de service actif, ce dispositif pouvait permettre de quitter l'entreprise dès 50 ans, voire un peu avant en cumulant tous les congés en stock.

Bien que les salariés étudiés étaient fort éloignés des stigmates de la vieillesse physiologique, ma thèse rend compte de la dynamique du vieillissement au sens où se joue la fin d'une période structurante de l'existence et la question de savoir comment négocier l'entrée et l'adaptation dans la période suivante. Pour la première fois de leur existence, les individus étaient sous l'emprise de représentations associées à l'être vieillissant. Se sentir vieux dans son corps n'était pas la question. Etait vieux celui qui se voyait étiqueté de cette manière par Autrui du fait de sa place dans le cycle de vie (professionnelle). Ces représentations ont été historiquement accentuées à partir des années 1970 par la recherche de productivité et de

---

<sup>50</sup> Thèse de sociologie débutée en septembre 1992, soutenue en mai 1998 à Lille 1 sous la direction de Jean-Claude Rabier. *Le devenir des salariés de plus de 45 ans. Stratégies d'entreprises et trajectoires des salariés âgés : le cas de l'entreprise EDF-GDF*, 3 tomes, 728 p., publiée aux Presses universitaires du Septentrion en février 2001 - ISBN : 978-2-7295-3427-1. Cette thèse a reçu le prix de l'Observatoire des Retraites.

<sup>51</sup> EDF et GDF sont maintenant deux entités distinctes, mais à l'époque elles partageaient plusieurs directions. On pouvait parler d'EDF-GDF comme d'un seul ensemble, même si les agents, selon qu'ils étaient « électriciens » ou « gaziers », n'avaient pas exactement la même culture d'entreprise. Mais d'autres différences « culturelles » existaient aussi au sein d'une même entreprise, entre certaines directions (par exemple la « Production » et la « Distribution » de l'époque).

<sup>52</sup> *Le processus décisionnel de l'âge à la retraite au Canada - un essai pour approcher l'âge de la cessation d'activité à partir des caractéristiques socio-économiques des retraités canadiens*. Mémoire de DEA sous la direction de Jacques Légaré et Didier Blanchet, IEP Paris / Université de Montréal, 123 p., 1991.

nouvelles compétences, à cause du vieillissement démographique des actifs et de la politique nationale des préretraites qui ont construit une image très négative des salariés en « fin de carrière ». La France et d'autres pays d'Europe ont partagé cette même politique à l'égard des salariés « âgés » conduisant à la mise en place d'un processus d'obsolescence prématuré des actifs. *Ce processus est la première expérience concrète du vieillissement.* Les individus sont confrontés à une finitude ; ils voient leur statut s'affaiblir et leur identité professionnelle devenir instable. Face à ces changements, qui peuvent prendre la forme d'une crise dont les conséquences peuvent s'appliquer au-delà de la vie professionnelle, les individus vont franchir une étape importante du parcours de vie en procédant à certaines décisions. L'appréciation subjective de ce passage résulte essentiellement des individus, dans la mesure où les institutions qui socialisent les parcours de vie sont de plus en plus discrètes durant cette transition, pour ne pas dire absentes.

L'entrée dans « l'inactivité », malgré les images valorisantes qu'on attribue aux jeunes retraités dont nous venons de parler, confère un nouveau statut aux individus qui resteront dès lors, dans la très grande majorité des cas, en dehors de l'appareil de production. Ils auront la perspective de vivre pendant de longues années (du moins pour certains), soit au sein de la société, en y menant des activités sociales diversifiées, soit « en marge » de celle-ci, en se repliant sur le domicile. Au fil de la retraite, d'autres expériences liées au vieillissement individuel interviendront, (re)définissant le rapport au monde et imposant aux individus de nouvelles conditions de vie. La « fin de carrière » est donc le point de départ de cette trajectoire. Dans ce chapitre, nous rappelons d'abord comment s'est construite en France une politique visant à soustraire du marché du travail des salariés situés dans les dernières années de la vie professionnelle, en les plaçant définitivement dans une situation d'inactivité, et produisant *de facto* la catégorie des salariés « âgés ». Après la présentation du contexte national, nous verrons que les Industries Electriques et Gazières (IEG) ont mis en place le même type de politique, et nous analyserons les effets sur le personnel de cette gestion des ressources humaines. Puis nous présentons d'autres travaux sur les activités des retraités, dont on considèrera le lien avec les aspirations élaborées en fin de carrière et les modalités de sortie de l'activité (anticipées ou non, choisies ou subies). Ces travaux que j'ai réalisés après ma thèse donnent *a posteriori* un intérêt nouveau à certaines des analyses effectuées sur les salariés « âgés » des IEG. Nous terminons ce chapitre par l'étude des activités associatives des retraités à l'aide d'une enquête de l'INSEE. Ce regard permet de proposer un schéma d'interprétation des formes d'engagement durant la retraite, mais aussi de concevoir l'évolution du lien social au cours de l'avancée en âge.

## **CHAPITRE 1 :**

### **Le « travail » de fin de carrière**

*« Il n'est pas rare en effet d'entendre des candidats à la préretraite expliquer que "comme ils n'ont jamais été au chômage" il est bien normal qu'ils trouvent en fin de carrière une sorte de bonus comme pour l'assurance-auto des bon conducteurs ».*

*Entreprise et progrès (organisation patronale), La gestion des fins de carrière – La préretraite n'est pas un acquis social, mars 1993, p. 8.*



Le travail de recherche dans le cadre de ma thèse a été initié grâce à une convention CIFRE qu'EDF nous a proposé en 1992<sup>53</sup>. La Direction du personnel (qui était encore direction mixte des entreprises EDF et GDF) formulait à l'époque le constat d'une relative démobilisation de ses salariés les plus âgés. Dans le cadre de la convention CIFRE, EDF attendait de moi que je m'intéresse à ce constat de départ pour en comprendre sa logique. La situation paraissait à l'entreprise d'autant plus préoccupante que celle-ci était sujette au vieillissement démographique de son personnel faisant croître le nombre et la proportion des salariés les plus âgés. Il faut préciser que du fait de la sécurité de l'emploi proposée aux agents des Industries Electriques et Gazières (IEG), la gestion des ressources humaines s'opère sur la totalité de la carrière, ce qui la rend plus contraignante.

La démobilisation des salariés « âgés » des IEG avait été repérée au début des années 1990. C'était un constat que partageaient d'autres entreprises du secteur public et du secteur privé. Il nous fallait par conséquent considérer les éléments d'un contexte économique global jouant sur la situation des salariés, mais aussi ceux plus spécifiques aux IEG. Eu égard aux conséquences de la politique française de cessation anticipée de l'activité (CAA), il était indéniable pour beaucoup d'auteurs qu'un processus d'exclusion de l'activité s'exerçait à l'encontre des salariés les plus âgés et que cette situation jouait en faveur de leur moindre implication dans les objectifs de leurs employeurs. Dans notre thèse, oubliant pour un temps l'organisation professionnelle dans laquelle nos enquêtes de terrain allaient porter, nous avons entrepris de comprendre comment les politiques publiques et les politiques d'entreprise avaient produit la dévalorisation des salariés sur le critère de l'âge, produisant leur vieillissement professionnel de façon précoce, en totale contradiction avec la croissance de la longévité humaine. Nous voulions aussi discuter la proposition selon laquelle le vieillissement démographique était par nature un handicap pour l'entreprise : cette hypothèse ne me semblait acceptable qu'à la condition que nous puissions mettre en évidence un effet « fin de carrière » permanent sur le rapport au travail des salariés, effet qui serait alors amplifié par l'augmentation numérique des salariés s'approchant du terme de leur carrière.

---

<sup>53</sup> Je reste redevable à Philippe Oger et Hélène Meynaud de m'avoir offert cette opportunité dans le cadre du GRETS (Groupe de Recherche Energie Technologie Société, situé à Clamart, au sein de la Direction des Etudes et Recherches d'EDF). Ce contrat CIFRE a été le catalyseur de la suite de mon parcours universitaire.



## **1.1) La production sociale de l'individu âgé**

Nous allons dans cette partie présenter le processus de fabrication des salariés « âgés » au niveau national, et nous reviendrons ensuite sur le cas des salariés âgés des IEG. Ce processus a conduit à leur stigmatisation et leur exclusion du marché du travail, du seul fait de leur âge chronologique ou de leur position dans le cycle de vie professionnelle. Pour mettre en évidence cette fabrique des salariés âgés, je m'étais principalement appuyé sur des travaux d'historiens, de sociologues, d'économistes ayant travaillé sur les dynamiques économiques et sociales influençant le passage de l'activité à l'inactivité dans les sociétés occidentales. Mon travail s'était accompagné d'une analyse quasi-exhaustive de la presse française<sup>54</sup> durant 25 années (1973-1998) dont nous ne donnerons ici qu'un bref aperçu. Dans notre thèse, nous avons consacré une centaine de pages à ce travail (Nowik, 1998a, p. 44-145) en adoptant une perspective diachronique pour en rendre compte. Nous ne reprenons maintenant que quelques idées, sachant qu'il est facile de se reporter au manuscrit d'origine pour davantage de détails. Nous avons également fait le choix de ne pas encombrer le propos avec des statistiques sur les différents dispositifs de préretraites qui sont disponibles dans la thèse ou dans les publications que nous avons référencées.

### ***Industrialisation naissante et naissance des salariés âgés***

Il faut remonter loin en arrière, au début du salariat, pour voir se transformer les modalités de la cessation d'activité avec la création des premières retraites. Avant cela, la « retraite » se confondait encore avec la vieillesse. Les contrats intergénérationnels permettaient aux anciens de se prémunir contre le risque vieillesse, et aux descendants (le plus souvent le fils aîné) d'accéder à l'exploitation familiale en échange de l'entretien des « anciens » par les plus jeunes. Cette situation se rencontre aujourd'hui encore en d'autres lieux de la planète, notamment chez les paysans qui vivent dans des pays où l'Etat n'a pas développé de systèmes de retraite pour toutes les catégories d'actifs (Cf. la troisième partie de ce manuscrit).

---

<sup>54</sup> La littérature francophone sociologique sur la problématique des fins de carrière ne débutant qu'en 1981, nous avons procédé à une analyse des coupures de presse parues dans la presse française à partir de 1973. La consultation des articles s'est effectuée à l'Institut des Etudes Politiques de Paris où la presse nationale est analysée et classée par thème depuis 1946. Le corpus a permis de construire une représentation du jeu d'acteurs, basée sur les enjeux autour de l'abaissement de l'âge de la retraite et de la cessation anticipée de l'activité des travailleurs les plus âgés, puis de confronter cette lecture de première main à la littérature existante.



L'Histoire sociale nous apprend que le développement des premières caisses de retraite patronales débute dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Confrontés à l'instabilité des ouvriers issus du monde rural – qui séjournent temporairement dans l'industrie mais qui retournent ensuite à l'agriculture ou à l'artisanat -, les industriels tentent de stabiliser la main-d'œuvre en développant les caisses de retraite patronales et en améliorant leur fonctionnement (Melchers, 1984). Celles-ci s'ajoutent aux dispositifs gérés par l'Etat pour les fonctionnaires et à la Caisse Nationale de Retraite pour la Vieillesse qui fonctionnait sur le principe de la libre prévoyance et de la capitalisation. La retraite, qui se construit lentement de la sorte est mise en place par l'employeur qui en détermine le commencement et le niveau de remplacement. Elle ne concerne qu'une faible partie du salariat jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'assurer un revenu minimum d'existence aux ouvriers démunis au moment où leurs forces physiques sont insuffisantes pour répondre aux critères de production. Sous l'influence des Leplaysiens, la légitimation des pratiques en matière de retraite est essentiellement d'ordre moral ou religieux jusqu'aux années 1890 (Dumons et Pollet, 1993). La notion de "patronage" permet de qualifier les rapports de l'époque entre le grand patronat industriel et ses travailleurs. Le patronage est ensuite remplacé par le paternalisme, lorsque les patrons développent, en plus des caisses de retraite, des œuvres sociales et une politique du logement qui n'ont d'autres objectifs que d'avoir une plus grande emprise sur la vie quotidienne des ouvriers, dans le but de les discipliner, et parfois de les éduquer à la prévoyance.

Pour Anne-Marie Guillemard, le problème de la vieillesse ouvrière est la conséquence de la disparition des réseaux domestiques ou professionnels d'entraide, de la constitution d'un large prolétariat urbain et du nouveau rapport de domination capitaliste (Guillemard, 1986, p. 33-58). Cette domination passe avant tout par le développement du contrat de travail salarié, qui peut être analysé comme le premier instrument de l'aliénation de la classe ouvrière, ou comme un outil de gestion de la main-d'œuvre. L'auteure du "Déclin du social" insiste sur la dynamique sociale qui est à l'origine de la retraite. Elle la conçoit comme un nouveau droit social du travail qui résulte de l'imbrication complexe entre des revendications ouvrières et des stratégies patronales. Au tournant du siècle, la classe ouvrière revendique une sécurité en échange de sa force de travail mise au service de la création de richesses, mais la forme et les modalités qu'elle doit prendre sont encore mal définies. Il est parfois question d'un droit conditionnel à l'incapacité de travail (issu de l'existence des caisses de secours), et parfois d'un droit universel à l'assurance. Puis, Paul Lafargue fait émerger l'idée du droit au repos comme la contrepartie de l'aliénation par le travail (Guillemard, 1986, p. 43-44). Pour A.M. Guillemard, les positions patronales s'inscrivent en réponse aux revendications ouvrières et, dans les grandes

entreprises, aux nécessités d'organiser la gestion des effectifs et de répondre aux contraintes de l'organisation de la production. La catégorie des salariés âgés relève ainsi d'une construction sociale inscrite dans un contexte de mécanisation et de rationalisation : « *L'utilisation de la retraite apparaît comme le moyen pour l'entreprise de se débarrasser des travailleurs âgés dont le rendement est faible* » (Guillemard, 1983, p. 48).

De son côté, Ronald-Frans Melchers signale le caractère évolutif au cours du temps de la fonction des retraites. Elle est dans un premier temps un moyen parmi d'autres de fidéliser et de fixer les ouvriers et leur famille, puis elle évolue vers une modalité de gestion des flux de main-d'œuvre en fonction de l'âge pour en tirer la meilleure rentabilité dans un contexte de changement technologique (Melchers, 1984). Le problème "travailleurs âgés" commence à se poser lorsque le système économique place la productivité au centre de son fonctionnement. Pour Melchers, la gestion de la vieillesse ouvrière n'est qu'une dimension secondaire dans l'instauration des retraites ouvrières. Avec l'industrialisation de la France au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la forme et la nature du travail qui se transforme. L'économie rurale, familiale, artisanale, dispersée, peu structurée laisse progressivement la place à une économie capitaliste, mécanisée, concentrée et réglementée, qui rigidifie le marché du travail et le régule en fonction de l'âge des travailleurs.

Le vieillissement démographique est un autre facteur qui contribue à l'émergence du problème "travailleurs âgés". La montée du salariat et du paternalisme transforme en effet la structure par âge des travailleurs des grandes industries, car les salariés les plus âgés ne quittent plus la fabrique pour s'établir ailleurs, tandis que leur productivité peut être trop faible. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les cadences imposées dans l'industrie favorisent donc l'exclusion professionnelle et les salariés entrent dans la vieillesse lorsque le système de production les rejette. De plus, l'institutionnalisation progressive de la retraite, facilitée par l'intervention de l'Etat, donne à l'employeur la possibilité de gérer moralement et anonymement la main-d'œuvre vieillissante, possibilité qui n'existait pas tant que la fin d'activité était subordonnée à un système de solidarité personnalisée.

La crise des années 1930 va aussi avoir des conséquences sur l'emploi des travailleurs âgés. Que ce soit Gérard Noiriel dans sa fresque sur les ouvriers en France (Noiriel, 1986), ou Frank Laczko et Chris Phillipson en relatant des études britanniques, le constat est que certains travailleurs âgés (notamment les moins formés d'entre eux) ont des difficultés à se maintenir en emploi, parfois dès la quarantaine (Laczko et Phillipson, 1991). Ces auteurs montrent que les représentations dévalorisantes attribuées aux travailleurs âgés sont déjà parfaitement

identifiables dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et qu'elles sont accentuées en période de crise. Le moment de la fin d'activité dans le cycle de vie professionnelle ne dépend plus des capacités physiques objectives des travailleurs. Elle est relative à des normes de productivité et à la santé économique des entreprises. L'apparition de la retraite s'avère le moyen externe à l'entreprise de gérer la main-d'œuvre et plus particulièrement la main-d'œuvre vieillissante. C'est donc paradoxalement au moment où l'ébauche d'une assurance vieillesse se met en place, l'existence des rentes autorisant le passage de la notion de vieillesse à celle de retraite, que l'on s'interroge sur la participation des salariés âgés à l'activité. En définitive, les travailleurs âgés subissent les méfaits d'un système censé les protéger. La mise à la retraite est une mise à la vieillesse, mais c'est aussi un processus de sélection qui soustrait de l'activité les individus peu rentables. Désormais, la retraite apparaît comme un système dépendant directement de l'activité, et la vieillesse physiologique qui déterminait la mise à la retraite jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle cède la place à la vieillesse professionnelle. Si cette perspective laisse en germe une période de la vie des individus qui est encore à inventer, elle marque aussi le début de la marginalisation cyclique des travailleurs âgés de l'appareil de production, dans laquelle l'âge chronologique va devenir la variable de sélection omniprésente.

La suite de l'histoire économique du XX<sup>e</sup> siècle ne dément pas cette analyse en faisant apparaître le lien direct entre le maintien en activité des travailleurs âgés et le contexte économique. A la suite des analyses de Xavier Gaullier, on peut insister sur le fait que lorsque les entreprises manquent de main-d'œuvre les travailleurs âgés sont considérés de la même façon que les salariés plus jeunes (Gaullier, 1992). C'est la situation pendant les Trente Glorieuses : l'ancienneté est récompensée et l'âge n'est pas un critère de discrimination. A l'inverse, lorsque la demande de travail des entreprises est inférieure à l'offre, en période de crise économique, ou lorsque des mutations technologiques dégagent des gains de productivité, le groupe âgé est marginalisé. On le considère moins apte que celui des jeunes à répondre aux exigences de la productivité, et on dénonce le coût salarial de cette main-d'œuvre.

### ***Généralisation de la politique des préretraites***

Au cours de la décennie 1970, l'évolution du modèle de consommation et la baisse des gains de productivité vont provoquer une diminution des emplois dans le secteur industriel traditionnel. Il s'ensuit des suppressions d'effectifs qui se portent majoritairement sur les salariés les plus âgés. En 1963 puis en 1972, se mettent en place en France, les premiers dispositifs institutionnels dont l'objectif est de placer en cessation définitive d'activité les salariés âgés

victimes des licenciements, et cela plusieurs années avant l'âge légal de la retraite (fixé à cette époque à 65 ans). Il en découlera toute une série de dispositifs visant à favoriser le départ en inactivité des salariés les plus âgés pour acheter la paix sociale dans certaines régions françaises, en particulier dans les bassins de la Sidérurgie, pour favoriser la modernisation des entreprises et augmenter leur productivité, pour privilégier l'emploi des jeunes aux dépens des plus vieux. Cette histoire des dispositifs va s'enchevêtrer avec le débat sur l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans.

Replacée dans une perspective historique, l'exclusion des travailleurs âgés qui va se mettre en place à partir des années 1970 n'est donc pas inédite. Ce sont les dispositifs institutionnels de cessations anticipées qui représentent une nouveauté et non la logique de l'exclusion, présente à chaque crise économique, mais que les années de croissance post Seconde Guerre mondiale avaient fait partiellement disparaître. L'économiste Michel Frossard a soutenu l'idée que les cessations anticipées de l'activité ont été avant tout un moyen d'adapter quantitativement et qualitativement la main-d'œuvre à des impératifs de production en évolution, bien avant d'être un moyen pour lutter contre le chômage ou de tendre vers l'abaissement de l'âge de la retraite. Il écrit en substance « *les cessations anticipées d'activité sont des mécanismes de rejet d'un processus de travail en cours de restructuration bien plus qu'un abaissement des conditions de l'exercice d'un droit au temps libre* » (Frossard, 1983). Progressivement, il s'instaure une tension entre le droit au travail des salariés « âgés » et le droit au repos revendiqué, notamment pour ceux ayant effectué de longues carrières. A pousser au départ anticipé de l'activité, l'abaissement de l'âge de la retraite s'établit *de facto* à 60 ans et la marginalisation des travailleurs les plus âgés dans les entreprises s'institutionnalise.

Dans le cadre de la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan, le groupe "Prospective personnes âgées" présidé par Robert Lion<sup>55</sup> formule une critique sans complaisance de cette logique de l'exclusion de l'activité instaurée durant les années soixante-dix. Le rapport "Vieillir demain" publié en 1980 débute sur le constat général de la dévalorisation de l'âge dans la société. Cette tendance concerne aussi bien les personnes très âgées qui sont perçues comme des charges pour la collectivité, que les travailleurs en fin de carrière dont l'obsolescence serait de plus en plus précoce. Pour les auteurs du rapport, la récession est responsable de la dégradation de la place des travailleurs âgés sur le marché du travail ("*Les vieux sont sacrifiés sur l'autel de la crise*" peut-on lire dans le rapport), parce qu'à défaut de trouver les moyens de créer des emplois, le

---

<sup>55</sup> Robert Lion deviendra directeur de cabinet de Pierre Mauroy fin 1981.

système économique rejette d'abord les personnes qu'il juge les moins aptes : les immigrés, les femmes, les jeunes peu diplômés et les travailleurs âgés répondent à ce critère. L'avantage des derniers est de contracter des liens avec la politique de la vieillesse.

L'arrivée de la Gauche au gouvernement en mai 1981 a pour conséquence de modifier partiellement, en les inversant, les liens entre les politiques de la vieillesse et les politiques de l'emploi. Avant la réforme de l'âge légal de la retraite, l'assurance chômage faisait office de caisse de retraite dans le cadre du paiement des préretraites ou de l'indemnité de chômage des salariés âgés. A partir de 1981-1982, le projet d'abaissement de l'âge de la retraite, avec l'objectif annoncé de réduire les inégalités sociales du troisième âge, se propose de lutter contre le chômage en orientant d'une part les plus de soixante ans vers la retraite institutionnelle, et en tentant d'autre part de substituer les emplois occupés par les plus âgés par des jeunes demandeurs d'emplois. Ainsi, la réforme de la retraite ne renversera pas l'éviction de travailleurs âgés de la sphère productive, mais l'assurance vieillesse se placera (partiellement) au service des intérêts de la politique de l'emploi. Robert Lion (cité plus haut) déclare fin 1983 que l'abaissement de l'âge de la retraite a été une mesure qui partait « *d'une logique d'initiatives généreuses* », mais elle a servi « *plus pour rejeter les gens du marché du travail que pour leur assurer une retraite dans de bonnes conditions* » (Le Monde du 8/12/1983).

A partir de 1981, le droit au travail des employés âgés disparaît totalement des débats publics. Il laisse la place à la notion de solidarité pour l'emploi entre les générations. Et en septembre de la même année, le Premier Ministre Pierre Mauroy déclame aux aînés de la région lilloise : « *Le gouvernement vous permet de partir en retraite à 55 ans. Partez à 55 ans la tête haute, fiers de votre vie de travailleurs (...) C'est cela le contrat de solidarité. Que ceux qui sont les plus âgés, que ceux qui ont travaillé, partent, fassent la place aux jeunes pour que tout le monde ait du travail* » (Fête de la Rose du 27/9/1981<sup>56</sup>). Un des objectifs principaux du nouveau gouvernement de la France est d'apporter des réponses au chômage, problème à l'origine de la sanction des électeurs pour le gouvernement précédent (le taux de chômage avait doublé

---

<sup>56</sup> Mauroy déclarait de la même manière sur un plateau de télévision dix jours avant : « Et puis permettre, il faut bien le dire, aux Français qui le souhaitent, et j'invite tous ceux qui sont à l'âge de la retraite, et bien de penser que dans les quelques années que nous vivons il n'y a pas de meilleur service que l'on puisse rendre au pays et à la jeunesse que de partir dignement en retraite pour permettre à un jeune de prendre sa place dans l'appareil productif ». (MIDI 2 d'Antenne 2 / 17 septembre 1981). On se demande de quels « retraités » parlent le Premier Ministre de la France : il s'agit en réalité de salariés « âgés », plus ou moins proches de la retraite, à qui des préretraites seront proposés dans l'espoir de favoriser l'emploi des jeunes. Il est plus acceptable de nommer « retraités » ces salariés dont la présence sur le marché du travail n'est plus souhaitée, malgré un discours général sur le droit au travail pour tous les Français (lors de la même émission).

<http://www.ina.fr/video/I08329112/mauroy-et-le-chomage-video.html> [consulté le 3/7/2015]

pendant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing). Avec la barre symbolique des deux millions de demandeurs d'emplois atteinte en 1981, le projet socialiste est de « partager l'emploi » au moyen de la réduction du temps de travail et en substituant les emplois entre les classes d'âge. Le gouvernement met ainsi en place les « contrats de solidarité » en 1982 et 1983. Ces derniers n'ont pas les effets escomptés sur l'emploi (Barbezieux, 1983), mais ils facilitent la modernisation de certaines entreprises et produisent un engouement de la part des salariés « âgés » pour la sortie anticipée de l'activité. En 1982, pendant quelques mois, la préretraite-démission<sup>57</sup> ouvre la porte à des situations d'inactivité dès 55 ans, alors que la retraite était encore fixée à 65 ans, donc dix ans plus tard. L'analyse d'Olivier Galland et ses collègues sur l'utilisation des contrats de solidarité montre que les entreprises utilisatrices du dispositif étaient plutôt des entreprises en bonne santé économique et que l'objectif premier était la recombinaison des qualifications du personnel (Galland et *al.*, 1984). Ces dispositifs de préretraite ont facilité les réorganisations du système productif et le rajeunissement des structures démographiques du personnel. La substitution de la main-d'œuvre âgée par un personnel aux caractéristiques différentes montre la préférence des entreprises pour les qualités d'adaptation et de souplesse, que les salariés âgés sont supposés ne plus posséder. Il est vrai que les salariés situés en fin de carrière au début des années 1980 (nés avant la Seconde Guerre mondiale) avaient débuté tôt leur vie professionnelle, avec une formation initiale réduite et peu de formation continue ; ils avaient pratiqué une activité salariale parfois souvent éprouvante et n'avaient connu qu'une faible mobilité fonctionnelle. Il est donc impossible de résumer le départ de l'activité des salariés âgés à un problème de quantité de main-d'œuvre. Il s'agissait aussi d'un problème de qualification des personnes les plus âgées. Les entreprises, en substituant des demandeurs d'emploi relativement jeunes à des salariés plus âgés ont considéré que les premiers étaient mieux adaptés aux évolutions techniques, et/ou que l'adaptation des seconds n'était économiquement pas rentable.

---

<sup>57</sup> La retraite-démission (troisième formule des contrats de solidarité dite aussi ACS) a recueilli une forte adhésion de la part des entreprises et des salariés. Elle consistait à embaucher un demandeur d'emploi pendant un an (et parfois seulement un an !) en contrepartie du départ volontaire d'un salarié, âgé de plus de 55 ans, qui se voyait garantir un revenu de remplacement équivalent à 70 % de son ancien salaire brut (50 % versé par les ASSEDIC et 20 % par l'Etat (le montant des indemnités diminuera à partir de 1983). Après 60 ans, le salarié démissionnaire en contrat de solidarité bénéficiait de la garantie de ressources jusqu'à 65 ans, soit dix années d'indemnisation au maximum, comme les préretraites FNE mises en place en 1980.

### ***Marginalisation des salariés âgés mais revendication au départ***

A partir de 1984, les critiques concernant la mise à l'écart anticipée des travailleurs les plus âgés se multiplient. "Individus socialement inutiles", "traumatisés psychologiquement", "interdits de travail" sont quelques-uns des arguments que l'on peut relever dans la presse française. Les conséquences au sein des organisations sont aussi mentionnées : gaspillage de compétences, d'expériences, perte de la mémoire des entreprises, déconsidération des salariés vieillissants, diminution de la mobilité, démobilisation, etc. Avec la montée en charge des préretraites, la retraite est vidée de son sens, celui du repos mérité. Un groupe sociologique aux contours incertains, situé entre activité et « vrai retraite », commence alors à se dessiner. Pour Xavier Gaullier, un nouveau modèle de vie prend forme aux alentours de la soixantaine. L'auteur y voit la naissance d'un groupe social qui entre dans une période de la vie méconnue jusqu'alors (Gaullier, 1980, 2003). Selon nous, ce groupe n'a que l'apparence de l'homogénéité du fait de son statut et de sa position dans le cycle de vie. Dans les faits, les conditions de vie des préretraités dépendent de leur appartenance à telle ou telle catégorie socioprofessionnelle et non de la situation qu'ils partagent au présent. Anne-Marie Guillemard constate aussi l'émergence du groupe des préretraités qui fait l'expérience d'une nouvelle période du cycle de vie. Elle insiste essentiellement sur la perversion des politiques de la vieillesse au profit des logiques économiques. Dans une société où le travail donne le statut social, elle considère que définir des individus par le non-travail, c'est les mettre au rebut de la société, alors que paradoxalement, les quinquagénaires n'ont jamais été autant en mesure de participer à la vie sociale et économique, eu égard aux progrès sanitaires et à l'amélioration de la condition physique (Guillemard, 1983, 1986).

Alors que les limites de la vie humaine sont repoussées, que les individus restent plus longtemps en bonne santé, comment interpréter l'éviction des travailleurs âgés des entreprises ? Le journal Libération du 7-8/7/1984 y voit « *la naissance d'une société aberrante* » où des personnes « *au sommet de leur compétence entre 50 et 60 ans sont "interdits" de travail* ». L'absence de rôle social des préretraités fait dire au journal La Croix du 30/6/1985 « *qu'on les a poussés dehors* », que cette population est « *devenue frontalière de la vie sociale* », « *mise à l'index parce qu'elle coûte trop cher* ». Un écho semblable se retrouve dans un dossier du Point du 10/6/1985 où les articles évoquent le désarroi des préretraités. Avec l'interdiction de recontracter une activité une fois pris en charge par le dispositif de préretraite, ne se considérant pas encore comme des personnes du « troisième âge », c'est un sentiment d'exclusion sociale qui l'emporte.

Le problème social que posent les préretraités qui n'ont pas réussi à se maintenir sur le marché du travail est contradictoire avec l'aspiration des salariés qui cherchent à le quitter. Ils sont nombreux à vouloir "bénéficier" d'une préretraite lorsque leur entreprise élabore un plan social. Choix raisonné ou fuite en avant de salariés démotivés par l'absence de perspectives professionnelles ? Plongés dans un univers économique plus incertain, percevant la marginalisation des aînés en fin de carrière, les salariés âgés qui en ont eu l'occasion ont souvent opté pour la solution la plus sécurisante. Bien que la vie de ces générations de travailleurs se soit structurée en grande partie autour de l'activité professionnelle, ils ont abandonné prématurément le travail, et leur identité professionnelle avec, au profit d'une inactivité synonyme d'inutilité sociale (Franck *et al.*, 1982).

### ***Le paradigme du vieillissement démographique***

Au milieu des années 1980, alors que l'âge de la retraite vient seulement d'être abaissé à 60 ans, la perspective du vieillissement démographique de la population française va suggérer la nécessité de réduire les départs en préretraite *et de travailler plus longtemps* pour contrer le déficit de l'assurance-vieillesse (approchant à l'époque les 10 milliards de francs) ! Le rapport de la commission d'étude sur "la solidarité entre générations face au vieillissement démographique" du Commissariat général au Plan, sous la présidence du démographe Léon Tabah, prévoyait en raison du vieillissement démographique "*de fortes tensions des liens de solidarité, familiaux ou institutionnels*". Et pour préserver l'équilibre financier du système retraite dans l'avenir, la commission préconisait plusieurs solutions : la retraite progressive, l'augmentation de la durée des cotisations pour bénéficier d'une rente à taux plein (40 années à l'époque), la maîtrise de l'augmentation des pensions et la suppression de l'âge de la retraite avant 60 ans pour les agents du secteur public qui en bénéficiaient. La commission évoquait aussi la situation des travailleurs âgés en rappelant le processus d'exclusion dont ils sont victimes, mais en précisant que les salariés de plus de 50 ans ont un bas niveau de formation initial, rendant difficile les apprentissages en fin de carrière (Commissariat général au Plan, 1986, p. 32, p. 48), de quoi appuyer l'idée d'un certain fatalisme.

Le principal syndicat du patronat (CNPF) est lui aussi soucieux du vieillissement démographique car il redoute une hausse des cotisations sociales pour financer les pensions retraite, ce qui nuirait selon lui à la productivité des entreprises. Il suggère donc en priorité l'augmentation de la durée des cotisations pour retarder l'âge de départ effectif en retraite, et certains responsables préconisent l'introduction de formules de capitalisation qui permettraient



de modifier plus radicalement le fonctionnement du système retraite. La position du patronat est difficile à tenir dans la mesure où les entreprises (adhérentes au CNPF) sont, en même temps, fortement demandeuses de préretraites.

En outre, les préretraites ne sont pas neutres sur le vieillissement démographique observé dans les entreprises. Dans un premier temps, les départs anticipés de l'activité entraînent un rajeunissement des structures par âge de la main-d'œuvre. Lorsque les préretraites sont associées à des embauches, les flux d'entrées et de sorties de l'entreprise contribuent à renouveler la pyramide des âges. En revanche, lorsqu'elles sont menées de concert avec une réduction des entrées, les structures démographiques du personnel rajeunissent momentanément, mais voient grossir la proportion des salariés d'âge médian, qui deviendra un facteur fortement inerte de vieillissement démographique à moyen terme. Pour ne pas avoir à subir ce cercle vicieux des préretraites/vieillissement/préretraites, certaines entreprises dont j'ai cité des exemples dans ma thèse entreprirent de renoncer aux préretraites et de mettre en place une gestion des ressources humaines sur la totalité de la carrière, mais elles restèrent peu nombreuses à véritablement la pratiquer, laissant penser que leurs déclarations relevaient d'une stratégie de communication.

### ***Les (timides) débuts d'une autre politique à l'égard des salariés âgés.***

La prise en compte par les autorités du pays des conséquences du vieillissement démographique vont conduire à l'émergence de mesures visant à protéger l'emploi des salariés âgés. Ce mouvement s'engage au cours de la première cohabitation (lors des deux dernières années du premier septennat de François Mitterrand) et se poursuit lors du retour au gouvernement des socialistes en 1988. La contribution Delalande est votée en 1987 et s'applique en cas de licenciement économique de salariés de 55 ans et plus, mais elle sera peu dissuasive, voire contre-productive concernant l'embauche de salariés s'approchant de l'âge critique. Deux ans plus tard, la loi n° 89-549 vise à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion. Elle concerne les salariés de tous les âges, mais fait explicitement référence aux salariés âgés, définis exclusivement en fonction de l'âge chronologique (soit 55 ans, quels que soient leurs qualifications ou leur état de santé), qualifiés de « population à risque » menacée par les conséquences de l'évolution économique ou technologique. Finalement, le législateur attend une gestion plus attentive de la main-d'œuvre vieillissante en contrepartie de l'aide du Fonds National pour l'Emploi (FNE) qui autorise et finance les préretraites. Cependant l'emploi en France continue de se dégrader. Le nombre d'entrées en

allocation de base de salariés de 55 à 59 ans augmente de 18 % entre 1990 et 1991, et celui des nouveaux bénéficiaires d'une préretraite-licenciement de près de 30 %. L'âge des salariés « âgés » évolue : une nouvelle norme est produite abaissant le seuil d'entrée dans la catégorie à 50 ans. Cet âge est aussi celui qu'EDF et GDF retiendront pour fixer l'entrée en cessation anticipée de l'activité (CAA) dont nous parlerons ensuite (les grandes entreprises qui ont proposé des « préretraites maison » à leurs salariés ont généralement fixé un âge minimal plus élevé).

A côté des réflexions concernant la gestion des fins de carrière, le gouvernement se préoccupe des déficits de l'assurance vieillesse et des caisses de retraite. En 1991, le Livre blanc de Michel Rocard ne remet pas directement en cause la retraite à 60 ans mais envisage l'allongement de la durée des cotisations à 40 ou 42 années. Les auteurs du rapport annoncent que, même dans des conditions économiques favorables, l'arrivée des baby-boomers à l'âge de la retraite dès 2005 posera des problèmes de financement pour les régimes de retraite. Le nombre de cotisants pour 1 retraité tomberait à 1,9 en 2010 et à 1,7 ou 1,3 en 2040, selon les hypothèses économiques. Rien de comparable avec la situation enregistrée en 1970, où il y avait 3 cotisants pour 1 retraité. Officialisé par un gouvernement socialiste, ce Livre blanc ouvre un débat sur le bien-fondé de l'émblématique ordonnance du 25 mars 1982 relative à l'abaissement de la retraite à 60 ans dont les socialistes étaient les instigateurs !

Le gouvernement Balladur qui s'installe en 1993 - au bénéfice de la seconde cohabitation que le Président Mitterrand va connaître - décide d'encadrer plus fortement les préretraites d'Etat et de réformer certains paramètres du régime retraite. Pour percevoir une retraite à taux plein, la durée des cotisations va progressivement augmenter à 40 annuités (jusqu'en 2004) et le mode de calcul de la pension sera effectué sur les 10 meilleures années au lieu des 25 (jusqu'en 2008). La CGT considère que les décrets du 27 août 1993 porte un « *coup fatal au droit à la retraite à 60 ans* », mais les réactions syndicales sont seulement déclaratives car le déficit de la Sécurité sociale atteint la même année un record historique (32 milliards d'après Le Monde du 29-30/8/1993 titrant "le prix de la solidarité" pour évoquer la publication des décrets Balladur).

Le frein sur les préretraites du FNE va conduire à « déverser » certains salariés âgés vers le chômage. Du coup, les partenaires sociaux en charge de l'UNEDIC signent en septembre 1995 un accord visant à lutter contre le chômage, en proposant aux salariés âgés d'au moins 57,5 ans, mais ayant cotisé 40 annuités au régime d'assurance-vieillesse, de partir en Allocation de Remplacement Pour l'Emploi (dispositif « ARPE », maintenu jusqu'en 1998). Il s'agit dans

les faits d'une nouvelle préretraite, financée par l'UNEDIC (et non par le FNE), ayant aussi pour objectif de remplacer un salarié âgé par un autre salarié (si possible un jeune). Une partie des budgets de l'UNEDIC, dont il faut rappeler que la mission est d'accompagner financièrement les demandeurs d'emploi pendant leur chômage, a donc été mobilisée pour le retrait prématuré de l'activité des salariés âgés !

Quand les dispositifs de préretraite « publics » ont commencé à se fermer, les grandes entreprises qui en avaient les capacités ont mis en place leurs propres préretraites. Il leur fallait paradoxalement avoir une santé économique suffisamment bonne pour pouvoir assumer seules, pendant plusieurs années, le coût de l'externalisation des salariés âgés. Permettant généralement un départ de l'activité à un âge inférieur à celui proposé dans le droit commun, leurs salariés ont plébiscité ces formules ! Le journal *Le Monde* du 22/10/1994 titrait "Les soixante-huitards partent à la retraite". Dans son article, Alain Lebaube, désabusé, écrit : *"Ca y est ! Le soixante-huitard peut enfin réaliser ses rêves, élever des chèvres ou mettre en pratique le slogan de sa jeunesse, "gardarem lou Larzac" (...) A peine vieux, le cheveu bien moins long, voire disparu, les soixante-huitards vont pouvoir renouer avec leurs utopies d'antan, la sécurité du revenu en plus"*. Ainsi, les préretraites maison, mais plus généralement toutes les préretraites (dont les congés de fin d'activité mis en place par l'Etat-employeur !) furent une chance à ne pas laisser passer pour les individus vieillissants en emploi, alors que pourtant les dispositifs relevaient d'une logique d'exclusion massive du marché du travail des salariés « âgés ». Le consensus relatif à ces pratiques était solide : les pouvoirs publics ne désapprouvaient pas les préretraites maison, puisqu'il s'agissait de dispositifs que l'Etat n'avaient pas à financer<sup>58</sup> ; l'UNEDIC n'avait pas à indemniser ceux qui auraient pu devenir des chômeurs « âgés » ; les syndicats de travailleurs sollicitaient ces « mesures d'âges » aux dépens des licenciements dans le cadre des plans sociaux ; les entreprises y voyaient le moyen d'augmenter la productivité en réduisant le nombre des emplois et en rajeunissant les structures par âge du personnel sans avoir à rendre des comptes à la Délégation à l'emploi ou à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

---

<sup>58</sup> Ce qui n'empêche pas le Ministre du travail de l'époque, Michel Giraud, de déclarer que *« Les sociétés européennes ne pourront pas continuer à gérer les problèmes de restructurations et de chômage en excluant massivement, comme par le passé, les travailleurs vieillissants du marché du travail »*. Cette citation montre l'écart entre les déclarations de principe et la réalité, d'autant que l'Etat autorise des préretraites dans les Fonctions publiques et dans les entreprises du secteur public. Colloque "Emploi et Vieillessement", Paris, le 22/23 novembre 1993. Colloque organisé au Sénat par la Délégation à l'Emploi (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et la Commission des Communautés Européennes.

### ***Quid de la motivation des salariés âgés ?***

Malgré un fort consensus entre les principaux acteurs économiques et politiques concernant les mesures d'âges, nous avons identifié à partir de 1985 des avis divergents qui émanent de personnes influentes dans les milieux économiques et sociaux, de cercles constitués de chefs d'entreprise (clubs patronaux), de cabinets de ressources humaines (Nowik, 1998a, p. 133). En se plaçant du point de vue des salariés, l'une des critiques concerne les effets pervers de la discrimination par l'âge sur le marché du travail. En 1989, les travailleurs de plus de 50 ans du secteur privé constituaient la classe d'âge la plus encline à penser que la situation des personnes de leur âge se dégradait davantage que celle des autres groupes d'âge (SOFRES, 1990). Trois quarts des salariés de 45 ans et plus interrogés par la SOFRES considéraient qu'en cas de perte d'emploi ils auraient des difficultés à en retrouver un ou qu'ils n'en retrouveraient pas (Gauillier et Thomas, 1990). Près de la moitié des salariés de 50 ans et plus (47 %) pensaient que leur situation dans l'entreprise irait en se dégradant ; les ouvriers étant deux fois plus nombreux à le penser (39 %) que les cadres supérieurs (21 %). Comme ces questions étaient régulièrement posées à un panel de Français dans le cadre de "L'Observatoire SOFRES du climat social", on sait qu'entre 1989 et 1995 les perceptions négatives se renforcèrent mais que les opinions des différentes sous-populations se rapprochèrent : les cadres et les jeunes qui apparaissaient en 1989 comme les plus confiants sur leur situation dans l'entreprise étaient moins éloignés de la perception des âgés ou des ouvriers six ans plus tard (SOFRES, 1996). Ces résultats ont montré que les salariés âgés n'étaient pas insensibles à la politique dont ils faisaient l'objet et que, dans ce contexte, certains pouvaient ne plus vouloir partager les projets des organisations dans lesquelles ils évoluaient. Une façon de compenser une éventuelle perte de motivation ou d'engagement pouvait alors consister à espérer ce fameux départ anticipé de l'entreprise dans le cadre d'un programme de préretraites.

Pour sortir du cercle vicieux provoqué par les mesures d'âges, certains acteurs invitèrent de nouveau à la mise en place d'une gestion prévisionnelle des âges dans les entreprises sur la totalité du parcours professionnel. Celle-ci peine à se mettre en place, encore aujourd'hui, alors que le vieillissement démographique de la population active française inviterait à cette perspective : un horizon économique difficile à définir au-delà du moyen terme, un chômage élevé<sup>59</sup>, une recherche de productivité et de flexibilité au sein des entreprises

---

<sup>59</sup> Au troisième trimestre 2015, le taux de chômage au sens du BIT a atteint 10,6 % ; le pays compte 3,5 millions de demandeurs d'emplois de catégorie A et 2 millions supplémentaires si on tient compte des catégories B et C.

sont quelques-uns des freins à la mise en place de cette politique. Bon an mal an, le contexte a changé depuis la fin de notre thèse. Les préretraites sont en passe de disparaître et le taux de chômage des 55-64 ans est inférieur à la moyenne nationale (situation à l'été 2015). Cependant, ce dernier augmente plus vite que le taux des « 25-49 ans » dans la mesure où les préretraites ne sont plus l'alternative à la sortie d'emploi et que s'est allongée la durée d'activité pour toucher une pension de retraite à taux plein. Les chômeurs âgés retrouvent également beaucoup moins facilement un emploi que leurs cadets et, en fin de vie professionnelle, certains basculent directement du chômage vers la retraite.

Cette perspective historique montre la pluralité des éléments qui ont joué sur la « fabrique des salariés âgés » : la représentation négative du vieillissement au sein de la nation (rappelée dans notre prologue), le besoin de modernisation et les difficultés économiques des entreprises dans un contexte d'ouverture des marchés (européens puis mondiaux), les décisions politiques (pour ne pas dire électoralistes) concernant l'abaissement de l'âge de la retraite - remis en cause quelques années plus tard -, une alliance de l'ensemble des acteurs et des institutions impliqués dans la transition entre l'activité et l'inactivité. Si les mesures d'âges proposées aux salariés reconnus « trop vieux » pour demeurer en emploi ont présenté des avantages pour les entreprises, la discrimination à leur encontre a produit des conséquences négatives, d'une part pour les finances publiques (donc pour les citoyens : déficits budgétaires malgré des cotisations sociales en hausse) et, d'autre part, pour la mobilisation au travail des personnels en fin de carrière. C'est ce que nous avons étudié par la suite dans le cas précis des entreprises EDF et GDF. Certes, notre recherche mit en avant un effet « fin de carrière » à l'égard de l'engagement des agents au sein des IEG, mais aussi un effet « génération » reposant sur une dimension culturelle. On pouvait dès lors cheminer vers une autre question en lien avec la socialisation professionnelle des intéressés, en nous demandant comment les salariés les plus anciens, avec un rapport au travail sous l'emprise d'un comportement générationnel, influent sur les relations sociales au sein de l'entreprise, sur leurs collègues plus jeunes et sur la culture d'entreprise (Nowik, 1998b).

## **1.2) Les fins de carrière à EDF-GDF**

Quand j'ai débuté ma recherche doctorale à EDF, ma direction de rattachement (la Direction des Etudes et Recherches située à Clamart dans les Hauts-de-Seine), ainsi que la Direction du personnel commune à EDF et GDF, faisaient le constat de fins de carrière problématiques. Cette situation était-elle spécifique aux salariés « âgés » des Industries Electriques et Gazières (IEG) ou bien comparable à ce que nous observions dans d'autres organisations ? Inspirées par le contexte national des préretraites, les IEG avaient aussi pratiqué ces dernières années des cessations anticipées de l'activité (CAA) et les gestionnaires du personnel subodoraient que ces mesures d'âges aient conduit les salariés approchant du terme de leur vie professionnelle à se mettre « en retrait<sup>60</sup> ». EDF-GDF avait décidé de rompre avec cette politique en annonçant la fin de ces préretraites maison. Au lieu de chercher à vérifier la démobilisation de certains agents EDF en fin de carrière (ce que l'entreprise cherchait à apprécier grâce à une enquête interne répétée<sup>61</sup>), nous voulions à tout le moins repérer des formes d'engagement différenciées des salariés. Nous avons souhaité le faire en nous intéressant à l'évolution du rapport au travail<sup>62</sup> des plus âgés depuis leur embauche, aux liens qui les unissaient aux salariés plus jeunes, à leur appréciation des (nombreux) changements en cours au sein des IEG<sup>63</sup>, à la perception de leur devenir au sein de l'entreprise et en dehors de celle-ci, après le départ en inactivité. Mais comment interpréter le retrait de certains salariés au sein de l'entreprise ? Etait-ce un processus qui résultait directement de pratiques managériales visant à écarter les agents âgés de certaines responsabilités ? S'agissait-il d'une conduite "rationnelle" de la part de ceux qui avaient ressenti le désintérêt de l'entreprise à leur égard (absence de promotion, de formation, de reconnaissance) ? Dans le premier cas, nous aurions pu parler d'une logique de marginalisation de l'entreprise à l'égard des salariés, dans le second,

---

<sup>60</sup> Nous faisons allusion au modèle du retrait de Renaud Sainsaulieu (Sainsaulieu, 1977, 1985).

<sup>61</sup> Enquête « Vous et votre entreprise » cherchant à mesurer l'écart entre les espérances des agents et les situations réellement vécues, et à construire un baromètre du climat social (cf. Nowik, 1998a, p. 262-265).

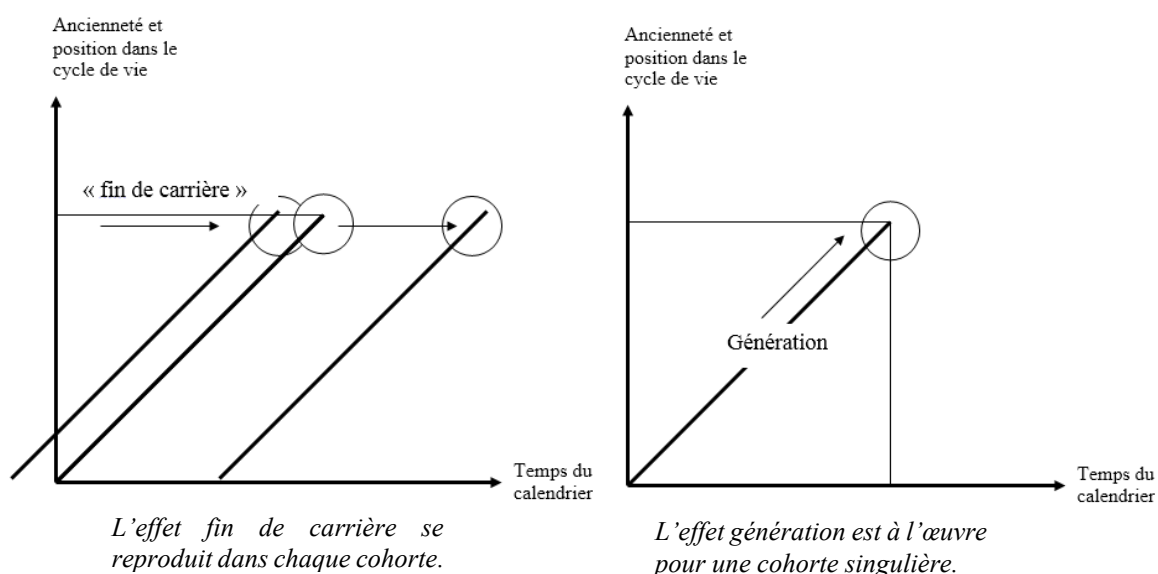
<sup>62</sup> Nous avons caractérisé le « rapport au travail » en utilisant la définition proposée par Jacques Capdevielle, Hélène-Yvonne Meynaud et René Mouriaux : « *Le rapport au travail, c'est la façon dont les individus vivent leur travail, leur manière de réagir au contenu et aux conditions d'exercice de leur activité professionnelle, de se situer par rapport au réseau de sociabilité constitué autour de leur activité* ». Capdevielle J. et al., *Petits boulots et grand marché européen - Le travail démobilisé*. Paris, PFNSP, 1990, 238 p.

<sup>63</sup> Nous ne les développons pas ici. Les responsables de l'entreprise évoquaient la nécessaire modernisation de l'entreprise dans un contexte où la concurrence sur le marché de l'énergie allait s'accroître (la directive européenne prévoyant l'ouverture à la concurrence du secteur énergétique date de décembre 1996).

d'un processus d'auto-marginalisation des salariés lié à l'absence de perspectives professionnelles.

Dans notre thèse, nous voulions aussi réinterroger la notion de salariés « âgés », considérant que ce n'était pas tant l'âge chronologique des agents qui pouvait expliquer leur rapport au travail, que leur position dans le cycle de vie professionnelle. Cet argument nous amenait à supposer un possible effet « fin de carrière » plutôt qu'un effet « âge ». Notre raisonnement s'inspirait de l'analyse démographique. Nous voulions la compléter d'une discussion sur un potentiel effet « génération » qui aurait alors pu rendre compte du comportement spécifique des agents EDF, certes en fin de carrière, mais caractérisés par des parcours professionnels singuliers. Les figures qui suivent illustrent les différences entre les deux approches.

Figure 1 : Repérage des effets fin de carrière (à gauche) et génération (à droite) sur la base d'un diagramme de Lexis



Pour apprécier finement le rapport au travail des agents EDF, nous avons privilégié une approche compréhensive menée à partir d'entretiens semi-directifs ; la démarche fut donc de nature qualitative. Compte tenu de la taille du corpus, ce fut une première pour moi et un défi, car j'avais principalement été formé à l'analyse démographique et aux approches quantitatives. Cette expérience a été très formatrice et m'a permis de solidifier mon approche sociologique, tout en la croisant avec des questionnements démographiques. Pour comprendre l'évolution du rapport au travail en fin de carrière, je souhaitais réunir des récits biographiques

de parcours professionnels pour mettre en évidence l'effet « fin de carrière », mais aussi l'identité de génération des salariés « âgés ». Dit autrement, nous souhaitons apprécier l'évolution du rapport au travail des salariés en regardant si celui-ci résultait de certaines pratiques de gestion du personnel des entreprises, **produisant l'effet fin de carrière** ; ou s'il était le fruit d'une socialisation primaire au sein des IEG, ayant forgé des valeurs professionnelles, mises à mal au présent, compte tenu des changements enregistrés à EDF-GDF ces dernières années, **produisant l'effet génération**.

Une idée empruntée à Karl Mannheim donne un autre intérêt à la réflexion concernant la notion de génération (Mannheim, [1928], 1990). Par translation dans le champ des relations professionnelles, les liens qu'établit cet auteur entre le processus de changement et l'apparition d'une génération effective permettent d'interroger les relations entre les mutations sociales, l'évolution des techniques, les changements organisationnels, et l'identité de génération au travail. Quand Mannheim écrit : « *plus le rythme de la dynamique socio-intellectuelle s'accélère, plus il y a de chances pour que des situations de génération déterminées réagissent aux changements avec leur propre "entéléchie" à partir de leur nouvelle situation de génération* », on peut supputer que les évolutions rapides des sociétés industrialisées sont de nature à accélérer le renouvellement des générations (à prendre dans le sens des "générations effectives" de Mannheim) et qu'elles ont tendance à augmenter la segmentation des collectifs de travail sur la base de ce critère. Eu égard aux changements qui s'accéléraient, je me suis alors demandé ce qui demeurerait (en 1995) de la culture du travail des salariés socialisés professionnellement dans les IEG trente ans plus tôt. En tenant compte de l'ensemble des éléments ayant participé à leur socialisation, j'ai fait l'hypothèse, dans le prolongement des idées de Mannheim, qu'une identité de génération pouvait réunir une partie d'entre eux, et que cette identité était problématique.

### **Méthodologie**

Dans le cadre de notre thèse, entre 1993 et 1995, nous avons conduit trois enquêtes par entretiens auprès des agents des IEG. Tous les agents rencontrés ont été tirés aléatoirement par la Direction du personnel, à partir d'un fichier informatique, en fonction de certaines variables proposées par nous.

La première enquête - enquête A - constituait le cœur du dispositif de recherche. Elle portait sur 50 agents situés à 10 ans ou moins du départ à la retraite (signalons que 28 000 agents étaient dans cette situation au sein de l'entreprise lors de la sélection de notre échantillon). Ces salariés (40 hommes et 10 femmes) appartenaient aux trois collèges de l'entreprise : le collège exécution (ouvriers et employés - Groupes Fonctionnels 2 à 6), le collègue maîtrise (techniciens, contremaîtres – GF 7 à 11) et le collège cadre (GF 12 à 19). En moyenne, ces agents avaient 50,7 ans et 25,8 années d'ancienneté. Ils allaient cesser leur activité dans 5,8 années en moyenne ; une partie d'entre eux partirait en inactivité avant 60 ans du fait de la prise en compte de services actifs. Pour divers prétextes,



un cinquième des agents initialement retenus n'a pu être rencontré (soit 10 agents). Dans 5 cas, ce sont les supérieurs hiérarchiques qui les ont récusés et remplacés par d'autres agents qu'ils ont jugés plus « représentatifs » de la population ! Les salariés de ce premier corpus ont été rencontrés à deux reprises.

Dans la deuxième enquête - enquête B -, 25 cadres supérieurs (un seul refus) situés également à 10 ans ou moins du départ à la retraite furent interviewés (520 étaient dans cette situation au sein de l'entreprise lors de la sélection). Ce corpus avait été distingué du premier, car sa constitution nécessitait une procédure *ad hoc* : les cadres « supérieurs » des IEG font l'objet d'une gestion de carrière particulière, dans la mesure où ils occupent ou ont occupé des fonctions de direction générale à EDF-GDF. Ces agents furent informés de leur invitation à participer à l'enquête, par courrier, personnellement, par le service de gestion des cadres supérieurs (contrairement aux agents des deux autres enquêtes, dont les supérieurs hiérarchiques informèrent les agents sélectionnés). Les agents de cette enquête étaient des cadres issus principalement des plus grandes écoles françaises (Polytechnique, Centrale, SUPELEC...), ayant presque tous commencé leur carrière à EDF ou GDF dans le collège cadre, souvent recrutés par l'entreprise avant même la fin de leurs études. En moyenne, ils avaient 58,2 ans et 31,9 années d'ancienneté. Ils devaient cesser leur vie professionnelle dans 5 années environ (contrairement aux autres agents, les cadres supérieurs peuvent partir en inactivité après 60 ans). Une seule femme composait notre échantillon, ce qui surestimait quand même la sous-population féminine, puisque 98,7 % des cadres supérieurs étaient des hommes au sein des IEG (il n'y avait à l'époque que 11 femmes parmi les 811 cadres supérieurs de l'entreprise !).

Le troisième groupe de personnes - enquête C - était composé de 25 agents situés à « mi-carrière » (17 hommes et 8 femmes). Ils comprenaient des agents d'exécution, des agents de maîtrise et des cadres, mais aucun cadre supérieur. En moyenne, ces agents avaient 40,7 ans, devaient cesser leur travail dans 16,4 ans et avaient aussi 16,4 années d'ancienneté (une mi-carrière théorique parfaite !). Du point de vue de leur position dans le cycle de vie, globalement 10 années les séparaient des agents de l'enquête A.

Dans ces trois enquêtes (donc 3 corpus représentant 100 agents et 148 entretiens), six thèmes principaux furent abordés : le parcours professionnel, les relations de travail, le rapport à l'entreprise, la formation continue, l'avenir professionnel, la retraite et les activités extraprofessionnelles. Ces thèmes concernaient à chaque fois un ou deux moments du découpage temporel proposé dans les entretiens : passé, présent, futur.

Nous avons personnellement réalisé les trois quarts des entretiens, dont la totalité de ceux de l'enquête B (dont le plus long a duré 4H30). EDF, dont je suis redevable, a financé le travail de deux ingénieurs d'études qui m'ont aidé à constituer les corpus A et C, ainsi que toutes les retranscriptions. Les entretiens ayant été réalisés dans plusieurs régions françaises, ils ont occasionné de nombreux déplacements géographiques. Pour une synthèse, cf. Nowik, 1998a, p. 331.

### ***Satisfecit général à l'égard du parcours professionnel et forte culture d'entreprise...***

A partir de l'enquête « A » - voir encadré méthodologique ci-dessus -, le premier constat que nous avons fait concernait la satisfaction des salariés à l'évocation de leur parcours professionnel. L'intégration dans l'entreprise, les premiers emplois occupés étaient relatés de façon positive pour au moins deux tiers des agents. En exprimant leur biographie, les personnes rencontrées témoignaient de leur adhésion aux missions imparties à l'entreprise (équipement

d'infrastructure et fourniture énergétique) et le sentiment d'avoir contribué à leur bonne réalisation. Pour la grande majorité des agents, EDF et GDF ne seraient pas devenues les entreprises qu'elles étaient sans certains éléments constitutifs de leur organisation : la nationalisation avait été une condition importante pour la réalisation des investissements à hauteur des besoins de la population du pays, tandis que la garantie de l'emploi avait facilité les relations de confiance entre les agents (coopération mutuelle et engagement sur le long terme dans le projet de l'entreprise). Ces propos avaient donc en commun la notion fédérative et englobante de "service public". Outre l'adhésion aux valeurs de leur « Maison », les biographies présentaient une grande similitude, en particulier les récits des évolutions de carrière marquées par une forte promotion professionnelle et sociale. Le sentiment de réussite était signalé de façon récurrente, d'autant que les prétentions que les agents avaient en début de carrière avaient été dépassées. La satisfaction portait aussi sur les différents métiers effectués par les agents, dont ils disaient avoir tiré un enrichissement personnel.

Finalement, les récits biographiques confirmèrent que le passé professionnel s'inscrivait, de façon singulière, dans une histoire économique nationale et dans une histoire d'entreprise en situation de monopole favorables à la fondation de liens de solidarité entre les agents. Leur origine sociale et familiale (des parents d'agents qui, pour certains, étaient déjà agents des IEG ou salariés des entreprises électriques et gazières d'avant 1945), la socialisation que certains avaient pu connaître dans l'entreprise par l'intermédiaire des écoles de métiers, le poids des organisations syndicales dans le fonctionnement social de l'entreprise, la contribution à la "noble" mission de service public (...) étaient autant d'éléments qui avaient conduit une grande majorité d'agents à adhérer à une culture commune. Aussi, ouvriers comme cadres partageaient les mêmes valeurs professionnelles, parce que les seconds étaient majoritairement issus du même collège que les premiers.

### **... mais un quotidien en rupture avec le passé.**

L'analyse du rapport au travail *au présent* était moins uniforme que cette évocation passée. Tous les agents faisaient état de changements au sein de l'entreprise et plus des deux tiers ne les jugeaient pas favorablement : modifications de l'organisation du travail, évolution des missions de l'entreprise, réduction d'effectifs, nouvelle gestion du personnel (plus individualisée), imbrication européenne du secteur énergétique, transformation des relations professionnelles étaient quelques-uns des éléments relevés. Plus que des changements, le passage du passé au présent semblait marqué du sceau de la rupture ; les nouvelles orientations

de l'entreprise étant jugées tantôt confuses, tantôt incohérentes avec la mission de service public qui animait l'entreprise de leur jeunesse. Le passage d'une situation monopolistique à une ouverture des marchés, du « tout public » au « tout marché » transformait la donne et instaurait une redéfinition de l'exercice du pouvoir (Tixier, 2002).

La contradiction que les agents soulevaient entre la modernisation de l'entreprise et leur attachement à un fonctionnement ancien reposait principalement sur leur vécu personnel des réorganisations. Bien que leur propre emploi fût garanti, la réduction des effectifs était le premier facteur conduisant nos salariés enquêtés à juger négativement les changements. Le non renouvellement des départs à la retraite entraînait une augmentation des charges de travail pour certains, alors que d'autres, affectés en position de "surnombre", n'avaient plus de fonctions précises dans l'entreprise (chômage interne). Cette répartition du travail, inéquitable aux yeux des agents, se doublait dans certains cas d'un climat délétère au moment des réformes de structure, lorsque chacun s'interrogeait sur le sort qui lui serait réservé. De plus, les réductions d'effectifs étaient associées à la suppression ou au regroupement de certaines fonctions, ou encore à la disparition de certains métiers. Pour un agent sur cinq, la réduction des emplois dans l'entreprise était explicitement le signe du renoncement de l'entreprise à sa vocation de service public. Or, celui-ci nécessitait à leurs yeux un effectif suffisant et un collectif solidaire pour pouvoir être garanti, notamment concernant la fiabilité des installations nucléaires. Au lieu de cela, l'entreprise a fait appel de façon croissante à la sous-traitance (politique d'externalisation), ce qui a modifié l'exercice du travail et réduit le nombre des agents d'exécution.

### ***Les éléments constitutifs d'une identité de génération***

L'évocation du passé professionnel se distinguait donc nettement de la perception que les agents avaient, au présent, de leur entreprise. De leur point de vue, EDF et GDF n'avaient plus grand chose à voir avec l'entreprise de leur jeunesse et la plupart des changements dans l'entreprise faisait l'objet d'une critique négative. La référence au passé confirmait que le système de valeurs des agents s'était cristallisé en début de vie professionnelle, qu'il était très prégnant et valorisé. Nous établissions ainsi un constat en adéquation avec l'idée d'une socialisation professionnelle initiale (première) génératrice d'identité. Les normes actuelles de la compétition économique et ses conséquences pour la vie des entreprises affectaient ceux qui n'avaient pas été socialisés dans ce contexte nouveau.

Nous avons trouvé un pertinent complément d'analyse de ces transformations dans le *modèle communautaire* présenté dans l'ouvrage d'Isabelle Francfort, Florence Osty, Renaud Sainsaulieu et Marc Uhalde (Francfort et *al.*, 1995). Ce modèle jugé sur le déclin par ses auteurs est caractérisé par une forte sociabilité et un attachement à des procédures. Les entreprises qui ont promu ce modèle possèdent une longue histoire industrielle. Les salariés forment ainsi une communauté où leur action passée est mise en parallèle avec le développement de leur entreprise. Une fierté se dégage de cette mise en perspective, celle d'appartenir à une « Maison » qui leur a beaucoup apporté et à qui ils ont également beaucoup donné. La communauté que constituent ces salariés repose aussi sur sa composition homogène (recrutement de père en fils, dans le même terroir...) et sur sa stabilité (forte ancienneté). Les individus partagent des relations affectives fortes et sont mobilisés syndicalement pour défendre leurs intérêts corporatistes. L'entreprise, par son impact sur la vie hors travail des personnes (paternalisme) a aussi contribué à forger une culture singulière. Ces éléments sont caractéristiques de la situation que nous avons observée dans les IEG, confirmant l'analyse que d'autres auteurs en avaient déjà faite avant nous. Je pense tout particulièrement au « modèle EDF » de Michel Wiewiorka et de Sylvaine Trinh paru en 1989.

C'est à partir de ces constats que nous avons parlé d'un « effet génération » pour comprendre l'évolution du rapport au travail des agents rencontrés. Ces derniers avaient connu la même histoire d'entreprise et partageaient des valeurs communes. Leur discours était grandement conditionné par leur appartenance à une cohorte de salariés, entrés dans l'entreprise dans un contexte semblable, avec une autre cohérence que celle appréhendée au présent. L'effet génération était rendu possible par une identité de génération qui faisait fi des activités professionnelles exercées par les agents et de leur éloignement spatial (l'entreprise est implantée sur la totalité du territoire national). En accord avec la théorie de Mannheim, l'identité de génération se révélait aussi par le fait que les intéressés étaient confrontés à un environnement en mutation, et leurs manières de réagir aux changements étaient conditionnées par les valeurs fondatrices qu'ils partageaient, remises en cause au présent.

### ***Gestion des fins de carrière et remise en cause identitaire.***

L'évolution du rapport au travail des salariés rencontrés n'est pas seulement une réponse aux changements perçus en lien avec cette identité de génération. Il faut aussi considérer l'influence de la gestion des ressources humaines ainsi que les représentations que « les autres » se font des salariés âgés dans l'organisation.

C'est spécialement au regard des responsabilités confiées que des agents considéraient que leur « traitement » (gestion des ressources humaines) n'était plus le même, signalant des formes de discrimination. Durant leur parcours professionnel, la logique promotionnelle faisait que des responsabilités toujours plus importantes leur avaient été confiées. Cette logique leur conférait un rôle précis à jouer dans l'entreprise et dans l'organigramme. Au moment des entretiens, le son de cloche était différent ; la majorité des agents avait le sentiment qu'Autrui mettait en doute leurs capacités à accéder à de nouvelles responsabilités. L'ancienneté, autrefois atout pour les avancements, n'était plus un avantage. Les pratiques de discrimination repérées par les agents, dans tous les collèges (exécution, agent de maîtrise et cadre), leur donnaient le sentiment d'être écartés du collectif de travail. Cependant, même si certains faisaient valoir que leur expérience était irremplaçable, l'analyse effectuée par les intéressés se faisait plutôt sur le ton de la résignation que sur celui de l'indignation.

L'exemple de la formation continue illustre le caractère ambigu de l'analyse des agents situés à 10 ans ou moins du départ en inactivité. Ils faisaient le constat qu'ils avaient difficilement accès à des stages de formation (contrairement à ce qui avait caractérisé leur parcours professionnel antérieur), Autrui considérant *selon eux* que la formation proposée à des salariés en fin de carrière occasionne des dépenses qui peuvent ne pas être rentabilisées dans la durée. Parallèlement, certains agents déclaraient ne plus être volontaires pour participer à la formation continue pour des raisons tenant autant à l'intérêt stratégique qu'ils lui accordaient (la formation comme moyen de promotion !) qu'aux efforts personnels à réaliser pour participer activement à une formation.

En fin de compte, il est apparu évident que la position de « fin de carrière » complexifiait le rapport au travail. Indéniablement, l'insatisfaction des agents était aussi le fruit de leur position dans le cycle de vie professionnelle, et pas seulement le résultat d'un pur effet "génération". En fin de carrière, sans généraliser à outrance, les agents constataient que les déroulements de carrière étaient freinés, que certaines de leurs connaissances professionnelles étaient mises en doute, que les salariés plus jeunes et mieux diplômés étaient parfois privilégiés à leurs dépens. Pour caractériser ce contexte, nous avons parlé d'un effet "fin de carrière" à *l'initiative de l'entreprise*, ou encore d'une logique de marginalisation des salariés âgés. Réciproquement, les entretiens montrèrent que les agents de l'enquête « A » avaient le souhait de limiter leur investissement professionnel et d'adopter un rythme de travail moins soutenu dans les prochaines années. Par exemple, dans une large majorité, ils refusaient le principe de la mobilité géographique, essentielle dans les IEG pour obtenir une promotion, et étaient

opposés à des changements de fonctions trop radicaux. Ainsi, le rapport au travail des agents proches de la retraite était aussi occasionné par leurs propres comportements, d'où la mise en évidence d'un effet "fin de carrière" à *l'initiative des agents*, ou bien encore d'une logique d'auto-marginalisation.

Auto-marginalisation et marginalisation constituaient de la sorte les deux moteurs d'une même application, se renforçant en se répondant mutuellement : la marginalisation exercée par « l'entreprise » alimentait l'auto-marginalisation des agents les plus âgés et, réciproquement, l'auto-marginalisation qui animait les agents renforçait le processus de marginalisation à leur rencontre.

### ***Des formes identitaires professionnelles de fin de carrière***

La conception de l'identité professionnelle telle que proposée par Claude Dubar (Dubar, 1991) m'a permis de synthétiser les résultats qui précèdent. En acceptant le principe que l'identité est le résultat d'une double transaction entre l'identité pour soi (nommée aussi transaction biographique ou transaction subjective) et l'identité pour Autrui (nommée aussi transaction objective), nous avons proposé le schéma théorique suivant pour analyser l'évolution du rapport au travail des agents EDF-GDF :

Figure 2 : Formes identitaires et catégories de salariés "âgés"

		Identité pour soi (transaction subjective)	
		<u>Rupture</u>	<u>Continuité</u>
Identité pour autrui (transaction objective)	<u>Reconnaissance</u>	<i>catégorie C</i>  Salariés cherchant à <b>reConstruire</b> une identité professionnelle (cas non observé).	<i>catégorie I</i>  Salariés <b>Intégrés</b> , ayant accepté le changement. Reconnaissance par l'environnement professionnel.
	<u>Non reconnaissance</u>	<i>catégorie R :</i>  Salariés en <b>Retrait</b> , qui auraient aimé quitter l'entreprise.	<i>catégorie U :</i>  Salariés cherchant à être plus <b>Utiles</b> , considérant qu'ils peuvent encore contribuer à l'entreprise.

La figure 2 montre qu'en croisant les deux transactions et les deux modalités susceptibles de les caractériser chacune (reconnaissance ou non reconnaissance de « l'identité pour autrui », rupture ou continuité de « l'identité pour soi »), on peut définir plusieurs catégories de salariés, consubstantielles à des formes identitaires. Si en théorie quatre catégories pourraient être identifiées de cette manière, trois seulement ont été concrètement repérées dans le corpus de l'enquête « A ».

● Catégorie I (I comme agents Intégrés) : l'identité affirmée et reconnue

Sous cette forme identitaire, nous avons classé les personnes qui acceptent et participent aux changements. Il s'agit de salariés intégrés au système d'action que représente l'entreprise, évoluant dans un environnement de travail qui reste favorable à leur intégration, parce qu'Autrui reconnaît leur participation et leurs compétences. Dans cette catégorie, les effets "génération" ou "fin de carrière" ne sont guère perceptibles. Cet ensemble regroupe en effet des agents qui vivaient les dernières années de leur parcours professionnel sans les définir comme un moment spécifique de leur carrière. Ils avaient adapté leur identité professionnelle en tenant compte de l'évolution de l'entreprise, en ne restant pas attachés à certaines valeurs issues de leur socialisation première. Ils avaient été eux-mêmes des acteurs du changement, en adhérant aux orientations nouvelles de l'entreprise et en encadrant des équipes avec le même souci. Les agents que l'on pouvait classer sous cette forme identitaire étaient minoritaires dans l'enquête A ; ils représentaient environ 2 agents sur 10. Le profil dominant de la catégorie était constitué de cadres, recrutés dans l'entreprise dans le même collège (cadre), possédant par conséquent un niveau de formation initiale supérieur à la majorité de leurs collègues. Leur parcours professionnel avait été très évolutif, sans comparaison avec celui des autres agents de la même cohorte. Situés en haut de la grille indiciaire, leur rôle dans l'entreprise restait stratégique.

● Catégorie U (comme agents qui souhaitent être Utiles) : l'identité malmenée par Autrui

Sous cette deuxième forme identitaire, ont été classés des salariés ressentant des difficultés face aux changements au sein de l'entreprise. Leurs analyses sont entremêlées de références qu'ils tirent de leur histoire professionnelle et du vécu des changements dont ils concèdent toutefois la nécessité. Malgré la nostalgie éprouvée pour le fonctionnement antérieur de l'entreprise, ces agents se disaient volontaires pour modifier leurs façons de travailler et pour relever le défi du changement : s'il fallait par exemple s'ouvrir à la polyvalence ou effectuer des stages de formation afin de changer d'emploi, ils y répondraient positivement.

Cette catégorie rassemblait environ 3 agents sur 10 du corpus. La plupart était situé au moment de l'enquête dans le collège maîtrise ou cadre, après être entrés dans l'entreprise dans le collège exécution. Leur niveau de formation initial était rarement supérieur au CAP et sans la dynamique de croissance que l'entreprise avait connue, ils auraient certainement occupé au présent des emplois d'un niveau hiérarchique inférieur. Les bonnes intentions de principe de ces agents vis-à-vis du changement se heurtaient à des signes contradictoires de la part de leur environnement professionnel, ne créant pas les conditions d'une véritable adhésion aux logiques économiques et sociales de l'entreprise. Placés dans un contexte ambigu où l'investissement qu'ils étaient prêts à effectuer (transaction subjective) rencontra l'indifférence de l'environnement professionnel (transaction objective), les agents de cette catégorie subissaient surtout **un effet "fin de carrière"**. Le souhait exprimé d'une plus grande utilité révélait la liaison problématique entre les deux composantes de l'identité et par conséquent la difficulté que ces agents avaient à faire évoluer leur identité professionnelle.

● Catégorie R (comme agents en Retrait) : la rupture identitaire

Les personnes de cette troisième catégorie forment un groupe homogène. On y recense essentiellement des agents entrés dans l'entreprise dans le collège exécution avec une promotion sociale moins forte que dans la précédente catégorie. On les recensait au moment de l'enquête essentiellement dans le collège maîtrise ou toujours dans le collège exécution. Quasiment la moitié de la population de l'enquête A rencontrée relève de cette catégorie. Ces agents acceptaient difficilement les changements qui heurtaient le sens de leur biographie professionnelle. Concernant l'évolution d'EDF-GDF, ces derniers regardaient systématiquement vers un passé constituant la référence, rappelant sans cesse les attributs d'un grand service public idéalisé. A contrario, les orientations prises par l'entreprise au présent les troublaient ; leur manière de réagir aux changements se fondait sur une logique de repli où **l'effet "génération"** était facile à repérer. Peu de signes laissaient penser qu'ils seraient volontaires pour adopter une attitude plus favorable vis-à-vis de l'entreprise qui, selon eux, fait la place belle aux jeunes, mieux formés et plus adaptables. Face à un fonctionnement trop éloigné de leur vécu, leur investissement était minimaliste. Au travail, ils aspiraient avant tout à la tranquillité, à la stabilité, et souhaitaient ne pas subir de façon plus aiguë les conséquences des réformes de structure. Pour la majorité, la carrière était donc résolument derrière eux : il restait peu à obtenir et rien à prouver professionnellement. Ces agents étaient les plus disposés à quitter l'entreprise avant l'âge normal du départ en inactivité, à condition de ne pas être perdants du point de vue financier.



Parallèlement, la façon dont Autrui considérait la place dans l'entreprise de ces agents renforçait leur processus de désinvestissement. Les idées véhiculées à l'égard des salariés « âgés » étaient reprises par les agents eux-mêmes, devenant des principes de justification de la position utilitariste qu'ils adoptaient. Un effet "fin de carrière" venait donc compléter l'effet "génération" dominant, renforçant encore leur retrait.

### ***Confrontation des résultats avec les deux autres populations enquêtées***

Ce modèle théorique d'interprétation ainsi présenté permet d'appréhender les mécanismes qui génèrent une identité de génération dans les dernières années de la vie professionnelle. Du fait de la transaction identitaire, on comprend que l'identité de génération est la plus marquée pour la catégorie R, tandis qu'elle est atténuée pour la catégorie U, où la dévalorisation de "l'identité pour autrui" laisse plus de place à un effet "fin de carrière". Lors de mon travail de thèse, j'ai cherché à préciser le degré de généralisation de ces résultats et la pertinence des effets "génération" et "fin de carrière" en considérant mes deux autres enquêtes (enquêtes « B » et « C », cf. encadré méthodologique précédent). Nous en livrons ici seulement quelques éléments.

Bien que plus âgés que les agents de l'enquête A, j'ai aussi repéré chez **les cadres supérieurs de l'enquête B** un malaise lié à la transformation de la culture d'entreprise, pouvant engendrer des difficultés identitaires (effet "génération"). Ces cadres, hautement diplômés, constataient que les valeurs fondatrices des IEG disparaissent peu à peu et plus de la moitié d'entre eux s'interrogeait sur le sens des modifications. Parfois en décalage avec les nouvelles orientations, faute de conviction, une partie de ces cadres avaient des difficultés à s'affirmer comme de véritables acteurs du changement. On retrouve ici le lien étroit entre les biographies de ces cadres supérieurs et les caractéristiques passées de l'entreprise. Aux dires de certains, ce que l'entreprise avait fait d'eux augmentait la distance les séparant des jeunes dirigeants de l'entreprise. Deux univers s'opposaient : aux jeunes les activités commerciales, le management, la recherche du profit, le savoir-être, mais aussi un comportement (reproché) plus individualiste ; aux anciens la production, la technique, le savoir-faire, et en plus la solidarité, l'esprit de corps, le désintéressement. Si la majorité des cadres supérieurs se considéraient dans la seconde catégorie, ils étaient persuadés que l'avenir était entre les mains de ceux appartenant à la première.

Nous avons toutefois aussi constaté des différences entre les cadres supérieurs de l'enquête B et les agents de l'enquête A : leur inquiétude était somme toute relative et ne portait pas directement sur leur emploi ou sur le contenu du travail. Il s'agissait d'une appréhension plus générale liée à l'entrée d'EDF-GDF dans un monde européen plus libéral, sans projet facile à identifier sur le long terme. L'autre différence portait sur la présence plus marquée d'un effet "fin de carrière". A quelques années du terme de leur vie professionnelle, les cadres supérieurs se disaient écartés des décisions. Ils exprimaient donc un sentiment de marginalisation, soit directement en qualifiant leur emploi de « placard », soit à demi-mot en évoquant les trop nombreux postes de « chargés de mission » qui leur étaient proposés. Quelques-uns, sans être dupes de la gestion par l'entreprise de leur fin de carrière, étaient particulièrement affectés par cette situation.

**Ma troisième enquête réalisée auprès d'agents à « mi-carrière »** (enquête « C ») permet de vérifier le réalisme de l'effet "génération". Du fait de leur âge, les agents de l'enquête C ne pouvaient pas être considérés comme appartenant à la même cohorte que les agents de l'enquête A (ni B *a fortiori*). Par contre, ils vivaient le même "présent" au sein de l'entreprise, donc connaissaient les mêmes changements que leurs collègues plus jeunes ou plus âgés. Apprécier leur rapport au travail a donc permis de considérer si, dans les enquêtes A ou B, l'effet "génération" ne se confondait pas avec un effet "période". Si les agents de l'enquête C avaient mentionné les mêmes ruptures passé/présent et avaient présenté les mêmes évolutions identitaires, l'effet "génération" évoqué plus haut aurait été contestable puisque, par construction, il ne peut concerner plusieurs cohortes.

Comparée aux précédents résultats, l'enquête C identifia des agents distincts de leurs aînés (à l'exception de quelques-uns dont il faut concéder que le profil sociologique se rapproche de celui des agents de l'enquête A). L'analyse montra qu'ils se considéraient à une étape de leur parcours professionnel clairement différente de celle de leurs collègues plus âgés. A l'inverse des salariés des deux premières enquêtes, ils étaient loin de considérer leur carrière comme achevée et le départ en inactivité était un événement trop éloigné pour qu'ils puissent en parler avec intérêt. Ces agents estimaient que leur carrière allait se poursuivre, bon an mal an, ne pensant pas que l'entreprise adopterait une gestion particulière à leur encontre dans le futur. Laissant ces considérations à leurs aînés, ils ne voyaient pas d'éléments spécifiques, qui, en fin de carrière, seraient susceptibles d'agir sur leur rapport au travail.

Ce résultat ne permet donc pas de poser comme permanent l'existence d'un effet "fin de carrière", mais il ne permet pas de le réfuter pour autant. Trop éloignés du terme de leur vie professionnelle, les agents de l'enquête C ne sont pas en situation de l'identifier ou de l'envisager. A tout le moins, ce constat n'infirmes pas le cadre théorique qui en fait état pour les salariés plus âgés.

Certains résultats de la troisième enquête confortèrent par ailleurs l'idée d'un effet "génération" spécifiquement présent dans les corpus A et B. Nous avons remarqué que les références aux valeurs fondatrices de l'entreprise étaient moins présentes chez ces agents, tout comme l'opposition entre un passé glorieux et un présent en déliquescence. De même, leur rapport à la formation continue était plus positif, se détachant des craintes que certains de leurs aînés exprimaient lorsqu'ils évoquaient le devenir de leur emploi dans l'entreprise. Sur d'autres thèmes liés à l'exercice de l'activité (mobilité géographique, temps de travail, missions particulières...) leurs attitudes divergeaient encore de celles de leurs aînés. De surcroît, quelques agents à mi-parcours critiquaient des comportements adoptés par leurs aînés au travail, attitudes qu'ils opposaient à leurs propres normes. Enfin, pour une partie des agents de l'enquête C, dont le profil socioprofessionnel laisse entrevoir celui des cohortes d'agents plus jeunes (au capital scolaire plus élevé), le discours s'avérait nettement en faveur des transformations dans l'entreprise, se considérant eux-mêmes les acteurs du changement. Au total, ne se sentant pas menacés ni marginalisés comme les agents de l'enquête A, n'ayant pas les mêmes références biographiques, on ne distinguait pas d'identité de génération chez les agents à mi-carrière, ou du moins pas celle qui caractérisait leurs aînés.

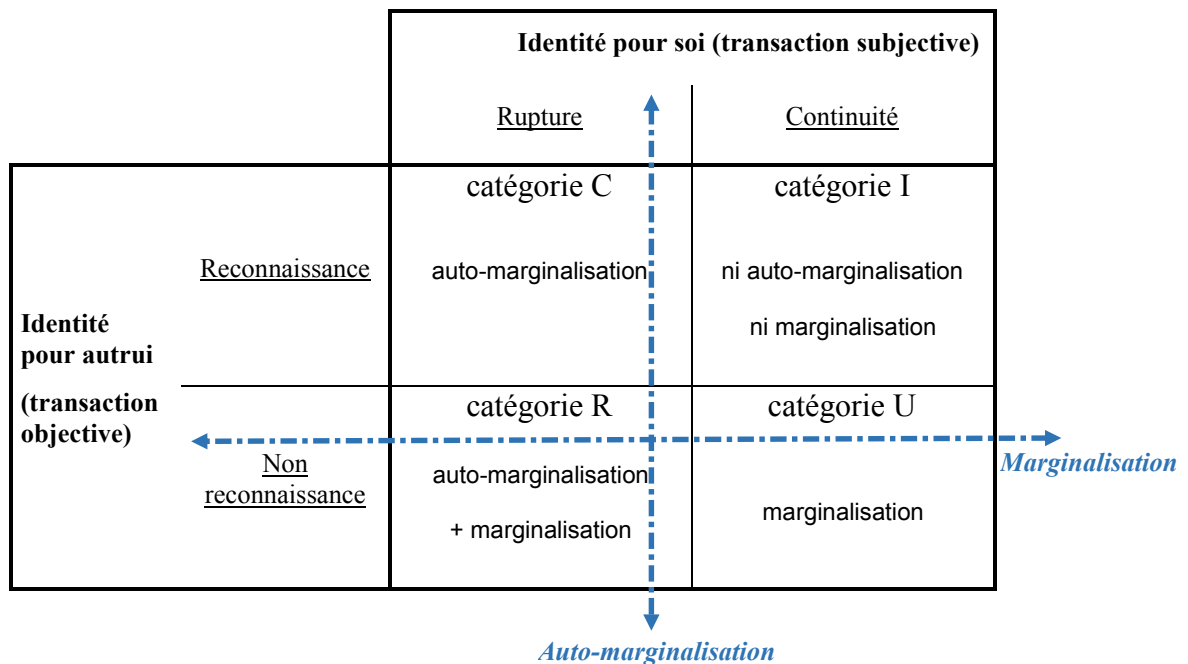
Apportons néanmoins pour finir une nuance concernant les réformes au sein des IEG. Ces changements avaient tout de même induit un désappointement dans une franche majorité des agents de l'enquête C, tout comme chez ceux des deux premières enquêtes. Les réformes de structure étaient « subies » par un personnel ne comprenant pas toujours la cohérence des actions menées par les directions. Ce sentiment qui semblait toucher tous les agents, indifféremment de leur âge ou de leur ancienneté, relevait de ce qu'il faut bien assimiler à un effet "période". Son pouvoir d'explication est cependant d'un intérêt limité puisqu'il concerne sans distinction tous les salariés. En fait, sans effet "période", le constat d'un effet "génération" serait peu vraisemblable. Mais si l'un entraîne l'autre dans la mesure où les salariés les plus âgés sont soumis à une conjoncture qu'ils déplorent, c'est en premier lieu leur biographie ou/et leur position de fin de carrière qui explique(nt) la détérioration de leur rapport au travail.

## Bilan

En me référant à la bivalence de l'identité telle que l'avait proposée Claude Dubar, j'ai appréhendé dans cette recherche l'évolution du rapport au travail des agents « âgés » des IEG en prenant en compte les interactions entre les salariés et leur « environnement », c'est-à-dire leurs collègues, leurs responsables hiérarchiques, les gestionnaires des ressources humaines.

D'un point de vue théorique, mon modèle a réussi à faire le lien entre les différents niveaux d'analyse mobilisés : les effets évoqués (« fin de carrière » et « génération ») qui, en se combinant, permettent de dégager des logiques de marginalisation ou d'auto-marginalisation, le tout s'organisant sur la base de catégories identitaires. La figure qui suit résume l'articulation entre ces différents éléments du schéma théorique.

Figure 3 : Formes identitaires et rapport au travail des salariés âgés



Selon la perception que les individus ont de leur « identité pour Autrui », nous avons vu qu'ils exprimaient des comportements typiques de fin de carrière. Leurs attitudes étaient donc en lien avec une position spécifique dans le cycle de vie professionnelle. Parler d'un effet fin de carrière pour le caractériser pose, on l'a dit, la question de la permanence de cet effet, et, pour une entreprise en situation de vieillissement démographique peut faire redouter une amplification des difficultés en matière de gestion des ressources humaines.

Mais les agents « âgés » sont aussi porteurs de l'histoire de l'entreprise dans laquelle s'inscrit leur propre trajectoire, et qui caractérise aussi leur identité « pour soi » et « pour

Autruï ». La compréhension du rapport au travail des agents âgés ne serait pas complète sans cette perspective diachronique (longitudinale), nous ayant conduit à évoquer un effet génération pour caractériser l'impossibilité de passer d'une socialisation première à une socialisation secondaire<sup>64</sup>. Le constat établi sur l'évolution du rapport au travail des salariés âgés est ainsi revisité par ce résultat, puisque, par définition, un effet génération disparaît avec l'existence de la dite génération. En conséquence, le comportement de certains agents qui ne retrouvent plus les valeurs ayant fondé leur engagement dans les IEG est censé être limité dans le temps. Le départ en inactivité de ces agents (âgés) allait laisser la place à une autre génération d'agents (âgés) qui n'exprimerait pas le même rapport au travail, puisqu'elle aurait connu une autre socialisation, et n'aurait pas vécu les changements dans l'entreprise au même moment du cycle de vie professionnel. Ce raisonnement fait écho à celui de Karl Mannheim qui nous a largement inspiré<sup>65</sup>. Cette analyse amène à relativiser l'effet du vieillissement démographique pour l'entreprise.

Pour faire écho aux dispositifs de préretraite dont nous avons rappelé plus haut la genèse et sa logique contemporaine, ma thèse a montré que la « fin de carrière » n'est pas seulement une catégorie juridique reposant sur l'âge (les plus de 55 ans, ou les plus de 50 ans). Elle est une expérience temporelle de la vie professionnelle dont les bornes sont variables selon les individus, construit en fonction des changements identitaires qui découlent de l'avancée dans un parcours professionnel et des signaux que les salariés reçoivent de leur environnement. Si on considère qu'en vieillissant les individus aspirent à davantage d'estime de soi, de reconnaissance sociale, et d'accomplissement de soi, il faut constater que les signaux adressés à la main-d'œuvre « âgée » contredit cette attente. Ce sont aussi les trois dimensions de l'idéal-type de l'adulte (l'expérience, la responsabilité et l'authenticité) avancées par Deschavanne et Tavoillot et qui se voient remises en cause (cf. introduction). Au final, pour les salariés qui avaient particulièrement intégré leur « finitude » professionnelle, il était devenu impossible

---

<sup>64</sup> Pour Claude Dubar, la socialisation secondaire était de nature problématique dans le monde du travail actuel. Il écrivait en substance : « La question de la socialisation secondaire devient un problème essentiel posé par la transformation du travail, des savoirs et des rapports sociaux. Elle (est liée) aux pressions exercées sur les individus pour modifier leurs identités et les rendre compatibles avec les changements en cours. La construction d'un "appareil de socialisation secondaire" devient alors un enjeu essentiel de la réussite du processus de changement social » (Dubar, 1991, p. 102).

<sup>65</sup> Nous sommes en effet proche de ce que pensait Karl Mannheim pour qui le renouvellement des générations se fonde sur le processus du changement social et non sur des données biologiques (donc pas de façon mécanique en fonction de l'âge ou l'année de naissance). A chaque "ensemble générationnel" correspond une situation socio-historique de référence partagée par l'ensemble des membres (une "situation de génération") et ce n'est que lorsque des expériences nouvelles émergent de l'espace social que peut apparaître effectivement une nouvelle génération (une "génération effective") (Mannheim, [1928], 1990).

d'énoncer des objectifs professionnels personnels ou de partager ceux de l'entreprise. En terminant ainsi leur vie professionnelle, la situation interrogeait la manière de se projeter vers une autre période de l'existence : la retraite.



### **1.3) Tenir ou partir**

Les agents des IEG étaient à quelques années du départ en inactivité. Concernant le laps de temps qui les séparait de la retraite, quel serait leur comportement ? Dans notre thèse, nous les avons interrogés sur leur projet professionnel. En concertation avec la Direction du personnel<sup>66</sup>, nous avons testé leur positionnement à l'égard de certaines propositions susceptibles de modifier la gestion des fins de carrière (Nowik, 1998a, p. 335-336), ce qui avait occasionné une seconde rencontre avec les agents de l'enquête A.

L'analyse de ces propositions confirma la difficulté des salariés âgés à se projeter positivement dans le futur de l'entreprise. La grande majorité des personnes rencontrées concevaient dans les propositions que nous leur soumettions un intérêt différent de celui que l'entreprise aurait pu y voir. Sept agents sur dix pensaient notamment qu'il serait intéressant de pouvoir partir en retraite avant l'âge normal, en considérant que ce serait bon pour eux et pour l'emploi des jeunes<sup>67</sup>. Ils ne formulaient pas pour autant de projets d'activités précis pour la retraite, ou du moins rien de plus que le prolongement des activités extra-professionnelles qui étaient déjà les leurs. La retraite apparaissait pour certains comme la seule perspective qui donnait encore du sens aux prochaines années d'activité : il fallait tenir. En outre, la préoccupation des agents pour ces dernières années avant la cessation d'activité était avant tout financière. Ils espéraient pouvoir augmenter le niveau de leur rémunération, dans la mesure où le montant de leur pension serait le reflet de leur dernier traitement. Le rapport utilitariste au travail se confirmait encore par les propos recueillis indiquant l'intérêt d'une retraite anticipée pour les agents ayant atteint le maximum d'annuités, puisque désormais ces derniers ne "cotisent pour rien" (propos relevés plusieurs fois dans le corpus).

C'est surtout grâce à notre participation à une autre étude que nous avons pu approfondir le vécu des dernières années professionnelles des agents EDF et GDF. Quelques années après la soutenance de ma thèse, j'ai eu l'opportunité de m'associer à une recherche conduite par l'Iforep, un institut de formation de la Caisse Centrale d'Action Sociale (CCAS) des Industries Electriques et Gazières (IEG), qui possédait une division « Etudes et

---

<sup>66</sup> Dans la mesure où nous avons bénéficié d'une convention CIFRE, il était attendu un travail en lien avec les préoccupations de notre employeur.

<sup>67</sup> Dans les entretiens, le discours sur les jeunes n'était pas toujours positif, surtout quand les agents regrettaient la préférence donnée aux jeunes par l'employeur, parce qu'ils sont juste mieux diplômés et plus malléables. Certains agents ont signifié qu'il existait aussi une pression morale à la solidarité intergénérationnelle dans le cadre des mesures d'âges : on leur faisait comprendre que partir en cessation anticipée favorisait l'emploi des jeunes.



recherches<sup>68</sup> ». Le travail, réalisé auprès de « jeunes retraités » des IEG, fut pour moi l'occasion de refaire un diagnostic du rapport au travail des agents en fin de carrière, avec des collègues avec lesquels nous discutons nos analyses. La différence avec mon travail de thèse résidait dans l'approche de nature rétrospective, puisque nous interrogeons des agents à l'issue de la sortie d'activité et non plus en activité. Ce travail m'a aussi donné l'opportunité d'approfondir les projets des « ex-agents » pour la retraite, sujet que j'avais peu exploré durant ma thèse.

La recherche Iforep n'a jamais été publiée, sauf sous la forme d'un rapport interne pour la CCAS. Cette habilitation est donc l'occasion de lui (re)donner vie. Dans l'immédiat, la recherche Iforep me permet de compléter mon propos concernant le vécu des fins de carrière. Dans la section 2.1 du prochain chapitre, elle me permettra, de traiter des projets et des activités des « nouveaux » retraités des IEG.

La recherche Iforep (réalisée en 2001-2002) faisait suite à d'autres travaux de cet organisme portant sur les retraités. En effet la CCAS, organisme géré par des représentants syndicaux élus, est un comité d'entreprise qui organise des activités de loisirs pour les agents EDF et GDF en activité, pour leurs enfants par le biais des centres de vacances (colonies), mais aussi pour les retraités en leur proposant un ensemble d'activités ludiques, culturelles et sociales tout au long de l'année<sup>69</sup>. Pour le compte de la CCAS, l'Iforep cherche à connaître, entre autres, les conditions de vie des « pensionnaires des IEG » ainsi que leurs attentes pour y répondre au mieux par une offre d'activités. L'Iforep avait déjà publié en 1982 une première étude portant sur la connaissance des retraités et futurs retraités EDF-GDF à l'aide d'un questionnaire administré portant sur 857 personnes représentatives des pensionnés des IEG ou de leurs ayants droit (qui étaient au nombre de 105 000 à cette époque). Le résultat essentiel de ce travail portait sur hétérogénéité de ces retraités du point de vue de leurs caractéristiques socio-économiques et de leur mode de vie. L'étude montrait que pour effectuer une « bonne » sociologie des retraités, il convenait de les distinguer en fonction de l'âge (les 80 ans et plus ne composent pas

---

<sup>68</sup> L'Institut de formation, de recherche et de promotion (IFOREP) a été créé en 1972 par la CCAS. Elle a un statut associatif. La chef de sa Division « Etudes et Recherches » était Danielle David qui assura la direction de la recherche collective à laquelle j'ai participé avec d'autres universitaires. L'Iforep a publié des « Cahiers » rendant compte de certaines des études réalisées.

<sup>69</sup> Le statut des IEG prévoit qu'au moment de la cessation d'activité, les anciens agents d'EDF et de GDF restent considérés comme des personnels des établissements (d'où le vocabulaire en interne qui évoque plus souvent les agents « en inactivité » plutôt que les agents « retraités ») ; ils peuvent donc bénéficier des mêmes services de la CCAS que les actifs.

la même génération que les 55-59 ans dont certains sont les enfants), du lieu de vie, de la situation familiale, du niveau d'étude, de la vie professionnelle et des ressources économiques. Un volet de ce travail était consacré à la vieillesse, c'est-à-dire aux situations de pertes d'autonomie et aux diverses fragilités qui affectaient les retraités. Un individu sur 10 de l'échantillon présentait ainsi les caractéristiques du « vieillard », c'est-à-dire pour les auteurs de la recherche, « *une absence d'activités, peu d'intérêt pour la vie en général, et une grande dépendance soit au conjoint, soit aux enfants ou à la société* » (Iforep, Cahier 32-33, 1982, p. 22).

En 1999, une autre recherche du même type avait voulu dessiner les contours de la population retraitée des IEG et dresser le panorama de leurs activités près de deux décennies après la première (Iforep, Cahier 97, 2000). Cette fois, il s'agissait d'une « grosse » enquête qualitative : 138 entretiens réalisés auprès d'agents en « inactivité de service » âgés de 53 ans ou plus. Elle avait montré que les plus jeunes des retraités (particulièrement jeunes du fait de l'existence des mesures d'âges au sein des IEG) adhéraient moins aux activités centralisées ou décentralisées proposées par la CCAS (Caisse Centrale d'Action Sociale) ou les CAS (Caisses d'Action Sociale agissant au niveau départemental). Une des hypothèses formulées par les auteurs, s'appuyant notamment sur les travaux de Christophe Dejours (Dejours, 1988), était que le lien social entre agents et ex-agents se dégradait du fait des transformations des contextes professionnels. Les analyses des auteurs pointaient plus généralement la transformation des sociabilités au travail issue des changements importants observés dans les entreprises nationalisées à statut (et dont nous avons décrit plus haut les principales caractéristiques pour EDF et GDF). La SNCF vivait des mutations similaires. Je l'avais signalé dans la conclusion de ma thèse en reprenant les observations de Georges Ribeill (Ribeill, 1993)<sup>70</sup>. Ces travaux confortaient mon analyse de « l'effet génération » (voir encadré ci-dessous). Au-delà des sociabilités professionnelles mises à l'épreuve des changements, on constatait l'affaiblissement de la centralité du travail dans les parcours de vie. L'apparition de nouvelles pratiques professionnelles et de nouvelles valeurs avaient pour conséquences de relativiser la place du travail, de donner un autre intérêt et plus de temps à la vie « hors travail ».

---

<sup>70</sup> Voir aussi : Maurice Lemoine, Georges Ribeill et Anna Malan, *Les cheminots, que reste-t-il de la grande famille ?* Syros, 1993.

### **Un autre exemple de la perception d'un effet génération pour caractériser le rapport au travail des salariés « âgés »**

Des départs prématurés à la retraite ont accompagné la privatisation de France Télécom. L'incitation au départ pour les plus âgés ne répondait pas uniquement à un raisonnement démographique. On peut le montrer en retirant de courts extraits d'un rapport du Sénat de 1996 intitulé "L'avenir de France Télécom: un défi national"<sup>71</sup>. On lit ainsi sous la plume du Sénateur Gérard Larcher (actuel Président du Sénat) qu'il « *est tout à fait légitime que des gens [les agents âgés de France Télécom] ayant mené tous les combats des télécommunications durant la trentaine d'années passées hésitent, à deux, trois ou quatre ans d'une retraite bien méritée, à en entreprendre un nouveau auquel - qui plus est - leur expérience professionnelle ne les a pas nécessairement préparés* ». Instaurer la mise en place d'un régime exceptionnel de retraite anticipée aurait d'après le Sénateur comme avantage de « *donner les moyens d'une adaptation indolore aux contraintes pouvant résulter de la libéralisation* ». On voit qu'il ne s'agit pas seulement de faire partir les anciens et de recruter les jeunes pour rétablir une structure démographique plus équilibrée, l'idée sous-jacente est que les anciens sont "culturellement" inaptes à s'investir dans une entreprise en situation de concurrence, car d'autres valeurs sont attendues. Et le rapport précise que pour s'adapter à la nouvelle donne économique, l'entreprise doit totalement repenser son organisation : « *le plus lourd handicap [de France Télécom] est sans conteste la force d'inertie des habitudes bureaucratiques qu'il a héritées de son passé d'administration jacobine : sa centralisation parisienne, son caractère procédurier, son organisation qui n'est pas sans rappeler certains schémas militaires* ». C'est pourquoi, France Télécom conduira ses changements en comptant avec du "sang jeune", en s'appuyant sur de nouveaux collaborateurs. Cet argument qui se découvre en recomposant les propos n'est pas opposable dès lors qu'on présente l'intention comme un moyen de recruter des jeunes qui peinent à accéder à l'emploi. Le dispositif de CAA permettra d'après le rapporteur « *d'ouvrir les portes de l'entreprise, plus rapidement qu'en appliquant les règles traditionnelles, à des jeunes en quête d'un emploi [...]. Au lieu d'attendre deux à trois ans, parfois en désespérant, la libération d'un emploi à France Télécom, ceux qui souhaitent exercer leur compétence dans les télécommunications pourraient immédiatement faire profiter l'entreprise de l'énergie de leur jeunesse* ». Dire que les jeunes regorgent d'énergie est une façon détournée de ne pas dire l'inverse à l'intention des plus âgés. Se délester des salariés âgés revient donc à se retirer une épine du pied : « *un régime de retraite anticipée fondée sur le volontariat pourrait être le moyen de rajeunir la communauté humaine qui compose la principale force de notre opérateur. En effet, la moyenne d'âge de son personnel est d'environ 42 ans. Elle va croître continûment jusqu'en 2010. L'exploitant public n'a donc plus tout à fait la jeune vigueur des années 70, celles du plan de rattrapage téléphonique. Or, le défi que va lui lancer la concurrence serait d'importance équivalente, si ce n'est supérieure, à celui qu'il a relevé il y a plus de vingt ans* ».

Finissons en indiquant que Gérard Larcher a pourtant mis en place en 2006 le plan national d'action pour l'emploi des seniors (2006-2010) à la demande du Premier ministre de l'époque (Dominique de Villepin). Il était alors ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

<sup>71</sup> SENAT, Commission des Affaires économiques et du Plan. L'avenir de France Télécom: un défi national. Rapporteur : M. Gérard Larcher, Sénateur. Rapport n° 260. 1995 - 1996

Comme les plus jeunes des retraités ne portaient plus le même intérêt pour la « Maison » EDF ou GDF, la CCAS craignait de voir s'effondrer leur participation aux activités qu'elle proposait. Pour cela, il fallait donc en savoir plus sur leur projet d'activités à la retraite et considérer les éventuels liens entre la dégradation du rapport au travail des agents, en particulier dans les dernières années de l'activité, et la manière de vivre l'entrée dans la retraite. Ces questionnements furent par conséquent à la base de l'enquête à laquelle nous avons participé et dont le rapport interne fut rédigé en 2003<sup>72</sup>.

### **Méthodologie**

Pour réaliser l'enquête Iforep, 49 agents ayant cessé leur activité depuis moins de deux ans, résidant en Loire-Atlantique (44), ont été rencontrés à leur domicile par trois universitaires (je fus l'un des trois). Un nombre important de refus (18) fut enregistré, le plus souvent émanant des agents d'exécution et très rarement des cadres. Alors que la CCAS est un organisme bien connu des agents des IEG, le ton employé par certains agents pour notifier le refus était agressif, et donc surprenant. Deux agents ont refusé de participer à l'enquête, parce qu'ils ne croyaient pas au respect de l'anonymat et 6 ont dit ne plus vouloir avoir de rapport avec les activités (sociales) de l'entreprise. Ces agents faisaient clairement comprendre leur volonté de rompre toute relation avec leur ancien employeur. Une personne après avoir réalisé l'entretien a demandé à ce que son entretien soit retiré du corpus.

Ainsi le discours de 48 ex-agents a été exploité, dont 40 ayant quitté l'entreprise en départ anticipé et 8 à l'âge terme (dont la moitié à 55 ans car bénéficiant de service actif). Nous avons respecté de la sorte les proportions nationales selon le caractère anticipé ou non de la cessation d'activité (proportions de l'époque). L'échantillon était composé de 35 hommes et 13 femmes, 9 agents d'exécution, 24 agents de maîtrise, et 15 cadres. Lors des entretiens, près de 6 agents sur 10 avaient moins de 55 ans, 2 seulement avaient plus de 60 ans. Nous concernant, nous avons réalisé 18 entretiens.

---

<sup>72</sup> David et al., 2003, *Nouvelles conditions de départ en inactivité des agents des Industries Electriques et Gazières et projets de vie à la retraite*, mai, 104 p. Cette recherche est signalée sur le site internet de la CCAS : [http://www.ccas.fr/index2.php/dossier/article/?dor\\_ref=66&are\\_ref=2081](http://www.ccas.fr/index2.php/dossier/article/?dor_ref=66&are_ref=2081) [consulté le 10/07/2015], mais le rapport n'a pas fait l'objet d'une publication sous la forme d'un « Cahier » de l'Iforep. Compte tenu de la teneur de certains résultats sur le rapport au travail dans les dernières années professionnelles, il est possible que l'Iforep (et donc la CCAS) n'ait pas souhaité donner une trop grande publicité à cette recherche. La chef de la Division « Etudes et Recherches » s'est en outre opposée à ce que je valorise ma participation à cette recherche par le biais de publications individuelles.

### ***Douloureuses fins de carrière***

Il faut indiquer qu'entre la fin de ma thèse (1997) et cette recherche débutée en 2001, EDF-GDF avait mis en place de nouvelles mesures d'âges pour se séparer des salariés « les plus âgés », ce qui était contradictoire avec la politique qui m'avait été présentée quelques années plus tôt (pendant ma thèse) visant à développer des actions inclusives à l'égard des agents âgés et à renoncer aux mesures d'âges supposées les démobiliser. A compter de janvier 1999 et pendant 32 mois, 14 462 départs en inactivité ont été enregistrés dans les IEG (soit 10 % du total des agents des IEG !), dont les deux tiers de manière anticipée (l'âge normal étant de 60 ans pour les agents n'ayant pas de service actif et 55 ans pour ceux en totalisant au moins 15 années). Ces départs avaient été partiellement compensés par des recrutements de jeunes salariés. La politique des ressources humaines du moment consistait donc à rajeunir les structures par âge, alléger la masse salariale (le poids de l'avancement à l'ancienneté étant fort dans les IEG, les jeunes salariés sont moins rémunérés que les anciens), renouveler les compétences (plus managériales et commerciales, moins techniques) et transformer la culture d'entreprise. EDF et GDF justifiaient alors sa politique du personnel en déclarant vouloir faciliter les réorganisations de certaines unités et trouver des « solutions » pour les agents qui n'avaient plus d'affectation. Pour ces entreprises nationalisées qui ne licenciaient pas, les "prétraitements maison" constituaient la marge de manœuvre pour gérer le sureffectif généré par les gains de productivité et les nouvelles organisations du travail. Cette politique se faisait par conséquent au détriment des salariés âgés qui voyaient confirmée leur marginalisation, voire leur exclusion des IEG. Ces agents étaient devenus l'incarnation de l'entreprise du passé dont les dirigeants voulaient se débarrasser : les CAA pratiquées à EDF-GDF associées à des recrutements de jeunes salariés ont été un acte politique fort pour favoriser la transformation du personnel et donc de l'entreprise. Si - comme nous l'avions formulé - les comportements des salariés « âgés » étaient typiques de leur appartenance générationnelle, ce moyen d'y mettre un terme était redoutablement efficace. Plusieurs agents de l'enquête Iforep en avaient fait le constat, expliquant que l'accord établissant les prétraitements « *visé à faire partir les vieux* » pour transformer la culture de l'entreprise et hâter son changement : « *j'ai vu des cadres alerter, des militants syndicaux dire : attention on fait partir tous ceux qui ont de l'expérience, la culture d'entreprise, mais ils n'ont pas été entendus et ils ont fini par partir eux-mêmes* ». (Iforep, 2003, p. 32). Un autre agent signalait l'encouragement de l'entreprise à faire partir les salariés âgés : « *Ils veulent changer les façons de travailler, les mentalités, on est trop unis. On veut que ce soit l'individualisme (...)* Ce qu'on a ressenti, c'est qu'à notre âge, on n'avait plus rien à faire

*de nous. Il fallait qu'on parte. C'est voulu, il fallait démotiver les gens pour les aider à partir »* (Iforep, 2003, p. 35).

Par rapport aux constats que j'avais faits dans ma thèse concernant la situation des fins de carrière à EDF et GDF, la recherche Iforep amplifia mon analyse relative au désengagement des salariés dans les dernières années du parcours. L'accentuation du constat de la dégradation du rapport au travail aurait pu résulter de la nature de l'échantillon Iforep, mais nous pensons surtout qu'il résulta des CAA massives qui venaient d'être mises en place. Pour ne pas être redondant avec la partie précédente, nous ne développons pas ici des éléments du corpus permettant de révéler les sentiments de malaise et d'amertume qui caractérisent les dernières années du parcours professionnel. On en a un aperçu dans les lignes qui précèdent, alors même que certains propos étaient caractérisés par une certaine retenue à raconter le détail des dernières années : pour maintenir une certaine estime de soi, certains agents, notamment les cadres, exprimaient des réticences à relater précisément leur processus d'éviction. On peut se demander quels propos auraient tenu les retraités qui avaient refusé de nous répondre...

### ***Les raisons du départ anticipé***

Puisque les agents rencontrés étaient en cessation d'activité depuis seulement quelques mois, le moment était particulièrement opportun pour recueillir la justification que les intéressés donnaient à leur départ anticipé (40 des 48 agents rencontrés). Pour 18 agents, les raisons du départ anticipé étaient exclusivement professionnelles (deux fois plus souvent chez les hommes que les femmes), pour 20 elles étaient professionnelles et personnelles (plus souvent chez les femmes qui évoquent des raisons familiales, et aussi chez les agents d'exécution), mais les deux termes n'étaient pas nécessairement à égalité ; enfin, pour 2 personnes, elles étaient seulement personnelles. Dans ce corpus, comme pour d'autres travaux conduits ultérieurement sur des échantillons représentatifs de la population française, les motifs de départ à la retraite sont souvent une combinaison de raisons professionnelles et personnelles<sup>73</sup>, plutôt personnelles pour les départs à l'âge normal, prioritairement professionnelles quand il s'agit de sorties d'emploi quelques années avant la retraite (Rapoport, 2006 ; Barthélémy, Mamache et Benallah, 2013).

---

<sup>73</sup> La dernière enquête « Motivations de départ à la retraite » réalisée à la demande de la CNAV, du COR, de la DREES et de la DSS (Direction de la Sécurité Sociale) (en 2012) montre qu'en France ce sont d'abord les motifs personnels qui motivent le départ : avant tout la possibilité de profiter de sa retraite le plus longtemps possible pour 60 % des nouveaux retraités (on totalise les réponses indiquant que les motifs avaient « beaucoup joué » ou « assez joué »). Le sentiment de lassitude à l'égard du travail concerne 31 % des personnes et les problèmes de santé rendant le travail difficile sont signalés par 33 % d'entre elles (Barthélémy, Mamache et Benallah, 2013).

La situation observée auprès des anciens agents des IEG, essentiellement sortis de façon prématurée, montre aussi que les arguments professionnels l'emportent (38 signalements sur 40 entretiens), bien que les raisons personnelles soient aussi à considérer pour un peu plus de la moitié des agents.

Parmi les raisons **professionnelles**, nous retrouvons sans surprise les difficultés liées au déroulement de carrière (21 blocages de carrière signalés, dont des situations de « mise au placard » ; 7 agents d'exécution sur 8), à l'évolution de l'entreprise, aux changements organisationnels, à la transformation des collectifs de travail (ambiance de travail). Un autre argumentaire évoqué par 26 agents relevait de la dégradation des conditions de travail et de ses éventuelles conséquences sur la santé<sup>74</sup>. Cette raison était peu présente dans notre travail de thèse. Il faut préciser que ce thème avait été systématiquement proposé par les enquêteurs dans la recherche Iforep alors que dans notre thèse, la grille d'entretien ne prévoyait pas spécifiquement une interrogation sur ce thème. Les agents évoquant cette problématique signalaient l'augmentation de la charge de travail (les cadences), la pénibilité physique et mentale (douleurs, stress et fatigue) pouvant relever de mésententes avec la hiérarchie ou les collègues, des horaires alternés, des nouveaux outils de travail (informatique), des déplacements professionnels, etc. Les arguments évoqués relevaient tendanciellement de la pénibilité physique pour les agents d'exécution (sur 8 agents rencontrés, un seul n'évoquait pas de problème de santé), de la surcharge de travail pour les agents de maîtrise et du stress et des troubles du sommeil associés aux responsabilités pour les cadres. Ainsi, nous obtenions des motifs qui dévoilaient des difficultés personnelles à l'exercice du métier en fin de carrière. On doit se demander si cette parole (identité narrative) a été recueillie parce que l'interviewer l'avait sollicitée ou parce que les personnes rencontrées étaient dans une situation personnelle (maintenant en retraite) permettant d'évoquer ces souffrances au travail : en étant dégagée de l'activité, leur position présente autorisait le dévoilement. A moins que, troisième explication possible, certaines personnes trouvèrent légitime d'évoquer des formes d'épuisement professionnel pour justifier leur fin d'activité prématurée. Quelle que soit l'explication à retenir, ces difficultés s'étaient aggravées d'après les agents avec le vieillissement individuel ou/et dans

---

<sup>74</sup> Signalons que l'enquête SHARE de 2004 réalisée dans 10 pays d'Europe a montré que la préférence pour une retraite précoce était aussi en lien, notamment avec le degré de satisfaction au travail, la reconnaissance par autrui du travail effectué **et le niveau de santé des individus**. Malgré cela (toutes choses étant égales par ailleurs), la France est avec quelques pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie, Grèce), celui dans lequel l'aspiration à partir en retraite précocement est l'une des plus forte, ce qui amène à conclure à un effet propre à chaque pays (Blanchet et Debrand, 2005). Dans le cas français, il est difficile de ne pas supposer un lien avec la politique des CAA menée dans le pays.

les dernières années avant la cessation d'activité, soit parce que les changements organisationnels avaient été plus contraignants, soit parce que ces difficultés sont plus difficiles à supporter quand le terme de l'activité est proche (la métaphore de la ligne d'arrivée qui se rapproche, comme lors d'une course, a plusieurs fois été entendue), soit parce que les représentations sociales associées aux salariés âgés sont telles qu'il faut bien en chercher sur soi les stigmates. Il est évident qu'une partie des problèmes de santé était néanmoins reliés à l'activité professionnelle, car 13 retraités sur 25, membres des trois collèges, avaient solutionné leurs difficultés depuis le passage à la retraite<sup>75</sup>.

Concernant les raisons **personnelles**, la vie familiale est la première évoquée. Les femmes en tiennent compte plus fréquemment que les hommes, en considérant notamment la situation de leur conjoint. Un départ anticipé est encouragé si le mari est déjà à la retraite, ou si étant lui-même agent EDF ou GDF (il existe une forte endogamie dans les IEG), il se voit proposer une préretraite simultanément. La cessation d'activité de la femme est généralement une décision de couple, et elle peut intervenir même si la conjointe ne bénéficie pas d'une pension à taux plein. Dans un contexte de travail difficile, certaines femmes ont considéré que l'opportunité de partir plus tôt leur permettrait de mieux s'occuper de leur famille, notamment de leurs petits-enfants pour celles qui en avaient. A l'inverse, les hommes qui faisaient mention de raisons personnelles évoquaient rarement la vie de famille (ou seulement la vie de couple : une bonne entente avec la compagne par exemple) au profit d'investissements associés à des activités extérieures au domicile (activités ludiques ou associatives, mandats électoraux au niveau local, participations à des activités ayant une visée économique). Un agent dont la conjointe était beaucoup plus jeune a stoppé son activité pour se consacrer à une passion marine. Il dit profiter de son bateau, du temps libre au maximum, affirme son hédonisme, ce que sa compagne voit d'un mauvais œil.

Pour quelques agents, des problèmes de santé (les leurs ou ceux de leurs proches) les ont aussi encouragés à accepter le départ anticipé. Pour deux agents, le décès de connaissances du même âge leur a fait dire qu'il était préférable de penser à soi pendant qu'on a la chance de pouvoir profiter du temps qui reste sans être malade, d'autant que certains redoutaient que dans un futur proche l'âge de la retraite soit repoussé ou/et que l'entreprise soit privatisée. Il y avait

---

<sup>75</sup> Les problèmes qui ont le plus rapidement disparu sont les insomnies, la fatigue nerveuse et le stress, dans la mesure où ces symptômes étaient directement liés à l'activité professionnelle. Les problèmes de santé qui demeuraient concernaient plus particulièrement les handicaps acquis (visuel ou moteur), les maux de dos et les maladies respiratoires. Pour ces personnes, le mode de vie dans les premières années de la retraite était déjà partiellement dépendant de cet état de santé qui limite les possibilités d'agir.



donc une opportunité à ne pas manquer. Chez ces agents quinquagénaires, pourtant éloignés de la vieillesse, le discours traduisait leur entrée dans un processus de vieillissement avec lequel il allait falloir négocier pour rester en santé. Leur éviction de l'entreprise les avait confrontés à la finitude, hier à celle du travail, demain à celle de leur propre existence.

Il reste qu'à EDF-GDF, la plupart des agents sont partis « volontairement » en préretraite, parfois avec des primes très incitatives<sup>76</sup>, parfois en prenant les devants avant qu'une proposition officielle leur soit faite. Dans notre enquête, seulement 7 agents (sur 40) disent avoir été incités (plus ou moins fortement) à partir. Les agents pouvaient cependant refuser la CAA. Quelques-uns l'ont fait, non parce que leur situation professionnelle était plus enviable, mais généralement parce qu'ils leur manquaient des années de cotisation. La plupart n'ont pas refusé de partir, car ces départs s'accompagnaient de conditions financières très favorables et représentaient une échappatoire à une situation professionnelle insatisfaisante. Ainsi, par leur acceptation tacite, les personnes concernées par les mesures d'âges entretenaient la marginalisation des salariés « âgés ».

Finalement, les résultats de la recherche Iforep étaient très proches des analyses issues de ma thèse. J'y ai trouvé la confirmation que le vieillissement des salariés était essentiellement construit par la gestion du personnel et par une certaine conception de la gestion de l'emploi. Cette politique, datée dans le temps, avait des enjeux particuliers liés à la transformation des entreprises EDF et GDF dans les années 1990, mais elle n'était qu'une déclinaison d'un environnement juridico-économique national élaboré à l'encontre des salariés qui s'approchaient d'un âge fatidique. Sans ces mesures, la catégorie des « salariés âgés » serait vide de sens, et ces derniers n'auraient pas connu une dégradation de leur rapport au travail. Même si de nombreux travaux ont montré que les conditions de travail sont susceptibles de produire un vieillissement individuel prématuré chez certains travailleurs, nos recherches ont surtout mis en évidence un vieillissement social, construit par un système complexe aux intérêts multiples, intégré plus ou moins consciemment par l'ensemble des acteurs. Le comble est que certains « fabricants » de la marginalisation des salariés âgés furent ceux qui eurent aussi à la subir ensuite.

---

<sup>76</sup> Par exemple 130.000 F pour un agent d'exécution (Daniel) parti en cessation anticipée d'activité à l'âge de 56 ans en nous confiant la valeur de sa prime. Celle-ci avait eu sur lui un effet très incitateur. Le nouveau retraité considère pour autant qu'on ne l'a pas poussé au départ, bien que dans son service, on lui demandait régulièrement « *Daniel, c'est quand que tu pars ?* ». Et lui qui avait des difficultés à s'adapter à l'ordinateur s'est dit : « *Daniel, t'as assez bossé* » [...] « *J'avais envie d'arrêter, d'être tranquille, de ne plus être sous la contrainte de travail. J'aspirais à la retraite comme tout le monde, je crois que c'est l'objectif de tout le monde* ».

## **Epilogue**

Ce qui se joue chez EDF et GDF lorsque nous réalisons l'enquête Iforep est l'archétype d'une gestion des ressources humaines qui opère sur le seul critère de l'âge. Au tournant des années 2000, les agents des IEG qui cessent leur activité de façon prématurée (deux tiers de l'ensemble des départs à la retraite dans ces entreprises) le font en moyenne à 53,5 ans. Cette valeur est bien plus basse que celle enregistrée en France, qui fait pourtant figure de « mauvais élève » de l'Europe<sup>77</sup> : l'âge moyen de sortie définitive du marché du travail est de 58 ans en 2002 au niveau national, valeur la plus basse enregistrée depuis 1969 (DARES, 2004<sup>78</sup>).

Et pourtant, au moment où les IEG accentuent l'exclusion des salariés âgés, une autre politique à leur égard est en train de se dessiner en France et en Europe. La prise en compte du contexte démographique occidental semble à l'origine de nouvelles politiques visant à faire augmenter les taux d'activité aux âges élevés. Pour l'heure, les générations nombreuses du baby-boom sont encore en emploi, mais une part conséquente d'entre elles a plus de 50 ans<sup>79</sup> et s'apprête donc à partir à la retraite. Dans plusieurs pays européens, la population active est même susceptible de se contracter<sup>80</sup>. Dans ce contexte, l'avenir du financement des systèmes de retraite demeure une préoccupation importante des pouvoirs publics (rapport Charpin et *al.*, 1999 ; Teulade, 2000 ; Taddéi et *al.*, 2004).

La politique nationale intègre les réflexions qui se situent au niveau de l'Union européenne. Lors des sommets de Lisbonne (2000) et de Stockholm (2001), l'Union prend des décisions pour éviter une baisse trop forte de la population active (Aouci, 2015, p. 152). Les Etats s'engagent à faire progresser les taux d'emploi des 55-64 ans (et non des seuls 55-59 ans), avec une cible fixée à 50 % à l'horizon 2010. Il s'agit, dit-on, de la condition essentielle pour préserver le financement des systèmes de retraite. Rappelons que leur équilibre financier peut être maintenu soit en augmentant les cotisations, soit en diminuant le montant des pensions, soit

---

<sup>77</sup> Au recensement de la population française de mars 1999, le taux d'activité des hommes âgés de 55 à 59 ans valait 70,7 %. Ce niveau faisait de la France l'un des pays de l'Union européenne ayant le taux d'activité masculin de 55-59 ans le plus bas (Conseil économique et social, 2001). De même, concernant les travailleurs de 55-64 ans, la France avait en 2001 un des taux d'emploi les plus bas d'Europe : 31,9 %, contre 45,8 % en Finlande ou 58,0 % au Danemark.

<sup>78</sup> Ce dossier de la DARES est en ligne : [http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/DE\\_82.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/DE_82.pdf) [consulté le 12/07/2015].

<sup>79</sup> Les 50 ans et plus occupaient près du quart des emplois en 2002-2003. Voir aussi : DARES, *Premières synthèses* n° 04.1, janv. 2005.

<sup>80</sup> Voir le dossier N°25 de la revue Sociétal de juin 1999 : *Démographie et emploi : le grand retournement* (sous la direction de Claude Vimont).

en repoussant l'âge de départ en retraite. En retenant la borne supérieure des 64 ans pour le taux d'emploi, c'est évidemment la troisième voie qui est recherchée ; activer les trois leviers en même temps serait plus difficile à faire accepter aux populations. Pour agir en faveur de l'emploi des travailleurs âgés, l'Union européenne veut aussi faire inscrire dans le droit européen et dans celui des Etats membres la discrimination basée sur l'âge. Des associations qui œuvrent contre les différentes formes de discrimination fondée sur l'âge relaient de leur côté cette politique auprès des citoyens (AGE Platform Europe, 2003).

En France, le Conseil économique et social (CES) et le nouveau Conseil d'Orientation des Retraites (COR) répercutent les orientations de l'Union européenne dans leurs préconisations économiques et sociales. Avec deux entrées différentes qui constituent des préoccupations fortes - les retraites et l'emploi -, la question de l'activité des salariés âgés fait ainsi l'objet de volontés politiques nouvelles. L'exclusion du marché du travail des quinquagénaires devient moins consensuelle, car si les cessations anticipées d'activité (CAA) se poursuivent, toute réforme concernant les retraites serait inopérante. La teneur des discours augure une reconsidération de la place de la main-d'œuvre âgée dans l'économie française, à l'instar de mouvements observés à la même époque dans d'autres pays européens. On regarde du côté de la Finlande par exemple, qui a initié une campagne de communication (« Respect for aging ») destinée à tous les acteurs de la société pour changer les représentations à l'égard des salariés âgés, en adoptant le slogan : « L'expérience est une richesse nationale »<sup>81</sup>. Après plusieurs décennies de mesures d'âges, c'est possiblement un tournant de la politique française de l'emploi. D'ailleurs, le vocabulaire pour désigner les « salariés âgés » évolue, ils deviennent les fameux « seniors » (Lefrançois, 2013, p. 149-158) ; et les pouvoirs publics, avec l'aide des partenaires sociaux, visent désormais « le maintien des seniors en emploi » en lieu et place de « l'éviction des salariés âgés » du marché du travail. L'Etat affirme la nécessité d'une « révolution culturelle » pour repenser l'emploi des seniors (Aouici, 2015, p. 549) en insistant sur leurs compétences et leurs expériences, en évoquant « les exigences de la cohésion sociale » (Plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors 2006-2010).

Pour conclure, il nous reste quand même à formuler des réserves à l'égard de ce changement de politique repérable au tournant du millénaire. Si les préretraites totales sont aujourd'hui devenues une catégorie résiduelle (25 000 en 2013), un nombre important de

---

<sup>81</sup> Anne-Marie Guillemard et Gérard Cornet. Document d'information pour le premier rapport du Conseil d'orientation des retraites Conseil d'Orientation des Retraites (Annexe 12, p. 367-376), décembre 2001, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1752.pdf> [consulté le 20/07/2015]. Mais aussi Guillemard A.-M., 2015.

chômeurs âgés indemnisés ont été dispensés de recherche d'emploi au cours des années 2000, et, depuis 2005, les retraites anticipées pour carrière longue permettent à des actifs de cesser leur activité avant l'âge légal de la retraite. Ainsi, en 2007 par exemple, plus de 700 000 personnes étaient toujours bénéficiaires d'un dispositif de CAA, soit 13 % des 55-59 ans et 4 % des 60-64 ans, confirmant le poids d'une culture de la cessation d'activité anticipée en France<sup>82</sup>.

Depuis seulement cinq années, cet effectif est néanmoins en baisse (rapide). Fin 2013, le nombre global de CAA est tombé à 243 000, « dont 65 % au titre des retraites anticipées » (Marioni et Merlier, 2015, p. 3), et, depuis 2007, l'âge moyen des bénéficiaires augmente : il est passé de 58,6 ans en 2007 à 60 ans fin 2013. Enfin, il demeure des préretraites « maison », bien que leur comptabilité précise soit impossible avec les sources administratives existantes (Galtier et Merlier, 2014, p. 6).

Par conséquent, si la France a rompu avec une politique massive d'exclusion des salariés âgés par le biais des différents dispositifs de préretraite, il est évident que l'exclusion des salariés âgés n'est pas abolie et que leur marginalisation reste potentiellement forte. En vieillissant, se maintenir en emploi ne va pas de soi. Alors que la durée des cotisations s'allonge insidieusement pour prétendre à des pensions à taux plein, cette situation est loin d'être une perspective encourageante pour l'ensemble des actifs et pour l'avenir du système social.

---

<sup>82</sup> Voir également l'analyse qu'en fait Sabrina Aouici dans sa thèse (Aouici, 2015, p. 190)



## **CHAPITRE 2 :**

### **Une retraite à construire**

*« Vieillesse ne rime plus avec détresse. Les seniors ont du pouvoir d'achat – autant sinon plus que les actifs – et ils veulent en profiter. Ils consomment abondamment, achètent deux résidences et modifient la répartition géographique de la population. Héritiers aussi des valeurs de Mai 1968, ils s'impliquent de plus en plus dans la société, investissant la vie associative, culturelle, politique, produisant du lien social et de la proximité. Bref, les seniors sont tout sauf ces « inactifs » classés brutalement comme tels par la statistique. La société toute entière en profite. »*

*Editorial du journal Le Monde, 15/9/2003 (p. 13)*



Nous allons à présent nous éloigner du monde du travail, sans pour autant quitter la recherche menée à l'Iforep. Les entretiens que nous avons réalisés dans ce cadre avaient donné une place centrale à l'étude des activités de ces « nouveaux » retraités, ainsi qu'au recueil de leurs éventuels projets. Notre thèse avait peu approfondi ces questions, parce qu'elles étaient secondaires pour la recherche portant sur le rapport au travail des salariés « âgés » ; bien que regarder au-delà de la sphère professionnelle aurait pu renseigner sur la manière dont les agents négociaient la perte de repères identitaires liée au travail. Leur désinvestissement était-il compensé par une implication nouvelle vers d'autres sphères et vers d'autres rôles sociaux ? Plus généralement, vers quelles relations sociales non professionnelles les futurs « inactifs » se tournaient-ils ? C'est donc avec l'enquête Iforep que j'ai eu l'occasion de m'intéresser à certains aspects seulement effleurés dans mon doctorat, et c'est ainsi que je me suis éloigné de certaines préoccupations liant vieillissement démographique, sociologie du travail et politique de l'emploi.

En ayant l'opportunité de participer à une recherche auprès de jeunes retraités, je voulais m'intéresser à leurs aspirations en matière d'activités en cherchant à prendre de la distance par rapport à deux images stéréotypées et contrastées de la vie à la retraite : - d'un côté celle des « seniors dynamiques », mise en avant par la presse et le marketing<sup>83</sup>, soi-disant investis dans de nombreuses activités, perçus essentiellement comme des consommateurs (ce qui est rarement dénoncé), mais aussi dans certains cas comme des profiteurs (Guérin, 2011, p. 8) inscrits dans un contexte historique leur ayant été particulièrement favorable (Chauvel, 1998) ; - de l'autre celles des retraités exclus, n'ayant plus d'utilité sociale, surtout s'ils sont dépendants de l'aide que les proches ou le secteur médico-social leur apportent (Caradec, 2001, p. 30).

Pour apprécier les modes de vie adoptés dans les premiers temps de la retraite, nous voulions apprécier le (re)centrage vers la vie domestique, mais aussi la participation à des activités individuelles ou collectives menées en-dehors de la sphère privée, dans la mesure où elles participent du sens que les individus donnent à leur retraite. Parmi les engagements ayant une dimension collective, nous nous sommes intéressés à la participation associative.

---

<sup>83</sup> De nombreux journaux ont consacré ces dernières années des dossiers spéciaux à ces nouveaux « vieux » issus de la révolution de la longévité. Par exemple, « Le Monde 2 », n° 30 (juin 2003), consacrant entre autres, un reportage à la ville de Sun City dans l'Arizona, « *antichambre du paradis (...) réservée aux plus de 55 ans aisés financièrement* ».



Dans un second temps, j'ai eu l'occasion d'étudier spécifiquement les engagements associatifs des retraités français grâce à l'analyse secondaire d'une enquête de l'INSEE réalisée en 2002. A la suite d'autres travaux ayant montré qu'il était nécessaire de distinguer les différentes adhésions associatives, en fonction de la finalité de l'association et de la manière d'y participer (Héran, 1988a), j'ai voulu préciser les formes de la participation associative des retraités, et dire lesquelles étaient révélatrices d'une volonté d'agir sur la société. J'obtenais ainsi d'autres arguments pour discuter le prétendu « dynamisme des seniors »...

Nous avons réuni dans ce chapitre les deux volets de ces travaux portant sur les activités des retraités, même si l'échelle et les modalités d'observation sont très différentes. Faut de temps à l'époque pour le faire, nous avons peu valorisé ces recherches. Je profite donc de ce manuscrit pour les présenter plus longuement. Elles constituent le point de passage entre mes réflexions sur les fins de carrière et le regard que je porte depuis 2006 sur les retraités plus âgés.

## **2.1) L'expérience du temps libre**

Pour débiter, il est important de rappeler la transformation du cycle de vie depuis les années 1960. De nombreux auteurs ont souligné le caractère ternaire de l'existence dans le régime fordisme d'après-guerre, où la période d'activité, la plus longue des trois, faisait suite à une période de formation relativement courte, pour laisser *in fine* la place à la retraite, période assimilable à la vieillesse (Guillemard, 2015). Cette scansion normée par la société en trois étapes, facteur d'intégration sociale (Perret et Roustang, 1993), ayant contribué au processus historique de la « modernité » (Kohli et Künemund, 2002, p. 85), a été remise en cause sous l'effet de nombreuses évolutions dont il serait bien difficile d'en dresser la liste exhaustive : augmentation de la longévité, augmentation de la durée des études et processus d'insertion professionnelle plus complexe, transformation du système de travail, place de la formation au cours de l'activité professionnelle, augmentation du temps libre, entrée des femmes dans le salariat, crises économiques, transformation de la famille (évolution de la nuptialité et de la divortialité, du calendrier de la fécondité, recomposition familiale...) ; et, nous venons d'en rendre compte, transformation du passage de l'activité à la retraite sous l'effet des mesures d'âges et de l'évolution du cadre législatif de la retraite.

Ces changements ont été vus par certains comme une désinstitutionnalisation du cycle de vie (Kohli, 1989). Les parcours de vie des individus se sont diversifiés, flexibilisés, déstandardisés (Bessin, 2009 ; Guillemard, 2010) et n'ont plus été strictement en phase avec les grandes étapes de l'existence édictées par les cadres sociaux<sup>84</sup>. En 1960, un salarié d'une entreprise privée partait à la retraite à 65 ans ; en 2000, nous avons vu que certains agents des IEG débutaient leur « inactivité professionnelle » dès 50 ans. Au cours des 40 dernières années, l'espérance de vie à la naissance a gagné plus de 8 années et l'espérance de vie à 60 ans près de 5 : 15,7 ans en 1960 et 20,5 en 2000<sup>85</sup>. En l'espace de quatre décennies, on a donc assisté, *a minima*, au doublement de la durée post active (au triplement si on raisonne par rapport aux préretraités des IEG). En 1960, le temps de formation additionné du temps de la retraite était moins long que le temps de la vie active ; en 2000, pour certains agents des IEG ayant bénéficié d'une retraite à 50 ans, la durée de la seule retraite allait être plus longue que la durée d'activité.

---

<sup>84</sup> D'où l'intérêt d'une sociologie des âges de la vie (ou des parcours de vie) qui dialogue avec la démographie ; la sociologie anglo-saxonne distinguant « life cycle » (l'étude des grandes étapes de l'existence humaine) et « life course » (l'étude de la diversité des « trajectoires » – ou « biographies » ou « carrières » - où l'approche est plus relationnelle qu'institutionnelle). Cf. Pugeault-Cicchelli Catherine et *al.*, 2004.

<sup>85</sup> Sources INSEE – France métropolitaine.

Dans le même temps, *en moyenne*, le niveau de vie des retraités s'est, considérablement accru pour devenir comparable à celui des actifs (COR, 2015, p.29 et p. 34).

Par ailleurs, du fait des mesures d'âges, une période transitoire du cycle de vie, d'une durée variable, s'est donc insérée entre la seconde et la troisième période de l'existence, sans qu'aucune institution ne puisse indiquer quel sens lui donner. Personne n'a proposé aux préretraités un rôle social différent de celui caractérisant les retraités. Dans la mesure où les préretraités disposaient d'un temps libre important et étaient globalement en bonne santé, certains acteurs ont toutefois encouragé leur investissement dans le monde associatif (Théry, 1993).

Il est probable que si les « seniors » étaient reconnus « d'utilité sociale », la nation ne craindrait ni le « papy boom<sup>86</sup> », ni l'alourdissement des dépenses publiques en parlant des retraités et du « choc démographique » attendu, mais valoriserait leur contribution citoyenne dans les divers champs que les politiques publiques couvrent insuffisamment (Thierry et Palach, 1999 ; Guillemard, 2002<sup>87</sup>). Compte tenu de l'augmentation prévue du nombre des retraités, leur niveau d'implication sociale pourrait donner une coloration différente aux enjeux des *sociétés de la longévité*. La promotion du « vieillissement réussi » (*successful ageing*) ou du « vieillissement actif » (*active ageing*) par les institutions internationales et les médias relèvent, entre autres, de cette perspective<sup>88</sup> (Déchaux, 2011, Kaeser et Roch, 2013 ; Viriot Durandal et Moulaert, 2014). Ces concepts cherchent à développer de nouvelles normes comportementales à destination des retraités. Malheureusement, elles ignorent les inégalités sociales qui se sont construites au cours de la vie et pourraient devenir des injonctions au « bien vieillir » (Carbonnelle, 2010 ; Puijalon et Trincaz, 2014).

---

<sup>86</sup> Le journal Le Monde signale dans son éditorial du 15 septembre 2003 le « déferlement des retraités » attendu du fait du « papy boom » (Le Monde, 15/9/2003, p. 13).

<sup>87</sup> « *La vieillesse a été largement construite comme une période de vie se définissant par un statut social à charge et donc en marge de la société. Une étape considérée comme un coût collectif sans aucune contrepartie* » A.-M. Guillemard, 2002, p. 62.

<sup>88</sup> Le 6 septembre 2010, la Commission européenne a proposé de désigner l'année 2012 Année européenne du vieillissement actif. « Maintenir la vitalité des personnes âgées, **renforcer leur participation à la société** et éliminer les obstacles entre les générations, tels devraient être les principaux objectifs de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle en 2012 », estime la commission de l'emploi du Parlement européen. De son côté, le gouvernement français rappelle que « la population âgée est en bien meilleure santé que les générations précédentes. Les personnes âgées possèdent également des compétences et une expérience utiles, dont les jeunes pourraient s'inspirer et profiter. Rester actif en vieillissant, voilà la clé de la question du vieillissement démographique. » Source : <http://www.social-sante.gouv.fr/vieillissement-actif,2230/presentation,2235/pourquoi-une-annee-europeenne-sur,14226.html> [consulté le 13 juillet 2015]

Qu'en était-il pour « nos » jeunes retraités des IEG au moment où la construction sociale des « seniors » prenait de l'ampleur ? Ces retraités, appartenant aux premières cohortes des générations du baby-boom, avec leurs singularités culturelles, étaient-ils de simples consommateurs ou revendiquaient-ils un statut d'acteur social engagé dans la vie citoyenne ? Allaient-ils transformer l'image de la retraite, en adoptant des comportements différents de ceux de leurs aînés (Bonvalet et Ogg, 2010, p. 153) ? Les fins de parcours qui avaient été les leurs, produisant chez certains un sentiment de dévalorisation, allaient-ils limiter leur engagement dans des activités sociales à l'instar de ce que la « théorie du désengagement » suggère (Cumming et Henry, 1961) ? Pour combien de temps ? Était-il possible de passer instantanément de l'emploi à la retraite sans crise identitaire (Gaullier, 1999, p. 70) ? Nous faisons l'hypothèse qu'il n'est pas évident d'endosser les habits du retraité en étant quinquagénaire, quand la position d'inactif est inattendue, précoce, et sa légitimité discutable.

Nous allons voir à présent que l'entrée dans la retraite n'est pas sans lien avec la manière de quitter l'activité, qui pour beaucoup des agents des IEG de l'époque s'est produite de façon « a-normale ».

### ***Trois inscriptions contrastées dans la retraite***<sup>89</sup>

Dans l'enquête Iforep, les 48 anciens agents rencontrés étaient en inactivité depuis un peu moins de deux années. Sans être très longue, une telle période avait permis de prendre conscience du caractère achevé de l'activité professionnelle. Tous avaient été sensibles au changement de rythme. Globalement, les nouveaux retraités appréciaient le repos et la tranquillité apportés par la fin de l'activité professionnelle, indiquaient ressentir moins de contraintes et moins de stress. Ils se disaient également plus disponibles, notamment à l'égard de leurs proches. Le premier sentiment était donc positif : l'inactivité offrait un espace de liberté temporelle très apprécié.

L'analyse en détail des situations conduit néanmoins à nuancer ce satisfecit général, car le bilan des premiers mois de l'inactivité n'apparaît pas uniformément positif pour tous les jeunes retraités. L'absence de contrainte horaire ne s'avère pas être une condition suffisante à l'épanouissement personnel. Sa définition apparaît en outre très variable selon les individus

---

<sup>89</sup> Nous reprenons ici une section du rapport de recherche évoqué ci-dessus (IFOREP, 2003), tout en le modifiant et le réduisant. Auteur de cette section et n'ayant pas eu l'occasion de le valoriser jusqu'à maintenant, nous en saisissons l'opportunité.

sociaux, et il n'est pas certain que l'épanouissement constitue une quête universelle. Si certains individus ont accepté sans difficulté le statut de retraité, d'autres n'adhéraient pas encore à cette nouvelle identité sociale. D'autres encore, moins nombreux, vivaient pour des raisons diverses une phase plus difficile, et souhaitaient concevoir leur retraite sur des bases différentes pour l'avenir. Pour synthétiser les situations, j'ai classé ces retraités en trois catégories, exprimant trois inscriptions différentes dans l'inactivité professionnelle.

● La retraite « qui va de soi » (27 retraités sur 48)

Le premier groupe de retraités est composé d'un peu plus de la moitié des anciens agents rencontrés. On y trouve par ordre décroissant d'importance numérique les agents d'exécution (les deux tiers : 6 sur 9), les cadres (9 sur 15) puis les agents de maîtrise (la moitié : 12 sur 24). Ces personnes ont été relativement indifférentes au changement d'état et ont poursuivi les diverses activités qu'elles avaient déjà, leur accordant plus de temps ; favorisant les loisirs, tout en insistant sur l'importance que revêt pour eux les relations familiales (vécues comme non contraignantes), mais aussi le repos du corps et « de l'esprit ». Le passage à la retraite semble avoir eu peu d'impact sur leur vie quotidienne. Celle-ci a continué sans bouleversement majeur et les intéressés s'avèrent satisfaits - voire très satisfaits - de leur nouvelle situation. Leur identité sociale et individuelle (objective et subjective) semble la même depuis la retraite. Ils vivent au présent de façon plus détendue et ne formulent pas de grands projets pour le futur. *Je n'avais pas préparé mon départ, mais ce n'est pas un problème, car je ne m'ennuie jamais* (H-AM-54-anticipé<sup>90</sup>). Dans cette catégorie, des personnes indiquent que la préparation à la retraite qui avait été proposée par l'entreprise leur a semblé une opération relativement artificielle. Cette position se comprend dans la mesure où une grande partie de ces nouveaux retraités avaient déjà, avant l'inactivité, diverses occupations sociales et des loisirs qui structuraient leur temps hors travail (13 personnes sur 27 avaient durant la vie active des activités associatives ou collectives).

Depuis la mise en inactivité, les activités de ces jeunes retraités s'appuient donc sur leurs activités « ordinaires », c'est-à-dire des activités en prise avec le quotidien. Ils poursuivent aussi des activités culturelles et sociales, voire militantes ou syndicales qui étaient déjà les leurs

---

<sup>90</sup> Dans la parenthèse figurent le sexe du retraité (F pour femme et H pour homme), son collègue en fin de carrière (C pour cadre, AM pour agent de maîtrise, Exé pour agent d'exécution), l'âge de l'agent au moment des entretiens (ici 58 ans en juin 2002), le type de départ à la retraite (anticipé ou à âge terme).

avant la retraite. Leurs loisirs sont désormais plus importants que dans le passé, grâce au temps libéré par la cessation de l'activité professionnelle. Ils accordent une place privilégiée à la sphère domestique, surtout s'ils s'inscrivent dans une famille-entourage local (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011, p. 320). *Je savais que j'allais trouver de l'activité, nos deux enfants sont sur la commune. Je savais que je pouvais leur faire des bricoles, et que je pouvais garder les petits enfants. Je le faisais déjà, quand ils étaient malades* (H-Exé-53-anticipé). Leurs activités se réalisent donc dans la continuité de leurs pratiques antérieures, dans leurs dimensions individuelles ou collectives, auxquelles s'ajoutent quelques nouvelles activités. Cette inscription ressemble à la retraite « troisième-âge » telle que l'avait présentée A.M. Guillemard (1972).

● La retraite « découverte » (8 retraités sur 48)

Ce deuxième groupe est de moindre importance. Il comprend un peu moins de deux personnes sur dix de notre corpus. Pour ces anciens agents, le passage à la retraite s'accompagne d'une découverte d'activités nouvelles et d'un mode de vie transformé. Du coup s'ouvre une période de vie agréable, qui n'est pas encore stabilisée, mais dont certains n'imaginaient pas l'intérêt. Dans ce groupe, les cadres et les agents de maîtrise sont présents dans des proportions comparables (respectivement 3 sur 15 et 4 sur 24) ; le collège ouvrier y est très peu représenté. Les femmes y sont fortement surreprésentées (4 femmes sur 13 pour 4 hommes sur 35).

On repère dans cet ensemble d'anciens agents pour lesquels l'idée de préparation à la retraite a été généralement présente en fin de carrière, au moins par le biais d'une réflexion menée pour définir des activités possibles, notamment collectives. Même si leur préparation à la retraite s'est parfois limitée à la formulation de certains projets, les personnes du groupe se caractérisent par leurs ressources personnelles et leur souhait d'agir, démarche que certaines d'entre elles ont aussi mis en œuvre en quittant l'entreprise, même quand ce départ a été prématuré et pas totalement souhaité. *J'ai été désolée de quitter mon travail et de voir l'entreprise se démanteler, mais j'ai été contente d'avoir su maîtriser ma fin de carrière, mon départ* (F-C-58-anticipé). Ainsi, les jeunes retraités de cette catégorie sont très « actifs ». Ils formulent des projets, en particulier les cadres, à l'instar de cette femme de 53 ans qui parle d'une « boulimie culturelle » pour définir son nouveau mode de vie, signe du renouveau autorisé par la cessation d'activité. *J'ai un peu de mal à tout gérer. Je ne me lève plus aussi tôt et comme je fais encore beaucoup de choses, mes journées sont bien remplies. J'ai un emploi du temps, et je fais une redistribution du temps sur les activités qui me sont les plus agréables* (F-C-53-

anticipé). La multiplication d'expériences nouvelles confine à la suractivité, dont la permanence est à interroger : en s'installant davantage dans la retraite, la recherche d'activités nouvelles pourrait s'atténuer et l'emploi du temps prendre une forme plus routinière.

En définitive, pour ces huit anciens agents, la retraite constitue une nouvelle période de la vie qui tranche avec la précédente, où le travail tenait une place prépondérante, mais où les activités extraprofessionnelles étaient peu nombreuses. *J'ai trouvé du plaisir à faire des activités* (F-AM-58-anticipé). Les personnes de ce groupe s'inscrivent dans un processus visant à donner un contenu social à cette nouvelle période de l'existence, tout en manifestant leur singularité. Elles construisent une nouvelle identité dans le cadre d'un processus d'individualisation, cherchant à découvrir un « autre monde » précédemment occulté par le travail. Il s'agit aussi d'un groupe qui revendique davantage la recherche d'un épanouissement personnel, et celui-ci passe par un engagement intensifié dans des activités choisies qui donneront un sens aux individus. Il reste pour le futur à consolider ces nouvelles expériences et à stabiliser l'identité en construction.

● La retraite « incertaine » (13 retraités sur 48)

Les retraités de la troisième catégorie (près de 3 personnes sur 10) offrent une lecture moins radieuse de l'inactivité. Ces derniers ont vécu la mise à la retraite comme une rupture plus ou moins forte avec l'activité sociale, et pas seulement avec le travail. Pour eux, la retraite signifie tantôt isolement géographique, tantôt diminution des relations sociales, voire sentiment d'inutilité. Finalement, une partie de ces nouveaux retraités acceptent difficilement le statut de « non producteur », derrière lequel se cachent la relégation sociale et les stigmates de la vieillesse, et pour certains la perte de statuts sociaux. Ce sentiment ne semble pas lié au caractère récent du passage à la retraite (car ces agents sont, en moyenne, les plus « anciens » retraités), mais plutôt à une « désocialisation professionnelle » ratée (Caradec, 1998).

Dans ce troisième groupe dominant les agents de maîtrise (8 sur 24), mais surtout les femmes (6 sur 13) ; les femmes de notre population étant essentiellement agents de maîtrise. Pour certaines d'entre elles, l'arrêt de l'activité professionnelle est difficile, car le travail représentait une ouverture sur le monde non domestique, plus essentielle que pour un homme. Dans ce groupe, on dénombre également 3 cadres sur 15 et 2 agents d'exécution sur 9. On y trouve des personnes qui n'ont pas ou peu préparé leur inactivité, parfois à cause de la rapidité de leur départ de l'entreprise. Et si on ne peut pas affirmer que la préparation à la retraite soit essentielle pour réussir son « entrée en inactivité » (l'expression n'est guère heureuse !), on

constate avec ces personnes que celles pour qui le rapport à l'inactivité est le moins évident sont celles qui n'ont pas (suffisamment) imaginé leur retraite. *J'ai même pas fait le stage, je l'ai même pas fait* (H-AM-56-anticipé). *Comme je suis parti un peu tôt, je n'ai pas eu le temps* (H-C-54-anticipé).

Pour les personnes de cette catégorie, une partie se situe clairement dans une phase problématique de transition identitaire. Les jeunes retraités ne cachent pas le caractère insatisfaisant de leur situation. Pour le futur, ils souhaitent trouver de nouvelles activités et surtout renouer avec un niveau de sociabilité qu'ils ont perdu depuis la cessation d'activité. Ils peinent cependant à identifier les activités vers lesquelles ils pourraient se tourner dans les prochains mois. *Je pense qu'il va falloir que je fasse quelque chose, je n'ai pas envie de me renfermer sur moi-même* (H-C-54-anticipé). Face à l'impossibilité de définir de nouvelles activités qui feraient sens, un autre sous-groupe de personnes semble déjà inscrit de façon durable dans une retraite placée sous le signe d'une faible activité sociale et, par défaut, du repli sur soi ou sur la sphère domestique. La fatalité et le renoncement semblent l'emporter sur l'initiative et l'ouverture aux autres, en particulier quand des difficultés familiales s'ajoutent à cette situation (veuvage, absence de moyens de déplacement). *Je ne fais absolument pas d'activité, car je suis seule. J'ai beaucoup de difficultés à faire des démarches pour aller vers les autres. Avec mon mari, on ne faisait rien, mais on était deux* (F-AM-62-terme) ; *Participer à des activités n'est pas possible, car il faut un véhicule* (H-Exé-58-anticipé). Pour ces retraités, le risque est de voir s'installer une situation de repli définitive, rappelant le modèle (pourtant ancien) de la retraite « mort sociale » (Guillemard, 1972).

Sans vouloir faire de liens mécaniques entre leur situation présente caractérisée par un moindre investissement dans la relation à autrui et leur sortie de l'entreprise (dans le cadre d'un départ anticipé ou à âge terme), on constate qu'il demeure chez certaines personnes de cette catégorie une forte amertume quant aux modalités subies de leur mise en inactivité. Les personnes signalent la faible reconnaissance qu'on leur a témoignée malgré les surcharges de travail auxquelles elles disent avoir fait face (c'est un point de vue que partagent toutes les femmes de cette catégorie), indiquent aussi l'appauvrissement fonctionnel de leur dernier emploi (2 cadres sur les 3) ou encore la pénibilité du travail du fait de la mise en place de nouvelles techniques ou de problèmes de santé (2 agents d'exécution et 1 agent de maîtrise). Bref, les personnes rencontrées n'imaginaient pas cette fin de carrière et leur identité en a été affectée. *On vous fait comprendre qu'on n'a plus besoin de vous* (F-AM-56-anticipé) ; *Je suis*



*parti parce que j'en avais marre, j'étais fatigué, je ne savais plus au niveau informatique. Et j'avais de plus en plus de mal à suivre mes collègues (H-AM-56-anticipé).*

La relation présentée entre les modalités négatives de la fin de carrière et le rapport difficile à l'inactivité n'est cependant pas une relation univoque. En effet, certains retraités de notre échantillon ont connu des fins de carrière « compliquées » et nous ne les classons pas dans cette troisième catégorie pour autant. Eux, avaient réussi à « tourner la page » et trouver une sérénité depuis leur départ de l'entreprise (souvent du fait d'un engagement social antérieur, concomitant au travail). C'est pourquoi il n'est pas possible de parler de déterminisme fort. Cependant, il semble bien y avoir un lien entre les modalités de la sortie d'activité et l'appréciation des premiers mois de la retraite. L'enquête de l'INSEE « Histoire de vie – Construction des identités » parue postérieurement à notre recherche a montré que « le jugement porté sur le passage à la retraite est plus souvent positif lorsqu'on est satisfait du moment de son départ<sup>91</sup> » (Crenner, 2004). Enfin, ce n'est pas parce que nous ne voyons pas un unique schéma explicatif permettant de rendre compte de l'entrée dans la retraite dans notre corpus spécifique qu'il faille en conclure à l'absence de détermination sociale. Ceux qui se sont bien adaptés à la retraite, malgré des conditions de fin de carrière difficiles, avaient souvent des ressources sur lesquelles s'appuyer. Quand elles ne sont pas culturelles, elles peuvent être familiales, car c'est aussi le soutien d'autrui qui contribue à la transition identitaire vers le statut de retraité. L'absence d'une transaction objective porte directement atteinte aux rôles que l'individu a du mal à identifier pour entrer dans sa nouvelle existence sociale. Il peine alors aussi à s'individualiser, c'est-à-dire à affirmer sa singularité au sein de la société.

### ***La sphère domestique et le statut du conjoint***

Dans notre population, 42 agents vivaient en couple (dont 39 ayant contracté un mariage) et 6 personnes n'avaient pas de conjoint(e) : 3 divorcées, 2 célibataires et 1 veuve. Grâce à l'allongement de la durée de la vie, les anciens agents des IEG rencontrés arrivaient donc pour la plupart « en couple » à l'âge de la retraite, même si les deux partenaires ne connaissaient pas le passage à la retraite simultanément. Tous les agents sauf 3 avaient également des enfants ; 1 sur 5 en avait encore au moins un à sa charge, scolarisé au lycée ou

---

<sup>91</sup> 40 % des personnes parties en retraite au bon moment disent porter une appréciation globale positive sur le passage à la retraite contre 33 % pour celles qui auraient souhaité partir plus tôt ou plus tard à la retraite. L'écart est donc modéré.

dans le supérieur, ou en recherche d'emploi. Si le passage en inactivité a donc des conséquences pour les personnes elles-mêmes, elles en ont également pour leurs proches (conjoint-e, enfants et autres membres de la famille). On sait que la baisse des relations issues du monde professionnel invite à donner une plus grande importance à la sphère domestique (Blanpain et Pan Ké Shon, 1999). Dans notre enquête, un tiers des personnes ont investi davantage leur vie familiale une fois en retraite, en particulier des femmes.

Concernant les rapports avec le conjoint ou la conjointe, il convient de distinguer, pour les couples, la situation des agents qui avaient déjà leur conjoint(e) au domicile au moment de leur cessation d'activité et la situation de ceux et celles qui furent les premiers à connaître cette nouvelle période de l'existence.

a) Pour les anciens agents ayant le (la) conjoint(e) au domicile au moment de la retraite, plusieurs mentionnent le fait que le passage à la retraite a bouleversé l'équilibre familial. Vivre ensemble nécessite une adaptation à laquelle tous les couples ne sont pas préparés de la même manière, l'essentiel étant en définitive de trouver la « bonne distance » conjugale compte tenu de la cohabitation permanente (Caradec, 1994). Nos entretiens nous permettent de faire ressortir certaines logiques :

- la cohabitation est d'autant plus facile que chaque conjoint dispose dans la maison d'un coin relativement privatif (une pièce) dans lequel il peut investir l'espace pour faire ses propres activités ou s'isoler. Pour certains, la maison est suffisamment grande pour que chaque conjoint puisse œuvrer à sa guise et éventuellement vivre « l'un à côté de l'autre » plutôt qu'ensemble : *Ma femme est à l'étage et moi au rez-de-chaussée (...)* ; *on se croise* (H-AM-56-anticipé). Pour d'autres retraités, l'étroitesse de la maison impose des pis-aller, comme cet agent de maîtrise qui explique avoir construit par nécessité une cabane dans le jardin pour pouvoir libérer un peu d'espace dans le garage et ainsi y installer son coin atelier. La situation des hommes semble plus incertaine que celle des femmes, parce que ces dernières ont généralement la cuisine comme territoire d'appropriation spécialisé, ce qui n'est pas sans révéler d'autres constats concernant la spécialisation des tâches au sein du domicile et les inégalités entre conjoints par rapport aux tâches domestiques.

- La cohabitation semble facilitée par le niveau d'activité des conjoints, ou de l'un des deux. Quand les activités sont plus nombreuses et tournées vers l'extérieur (parfois menées en couple), la vie à deux ne pose guère problème. A l'inverse, quand les activités se situent essentiellement à la maison et que les relations avec l'extérieur sont moins nombreuses, la

cohabitation entre les conjoints est quasi-permanente et devient plus difficile (sans qu'il faille en faire une règle absolue).

- La cohabitation est plus délicate quand la conjointe était précédemment « femme au foyer » et donc quand elle dominait fortement l'espace domestique. Quand les hommes ont toujours été exclus du ménage et du rangement au sein du logement (généralement sans s'en plaindre !), ils ne peuvent pas modifier l'ordre établi sans provoquer le conflit. La présence permanente du conjoint heurte donc les habitudes établies, en particulier si, pour ce dernier, la retraite « ne va pas de soi » (en référence à notre typologie). Il faut alors non seulement donner un sens à l'inactivité mais aussi trouver sa place dans la cellule domestique. *Il faut s'habituer à vivre à deux, 24 heures sur 24 heures. C'est ça le gros changement. Il faut plus tenir compte de l'autre* (H-C-54-anticipé). Le processus transitionnel conduisant de l'activité vers la retraite est d'autant plus complexe que chacun ne trouve pas sa place au domicile, notamment en appartement où l'espace est plus exigü. *Au début, avec ma femme, ce n'était pas évident. Je suis arrivé sur son territoire. Alors là, il faut écouter et vite corriger le tir* (H-AM-55-terme). La nécessaire période d'adaptation ne semble pas liée à l'anticipation de la retraite.

En revanche, malgré la présence au domicile de leur épouse, quelques agents masculins ont intégré le foyer sans difficulté, parlant du plaisir du rapprochement avec la compagne grâce à la mise en inactivité. Ces hommes partagent une partie de leurs activités avec leur conjointe. Dans notre échantillon, l'attitude fusionnelle des deux conjoints qui réalisent en commun des activités (mais pas toutes leurs activités) semble par conséquent un atout pour une bonne installation dans la retraite<sup>92</sup>.

Il reste que la mise à la retraite constitue indéniablement un « recentrage » sur l'espace domestique (Bourguignon et Roussel, 1976 ; Héran, 1988b), avec une raréfaction des sorties à l'extérieur du domicile (Maurin, 1989). Pour certains, le recentrage signifie repli sur la maison, isolement social, même quand le niveau des activités au sein du domicile est élevé (modèle de la retraite-famille d'A.-M. Guillemard, 1972) ; pour d'autres, épanouissement avec le conjoint mais aussi ouverture aux autres. Les femmes de notre échantillon (anciennes femmes « actives ») semblent plus sujettes au sentiment d'isolement ou à sa traduction effective. Cette ancienne agent de maîtrise, qui regrette de vivre seule ses activités, déclare : *Lui, il pense que*

---

<sup>92</sup> Pour un essai de typologie sur les relations entre conjoints (fusionnelles ou indépendantes) et sur « l'orientation » des activités vers l'espace domestique ou vers les autres (attitude centripète ou centrifuge), Cf. Vincent Caradec, 1994.

*je suis débordée. La retraite ne se passe pas toujours comme on le pense* (F-AM-58-anticipé). En fait, la majorité des femmes de notre échantillon sont plutôt dans des situations de sous-activités. Des hommes sont aussi dans des situations relatives d'isolement, bien qu'il soit difficile d'apprécier le niveau de sociabilité des individus sur la base d'un seul entretien. Malgré tout, les hommes, bien représentés dans *la retraite « qui va de soi »*, semblent mieux vivre leur nouvelle situation que les femmes, en se dirigeant au besoin vers des activités ludiques.

b) Pour les inactifs ayant encore le (la) conjoint(e) en activité, le fait de quitter la vie professionnelle a aussi modifié leur conception de la famille, mais son organisation n'a pas été remise en question à l'instar des cas précédents. Les retraités concernés s'avèrent plus que jamais dans une période suspendue entre vie active et retraite, et celle-ci ne s'achèvera et prendra une autre signification que lorsque le (la) conjoint(e) aura aussi quitté l'activité.

Dans des cas rares, l'activité du conjoint peut être un frein pour vivre pleinement sa retraite. Toutefois, la plupart des personnes rencontrées s'adaptent à cette situation en tenant compte de son caractère provisoire : telle retraitée cadre suit occasionnellement son mari dans ses déplacements professionnels et l'aide sur des salons commerciaux ; cet autre cadre de 56 ans vit délibérément son début d'inactivité sur le mode des vacances profitant de l'absence de sa conjointe au domicile. *Je fais vraiment ce que j'ai envie de faire, d'autant que pour le moment je suis encore tout seul à la maison* (H-C-56-anticipé). Mais, dans tous ces cas, quand le conjoint est encore en activité, la « vie de couple à la retraite » n'est que projetée, et les activités « définitives » ne s'énoncent que sous forme de projet.

Dans un cas sur trois, le statut non équivalent des conjoints pose néanmoins problème. Ainsi, le conjoint de Madame Durand (F-AM-59-anticipé) a mal accepté l'inactivité de son épouse (de même ses filles qui vivent encore à la maison) ; la conjointe de Monsieur Martin (H-Exé-55-anticipé) lui reproche sa suractivité et ce dernier intègre l'idée qu'il devra la réduire quand sa femme sera aussi en inactivité ; la conjointe de Monsieur Dupont (H-CS-56-anticipé) semble jalouser la situation de son mari qui a particulièrement mis son temps libre au profit de ses loisirs.

### ***Les relations intergénérationnelles et l'aide familiale.***

La sphère domestique ne se limite pas aux relations avec le (la) conjoint(e). Elle concerne l'ensemble des relations familiales dans lesquelles évoluent les jeunes retraités, et prennent la forme de relations affectives et matérielles. L'entraide familiale vis-à-vis de certains

membres de la famille est significativement évoquée dans les entretiens et a augmenté depuis la cessation d'activité. Elle concerne d'abord les retraités qui ont encore des enfants à charge (10 d'entre eux), et dont certains sont en phase d'insertion professionnelle. Après les enfants, l'aide est dirigée vers les parents, les petits enfants et enfin (très rarement) les collatéraux, selon un ordre préférentiel connu (Déchaux, 2012). Globalement, l'aide à laquelle se livre notre population est possible grâce au temps libre supplémentaire dont disposent les retraités ; elle n'est pas ressentie comme « contraignante », ni voulue comme telle.

L'aide prend diverses formes. Le plus souvent, il s'agit d'une offre de service matérielle. Ce sont des coups de main ponctuels donnés par des hommes pour déménager, décorer, réparer. *Ma fille est revenue pour son boulot, elle est là en ce moment, donc on fait des trucs pour elle, on déménage des trucs* (H-AM-55-anticipé). Les hommes qui aiment bricoler évoquent l'entraide intergénérationnelle sous l'angle du loisir. On aide aussi au travail du jardin (davantage ses parents que ses enfants), en faisant les commissions à un ascendant (parent, beau-parent), en participant, en couple, à l'installation professionnelle d'un enfant : *Notre fille a créé son auto-école, donc on lui donne un coup de main. On lui avait dit « oui » si ça se faisait* (H-C-55-anticipé).

D'autres retraités effectuent une aide financière qui va en priorité aux enfants, que ces derniers soient à la recherche d'un emploi ou déjà en activité. Une femme divorcée, ancien agent de maîtrise, aide par exemple sa fille suite à une faillite commerciale ; un ancien agent d'exécution héberge l'un de ses enfants salariés souhaitant épargner. Enfin, six personnes effectuent un soutien psychologique aux ascendants ou à leurs enfants. Un cadre dit en parlant de sa mère : *Je la vois plus souvent maintenant, surtout que mon père est mort il y a un an* (H-C-56-terme).

L'aide aux enfants se fait aussi par la prise en charge des petits-enfants, surtout par les femmes (Pitrou, 1987, p. 216). Du reste, cela est rarement vu comme une contrainte. Beaucoup de femmes rencontrées évoquent le plaisir qu'elles tirent de la relation de grand-parentalité. Avoir ses petits-enfants avec soi est une source de bonheur. En pratique, les grands-parents rencontrés expliquent qu'ils accueillent pour des durées variables leurs petits-enfants chez eux ou les gardent au domicile de leurs enfants. Ce contact avec les petits-enfants diffère des gardes plus systématiques qui soulagent leurs enfants de contraintes temporelles (le mercredi par exemple, le week-end, pendant les vacances) ou financière (ne pas avoir à payer de frais de garde), mais qui, de leur point de vue, sont plus contraignantes. Quelques femmes ont indiqué qu'elles aimaient s'occuper de leurs petits enfants mais ont fait comprendre qu'elles tenaient

aussi à garder leur autonomie. On retrouve ici un résultat déjà mis en avant dans d'autres travaux : partager des moments privilégiés avec les petits enfants, certes, mais ne pas renoncer aux activités permettant de « se réaliser » (Attias-Donfut et Ségalen, 1998). Pour ces individus, il convient en somme de trouver la bonne articulation entre les obligations familiales et l'épanouissement individuel. Tous les individus sociaux n'ont pas les mêmes relations familiales. Les personnes que nous avons classées dans la *retraite « découverte »* sont les plus enclines à définir les limites de l'investissement familial, alors que « l'épanouissement » passe pour d'autres personnes par une fréquence élevée de rencontres avec les membres de la famille, que l'on trouvera davantage dans la *retraite « qui va de soi »*. Bien que plus occasionnelle, l'implication de certains grands-pères est à mentionner. Six hommes, dont trois anciens agents d'exécution, signalent leur fréquentation des petits-enfants, sans la présence nécessaire de leur conjointe.

La proximité géographique avec les enfants et les petits enfants reste un facteur déterminant des liens entre les grands-parents et les petits-enfants (Bonvalet, 2003 ; Bonvalet, Clément et Ogg, p. 295). Une femme qui a quitté la région parisienne pour s'installer en bord de mer, parce que c'était le souhait de son mari, déplore avec émotion l'éloignement géographique de ses enfants et petits-enfants (F-AM-57-anticipé). L'aide intergénérationnelle se dirige aussi vers les ascendants, mais les personnes rencontrées (quinquagénaires) ont des parents ou beaux-parents, septuagénaires ou octogénaires, qui ne sont guère concernées par les pertes d'autonomie (seulement deux d'entre eux). Comparativement à des retraités plus âgés, ceux de notre corpus ont donc davantage de temps et de disponibilité pour se consacrer à leurs propres activités sans avoir à apporter (régulièrement) du soutien à un aîné. Aussi, ils ne présentent pas (encore) les caractéristiques de la « génération pivot » (Attias-Donfut, 1995 ; Aouci, 2015, p. 558), bien qu'ils ne semblent pas remettre en question les obligations filiales, à l'instar des baby-boomers étudiés par C. Bonvalet, C. Clément et J. Ogg (2011, p. 270).

### ***Les activités des jeunes retraités des IEG***

Après la cessation d'activité, les individus se voient immédiatement placés dans une situation où le temps disponible est conséquent. Pendant les premières semaines, le changement de rythme est vécu sous le mode des grandes vacances, il faut ensuite occuper le nouveau temps libre. Les activités choisies vont alors donner un contenu social à la période du cycle de vie qui commence et participer à la mise en ordre de cette nouvelle existence.

En lien avec nos trois catégories de retraités, les façons d'occuper le temps libéré depuis la fin de l'activité professionnelle signalent une grande diversité, aussi bien du point de vue des activités (leur nature) que de l'intensité de la pratique. Certaines activités doivent trouver leur place à côté du temps de repos (temps physiologique), du temps consacré aux tâches domestiques, d'entretien de soi, et des activités de la quotidienneté. Ainsi, certaines personnes font du temps libéré (par l'arrêt du temps professionnel) un *temps dominant* (Sue, 1993, p. 64) grâce à de nouvelles activités et de nouveaux engagements, tandis que d'autres vont élargir les temps de repos et le temps des activités au sein de la sphère domestique pour en faire « leur » temps dominant.

### ● Les activités quotidiennes des jeunes retraités

La vie à la retraite est d'abord, par nature, structurée par des activités quotidiennes qui ne diffèrent pas fondamentalement de celles que les agents pouvaient connaître et effectuer quand ils étaient encore salariés. Mais tous n'y attachent pas la même importance et la même durée. On constate que les activités les plus contraignantes ne sont guère citées : le ménage, les courses, le repassage ne sont quasiment pas évoqués, ou alors à l'initiative de quelques hommes (il s'agit là des limites d'une démarche par entretien en comparaison d'une enquête de type budget-temps). Certains indiquent pratiquer davantage les activités domestiques, en aidant leur compagne dans ce travail. *Avec mon épouse, on partage, c'est la retraite* (H-AM-57-anticipé). Seule une femme, veuve et très solitaire, insiste sur l'importance des travaux domestiques qui donnent un sens à son existence : ayant peu d'activités sociales et possédant un grand pavillon, une partie de sa journée est occupée par les activités ménagères.

Par contre, le jardinage et surtout le bricolage sont volontiers cités. Pour beaucoup, ces activités occupent à présent plus de temps qu'au cours de la vie professionnelle, particulièrement chez les hommes (issus des trois collèges) pour qui le bricolage peut être quasi-journalier. On pourra y voir un lien avec l'histoire professionnelle de ces anciens salariés marqués par la place de la technique et du travail « manuel ». L'activité participe alors à « l'hygiène de vie ». Certains hommes ne bricolent pas seulement par nécessité, ils le font par goût prononcé. On en trouve une proportion plus forte parmi les agents de maîtrise. Un ancien agent d'exécution déclare effectuer souvent 8 heures de bricolage dans la journée. A ce niveau d'investissement, on peut se demander si le travail manuel n'est pas un refuge, un succédané d'activité professionnelle pour ceux qui, repérés dans la *retraite « incertaine »*, auraient du mal à accepter leur nouvelle condition. Le bricolage serait le moyen de maintenir une identité

personnelle face à une identité sociale (celle du retraité) qui n'est pas encore endossée. De fait, quelques agents qui privilégient à ce point le bricolage reconnaissent le faire au détriment de relations sociales, faute de temps laissé disponible. Certains agents masculins indiquent aussi pratiquer le bricolage, mais plus modérément et souvent par besoin. La priorité est donnée dans ce cas à des travaux « nécessaires » de ré-embellissement interne de la maison.

Bricoler et jardiner sont des activités en lien avec l'importance que prend l'habitation pour ces jeunes inactifs (dans notre échantillon, seules deux personnes anciennement agents de maîtrise sont locataires, et une de façon seulement provisoire). Les retraités consacrent en somme plus de temps à la maison et au jardin parce qu'ils vivent plus longtemps à la maison et s'y recentrent. Certaines activités de la domesticité deviennent des activités de loisirs : faire la cuisine en est un exemple, quand la pratique consiste à réaliser des préparations culinaires et pas seulement les repas. Beaucoup d'autres activités quotidiennes ont été énoncées par les retraités (dont les relations de voisinage), mais les citer ici toutes aurait peu d'intérêt.

### **• Les activités culturelles et de loisirs**

Au-delà des activités quotidiennes autour de la vie domestique, les retraités font part d'une multitude d'activités allant des manifestations culturelles à laquelle les personnes participent occasionnellement ou régulièrement (sorties au théâtre, expositions, conférences), à la pratique de la lecture (qui s'avère néanmoins peu citée<sup>93</sup>), en passant par les voyages de courte ou longue durées, la pratique de la pêche, ou encore du shopping (citée par trois femmes « urbaines »). Comme pour les activités quotidiennes, il est certain que toutes les activités n'ont pas été repérées et que certaines sont très occasionnelles (voyages à l'étranger) quand d'autres peuvent être quasi-quotidiennes (balades à pied). Les activités vraiment nouvelles ne sont pas majoritaires. Les individus effectuent plutôt ce qu'ils avaient déjà l'habitude de faire, mais en intensifiant la pratique. Les pratiques peu valorisées socialement sont moins citées. Les retraités sont moins nombreux par exemple à citer l'usage de la télévision (à ranger dans les activités quotidiennes qui précèdent) que des sorties culturelles à l'extérieur du domicile. En accord avec d'autres enquêtes (Maurin, 1989, p. 45), les activités paraissent moins nombreuses ou moins

---

<sup>93</sup> Cette observation pourrait être entachée d'un biais, car le lecteur régulier ne pense pas nécessairement à le signaler. La lecture peut en outre être vue selon les individus comme une activité quotidienne (s'informer grâce au journal) ou comme une activité culturelle et de loisirs (lire des romans, des essais, de la poésie...).



intenses chez les femmes, sans que l'on puisse faire un lien évident avec l'ancien collègue d'appartenance.

Parmi les activités nouvelles que tous les retraités ne pratiquent pas au même niveau, on repère celles tournées vers les cultures, traditions et racines (langue, danse, activités de jumelage, généalogie), les activités artistiques (musique, peinture), les abonnements à des saisons culturelles (surtout pour les anciens cadres) et les conférences (bonne représentation des anciens agents de maîtrise). Beaucoup de ces activités placent les retraités en situation d'apprentissage. Elles se réalisent davantage à l'extérieur du domicile et ont une dimension collective. La moitié environ des anciens agents de maîtrise et agents d'exécution sont repérés comme pratiquants, autant que les anciens cadres. Ce constat surprenant remet en question ce que nous savons des pratiques culturelles inégales du point de vue des catégories sociales. Nous pensons y voir un effet « entreprise EDF-GDF » ou la résultante des activités que les Œuvres Sociales de l'entreprise (CCAS) ont proposé aux ayants droits durant leur vie professionnelle.

A l'instar des activités culturelles, les activités de loisirs sont relativement diverses. Certaines sont pratiquées de façon solitaire ou dans la sphère privée, par exemple le sport, les balades à pied, le tourisme régional, les voyages, la pêche ou la chasse, le cinéma, le modélisme, la broderie, la poterie... D'autres activités sont réalisées à plusieurs et s'apparentent à des activités où la sociabilité est l'une des finalités (comité des fêtes, membre du bureau d'un club de sport, relations avec le voisinage). Elles peuvent avoir lieu dans un cadre associatif. Pour d'autres encore, l'intention est de proposer un service à un tiers. L'action est orientée vers autrui grâce à un engagement local, associatif, militant ; ou une aide sociale, éducative, professionnelle. Les frontières entre le loisir et l'engagement citoyen commencent alors à se fondre.

### **• Les activités collectives « rationnelles »**

Plusieurs études ont montré que la mise à la retraite diminuait les réseaux de sociabilité, et qu'il était moins aisé, une fois en inactivité, de nouer de nouvelles amitiés, si ce n'est en privilégiant la proximité géographique et en particulier les relations de voisinage<sup>94</sup>. Un des défis de la mise à la retraite (et du vieillissement) serait donc de rester « ouvert sur

---

<sup>94</sup> Enquête « Contacts » de l'INSEE et l'INED de 1983 ; enquête INSEE sur les « relations de la vie quotidienne et isolement » de mai 1997 réalisée auprès de 6000 ménages ; enquêtes régulières sur les associations du CREDOC (depuis 1979).

l'extérieur », de maintenir des relations sociales afin d'éviter un repli sur soi ou sur la sphère domestique. Indiquons pourtant que dans nos différentes recherches, nous avons souvent rencontré des retraités restreignant leurs relations à la sphère familiale sans nullement regretter ne pas avoir de relations sociales plus diversifiées. Quoi qu'il en soit, il est pertinent de repérer les activités **collectives** auxquelles les jeunes retraités participent pour apprécier de quelles manières celles-ci maintiennent ou renouvellent leur sociabilité. Dans ce cadre, les activités associatives peuvent occuper une place privilégiée.

Lorsque nous réalisons ce travail pour l'Iforep au début des années 2000, nous savions que la participation associative en France était en augmentation. Selon le CREDOC, le taux de participation atteignait 43 % en 1996-97 contre 35 % au milieu des années 1980. L'INSEE estimait, de son côté, le taux de participation aux associations pour les personnes de plus de 15 ans à 34 % en 1998 (Prouteau et Wolff, 2002), trois personnes sur dix étant pluri-adhérentes. La montée de la participation associative était repérable dans toutes les enquêtes nationales, mais elle évoluait différemment en fonction de la nature des associations. Les vingt dernières années avaient vu l'essor des associations sportives et culturelles, tandis que l'adhésion à des associations de défense d'intérêts collectifs stagnait ou se repliait (Hatchuel et Loisel, 1998). La pratique associative et la prise de responsabilité au sein des associations étaient également très variables en fonction *du sexe* (domination masculine, en particulier pour les pluri-adhérents et les responsables d'association), *du diplôme et de la catégorie sociale* (plus forte participation chez les cadres que chez les ouvriers, pour ne retenir que les extrêmes), *de l'âge* (la pratique en 1998 est plus forte chez les 55-64 ans que chez les plus jeunes) *et du cadre de vie* (participation plus forte en milieu rural et semi-urbain où une sociabilité locale est souvent repérable) (Prouteau et Wolff, 2002 ; Degenne et Forsé, 2004).

Auprès des 48 jeunes retraités des IEG, nous avons cherché à identifier les activités collectives pratiquées par ces derniers dans diverses structures, celles-ci n'étant pas exclusivement des associations au sens de la loi de 1901. Les participants à ces activités avaient en commun de s'être engagés volontairement dans l'action sous une forme bénévole. Dans le tableau qui suit, notre classement des individus en fonction des activités pratiquées s'inspire des typologies utilisées par l'INSEE ou le CREDOC pour traiter de la participation associative des Français<sup>95</sup>. Il en ressort que deux tiers des personnes (32 sur 48) effectuaient des activités

---

<sup>95</sup> Des différences existent cependant entre les typologies. Par exemple, le CREDOC ne distingue pas dans sa typologie les activités culturelles et de loisirs, contrairement à l'INSEE. La typologie de l'INSEE, plus détaillée permet de mieux distinguer les différentes formes d'engagement dans les associations.

au sein de groupements divers (institutions, clubs, associations, syndicats...), témoignant par ce niveau de participation d'une bonne implication sociale. La participation les anciens agents des IEG semblait plus forte que celle de la population vivant en France, même si compte tenu de la taille de notre échantillon, il faut évidemment rester prudent quant à cette affirmation. Ici encore, on doit considérer le possible lien entre ce fort engagement et les organisations dans lesquelles les retraités ont évolué durant leur vie professionnelle valorisant l'action collective (syndicalisation élevée, forte identité collective, présence des œuvres sociales...). Bénédicte Havard Duclos et Sandrine Nicourt ont rappelé que l'engagement tourné vers les autres, fut-il altruiste, ne tombe pas du ciel, et qu'il est le « produit de contextes socio-économiques, historiques et politiques précis » (Havard Duclos et Nicourt, 2005).

**Tableau 1 : Activités collectives repérées au sein de l'échantillon Iforep**

Types d'activités collectives	Cadres	Agents de maîtrise	Agents d'exécution	TOTAL
<b>1) Communautés d'intérêts</b>				
- locataires ou propriétaires	0	3	0	3
- syndicales	3	9	3	15
- religieuses – confessionnelles	0	1	0	1
- liées à l'entreprise	2	3	0	15
- type "Amicales", Maison de quartier	1	2	0	3
- conseils municipaux (engagement politique local)	1	2	2	5
<b>2) Loisirs</b>				
- culturelles et détente	2	4	3	9
<i>dont responsables</i>	0	0	2	2
- pour personnes âgées (club du 3ème âge)	0	0	0	0
- sportives	2	4	2	8
<i>dont responsables</i>	2	1	1	5
- comités des fêtes	0	0	1	1
<b>3) Activités tournées vers autrui</b>				
- Solidaires	3	3	2	8
- Humanitaires	1	0	0	1
<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>13</b>	<b>59</b>
<b>TOTAL DES RETRAITES</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>32</b>
<b>EFFECTIF TOTAL PAR CATEGORIE</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>48</b>

*Note : Concernant les associations sportives, les personnes repérées ici pratiquent un sport en tant qu'adhérents à un club ou participent à la vie de l'organisation sportive autrement que par une simple activité de « consommation sportive ». Elles ne pratiquent pas nécessairement le sport en question.*

Parmi les individus, tous ne s'investissent pas de la même manière dans les activités collectives. Dans quelques cas, l'engagement s'assimile presque à une nouvelle activité professionnelle, un « travail bénévole » (Simmonet, 2010), comme par exemple le cas de cette personne effectuant un travail à mi-temps dans le cadre de la direction d'un « Restaurant du cœur » complété par une activité de conseiller municipal. D'autres y consacrent environ le tiers

de leur temps libre (association « Enfance et partage ») ou une demi-journée hebdomadairement (intervention dans les écoles pour favoriser l'apprentissage de la lecture). L'implication est plus réduite pour certaines personnes qui précisent clairement ne pas vouloir s'impliquer davantage, seulement quelques heures par mois : gestion d'un petit syndic, soutien occasionnel à un parti politique pour « coller des affiches », membre sans responsabilité d'une association contre l'alcoolisme, aide à l'insertion professionnelle d'un jeune.

Les retraités qui participent à des activités collectives sont originaires des trois collèges de l'entreprise, avec une légère sous-représentation des agents de maîtrise. Les femmes sont aussi bien représentées que les hommes. Ces individus appartiennent très majoritairement aux deux premières catégories de notre typologie (21 personnes parmi 27 classées dans la *retraite* « *qui va de soi* » et 7 personnes parmi 8 dans la *retraite* « *découverte* »). En revanche, on en compte seulement 4 parmi les 13 personnes classées dans la *retraite* « *incertaine* ».

La classification des activités est une opération délicate et le tableau qui précède peut être interprété de plusieurs manières :

- les activités auxquelles les jeunes retraités participent le plus semblent caractérisées par une communauté d'intérêts visant à défendre certains droits. Pour autant, sont présents dans certaines actions des aspects culturels (exemple : le projet de production d'une émission pour une télévision évangélique). Les 15 retraités encore syndiqués renforcent le poids numérique de cet ensemble.

- Viennent ensuite les activités regroupant des dimensions culturelles, patrimoniales, sportives, etc. Pour exemples : association de modélisme, fonctionnement touristique d'un train à vapeur, associations musicales, participation à un cercle celtique, à un centre de culture populaire, à une association sur l'histoire locale. On trouve dans ce groupe les participants qui veulent partager des loisirs avec d'autres.

- Le dernier groupe d'activités est caractérisé par le désintéret personnel. Ce sont des activités bénévoles relativement homogènes et tournées vers autrui (bien que les individus y trouvent un intérêt pour soi). Elles ont pour objectif de rendre des services à certains publics : associations caritatives et humanitaires, actions d'aide à l'apprentissage de la lecture dans des écoles primaires, aide à l'insertion professionnelle des jeunes. Huit agents se mobilisent dans ce type de projets. Les femmes au nombre de 4 dans cet ensemble (dont 3 classées dans la *retraite* « *découverte* ») sont nettement surreprésentées dans ce groupe, laissant penser qu'elles s'engagent plus volontiers que les hommes dans des actions caritatives. Elles peuvent y trouver

le moyen « *de marquer un territoire personnel vis-à-vis de leur conjoint* » et affirmer ainsi leur individualisation (Vermeersch, 2004, p. 697). Tout en portant leur action vers les autres, cet engagement participe de la construction identitaire de la nouvelle « retraitée », qui ainsi ne se définit pas seulement comme une épouse ou une grand-mère.

La connaissance des activités collectives des retraités permet de faire un autre constat qui n'apparaît pas dans la classification présentée. Les participations sont en effet révélatrices d'un intérêt pour des activités *en lien avec le local* : conseiller municipal, participation à un comité des fêtes, association de développement économique ou touristique local, jumelage, etc. A l'heure de la retraite, l'ancrage local est donc recherché. En outre, en milieu rural, les associations offrent des activités qui peuvent compenser une offre marchande et publique plus faible qu'en milieu urbain (Prouteau et Wolff, 2002).

A côté des deux tiers des retraités qui participent à des activités faites dans un cadre collectif, l'autre tiers de notre échantillon (16 sur 48) n'y participe donc pas. Ces personnes ne sont pas toutes « inactives » pour autant, mais elles privilégient des activités qui sont dirigées vers elles-mêmes ou vers leurs proches. Elles entretiennent une sociabilité de proximité (voisinage par exemple) et - nous l'avons vu plus haut - participent souvent à une solidarité domestique épanouissante : investissement familial prioritaire, aide à la famille ou aux proches. Pour quelques individus, il ne semble pas s'agir d'une situation limitative, car ils indiquent vouloir aussi s'investir dans une association qui défend une « cause humaine ». Mais pour le moment, ils privilégient la famille, les loisirs, le repos, et indiquent qu'il leur faut du temps pour s'adapter à la nouvelle période de l'existence qu'ils expérimentent. Le caractère anticipé de leur inactivité pourrait être à l'origine de cette position d'attente. Une ancienne agent de maîtrise illustre l'anomie d'une trop jeune retraitée : « *Quand on part à la retraite comme ça, on ne sait pas trop où se placer. On est trop jeune pour certaines choses et trop vieux pour d'autres. On est trop jeune pour se retrouver avec des activités de retraité* » (F-AM-56-anticipé). Cette citation nourrit l'idée évoquée plus haut que les conditions du départ ne sont pas neutres dans la manière dont les individus s'inscrivent dans la retraite.

De façon plus surprenante, 7 anciens agents (dont 6 hommes) apparaissent dans une situation plus tranchée face à leur participation sociale. Ils ont depuis leur mise en inactivité des activités essentiellement solitaires, plus ou moins nombreuses, et ne recherchent pas la compagnie des autres, ni même, pour certains, celle de leur conjoint(e). Ils se refusent à envisager des activités dirigées « *par principe* » vers les autres, n'ont pas « *envie de s'embêter pour les autres* ». Ils ne veulent pas être « *utiles* », pas plus que reconnus pour ce qu'ils feraient :

ils ne sont pas désireux d'accéder à un statut ou une reconnaissance sociale au travers des dites activités. Ils semblent donc produire une identité de retraité en effectuant une désaffiliation collective et une rupture biographique. Cette posture surprend vis-à-vis d'anciens actifs (5 agents de maîtrise et 2 cadres) qui ont généralement mis la notion de « service public » au centre de leurs valeurs professionnelles. Comment alors ne pas questionner l'impact des modalités de la fin d'activité sur leur « égo-recentrage » ? Et aussi, quelle représentation se font-ils de l'enquêteur pour lui présenter une telle attitude de repli ? Bien que ces personnes n'aient pas de vision négative de la retraite, celle-ci est loin d'aller de soi ; elle est donc très « incertaine ». Il est difficile de penser que ces retraités pourront vraiment s'épanouir sans avoir le sentiment d'appartenir (ou d'avoir appartenu) à un groupe de pairs ou de proches : amis, famille, ancien collectif professionnel...

### ***Un modèle théorique se basant sur les activités des retraités***

Notre enquête montre que les représentations générales concernant les seniors « surinvestis » socialement ne correspondent pas avec les activités exercées par les jeunes retraités de notre échantillon, bien que, répétons-le, leur implication dans des collectifs et des associations apparaisse supérieure à des participations nationales moyennes<sup>96</sup>.

Globalement, on confirme que les personnes rencontrées qui étaient déjà impliquées dans la vie associative avant leur mise en inactivité ont très souvent conservé leurs engagements, souvent en les intensifiant. Ce sont les individus classés dans la *retraite* « *qui va de soi* » qui, en proportion, participent davantage aux activités collectives. Pour le reste, la catégorie dans laquelle nous avons regroupé les activités « tournées vers les autres » est originale dans son recrutement (cf. tableau 1). En effet, 7 des 8 retraités ne pratiquaient pas l'activité en question durant leur vie professionnelle et ont fait une démarche particulière pour l'identifier puis y participer. Quatre de ces 8 personnes relevaient de la *retraite* « *découverte* ».

A l'examen des activités pratiquées par les retraités, il est possible de distinguer des oppositions entre certaines pratiques, et par voie de conséquence des logiques différentes traduisant diverses façons non exclusives l'une de l'autre de vivre sa retraite. Une première

---

<sup>96</sup> Mais avec qui comparer ? Des retraités plus âgés ou des actifs du même âge ? Par leur singularité, ces « retraités » quinquagénaires ne sont guère comparables à une autre population.

opposition distingue, d'un côté, les activités qui sont réalisées dans la sphère domestique, et, de l'autre, celles qui s'y déroulent à l'extérieur.

- *Dans la sphère domestique*, nous repérons la plupart des activités quotidiennes, coutumières, des tâches ménagères, mais aussi les activités liées à l'embellissement de la maison, aux travaux de jardinage et au bricolage-loisir. La sphère domestique regroupe également toutes les relations de solidarité familiale. Elle est le lieu par excellence de la communauté traditionnelle où les liens entre les individus sont assignés, où les places et les rôles ne sont pas remis en question.

- *En dehors de cette sphère domestique*, on peut classer les activités en trois groupes en considérant leurs finalités. *Un premier groupe* d'activités concerne les loisirs et les sorties que l'on réalise hors de chez soi, seul(e), en couple, ou avec des connaissances librement choisies. Quand ces activités se réalisent avec des amis ou d'anciens collègues (...), elles reposent sur des relations électives qui peuvent se faire et se défaire. L'intérêt de ces activités est de pouvoir les réaliser en dehors d'un cadre contraignant, sans engagement ; c'est une sociabilité informelle. Elles ne soumettent pas (ou peu) l'individu au collectif, contrairement aux autres activités collectives où, *a minima*, des contraintes horaires sont présentes, où la sociabilité y est plus formelle. *Les deuxième et troisième groupes* renvoient approximativement aux lignes 1 et 3 du tableau précédent. Il s'agit d'activités organisées par le collectif (souvent dans un cadre associatif), permettant de s'investir dans de nouveaux rôles, mais où la participation nécessite d'accepter un minimum de règles de fonctionnement. C'est justement ce qui peut éloigner de ce type d'activités. Certaines personnes ont bien fait comprendre qu'elles ne voulaient pas (plus) participer à des organisations contraignantes à leurs yeux, alors qu'une plus grande liberté individuelle leur était offerte depuis leur entrée en (pré)retraite. Cette position était accentuée chez les ex-agents ayant connu une cessation d'activité insatisfaisante, comme si l'éviction du travail avait été ressentie comme du mépris (Dubet et Martuccelli, 1998, p. 190) produisant désormais le refus de s'engager dans des actions collectives.

Ces deux groupes peuvent être distingués en faisant référence aux différents types d'actions sociales définies par Max Weber, et en rappelant que l'auteur a stipulé qu'il s'agit d'idéal-types fondamentaux, « *de purs types, construits pour servir les fins de la recherche sociologique, desquelles l'activité réelle se rapproche plus ou moins, et – plus souvent encore – elle les combine* » (Weber, 1995, p. 57). Dans *le deuxième groupe*, on place ainsi les activités menées au sein d'organisations qui se fixent comme priorité des intérêts communs à faire valoir, comme la défense de droits ou de règles. Ce sont les actions rationnelles *en finalité* de Max

Weber. On y repère les activités politiques, syndicales (souvent en lien avec la vie professionnelle antérieure), mais aussi par exemple la participation aux associations de copropriétaires (qui comprennent un nombre important de retraités). Derrière l'intérêt du collectif, la démarche vise aussi la défense des intérêts de celui qui s'engage. Enfin, dans *le troisième groupe*, on classe les activités collectives où la convivialité est principalement recherchée et celles pour lesquelles « l'autre » est le bénéficiaire ciblé. On pense notamment aux actions solidaires : sociales, éducatives, caritatives. Ces activités sont dirigées vers autrui et ne sont pas réalisées pour soi, même si le fait d'y participer produit de la reconnaissance et hausse l'estime de soi. Pour s'y engager, il est préférable de partager l'esprit ou les valeurs (humanistes) de la communauté. Il s'agit, telles que définies par Weber, des actions rationnelles *en valeur*. Nous avons vu que les femmes étaient surreprésentées dans cette catégorie. Il existe en effet une proximité entre ces activités et celles que les femmes assurent (majoritairement) dans la sphère domestique relevant du « prendre soin » (ou du « care » si l'on tient à le dire avec le concept anglo-saxon consacré). C'est aussi une forme d'engagement qui peut être l'occasion de s'engager dans de nouveaux rôles et d'affirmer son individualité.

Au final, nous avons donc constitué quatre groupes. Bien que les individus puissent se situer dans plusieurs d'entre eux, ils expriment la plupart du temps une préférence vers l'un d'eux qui traduit leur conception de cette nouvelle période du cycle de vie.

Figure 4 : Typologie des activités des retraités et conception des liens sociaux

<b>Communauté de partage</b>		
<b>Le lointain</b> <b>Sphère publique</b>	<i>Actions collectives tournées vers autrui / Activités d'échanges et de convivialité / Activités confessionnelles</i> <i>Communauté de valeurs (solidaires par choix)</i> <i>Désintéressement personnel</i>	<i>Famille et voisinage</i> <i>Sphère domestique</i> <i>Relations traditionnelles (solidaires « par nature »)</i>
	<i>Actions collectives formelles</i> <i>Regroupement d'Intérêts</i> <i>Défense des droits et règles</i>	<i>Amis - Connaissances</i> <i>Sorties à l'extérieur du domicile</i> <i>Relations électives (choisies, non permanentes)</i>
	<b>Le proche</b> <b>Sphère privée</b>	
<b>Individus / Société</b>		



Ainsi présentés, nous entrevoyons des proximités et des oppositions entre les quatre groupes de la figure 4 : sur l'axe horizontal, le proche s'oppose au lointain ; les activités principalement réalisées dans le cadre privé et facilitées par la proximité spatiale se tiennent à distance de celles qui s'effectuent dans des organisations et dans la sphère publique. L'axe vertical regroupe *en haut* les actions où la dimension communautaire domine, où les individus privilégient le vivre ensemble, l'échange et la convivialité, la protection portée à autrui ; alors que dans la partie *basse*, les actions s'inscrivent dans d'autres cercles sociaux, avec des relations reposant davantage sur l'accord de principe, voire le contrat. Pour les groupes situés en haut, le substrat est de nature « communautaire ». Il s'agit d'affinités « naturelles » qui reposent sur les histoires familiales, des valeurs. En bas, les groupes mettent en relation l'individu et la société ; plus précisément en bas à gauche, l'individu cherche à agir sur sa société, il veut en être acteur ; alors qu'en bas à droite, il s'en tient à distance, affirmant au besoin le surprenant repli sur soi revendiqué par certains des retraités rencontrés.

Ce modèle des différentes façons d'investir la retraite et de concevoir les liens sociaux sera revu et précisé dans la suite de ce manuscrit. Il s'est avéré pertinent pour des travaux ultérieurs où nous avons pu préciser d'autres aspects qui orientent certaines activités sociales effectuées par les personnes vieillissantes, en lien avec les formes de sociabilité.

## Synthèse

Pour conclure provisoirement, tout en considérant la spécificité des ex-agents des IEG, nous pensons que ce modèle serait en mesure de s'appliquer à d'autres populations de retraités. A ce stade, nos résultats ne permettent pas de dire de quelle manière les types d'activités repérées vont évoluer avec l'avancée en âge quand les retraités seront définitivement « installés » dans la retraite (*i.e.* depuis plus longtemps en « inactivité » et plus âgés), sauf à supposer que les pratiques sociales sont déjà globalement figées du fait des déterminants sociaux associées à ces pratiques (Héran, 1988b) ; ce qui constitue une hypothèse à retenir. Le questionnement suggère une méthodologie qui tiendrait compte de la diachronie et de la synchronie, qui permettrait alors de dire si les comportements des jeunes retraités sont, *au même moment*, différents de ceux repérables auprès de retraités plus âgés, et si les comportements de ces derniers étaient différents quand eux-mêmes avaient débuté leur retraite. De la sorte, nous pourrions dire si les éventuelles différences relèvent de l'âge, donc du vieillissement individuel, ou de la génération, signe de l'apparition de nouveaux comportements (Delbès et Gaymu, 1995). Finalement, la population des retraités EDF-GDF appelle la comparaison avec des travaux similaires, du fait, entre autres, de sa singularité.

Enfin, pour revenir à l'une de nos questions initiales, nous devons reconnaître qu'il est difficile de prétendre que ces « pré-retraités » baby-boomers des IEG, qui avaient devant eux une durée de retraite exceptionnellement longue en inactivité, étaient en train de révolutionner la définition de la retraite. Au regard de leurs activités, il convient de les situer dans une phase de transition inachevée entre activité et « vraie » retraite, une période faite d'incertitudes quant au mode de vie escompté et de mise en attente pour les personnes ayant un(e) conjoint(e) encore actif(ve). Ce constat n'est pas si éloigné de la conclusion de C. Bonvalet et J. Ogg concernant les projets « incertains » en matière de retraite de Parisiens et Londoniens nés entre 1945 et 1954, dont les parcours professionnels étaient pourtant beaucoup plus diversifiés (Bonvalet et Ogg, 2010, p. 185-186).

D'un point de vue plus personnel, la recherche Iforep qui visait à comprendre l'entrée dans la retraite des ex-agents EDF et GDF au regard des modalités de leur sortie d'activité m'a sensibilisé à l'intérêt d'étudier les individus en considérant leur parcours de vie (Sapin, Spini et Widmer, 2014), en appréciant également le rôle qu'exercent les institutions sociales sur les comportements tout au long de l'existence (Guillaume, 2005, p. 204).

Cette recherche m'a également permis d'aborder la sociologie du vieillissement en dehors du monde du travail (tout en étant partiellement lié à cet environnement précédent), en considérant des individus plus ou moins recentrés sur la sphère domestique depuis la cessation d'activité. Le fait d'avoir réalisé les entretiens au domicile des retraités alors que, dans notre thèse, tous avaient eu lieu dans le cadre professionnel, facilitait le regard porté sur cette dimension de leur nouvelle condition. Grâce à ce travail, je mesurais également mieux l'importance des rapports sociaux de sexe dans ce moment particulier que constituent les premiers mois de la retraite, champ d'études déjà ouvert préalablement (thèse de doctorat de V. Caradec, 1993), que d'autres auteurs ont retravaillé plus récemment (Ogg, Gallou et Bonvalet, 2013). Plusieurs indices nous montraient en quoi l'entrée dans la retraite supposait une négociation au sein du couple pour que chacun puisse progressivement y trouver sa place. Concernant le passage à la retraite, nous pouvions aussi relever des problématiques spécifiques liées au genre. Les femmes donnaient leur accord pour partir de façon anticipée en inactivité en intégrant plus que les hommes la dimension familiale (et le rapport au conjoint), tandis que les hommes se préoccupaient surtout de leurs activités extérieures au travail. Les femmes étaient par ailleurs plus sujettes que les hommes au sentiment d'isolement depuis leur cessation d'activité. Toutefois, nous avons trop peu de personnes vivant seules dans notre échantillon pour distinguer ce que la vie en couple et la vie en solo impliquent sur la projection dans le vieillissement, et sur ce qui se joue quand le couple se rompt. Nous allions avoir plus tard l'occasion de nous y intéresser.

## **2.2) L'engagement associatif des retraités**

En 2005, j'ai eu l'occasion d'approfondir ma réflexion sur la participation associative des retraités. Cette fois, la population n'avait plus aucune particularité, puisque le regard portait sur la population nationale française grâce à un échantillon représentatif. Nous avons répondu, avec quelques collègues de l'université François-Rabelais et de l'Institut du Travail Social de Tours<sup>97</sup>, à une proposition de l'INSEE offrant aux chercheurs la possibilité de faire une exploitation secondaire du volet « vie associative » de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV) de 2002. Pour ma part, j'étais toujours intéressé par la participation associative des retraités dans le souci de préciser les différentes formes d'adhésions. Je voulais repérer les participations mettant en avant les loisirs et les relations sociales, et surtout les adhésions témoignant d'une volonté de s'engager dans des actions « tournées vers les autres », donc dotées d'une intention particulièrement consciente et réfléchie (Gallard et Argoud, 1995, p. 57), considérant qu'il serait intéressant de distinguer sur ce plan le comportement des jeunes retraités par rapport à celui de leurs aînés. En lien avec le travail précédent, avec une vieillesse potentiellement handicapante toujours plus tardive au cours du cycle de vie, je souhaitais préciser le contenu d'un « engagement social » associatif. Combien de personnes relevaient de cette forme de mobilisation, et quelles étaient leurs caractéristiques sociales ? Compte tenu de ce que nous savions de la sociologie associative, nous pouvions supputer que les individus de catégories sociales supérieures, mieux dotés en capitaux culturels et éducatifs, seraient les plus représentés dans cette forme d'engagement. La surreprésentation des femmes entrevue dans l'enquête précédente serait-elle confirmée à l'échelle nationale ?

### ***La participation associative des 55-74 ans***

L'enquête INSEE sur la vie associative de 2002 porte sur les personnes de 15 ans ou plus. Nous avons choisi de ne traiter que des individus susceptibles d'être en retraite (à partir de 55 ans) et âgés de moins de 75 ans pour minimiser l'influence sur la participation associative des problèmes de santé liés au vieillissement individuel. Deux groupes d'âge décennaux ont donc été distingués : les « 55-64 ans » et les « 65-74 ans ». Dans le premier, nous avons séparé les personnes en situation de retraite et les inactifs âgés de 55 à 64 ans. Nous avons donc en définitive comparé trois sous-populations, notées dans la suite « Actifs », « R 55-64 » et « R 65-

---

<sup>97</sup> François Bigot et Thierry Rivard de l'ITS, Alain Thalineau, Guy Morel et moi-même pour l'Université.

74 », soit six groupes en tenant compte du sexe. Nous pouvions ainsi apprécier comment la participation associative évolue sous l'influence de l'activité ou de la non-activité (comparaison de « Actifs » avec « R 55-64 »), et sous l'influence de l'avancée en âge ou de l'appartenance à une génération (comparaison de « R 55-64 » avec « R 65-74 »)<sup>98</sup>.

Les résultats de l'enquête INSEE montrent le niveau relativement élevé de la participation à la vie associative entre 55 et 74 ans. Selon les sous-populations, il valait 54 à 62 % pour les hommes ; et entre 46 et 58 % pour les femmes, soit environ dix points de moins. Les données de l'enquête validaient en outre la variation des taux d'adhésion en fonction de l'âge, de la catégorie socio-professionnelle, du diplôme et des revenus (Febvre et Muller, 2004a). Entre 55 et 74 ans, les écarts pour ces variables sont prononcés. Par exemple, les taux d'adhésion des ouvriers sont trois fois plus faibles que ceux des cadres. On obtient des contrastes similaires avec les revenus ou avec le niveau d'éducation, signe que la participation associative – et plus généralement la sociabilité – est en lien avec les capitaux socio-économiques et tout particulièrement avec le capital culturel (Héran, 1988a ; Gallard et Argoud, 1995, p. 51).

Pour apprécier la participation des personnes de 55 à 74 ans aux associations, on peut regrouper ces dernières pour limiter leur diversité<sup>99</sup>. On observe alors une concentration des retraités sur un nombre plus limité de types d'associations que chez des adhérents plus jeunes, pour des raisons qui ne sont pas indifférentes à l'âge ou à la position dans le cycle de vie. On repère notamment un engouement pour les clubs du troisième âge et les associations d'anciens combattants ou de personnes d'une même classe d'âge (Nowik et Morel, 2006, 2007). La participation aux associations sportives est également bonne, mais elle décline avec l'âge, tout comme la participation à des groupements syndicaux ou professionnels (éloignement progressif avec le monde du travail). En revanche, les associations culturelles sont peu sensibles à l'âge des adhérents (et au statut d'occupation), les femmes y étant par ailleurs deux fois mieux représentées que les hommes.

---

<sup>98</sup> Pour strictement mesurer les effets du vieillissement, il faudrait supposer que les constats observés renvoient à un cycle de vie (immuable) et qu'il n'existe pas d'effet génération en mesure d'expliquer les différences. Quand nous prétendons ici qu'une pratique évolue en fonction de l'âge, ce n'est donc qu'une hypothèse. Elle évolue peut-être en raison de comportements spécifiques à chaque génération.

<sup>99</sup> On peut par exemple, comme suggéré par l'INSEE, le faire en définissant 10 types d'associations. Cf. Febvre et Muller, 2004a, p. 17.

Pour ne pas s'en tenir à une vision de la participation à la vie associative sur la seule base de l'intitulé définissant l'objet de l'association et pour réduire l'arbitraire du classement, Michèle Febvre et Laura Müller ont proposé trois grandes catégories d'associations résumées par les termes : « Convivialité », « Pratique d'une activité » et « Défense de droits ou d'intérêts » (Febvre et Muller, 2004b). Les auteures ont pour cela analysé les différentes modalités de la question PA10 : « *Pour quelles raisons avez-vous adhéré à cette association ?* » (voir ci-dessous).

**Questions PA10 : Pour quelles raisons avez-vous adhéré à cette association :**

- 1) Pour pratiquer un sport ?
- 2) Pour pratiquer une activité culturelle ou artistique ?
- 3) Pour défendre une cause ?
- 4) Pour faire respecter vos droits et ceux des autres ?
- 5) Pour rencontrer des personnes qui ont les mêmes préoccupations ou les mêmes goûts, pour se faire des amis ?
- 6) Pour être utile à la société, pour faire quelque chose pour les autres ?
- 7) Pour vous épanouir, pour occuper votre temps libre ?
- 8) Pour aider, défendre les intérêts de vos enfants ou d'autres membres de votre entourage ?
- 9) Pour avoir accès à des renseignements ou des services (y compris adhésion obligatoire pour bénéficier de certaines prestations) ?
- 10) Pour une autre raison ?

Tableau 2 : Répartition des seniors de 55-74 ans en fonction de la typologie associative Insee

Sous-populations	Associations de type...			
	Activité	Convivialité	Défense de droits ou d'intérêts	Ensemble
<b>Hommes :</b>				
ACTIF (55-64 ans)	27,9%	18,1%	54,0%	100 %
R55-64 (retraités de 55 à 64 ans)	30,6%	42,2%	27,2%	100 %
R65-74 (retraités de 65 à 74 ans)	22,3%	50,1%	27,7%	100 %
Total Hommes	26,1%	38,3%	35,5%	100 %
<b>Femmes :</b>				
ACTIF (55-64 ans)	38,1%	13,2%	48,7%	100 %
R55-64 (retraités de 55 à 64 ans)	32,3%	25,7%	42,0%	100 %
R65-74 (retraités de 65 à 74 ans)	26,8%	49,4%	23,8%	100 %
Total femmes	30,7%	35,5%	33,8%	100 %
<b>Hommes + Femmes :</b>				
ACTIF (55-64 ans)	31,6%	16,3%	52,1%	100 %
R55-64 (retraités de 55 à 64 ans)	31,4%	34,9%	33,7%	100 %
R65-74 (retraités de 65 à 74 ans)	24,5%	49,7%	25,8%	100 %
Total Hommes + Femmes	28,2%	37,1%	34,8%	100 %

Ces trois catégories sont définies en fonction des motivations des adhérents, mais elles demeurent un classement d'associations et non d'individus (les associations sont classées en fonction des réponses des individus). Il en ressort que celles où la convivialité serait la motivation principale des adhérents sont les plus nombreuses chez les 55-74 ans, hommes et femmes confondus (cf. tableau 2), situation que les enquêtes du Credoc sur les Conditions de vie et aspirations des français avaient déjà révélée. La proportion d'adhérents âgés de 55 à 64 ans qui participent aux associations ayant cette coloration est deux fois plus forte chez les retraités que chez les actifs. Elle est encore plus forte chez les plus âgés des retraités étudiés (forte augmentation de la participation entre « R 55-64 » et « R 65-74 ») : les clubs du troisième âge qui regroupent un nombre important de retraités incarnent ce type d'associations. Inversement, les adhésions dans les associations pour défendre majoritairement des droits ou intérêts s'affaiblissent avec le passage à la retraite et en vieillissant. La troisième catégorie d'associations privilégiant la pratique d'une activité est plus stable, mais la participation diminue quand l'âge augmente.

A y regarder de près, les associations rangées dans les trois grandes catégories ne sont pas univoques. *La catégorie « convivialité »* intègre par exemple les associations à vocation religieuse. Pourtant, certains de leurs adhérents recherchent autant à partager collectivement des moments collectifs qu'à « être utiles aux autres » (après analyse de la modalité 6 de la question PA10). Les adhésions aux associations d'anciens combattants, classées aussi dans la catégorie « Convivialité » par M. Febvre et L. Müller relèvent aussi du souhait de faire respecter ses droits ou ceux des autres (modalité 4 de la question PA10). La catégorie « Convivialité » n'est donc pas homogène au sens où certaines associations la composant ne sont pas si singulières que cela par rapport aux deux autres catégories.

Les adhésions à des associations qui visent *la « pratique d'une activité »* (culturelle, artistique, sportive, etc.) ne sont jamais les plus importantes de nos trois sous-populations. Dans tous les groupes, les femmes y sont mieux représentées, mais leur pratique décline en passant de la sous-population « Actifs » à « R55-64 », puis à « R65-74 ». Le passage à la retraite chez les hommes produit une légère augmentation de la participation, puis on assiste ensuite à une baisse avec le vieillissement (nous raisonnons ici dans l'hypothèse où les comportements ne sont pas entachés par des effets de génération). Une analyse plus complète des données d'enquête montre que les adhérents qui visent à pratiquer une activité ne sont jamais totalement insensibles au fait qu'ils peuvent par ce biais rencontrer des personnes qui partagent les mêmes centres d'intérêt (item 5 de la question PA10).

La troisième catégorie de M. Febvre et L. Muller intitulée « *Défense de droits ou d'intérêts* » concerne en moyenne une adhésion sur trois, pour l'ensemble de la population étudiée, mais les adhésions sont très contrastées entre nos trois sous-populations. Chez les hommes, l'adhésion est deux fois plus faible chez les personnes situées en dehors de l'activité (baisse notamment de l'adhésion syndicale). Chez les femmes, le passage à la retraite semble avoir moins d'impact (pour les 55-64 ans), mais l'adhésion diminue fortement après 64 ans. Toutefois, cette catégorie constitue aussi un ensemble hétérogène car il s'y côtoie des associations aux activités très différentes.

Cette discussion nous permet de montrer les limites de la catégorisation proposée par M. Febvre et L. Muller afin de mettre en correspondance types d'association et motifs d'adhésion. Les termes qui définissent chaque catégorie d'associations (« Convivialité », « Pratique d'une activité », « Défense de droits ou d'intérêts ») n'épuisent pas la diversité des raisons d'adhérer. Nonobstant, la répartition des adhésions en trois grandes catégories montre que l'engagement des 55-74 ans retraités reste dominé par la recherche de sociabilité. Pour autant, même s'ils ne sont pas les plus nombreux, l'enquête montre qu'il existe des retraités qui s'engagent dans des associations pour défendre des causes, pour être utile aux autres. Notre intention étant d'analyser plus en détail ces formes d'engagement tournées vers les autres, nous avons proposé une autre approche pour analyser les formes de la participation associative des « seniors », nous permettant également de revenir sur le modèle sociologique présenté plus haut (cf. *supra*, figure 4).

### **Qui sont les « seniors engagés solidaires » ?**

Grâce à l'enquête INSEE, on a pu affirmer qu'un retraité sur deux était membre d'une association en 2002 (Febvre et Muller, 2003). Présenté ainsi, il en ressort l'idée (largement reprise par les médias) que les retraités ne sont pas repliés sur le domicile. Leur participation associative témoignerait au contraire de leur capacité à rester acteurs de la société, toujours plus longtemps (l'âge moyen des adhérents retraités augmente aussi avec le temps). Cependant, outre les inégalités sociales en termes de participation que nous avons rappelées, la typologie précédente a montré que les raisons d'adhérer à une association relèvent de logiques différentes, alors même que nous n'avons même pas considéré le degré d'implication dans la vie associative. Il y a parfois de grandes différences entre le simple cotisant et le bénévole de terrain.



Nous voulons ici nous intéresser à une catégorie idéal-typique de l'engagement associatif tourné vers les autres. Cette catégorie va au-delà de celle de « retraités ou seniors bénévoles » souvent évoquée pour parler de la participation des retraités à la vie associative ou encore de celle de « jeunes retraités ouverts sur l'extérieur » pour reprendre l'un des portraits construit par le Credoc (Credoc, 1996). Elle se rapproche de la notion de « retraite solidaire » évoquée par Anne-Marie Guillemard (2002, p. 65) et s'apparente au modèle de la « retraite utile et solidaire sous-tendu par la recherche d'une nouvelle citoyenneté » évoqué dans le rapport d'Henri Théry (CES, 1993) et repris dans celui de Michel Thierry et Jean-Marie Palach (1999)<sup>100</sup>. Notre idéal-type est ici une construction *a priori* pour identifier les « seniors » qui témoigneraient d'un fort engagement social, d'une démarche altruiste, prêts à agir pour une plus grande équité sociale.

Pour donner un contour à cette population idéal-typique, nous avons repris la question PA10 (cf. encadré *supra*) sans chercher à dresser *a priori* la liste des associations auxquelles les personnes de 55 à 74 ans adhèrent. Notre méthodologie repose sur des analyses factorielles (correspondances multiples et analyse en composantes principales après création de variables dichotomiques). Elle a été expliquée dans l'article que j'ai rédigé avec mon collègue statisticien Guy Morel (Nowik et Morel, 2006, p. 7-8). De ce travail, nous avons donné une interprétation sociologique aux deux premiers axes des analyses factorielles.

Nous avons constaté que la première composante principale, expliquant 50 % de la variabilité, oppose deux logiques précédemment repérées dans notre recherche sur les activités collectives des retraités des IEG. D'un côté de l'axe, on identifie des individus ayant adhéré aux associations pour y rechercher avant tout du lien social : un indice négatif signifie que l'action reste dans un groupe social réduit reposant sur la conscience communautaire ; les individus étant sensibles aux proximités relationnelles que la participation associative leur

---

<sup>100</sup> « Il semble peu contestable qu'ait émergé depuis une dizaine d'années une conception de la retraite qui, par l'accent qu'elle met sur le rôle social des retraités et le plein exercice de leur citoyenneté, se démarque nettement des modèles de la "retraite-repos" ou de la "retraite-loisirs". De même, il apparaît peu contestable que l'émergence de ce modèle ait correspondu à l'arrivée de générations beaucoup plus jeunes et bénéficiant de meilleures pensions dans un espace de la retraite considérablement et subitement élargi... Ce n'est pas parce qu'un modèle nouveau émerge que les autres disparaissent pour autant. La représentation d'une succession linéaire où un type de retraite viendrait en remplacer un autre, la "retraite d'utilité sociale" venant se substituer à la "retraite-loisirs" qui se serait elle-même substituée à la "retraite-repos" est tout à fait illusoire. En fait, coexistent toujours plusieurs modèles qui correspondent à des possibilités et des choix de vie différents. Il ne serait ni réaliste, ni conforme aux exigences les plus élémentaires de la liberté des individus que de vouloir qu'il en soit autrement. D'ailleurs aucun modèle n'existe à l'état pur dans la réalité vécue où l'on retrouve, en général, l'empreinte plus ou moins forte de plusieurs modèles. » Rapport présenté au nom du Conseil économique et social par Henri Théry, février 1993 (repris de Michel Thierry et Jean-Marie Palach, 1999, p. 13).

offre. De l'autre côté de l'axe, les personnes recherchent une toute autre finalité à leur adhésion en voulant inscrire leurs actions dans un projet susceptible de modifier un aspect de la vie en société. Ce premier axe fait donc apparaître le cadre social dans lequel s'inscrit la finalité de l'association, ou plus précisément de l'adhésion telle que les individus la représentent subjectivement. Nous avons ainsi matière à préciser notre premier modèle (cf. *supra* figure 4) avec les deux notions classiques de la sociologie définies par Ferdinand Tönnies (Tönnies, 2010<sup>101</sup>) et reprises par Max Weber (Weber, 1995) : d'un côté une logique qui s'apparente à la notion de communalisation où l'entre-soi et la tradition dominant, où le groupe d'appartenance l'emporte sur les choix individuels ; de l'autre, son pendant avec la notion de sociation, où les actions visent essentiellement une finalité « rationnelle » en faisant dialoguer les individus avec les institutions de la société, où les groupes d'appartenance sont plus diversifiés. Pour autant, nous détachons la sociation (ou « l'état de société » dans le sens premier de Tönnies) de la préoccupation des pères de la sociologie cherchant à bâtir une théorie de la modernité et de la « *totalité sociale* » (Dubet et Martuccelli, 1998, p. 13 et p. 23-24) dans le contexte de l'évolution industrielle et capitaliste du XIX<sup>e</sup> siècle. Rappelons que Tönnies voit essentiellement dans l'état de société, les relations que vont nouer commerçants, entrepreneurs et industriels pour atteindre des objectifs économiques : « *ce qui est premier dans la société, ce sont ces aspects économiques* » (Tönnies, 2010, p. 60). Tönnies ne voit ainsi dans l'état de société que des acteurs rationnels agissant par intérêt : « *chaque personne recherche en elle son propre avantage et ne reconnaît les autres qu'aussi longtemps qu'ils l'aident à parvenir à ses propres fins* » (ibid, p. 59). Ici, en l'opposant à la communalisation, la notion de sociation nous intéresse pour rendre compte d'autres formes de relations sociales dans lesquelles les retraités s'inscrivent, prioritairement pour un but et non pour des liens. Signalons que cet éloignement vis-à-vis de la communauté pour certaines activités, dans le temps limité des activités associatives, participe du processus d'individualisation (de Singly, 2003), mais cela ne signifie pas que les individus renoncent pour autant aux relations d'appartenance communautaires pour d'autres aspects de leur vie quotidienne. Dans la cartographie associative, nous repérons ainsi des engagements où un but sociétal est clairement exprimé et où des volontés *individuelles* cherchent à agir dans un cadre *collectif* issu d'une sociabilité « conventionnelle » (ibid, p. 60).

Le deuxième axe du plan factoriel explique une plus faible variabilité (15 %), mais complète la carte des logiques d'adhésion. Il rend compte de la direction de l'action (principale)

---

<sup>101</sup> Voir aussi Cusset, 2011, p. 16-20 ; Martuccelli et de Singly, 2012, p. 15

mise en œuvre par l'association, ou telle que les individus la ressentent subjectivement. A l'un des pôles, l'action est dirigée vers l'adhérent. Il fait de sa participation un projet pour lui ou pour le groupe des semblables. Un indice négatif signifie que l'association œuvre principalement pour les intérêts ou les goûts de ses propres membres. A l'opposé de ce pôle, les adhérents inscrivent leurs actions en les dirigeant vers les autres, pour le bien commun, sans compter en recevoir les bénéfices directs, si ce n'est une gratification morale. Plus l'indice est positif, plus l'action est ouverte vers les autres et les valeurs qui l'animent sont de portée universelle. Cet axe nous avait fait défaut quand nous avons étudié les retraités des IEG, car nous avons eu tendance à réunir avec le premier axe le contenu sociologique qu'il porte.

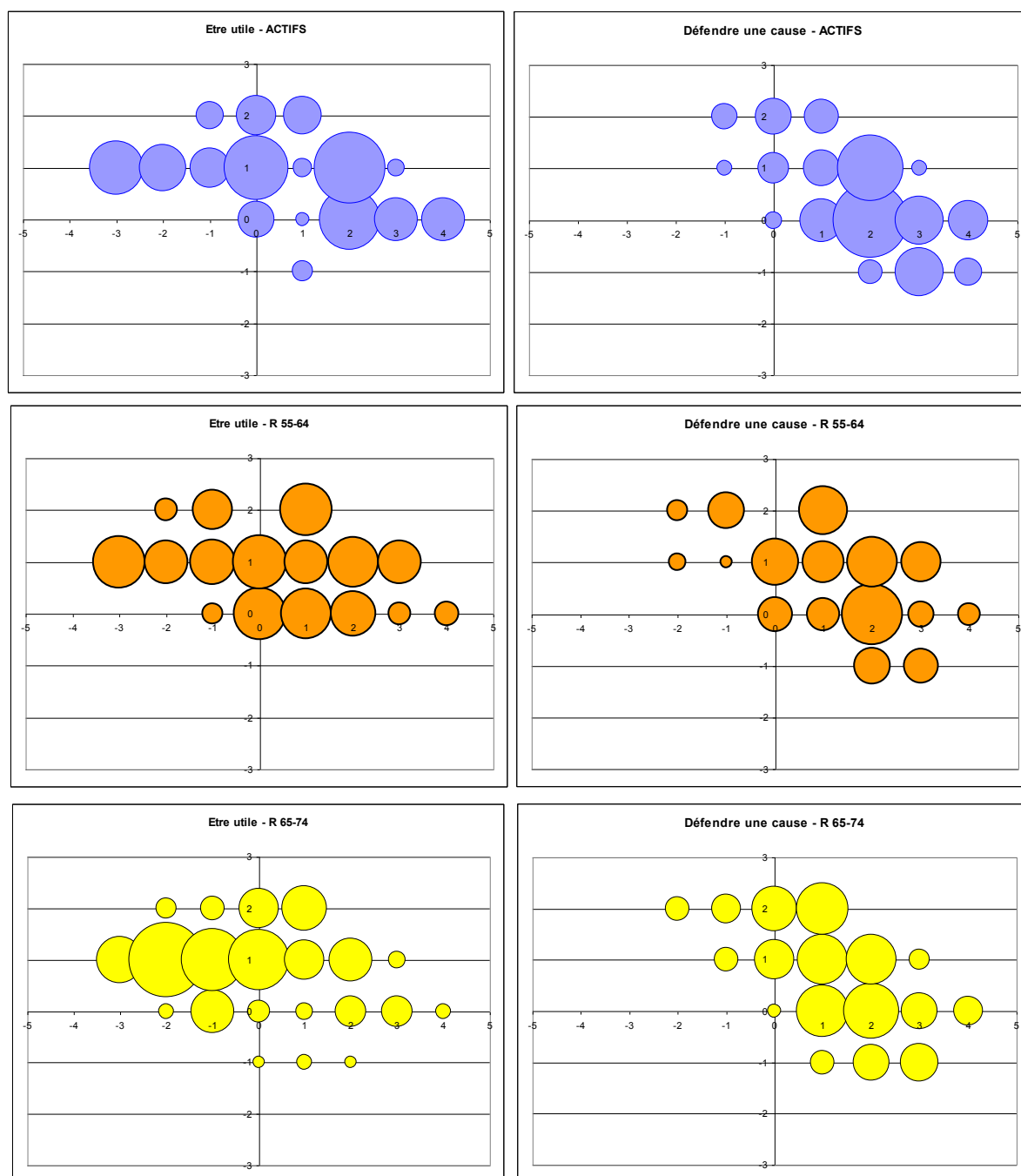
Ce cadre interprétatif se montre robuste pour positionner et comprendre les différents motifs d'adhésion et visualiser leurs proximités. Ainsi, les « seniors engagés solidaires » devraient en toute logique se situer à droite de l'axe des abscisses puisque l'action de ces retraités suggèrent une implication sociale, et en haut de l'axe des ordonnées puisque leur motivation est dirigée vers autrui, soit environ le cadran nord-est. Nous l'avons vérifié en visualisant le positionnement des motifs des membres des associations humanitaires que nous pouvons considérer comme un groupe d'associations emblématique de notre idéal-type (Nowik et Morel, 2006, p. 13-14).

### ***Quelques résultats***

L'espace des raisons d'adhérer permet de distinguer deux formes d'engagement qui s'avère à l'œuvre dans les associations en lien avec notre questionnaire : la raison 3 (défendre une cause) et la raison 6 (être utile à la société) de la question PA10. Cependant, au regard de la signification de nos deux axes, nous montrons que ces deux raisons ne renvoient pas exactement à la même logique d'adhésion.

Les individus ayant déclaré vouloir « être utiles aux autres » (graphique 3, colonne de gauche) sont majoritairement repérables dans la partie nord (en haut) de l'espace graphique. Ils expriment ainsi une intention dirigée vers les autres, mais ils n'occupent pas exclusivement le cadran nord-est (ce que nous aurions supposé au préalable), c'est-à-dire qu'ils ne tendent pas seulement vers la sociation, mais aussi vers la communalisation, tendance se renforçant avec les retraités les plus âgés (R 65-74).

Graphiques 3 : Répartition des seniors ayant déclaré vouloir être utiles ou vouloir défendre une cause dans l'espace factoriel



Ceci montre que certains adhérents conçoivent « l'utilité » en l'inscrivant dans/pour une communauté de proches<sup>102</sup>, sans nécessairement avoir la volonté d'agir sur la société. En somme, les « seniors » qui déclarent « vouloir être utiles » donnent une acception large à la notion : on peut dire être ou vouloir être utile si on milite dans un parti politique, mais aussi

<sup>102</sup> Sur les différentes acceptions de « communauté », cf. Martin, 1997.

quand on dirige une association sportive. Ce qui nous permet de répéter que communalisation et sociation ne sont que deux types théoriques de rapports sociaux (Tönnies, 2010, p. XLIX) et que les individus oscillent plus ou moins entre ces pôles théoriques par leurs pratiques réelles.

Comparons maintenant le positionnement des individus dans la colonne de droite du graphique 2. Les individus ayant déclaré vouloir « défendre une cause » (raison 3) se situent plus à droite du graphique, donc davantage du côté de la sociation. Ce sont des acteurs dont l'action se situe par conséquent dans le champ politique, dans le jeu des institutions, en dirigeant principalement l'action vers autrui (et pour soi de façon marginale). Ce positionnement est ici commun aux trois sous-populations (pas de différence entre les trois graphiques de la colonne de droite).

Au final, les motifs 6 et 3 n'expriment donc pas complètement l'idéal-type que nous positionnons par définition dans le cadran nord-est (bien que la raison 3 en soit proche), c'est-à-dire un engagement citoyen (à droite), dirigé vers les autres (en haut), ce qui devrait contribuer à une plus grande justice sociale. Aussi, en conservant la localisation de référence définie grâce aux motivations des adhérents aux associations humanitaires, nous avons restreint la partie de l'espace propre à l'engagement solidaire, et avons ainsi dénombré les hommes et les femmes des trois sous-populations. De la sorte, environ un million de personnes âgées de 55 à 74 ans s'y positionnent, soit un peu plus de 10 % des retraités membres d'une association. Il s'agit d'un homme dans 6 cas sur 10 (cf. Nowik et Morel, 2006, p. 15, pour le détail de ce travail).

Chez les hommes, ce sont les « Actifs » et les « R 65-74 » qui y ont les taux de participation les plus forts. Le passage à la retraite est associé à une moindre implication. C'est l'inverse chez les femmes qui voient leur taux de participation être multiplié par deux entre les actives et les jeunes retraitées. C'est aussi dans le groupe « R 55-64 » que les femmes enregistrent le plus fort taux de participation de tous les seniors. Ces résultats viennent nourrir certains de nos constats réalisés auprès des retraités des IEG. *A cause* du passage à la retraite, certains hommes (notamment ceux fortement impliqués dans leur profession) auraient besoin de temps pour se mobiliser - on pourrait y voir un lien avec la retraite « incertaine » que nous évoquions plus haut -, alors que *grâce* à l'entrée en retraite, certaines femmes trouveraient une disponibilité nouvelle pour s'engager dans des causes solidaires, ce qui rappelle alors la *retraite* « découverte » évoquée ci-dessus. De plus, entre 55 et 64 ans, nous retrouvons, comme dans l'enquête Iforep, une plus forte participation des femmes dans ce type d'engagement collectif. Nonobstant, après 65 ans, l'adhésion des femmes oscille dans le sens contraire de celui des hommes, puisque l'on constate une division par deux de la participation féminine entre les deux

groupes de retraitées. Il pourrait s'agir d'un effet lié au vieillissement ou à l'évolution de la situation matrimoniale. Nous devons spécialement nous demander si la montée du veuvage dans ces tranches d'âge est de nature à revoir l'engagement associatif des femmes, car on sait que les femmes âgées qui ne vivent pas en couple ont des configurations relationnelles très centrées sur la famille (Bonvalet et Vichnevskaja, 2001, p. 36). On ne peut pas exclure enfin que les résultats soient sous l'emprise d'un effet génération annonçant l'apparition de nouveaux comportements chez les plus jeunes retraitées en faveur d'un engagement solidaire<sup>103</sup>.

Une autre interprétation serait de considérer que l'avancée en âge, dans la perspective du cycle de vie, produit une évolution du sens donné à l'engagement solidaire. Comme pour la participation associative, on remarque que les effectifs masculins et féminins ont tendance à « se déplacer » sensiblement de la droite vers la gauche de l'axe des abscisses entre les plus jeunes et les plus âgés des retraités. En étant « âgés », certains adhérents vivent de l'engagement solidaire dans la communalisation (car ils sont à la recherche de lien social), alors que les « jeunes » retraités inscrivent davantage leur engagement dans une dimension sociétale plus large.

---

<sup>103</sup> L'INSEE a reconduit son enquête en 2008. En conduisant la même analyse, nous pourrions arbitrer entre effet âge (vieillesse) et effet génération.

## Synthèse

A partir des données de l'enquête Insee, nous avons montré comment repérer les adhésions caractéristiques des « seniors engagés solidaires ». A hauteur de 10 %, ces derniers restent minoritaires parmi les 55-74 ans, mais ils ne constituent pas une catégorie invisible<sup>104</sup>. Ce résultat montre qu'à côté des solidarités que les seniors déploient dans la sphère domestique, certains témoignent aussi d'un engagement dans la sphère publique en mettant leur action au service d'autrui. Les nouveaux retraités, que l'on dit être bien dotés économiquement et en bonne santé, ne sont donc pas tous d'affreux individualistes qui utiliseraient leur temps libre et leur pouvoir d'achat pour aménager à leur profit une situation historiquement favorable. Certains font preuve d'altruisme et s'engagent dans des actions d'utilité sociale, mais il est vrai qu'ils sont minoritaires.

La prise en compte du genre montre que les femmes une fois à la retraite se mobilisent davantage que les hommes dans cette perspective. Entre 55 et 64 ans, elles ont des taux de participation plus forts que ceux des hommes du même âge. Cependant, en vieillissant, hommes et femmes ne restent pas « *engagés solidaires* » au même niveau. L'adhésion des hommes est plus forte chez les retraités de 65-74 ans (par rapport à leurs cadets), tandis que celle des femmes décroît. Nous avons évoqué le veuvage des femmes comme l'une des pistes possibles de cette évolution de la participation associative. En faisant l'expérience de la solitude conjugale, certaines d'entre elles pourraient néanmoins rechercher du lien social via les associations ; l'enquête INSEE montrant que les veuves sont de loin celles qui cherchent en priorité de la convivialité en participant à la vie associative (Febvre et Muller, 2004a, p. 44).

Il reste que la participation associative ne remet pas en cause les caractéristiques des rapports sociaux. Nous constatons une moindre représentation dans le registre de la sociation des femmes et des seniors de certaines catégories sociales (agriculteurs, ouvriers et employés). En outre, si on compare les anciens ouvriers-employés de 55-74 ans et les anciens cadres du même âge<sup>105</sup>, on constate que, chez les premiers, une partie importante de la socialité en dehors de la sphère privée passe par les associations du troisième âge et par les associations d'anciens combattants. Leur proportion est 3,5 fois supérieure à celle des anciens cadres. A l'inverse, les

---

<sup>104</sup> Auditionnée dans le cadre du rapport d'Henri Théry, Anne-Marie Guillemard avait signalé que le modèle de la retraite d'utilité sociale était novateur mais minoritaire et, selon ses observations faites en région lyonnaise auprès de préretraités, il concernait selon elle moins de 5 % de la population (Théry, 1993, p. 76)

<sup>105</sup> En fait, au sein du groupe d'âge, les cadres sont en moyenne plus vieux que les ouvriers-employés, car ils sortent du marché du travail à un âge plus élevé.

anciens cadres sont deux fois plus représentés dans les associations humanitaires, les associations de locataires, propriétaires et co-propriétaires.

Pour finir, la comparaison entre deux groupes d'âge ne permet pas de trancher le débat entre effet âge et effet génération pour rendre compte de certaines évolutions, d'où la nécessité de maintenir une certaine prudence dans l'interprétation des résultats qui précèdent. Mais même si les plus jeunes s'avèrent animés de nouvelles formes d'engagement, la participation associative subit aussi l'avancée en âge. La recherche de communalisation en témoigne, tout comme la pratique de certaines associations (par exemple, les associations à finalité sportive).

\*

\* \*

A l'issue de cette exploitation de l'enquête Insee, je n'ai pas seulement mieux compris les diverses formes des engagements associatifs des « seniors », j'ai montré qu'avec l'avancée en âge les individus recherchent principalement la conscience communautaire à travers la vie associative. Il s'agit de viser le maintien du lien social dans un cadre rassurant, avec des personnes connues, cherchant elles-mêmes de la sociabilité et des activités « récréatives ». Les individus qui peuvent faire valoir des liens sociaux à travers ces participations collectives y trouvent le moyen de maintenir des rôles sociaux, donc une estime de soi et la reconnaissance à l'égard d'autrui. A côté de la sphère domestique (en particulier la famille) qui contribue à apporter des supports aux possibles épreuves du vieillissement, cet espace communautaire - réseau relationnel de proximité - peut aussi y contribuer. Cela s'avère plus évident encore pour les retraités qui vivent seuls à leur domicile.

Force est de constater que tous les retraités ne participent pas à des activités réalisées dans un cadre associatif (ou que certains s'en désengagent en vieillissant), nous avons vu avec la recherche Iforep que certaines personnes centrent leur sociabilité sur la famille, d'autres vers la sphère privée en privilégiant des relations électives et une plus grande indépendance à l'égard des liens interpersonnels. Au cœur de ces façons d'agir, les capitaux possédés par les individus - au sens bourdieusien - sont déterminants, mais aussi le lieu de vie des retraités qui autorisent plus ou moins facilement certaines formes de sociabilité et de soutien. C'est ce que j'ai étudié dans la suite de mon parcours de recherche. L'ensemble des travaux réalisés ultérieurement mérite que nous lui consacrons une nouvelle partie.





**PARTIE 2 :**

**S'installer dans la retraite et dans son logement**



A partir de 2006, j'ai engagé un nouveau programme de recherche traitant de la mobilité résidentielle des retraités et des enjeux de l'habitat dans la perspective du vieillissement. Après les travaux que j'avais effectués sur les salariés âgés et sur de jeunes (pré)retraités, je voulais m'intéresser à des personnes plus âgées, pour placer ma propre trajectoire de recherche dans la diachronie des parcours de vie. Membre de l'UMR CITERES, je souhaitais également poursuivre mes travaux sur le vieillissement en leur donnant une dimension spatiale, afin de les inscrire dans le thème central de mon laboratoire.

La thématique vieillissement-territoire est vaste, et n'est pas nouvelle. Elle est principalement étudiée par les démographes, géographes et économistes. Du côté de la démographie, l'un des précurseurs de ces réflexions est Paul Paillat (INED) qui avait dirigé dès les années 1960 des études sur le vieillissement local de la population française, notamment en milieu rural. J'avais été intéressé par ses travaux à la fin de mes études, les avais utilisés pour dispenser des enseignements, mais n'avais pas eu l'opportunité de les approfondir. Cette thématique est toujours d'actualité. En 2008, le rapport de Michel Godet et Marc Mousli a soulevé des questions pertinentes sur les conséquences positives ou négatives du vieillissement démographique pour les territoires, sachant que l'hypothèse la plus répandue est que celui-ci serait défavorable à l'économie locale. Cette vision ne tient toutefois pas compte des ressources de la protection sociale qui contribuent à une économie résidentielle, localisée, favorable aux territoires où s'installent certains retraités<sup>106</sup>.

Notre premier programme de recherche s'est déroulé dans le cadre de la consultation « Vieillissement de la population et habitat » proposée par le PUCA. Nous l'appellerons ici « MLO » (Mobilité vers un Logement Ordinaire) par souci de simplicité<sup>107</sup>. Il s'agit d'une recherche collective que j'ai dirigée avec mon collègue Alain Thalineau. La question de départ concernait les motifs de la mobilité résidentielle, quand on est déjà retraité depuis plusieurs années, en lien avec les caractéristiques du territoire sur lequel on décide de s'installer. Ayant travaillé sur quatre « terrains » situés en France, nous avons réuni pour l'occasion une équipe

---

<sup>106</sup> Notion d'économie « présenteielle » développée par Laurent Davezies.

<sup>107</sup> Le nom de notre recherche dans le cadre de la consultation est « Mobilités résidentielles et maintien à domicile des personnes âgées de plus de 75 ans ». Deux rapports ont été produits pour le PUCA : – Nowik Laurent et Thalineau Alain (dir.), 2008, *Mobilités résidentielles et maintien à domicile des personnes âgées de plus de 75 ans*. Rapport final de recherche pour la consultation internationale de recherche prospective du PUCA « Vieillissement de la population et habitat », novembre, 153 p. + annexes – Nowik Laurent et Thalineau Alain (dir.), 2007, *Mobilités résidentielles et maintien à domicile des personnes âgées de plus de 75 ans : monographies départementales*. Rapport intermédiaire de recherche pour la consultation internationale de recherche prospective du PUCA « Vieillissement de la population et habitat », avril, 156 p.

de plusieurs collègues, avec la volonté initiale de travailler avec des géographes. L'UMR ESO (CARTA – Angers) dirigé par Christian Pihet devait participer au travail en prenant en charge une exploitation cartographique de données, mais l'équipe s'est finalement retirée faute de disponibilité. L'équipe du LERFAS animée par Thierry Rivard (Institut du Travail Social de Tours) a pris en charge la collecte dans le département de la Creuse. Annick Delorme, sociologue, rattachée à l'époque au GRACC/CLERSE (laboratoires des universités Lille 3 et Lille 1) et Claire Lefrançois, doctorante en sociologie, ont assuré la collecte des données dans le département du Nord. Les collègues tourangeaux ont pris en charge la constitution des corpus vendéen et tourangeau.

Les rapports de recherche ont été rédigés par Alain Thalineau et moi-même, puis plusieurs valorisations ont été produites à partir de ce programme de recherche, le plus souvent par notre binôme, ou individuellement. Plus récemment, grâce à ma délégation à l'INED en 2013-2014, j'ai repris les données de cette recherche pour travailler plus spécifiquement sur les profils migratoires des personnes des quatre corpus, avec le concours informatique et statistique d'Arnaud Bringé (Nowik et Bringé, 2016).

Une seconde recherche financée par la Région Centre, débutée seulement quelques mois après l'achèvement du programme pour le PUCA, a permis d'approfondir certaines réflexions de l'enquête MLO en considérant des mobilités vers des habitats conçus spécialement pour des personnes « âgées » avec une dimension collective. Afin d'alléger les dénominations, nous appellerons ici « MHI » (Mobilité vers un Habitat Intermédiaire) cette deuxième recherche que j'ai coordonnée<sup>108</sup>. Tout comme le premier programme, celui-ci n'a pu être réalisé que grâce à la constitution d'une équipe. Pour mener à bien le travail sur plusieurs terrains, CITERES a collaboré avec le CEDETE (Equipe d'accueil de l'université d'Orléans). Ainsi, Anne Labit (codirectrice du projet) et ses collègues ont pris en charge un type d'habitats intermédiaires (dont nous parlerons peu ici) et des terrains situés à l'étranger. Le travail de l'UMR CITERES a essentiellement reposé sur les contributions d'Alain Thalineau (co-

---

<sup>108</sup> Le nom de la recherche est « L'habitat de demain des retraités : un enjeu sociétal » Deux rapports de recherche ont été produits pour le compte de la Région Centre :

- Nowik Laurent, Labit Anne, Thalineau Alain, Herpin Laurine & al., 2013, *L'Habitat de demain : Les habitats « intermédiaires » pour personnes âgées*, Volume 2/2, Programme de recherche de la Région Centre, UMR 7324 CITERES, EA 1210 CEDETE, Juillet, 166 p.

- Nowik Laurent (dir), 2011, *L'Habitat de demain des retraités : un enjeu sociétal*. Rapport d'activités et rapport intermédiaire de recherche des phases 1 et 2 pour la Région Centre. Novembre, 193 p.

directeur du projet), Laurine Herpin et moi-même. Béatrice Chaudet, géographe, recrutée par notre équipe, a quitté l'équipe à l'issue de la première année, suite à son recrutement à l'université de Nantes. Parallèlement à notre programme de recherche, j'ai néanmoins contribué avec elle au montage d'un symposium international réalisé par la Ville de Tours en janvier 2011 dans le cadre de son implication au projet « Qualité de vie des seniors en Europe » (Europe for citizens). La recherche MHI s'est achevée par un colloque international sur les habitats intermédiaires dédiés aux personnes âgées, réalisé à Tours en mai 2013. A. Thalineau et moi-même avons valorisé cette rencontre scientifique en codirigeant une publication collective visant à discuter les différentes manières de concevoir le maintien (soutien) au domicile en vieillissant (Nowik et Thalineau, 2014).

La dimension collective de ces recherches étant rappelée, mon degré d'investissement dans le programme me permet de présenter ici des idées et des écrits qui me sont personnels ou qui sont issus du travail effectué en collaboration avec A. Thalineau.

Grâce à cet enchaînement de programmes et de publications, la mobilité résidentielle des personnes âgées est devenue un axe de recherche structurant de mon parcours universitaire, occultant un peu mes travaux antérieurs. Pour présenter ces deux programmes de recherche, nous procéderons en trois temps. Dans une première partie, nous rappellerons quelques connaissances relatives à la mobilité résidentielle des retraités puis nous présenterons nos questionnements initiaux. Dans les deux parties suivantes, nous présenterons certains résultats des enquêtes MLO et MHI, en invitant nos lecteurs à la consultation des documents annexés à ce manuscrit pour appréhender la totalité des travaux. Nous verrons par la suite s'établir des liens avec les modèles théoriques présentés dans la première partie du manuscrit. Il s'agit d'un fil rouge que je n'avais pas pleinement mesuré avant de me lancer dans l'écriture de cette habilitation.



## **CHAPITRE 3 :**

### **La mobilité résidentielle des retraités**

*« La tradition de migration de retraite des citadins s'établit en France au long du XIX<sup>e</sup> siècle, sans que l'on dispose d'une seule étude bien informée. A son origine on trouve bien sûr une tradition des classes aisées d'aller se retirer dans une propriété de campagne, et après la guerre de 1914-18 se développe, modestement, la retraite dans les villes d'eaux (Vichy, Pau) et surtout dans des villes de plaisance du Midi, de Biarritz à Menton. Dans les couches populaires le retour des citadins au pays d'origine existe dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : on veut quitter la ville, et « rentrer chez soi ». Ces migrations sont peu nombreuses avant les années 20, parce que beaucoup de « vieux » restent près de leurs enfants, qui les soutiendront, près des équipements de santé, et parce que la vie dans des campagnes mal équipées est difficile quand on est vieux. Enfin existe, moins connue, une tradition des petites couches moyennes qui reviennent au pays, notamment dans les petites villes de province, ou vont s'installer aux environs des grandes villes, là où le logement est moins cher. »*

*F. Cribier et A. Kych, « Les migrations de retraite des citadins en France », Espace, populations, sociétés, 1993-3.*





Les données du recensement de la population (2007) indiquent que 18 % des personnes âgées de 55 à 64 ans ont effectué une mobilité résidentielle au cours des cinq dernières années, et 15 % des personnes âgées de 80 ans et plus. Si ces valeurs restent en-deçà des taux observés durant la vie active, elles ne sont pas négligeables, notamment si l'on considère la concentration des départs depuis certaines régions françaises. C'est particulièrement le cas pour l'Ile-de-France, puisqu'un Francilien sur quatre quitte cette région lors de la retraite (Godet et Mousli, 2008 ; Louchart, 2007) ; 43 % des retraités qui ont changé de région de résidence entre 1990 et 1999 étaient Franciliens (J.-F. Royer, 2006). La carte des mobilités résidentielles *interdépartementales* durant la retraite montre des migrations qui partent de la moitié nord-est de la France et qui se dirigent vers l'autre moitié (Baccaïni, 2007 ; Desplanques, 2012), mais cette échelle néglige de nombreuses mobilités s'observant sur de courtes distances (Nowik, 2015b).

Dans l'enquête « Passages de la vie active à la retraite » menée auprès de deux cohortes nées en 1916 et 1922 (3 000 personnes), les auteurs indiquent que 15 % des personnes avaient déménagé entre 62 et 75 ans (Delbès et Gaymu, 2003), en intégrant les mobilités résidentielles locales des retraités. Dans ce travail, l'approche longitudinale apporte un supplément de connaissances pour comprendre les mobilités résidentielles durant la retraite (cf. aussi Cribier, 1999), car les déménagements s'effectuent parfois à l'échelle du quartier pour rechercher un logement de taille différente, plus lumineux, de plain-pied ; et les personnes qui changent de domicile durant la retraite ne le font pas nécessairement une seule fois. En outre, la compréhension de la mobilité résidentielle des « retraités » peut être partielle si on ne repère pas certains déménagements avant même que les personnes soient en inactivité. Le début de la retraite ouvre sur des possibilités nouvelles, et certains individus font du nouveau lieu d'habitation un élément constitutif de leur entrée dans cette période de l'existence. Dans les corpus que nous avons constitués, nous possédons plusieurs exemples montrant que la mobilité résidentielle s'est traduite avant la fin d'activité, soit que la destination ait été prévue de longue date, car elle correspondait à des lieux faisant écho à une histoire familiale ou à un idéal de villégiature, soit que le lieu de la résidence principale à la retraite ait été une résidence secondaire au préalable. Enfin, dans certains cas, certains actifs s'arrangent pour prendre un dernier emploi (ou obtenir une mutation) dans une région où ils souhaitent résider une fois à la retraite.

Habituellement, les représentations dominantes des mobilités résidentielles des retraités portent effectivement sur celles auxquelles on assiste après la cessation d'activité, à

l'instar des agents des IEG de notre première partie ayant déménagé juste après leur préretraite. Entre 2001 et 2006, neuf Franciliens sur dix quittant leur région après 60 ans sont retraités (Lagarde, 2015). On a parlé à leur égard de *mobilités de confort* (Driant, 2007, p. 253) ou de *migrations de retraite* (Cribier et al., 1990 ; Thomsin, 2001, p. 225 ; Pihet, 2006, p. 18) pour désigner ces déménagements qui participent à l'entrée dans le « troisième âge » en réorganisant simultanément l'espace et les activités. Concernant la mobilité des premiers baby-boomers, maintenant à la retraite, on évoque aussi leur « frénésie de mobilité » (Bonvalet et Ogg, 2010, p. 191), dont l'intensité réelle reste à vérifier, en tenant compte des catégories sociales et des situations de conjugalité.

Les motivations de ces mobilités s'avèrent toutefois peu en lien avec la problématique du vieillissement, encore que le rapprochement à l'égard d'un enfant puisse faire l'objet d'une analyse plus nuancée si on considère un futur éloigné. La mobilité résidentielle peut en effet aussi s'effectuer plus tardivement au cours du cycle de vie. Ce sont ces déménagements qui retiennent prioritairement notre attention, car certains peuvent être le résultat direct d'événements liés au vieillissement et d'autres viser l'anticipation d'une perte de capacités fonctionnelles. Dans les deux cas, il s'agirait de *mobilités d'ajustement* permettant d'anticiper ou de contrer la fragilisation (Lalive d'Epinau et Spini, 2008), ou de faire autrement pour compenser certaines limitations si l'on privilégie une analyse en termes de déprise<sup>109</sup> (Barthe, Clément et Drulhe, 1988 ; Clément et Membrado, 2010).

L'analyse de la mobilité résidentielle au cours de la retraite est aussi une réflexion sur les logiques de l'ancrage dans un lieu de vie (territoire, quartier, logement), car les individus « âgés » ayant déménagé déclarent rarement avoir l'intention de redéplacer leur habitation (bien que certains le fassent). Ils expliquent, tout comme le feraient des personnes qui n'auraient pas déménagé, en quoi l'habitat contribue à leurs conditions de vie. « *Exister, c'est demeurer* » rappellent Monique Membrado et Alice Rouyer en citant Gaston Bachelard (Membrado et Rouyer, 2013). Le livre que ces deux auteures ont dirigé en 2013 montre que cette proposition prend une force particulière pour les retraités qui, par leurs modes d'habiter, vont donner un cadre à leurs conditions du vieillir. Mais encore, le logement permet « à chacun d'exprimer son individualité » (Larceneux, 2012), et l'inscription spatiale participe de la construction

---

<sup>109</sup> Isabelle Mallon, travaillant auprès de populations plus âgées, a parlé de déprise « stratégique » pour qualifier certaines démarches d'anticipation des effets du vieillissement (Mallon, 2004), mais dans notre corpus il n'y a pas nécessairement abandon d'activités associé à la mobilité résidentielle.

identitaire (Guérin-Pace et Filippova, 2008), sans que la temporalité longue en soit la condition *sine qua non* à en croire certains retraités auprès de qui nous avons enquêté.

L'habitat des personnes vieillissantes (dont le logement en est le cœur) conditionne par ailleurs les relations sociales, l'accès aux services et le confort dont elles jouissent au quotidien. Nos recherches ont montré que tant que la santé est bonne et que la mobilité quotidienne ne pose pas de problème, les retraités composent facilement avec leur habitat et leur logement, même si celui-ci présente des fonctionnalités inadaptées à la perte d'autonomie, par exemple l'absence de chambre et de salle de bains en rez-de-chaussée. Tant que la mobilité quotidienne est aisée, l'éloignement des commerces que l'on peut constater en milieu rural et dans le péri-urbain n'est pas davantage une préoccupation. Mais quand les premières incapacités fonctionnelles apparaissent, quand un accident de la vie survient (décès du conjoint ou maladie), et que parfois la « démotorisation » s'en suit (Caradec, 1998 ; Drulhe, 2000), la dimension spatiale de l'habitat et l'ergonomie du logement sont reconsidérées. De ce point de vue, le péri-urbain conçu avant tout pour des personnes jeunes, mobiles et actives peut poser des difficultés aux habitants âgés (Ghékière, 2006 ; Pochet et Corget, 2010, p. 11), même si des chercheurs y ont repéré de bonnes sociabilités et des relations d'entraide entre voisins (Rougé, 2014). Les banlieues nord-américaines dont l'aménagement repose sur la pratique de l'automobile en constitue un cas d'école (Lord, 2010, p. 249).

Pratiquement, en vieillissant, quand les capacités à se mouvoir soi-même déclinent, les personnes se recentrent progressivement sur leur logement, ce qui renforce ses éventuels « défauts ». Certaines fonctions du logement sont surinvesties (intimité, repos, protection...), avec le risque de devenir un lieu d'enfermement renforçant la dépendance à l'égard de tiers. Pour l'éviter, le logement devrait (si possible) rester une « fenêtre » ouverte sur le monde (Membrado, 2013). A l'aune du quatrième âge, nous faisons l'hypothèse que l'habitat se présente comme un élément déterminant de la qualité de vie, d'autant que rares sont les retraités ne déclarant pas vouloir « *vivre chez soi, le plus longtemps possible* ». Mais il est vrai que certaines personnes âgées ne font que clamer cette aspiration. Pour maintenir leur autonomie résidentielle, d'autres font des adaptations du logement (Chamahian et Petite, 2014) et un troisième groupe choisit de changer de domicile.



### **3.1) Comprendre la mobilité résidentielle en « milieu de retraite »**

En complément des travaux portant sur la mobilité résidentielle des « jeunes » retraités (Bonvalet, 1990 ; Clément, Rolland et Thoer-Fabre, 2005) et ceux consacrés au placement en institution des aînés, nos recherches s'intéressent prioritairement à la période du cycle de vie située entre ces deux temporalités. La progression de la longévité milite pour ce travail, puisque la durée pendant laquelle les retraités vivent dans leur « logement ordinaire<sup>110</sup> » ne cesse de croître. Nous ne cherchons absolument pas à définir par des bornes figées cette période de l'existence, mais vient le moment où pour conduire une recherche, il nous faut faire des choix sur les modalités de certaines variables, afin de sélectionner les individus. En pratique, j'ai donc principalement étudié le comportement des hommes et femmes âgées de 70 à 85 ans (dans l'enquête MLO), car c'est généralement durant cette période du cycle de vie que des difficultés liées au vieillissement individuel sont susceptibles d'apparaître, sans prendre une intensité telle que les personnes soient empêchées de vivre à domicile. A ces âges, nous avons donc affaire à des personnes que nous dirons « *installées dans la retraite* », se distinguant des individus situés en « *début de retraite* » étudiés dans la partie précédente (mais ce travail étant réalisé une décennie après le précédent, nous parlons parfois des mêmes générations).

Par commodité, dans la recherche MLO, nous avons aussi nommé cette période du cycle de vie, le « *milieu de la retraite* », en étant bien conscient de sa relative imprécision. Nous avons fait le choix d'exclure de nos observations les mobilités de personnes présentant de fortes pertes d'autonomie (même si elles peuvent parfois appartenir au groupe d'âge précité), ce que Laurence Thomsin désigne sous le terme de « mobilité du quatrième âge » (Thomsin, 2001, p. 235). Nous les ignorons volontairement pour nous concentrer sur les comportements des individus étant, *a priori*, en mesure de décider par eux-mêmes de leur mobilité résidentielle, sans être contraints par leurs conditions sanitaires de déménager dans l'urgence. Nous cherchons à apprécier de cette manière l'autodétermination des retraités à choisir un nouveau logement, même si, dans certains contextes, le libre-arbitre peine à s'exprimer.

Avant 85 ans, la plupart des mobilités résidentielles observées ne se réalisent pas suite à des pertes d'autonomie sévères, ni, à l'opposé, en vue d'une quête individualiste tournée vers

---

<sup>110</sup> Nous utilisons ici l'expression à l'INSEE. L'intérêt de cet usage est de distinguer le logement « ordinaire » des logements conçus pour personnes « âgées » que nous englobons sous le terme « habitats intermédiaires ».

le bien-être. Aux âges que nous étudions, le processus décisionnel est négocié et décidé au niveau du couple, ou par l'individu lui-même (s'il vit seul), en partant de considérations personnelles multiples, objectives et subjectives. D'autres acteurs peuvent aussi influencer sur la décision ; par exemple des membres de la famille, des intimes, voire indirectement un médecin suite à un diagnostic. Dès lors, de nombreuses questions se posent. On peut d'abord raisonner du point de vue des individus ayant déménagé : construisent-ils une stratégie choisie pour poursuivre leurs activités sociales dans le nouveau lieu de vie (en considérant aménités et services) ; ou font-ils un choix résigné (contraint), avec de faibles marges de manœuvre, parce qu'ils ne se sentent plus la force de poursuivre « comme avant » et ont peu de ressources à faire valoir ? Quelles valeurs attachent-ils au territoire d'emménagement et au logement sélectionné ? Quels choix résidentiels expriment-ils et quelles stratégies adoptent-ils d'un point de vue patrimonial ? Les individus déménagent-ils pour vivre près de leurs enfants, de leurs amis (Bonvalet, 1991 ; Bonvalet et al., 1993 ; Cribier, 1992), ou pour se rapprocher de certains services ? Plus généralement, quelles sont les ressources économiques, culturelles, sociales que les individus mobilisent pour leur projet résidentiel ? Dans quelle mesure, développent-ils des marges de manœuvre qui seraient des manifestations du processus d'individualisation (Carpentier et White, 2013, p. 282), diversement repérables selon le milieu social ?

Le seul point de vue de l'individu est néanmoins insuffisant pour comprendre la mobilité résidentielle (et la plupart des actions sociales). On sait que le lieu de vie est porteur de significations sociales et que les choix résidentiels diffèrent selon la position sociale et le capital économique (Authier, Bonvalet et Lévy, 2010, p. 7-11). La prise en compte du changement de domicile doit donc aussi être appréhendée en tenant compte des rapports sociaux dans lesquels les individus sont inscrits, à commencer par leur configuration familiale. Des recherches ont montré que la préservation de l'autonomie, l'échange et l'obligation (Joël et Martin, 1998 ; Attias-Donfut, 2002) diffèrent selon les milieux sociaux : dans les milieux populaires, le modèle de l'obligation vis-à-vis de la parenté prédomine alors que celui de l'obligation affinitaire est plus présent dans les milieux aisés. On peut aussi s'interroger sur le rôle que jouent les politiques publiques sur la décision de mobilité des retraités et sur les ressources territoriales qui participent positivement au soutien à domicile. On peut repérer des actions incitatives visant à accueillir sur certains territoires des retraités et à favoriser leur ancrage local, ou, au contraire, des actions peu dynamiques (voire aucune action). Au final, par leurs politiques, les pouvoirs publics locaux (départements et communes) contribuent certainement – et différemment - à la mobilité des populations âgées (Pihet, 2002). Selon Sylvie Lagarde, une partie des mobilités résidentielles sortantes observées chez les Franciliens de plus

de 75 ans « peut s'expliquer par le fait que les besoins de structures adaptées (...) conduisent les personnes à se tourner vers des établissements moins onéreux que ceux qui se trouvent en Ile-de-France » (Lagarde, 2015, p. 129). Pour faire le lien avec notre première partie, on peut également penser aux rôles que certaines associations peuvent jouer localement. On sait que le lien social est étayé pour certains individus par leur participation associative. Le dynamisme associatif, qui peut être soutenu par des politiques locales, est donc aussi en mesure d'interagir avec la mobilité résidentielle, en particulier si on tient spécifiquement compte des associations ciblées vers l'aide au maintien à domicile. Notre perspective d'étude consiste donc à saisir le sens des mobilités résidentielles en considérant le point de vue des individus, mais sans perdre de vue les configurations sociales et les cadres sociaux dans lesquels elles s'inscrivent.

Une mobilité résidentielle en « milieu de retraite » est un événement dans une trajectoire individuelle et familiale. Grâce à nos recherches, nous souhaitons regarder si la mobilité résidentielle constitue un événement « ordinaire », c'est-à-dire rien de plus qu'un « énième déménagement » à considérer comme ceux ayant construit le parcours résidentiel de l'individu et de sa famille, ou bien une « bifurcation », c'est-à-dire une mobilité établissant une distinction franche avec l'étape résidentielle antérieure, caractérisée par son imprévisibilité (Grosseti, 2010), et causée par le vieillissement individuel. Le cas extrême de la bifurcation serait la « rupture résidentielle » à l'instar de ce que peut représenter l'entrée dans une institution pour personnes âgées dépendantes en redéfinissant la notion du « chez-soi » (Darnaud, 2007 ; Mallon, 2004). En la matière, nos corpus MLO et MHI ne présentent pas ce résultat. Même dans l'enquête MHI où certaines personnes ont dépassé 85 ans, les mobilités ne relèvent pas - ou très rarement - d'une « rupture résidentielle », ce qui montre que les habitats intermédiaires doivent clairement être distingués des EHPAD (maisons de retraite médicalisées). En revanche, l'entrée dans un habitat intermédiaire (enquête MHI) constitue souvent une « bifurcation résidentielle » signalant une étape réelle du vieillissement, ce qui est plus rarement le cas pour les mobilités observées de logement ordinaire à logement ordinaire (enquête MLO).

Les recherches MLO et MHI, malgré leurs prétentions limitées, comblent un vide par rapport à d'autres enquêtes. Concernant les « habitats intermédiaires », aucune enquête nationale n'a jamais tenté de s'intéresser aux résidents de ces formules résidentielles, faute de



les avoir recensées<sup>111</sup> ; concernant la mobilité résidentielle en milieu de retraite, aucune n'a approfondi la question des déterminants (causes) et des aspirations (finalités de la mobilité). Nos investigations ont cherché à le faire par l'administration de questionnaires. Mais pour comprendre la mobilité résidentielle, il convient aussi d'appréhender le contexte des individus avant leur déménagement, et d'analyser avec finesse les choix mis en avant par les individus pour redéfinir leurs conditions de vie à travers la sélection d'un nouveau logement et d'un nouveau lieu de vie. La possible bifurcation résidentielle que représente le déménagement pendant la retraite peut en outre conduire à une redéfinition identitaire en lien avec l'avancée en âge. Pour rendre compte de ces aspects, ce sont les entretiens qui sont les plus précieux. Nous en avons réalisés pour les deux recherches (MLO et MHI), en complément des questionnaires.

### ***Les mobilités résidentielles des retraités à l'échelle nationale***

Nous ne partons pas de rien pour apprécier la mobilité résidentielle des personnes vieillissantes. L'enquête Logement de l'INSEE est l'une des sources françaises pour aborder la mobilité résidentielle effective à l'échelle du pays. Elle fournit certaines informations, notamment au sujet des intentions de mobilité qui se traduiront ou non par un déménagement.

Grâce aux Enquêtes Logement, on sait que les mobilités diminuent quand l'âge augmente (bien qu'au cours de la dernière décennie on ait assisté à une hausse des déménagements au sein de chaque groupe d'âge - plus modérée pour les septuagénaires). Ce mouvement reflète l'action du vieillissement individuel : les déménagements s'observent principalement vers le secteur locatif, les communes urbaines et des logements de moindre taille (Driant, 2007 - à partir de l'EL 2002<sup>112</sup>). L'Enquête Logement de 2006 nous permet d'ajouter que les comportements concernant la mobilité résidentielle varient selon le sexe de la « personne de référence du ménage<sup>113</sup> » et selon qu'elle vit seule ou en couple : jusqu'à 70 ans,

---

<sup>111</sup> Bien que la statistique publique n'ait pas cherché à repérer les habitats intermédiaires (à l'exception des hébergements sociaux et médico-sociaux), il faut reconnaître que ce travail est complexe et passerait en premier lieu par un travail de définition de l'habitat intermédiaire. Cf. Nowik Laurent, 2014, « Habitats intermédiaires : de quoi parle-t-on ? », in Nowik L. et Thalineau A., *Quel "chez soi" pour bien vieillir ? Les habitats pour personnes âgées en question*, Presses Universitaires de Rennes, p. 23-46.

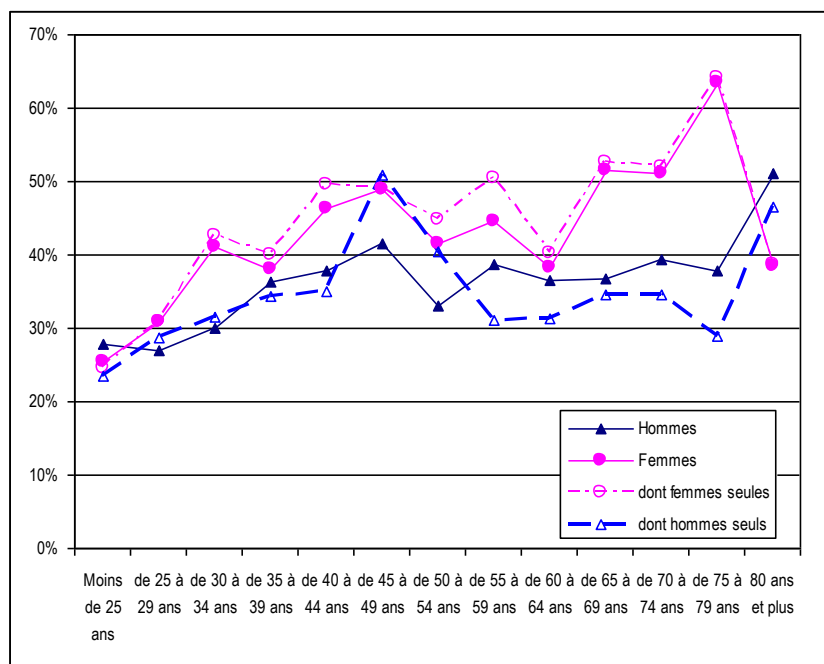
<sup>112</sup> EL 2002 : Enquête Logement 2002 (INSEE)

<sup>113</sup> Personne de référence du ménage (selon l'INSEE) : elle est déterminée à partir des personnes les plus âgées du ménage. S'il y a un couple, la personne de référence est systématiquement l'homme. Si le ménage ne comporte aucun couple, la personne de référence est l'actif le plus âgé (homme ou femme), et à défaut d'actif, la personne la plus âgée. Les données comparant les hommes et les femmes sont donc à manipuler avec prudence, car elle

les *intentions de déménager* sont plus marquées chez les femmes que chez les hommes, et, à tous les âges, les femmes et les hommes ne vivant pas en couple ont les velléités à déménager les plus élevées. Ce résultat issu des Enquêtes Logement est contradictoire avec celui de l'enquête - certes plus ancienne - « Peuplement et Dépeuplement de Paris » menée par l'INED, où les femmes (d'Ile-de-France) aspiraient moins que les hommes à la mobilité résidentielle une fois en retraite (Bonvalet, 1990, p. 268). Il se peut que cette contradiction résulte d'un biais lié à l'Enquête Logement (cf. note précédente). Nous savons cependant, grâce à nos corpus, que certaines femmes ont des aspirations spécifiques au déménagement.

Concernant *les déménagements réalisés*, nous constatons qu'entre 60 et 80 ans (graphique 4), les femmes sont effectivement plus mobiles que les hommes ; mais insistons sur le fait qu'il ne s'agit que des femmes ayant répondu à l'Enquête Logement (choix méthodologique de l'INSEE), non représentatives de toutes les femmes.

**Graphique 4 : Part des déménagements réalisés dans la même commune entre 2002 et 2006 (personnes de référence du ménage)**



Avec l'avancée en âge, c'est aussi la distance des mobilités (distance entre le logement quitté et le lieu d'emménagement) qui varie de façon décroissante, de manière différente selon le genre et le statut matrimonial (Christel, 2006). La part des déménagements au sein de la

---

s'explique fortement par des différences de statut matrimonial : dans l'Enquête Logement, 11 % seulement des femmes de 60 ans et plus sont mariées, contre 65 % des hommes. La comparaison selon le genre est donc peu pertinente pour les personnes mariées, mais possible pour les personnes hors couple.

même commune est plus forte chez les femmes, en forte augmentation jusqu'à 80 ans. A l'inverse, jusqu'à cet âge, la hausse est peu sensible chez les hommes, et ceux ne vivant pas en couple sont les moins nombreux à déménager dans la même commune.

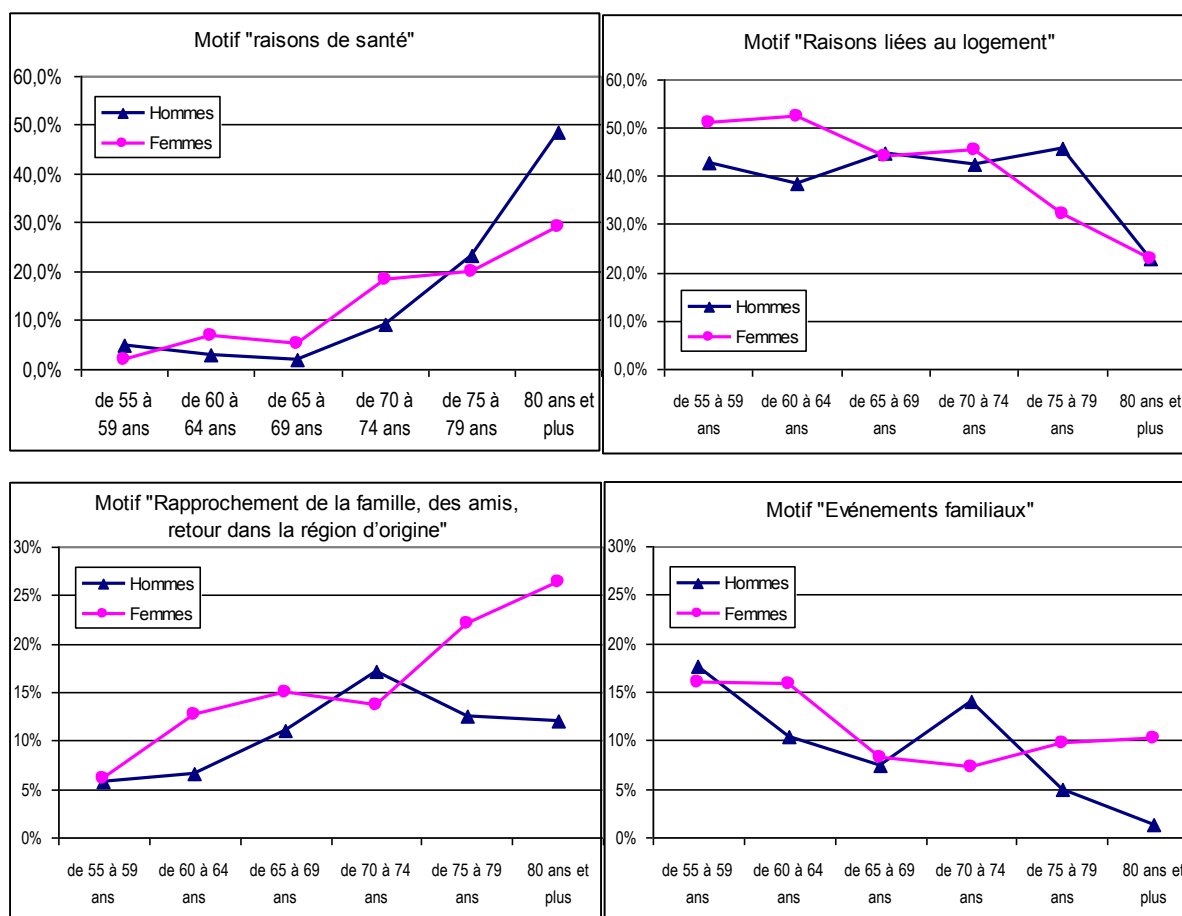
A partir de l'Enquête Logement de 2006, j'ai analysé les raisons évoquées par les personnes interrogées ayant déménagé au moins une fois entre 2002 et 2006<sup>114</sup>. Il faut savoir que les réponses proposées sont nombreuses (16 motifs proposés, 2 à choisir au maximum), certains items sont très larges (par exemple : la recherche de sociabilité), quand d'autres, du fait des objectifs principaux de l'enquête, sont centrés sur des considérations précises en lien avec le logement (taille, prix, statut). Ces derniers sont les plus souvent cités, sans que l'on sache si cela relève d'une motivation première des répondants ou du nombre plus élevé de réponses possibles sur ce thème. Certaines propositions sont également difficiles à interpréter. Par exemple, que signifie vouloir un logement de « meilleur qualité » ? Les attentes en termes de « qualité » sont-elles les mêmes à 30 ans et à 75 ans ? Les répondants intègrent-ils implicitement des éléments plus généraux liés à l'habitat, c'est-à-dire à l'environnement de proximité (et non au logement dans son acception restrictive) ? Parmi les 16 items proposés, il n'est finalement pas simple de situer les considérations sur l'habitat et les services présents à proximité du logement, éléments que l'on sait pourtant décisifs pour les personnes âgées. L'Enquête Logement de 2006 comporte aussi une question sur les motifs de la mobilité envisagée (9 raisons possibles), mais elle n'est demandée qu'aux seules personnes déclarant être « contraintes » de déménager dans les trois années à venir.

Les graphiques suivants présentent les évolutions en fonction de l'âge pour quatre grands motifs de la mobilité résidentielle. On visualise ainsi que les problèmes de santé prennent de l'importance avec l'avancée en âge, surtout à partir de 70 ans : entre 70 et 74 ans révolus, ce motif est deux fois plus souvent mentionné comme motif du déménagement par les femmes répondantes que les hommes. La grande catégorie des raisons liées au logement domine tous les autres motifs, mais elle connaît une orientation à la baisse avec l'âge, surtout après 75 ans (inversement à la montée du motif santé). Les deux autres critères sont moins fréquemment évoqués : le premier concerne les rapprochements à l'égard de la famille, des amis ou d'une région d'origine, qui croît néanmoins avec l'âge sauf pour les hommes après 75 ans ; le second, relatif aux événements familiaux, décroît sauf pour les femmes à partir de 75 ans.

---

<sup>114</sup> Questions « VCQR » et « VRAIS ».

**Graphiques 5 : Motifs évoqués par les personnes ayant déménagé entre 2002 et 2006 (EL2006)**



**Dans l'Enquête Logement, les 16 items permettant de justifier la dernière mobilité résidentielle entre 2002 et 2006 sont :**

1. Sinistre ou catastrophe naturelle (incendie, inondation, etc.)
2. Changement d'environnement (aller à la ville, à la campagne, en province, habiter en maison plutôt qu'en appartement ou inversement...)
3. Nouvel emploi, mutation, retraite
4. Rapprochement du lieu de travail, de l'école.
5. Rapprochement de la famille ou des amis, retour dans la région d'origine
6. Pour fonder un foyer (mariage ou mise en couple)
7. Divorce, veuvage, séparation
8. Raisons de santé
9. Départ de chez les parents ou désir d'autonomie
10. Le voisinage ne vous convenait pas (bruits, mode de vie, insécurité)
11. Voulait un logement de meilleure qualité
12. Voulait d'un logement plus grand
13. Voulait un logement plus petit
14. Etait LOCATAIRE (ou logé gratuitement) et souhaitait devenir PROPRIETAIRE, ou le contraire
15. Voulait un loyer plus bas ou une maison moins chère à entretenir
16. Autres

**Relation entre nos quatre graphiques et les items de l'Enquête logement :**

Motif « raison de santé » : item 8

Motif « Raisons liées au logement » : items 10 à 15

Motif « Rapprochement de la famille... d'origine » : item 5

Motif « Evénements familiaux » : items 6 et 7

Somme toute, les motifs de la mobilité résidentielle via l'Enquête Logement ne suffisent pas à se faire une idée précise des logiques qui la sous-tendent. Avec l'augmentation de l'âge, la baisse constatée des mobilités liées aux caractéristiques du logement montre que d'autres arguments concurrencent cette intention, laquelle est susceptible d'être artificiellement gonflée : les individus répondant à une enquête traitant du « logement » peuvent avoir privilégié les considérations en lien avec ce thème déclinées selon plusieurs modalités (motifs 10 à 15). Une autre limite de l'Enquête Logement est de regrouper les motifs de rapprochement vis-à-vis de la famille et vis-à-vis des amis, sans faire la distinction entre les deux. Au regard des solidarités mobilisables, il s'agit de deux registres ennuyeux à confondre du point de vue sociologique.

Par ailleurs, l'Enquête Logement, bien que représentative de la population nationale française, ne permet pas de préciser les mobilités résidentielles qui s'observent à l'échelle d'un territoire de petite taille, tels un canton ou une ville. Enfin, son caractère longitudinal se limite au changement résidentiel observé depuis la dernière Enquête Logement. La diachronie est donc restreinte, comparativement à des enquêtes comportant un historique des différents logements successivement occupés, qui permettent d'établir les trajectoires résidentielles et géographiques des individus (Bonvalet, 1987).

Du fait que les localités ne présentent pas les mêmes caractéristiques selon le lieu géographique et les services disponibles, nous faisons l'hypothèse que les retraités qui décident de s'établir sur des territoires distincts ne le font pas pour les mêmes raisons, et qu'ils ont des profils migratoires différents. Analyser ces profils permet de confirmer la présence de différences intra-individuelles repérées à l'échelle nationale, mais aussi d'apprécier celles qui existent entre territoires.

On peut avoir un aperçu des spécificités liées aux territoires dans lesquels s'installent les retraités par une approche cartographique. Nous allons le montrer dans la section qui suit en faisant appel aux données du recensement général de la population (Nowik, 2015a).

### **3.2) Géographie du vieillissement**

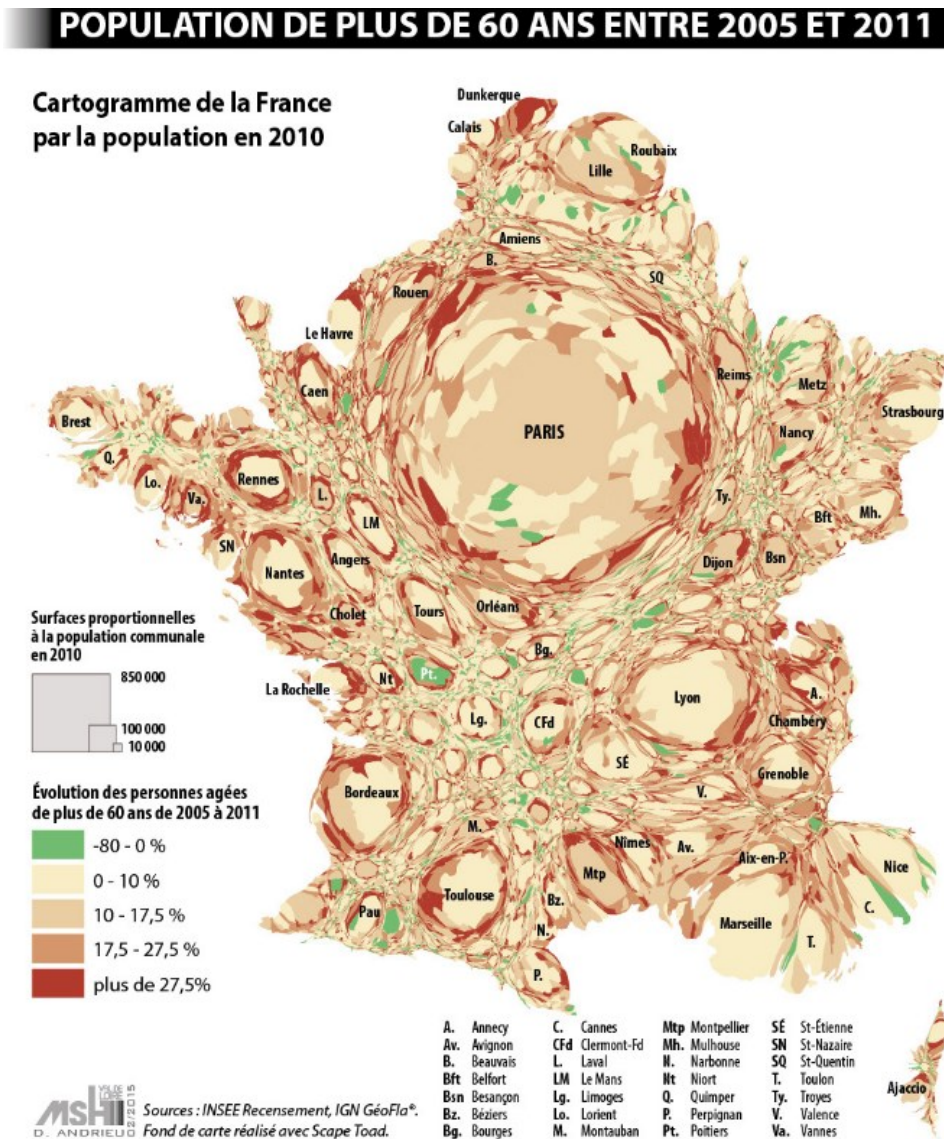
Le cartogramme ci-après montre, à l'échelle communale, l'importance en valeur absolue de la population âgée de 60 ans et plus et, par le jeu des couleurs, sa variation relative sur la période 2005-2011. Autrement dit, c'est la carte du vieillissement de la population en France. La taille des unités montre les territoires où se concentrent les personnes « âgées » en valeur absolue ; les couleurs montrent la vitesse du vieillissement démographique selon les communes. On visualise de la sorte un contraste entre certaines valeurs absolues et relatives. L'Ile-de-France et les grandes métropoles régionales, par effet de taille, regroupent un nombre important de personnes de 60 ans et plus, mais le vieillissement démographique de ces territoires est limité. De la même manière, peu de grandes villes françaises peuvent être considérées comme « âgées » en comparaison des autres territoires : la concentration des emplois en zone urbaine limite le vieillissement par la présence des actifs, et les retraités effectuant des mobilités résidentielles ne recherchent généralement pas les grands centres urbains.

D'autres lieux en revanche, dont les communes de banlieue, « vieillissent » rapidement tout en accueillant un nombre plus limité de retraités. Pour comprendre cette tendance, il faut avoir en tête l'étalement urbain et l'évolution du parc de logements depuis les années 1980 (Ghékière, 2006 ; Pihet, 2006) :

- le développement des banlieues et du péri-urbain a attiré des jeunes ménages dans un premier temps, ces zones connaissent désormais un vieillissement du fait de la sédentarisation de ces ménages. Le phénomène est bien repérable en première couronne, et, dans quelques années, il concernera aussi les couronnes péri-urbaines plus éloignées. Le vieillissement dans le péri-urbain est en outre en train de se renforcer par l'arrivée des classes pleines issues du baby-boom à l'âge de la retraite. C'est un vieillissement qui interroge les aptitudes du péri-urbain à répondre aux demandes des habitants, lesquelles pourraient évoluer avec leur propre vieillissement (Rougé, 2014). La non-réponse à cette demande pourrait aussi avoir une influence sur la mobilité résidentielle.

- Les cœurs de métropoles, à des degrés divers selon les villes, font l'objet de rénovations urbaines qui visent à supprimer des habitats anciens au profit de résidences collectives dont les retraités ne sont pas souvent la cible première. Il en découle un rajeunissement démographique urbain qui évolue dans le temps, bien décrit par plusieurs auteurs. Ainsi, par exemple, la ville de Lyon ne cesse de voir sa population de 60 ans et plus décroître : 21,3 % au RGP de 1990, 19,3 % en 1999, 18,6 % en 2006 et 18,5 % en 2012.

Carte 1 : Croissance de la population âgée de plus de 60 ans entre 2005 et 2011



Les zones en vert sur la carte signalent les diminutions de personnes âgées de 60 ans et plus entre 2005 et 2011. On voit qu'il s'agit surtout de communes rurales, petites démographiquement. Ces communes (environ 5 000 en France) ne représentent que 3,8 % de la population totale du pays. La carte montre qu'il s'agit aussi de « petites villes » : Tarbes, Lourdes, Dax, Lisieux, Vichy et Montceau/le Creusot. On a ici affaire à des territoires qui pour certains sont des lieux de cure, devenus moins attractifs et pouvant difficilement « vieillir » davantage, et d'anciens bassins industriels.

En complément du niveau communal, d'autres données montrent que les départements qui accueillent la part la plus forte de personnes de 60 ans et plus sont aussi fréquemment de taille démographique faible. Il s'agit de certains départements ruraux du centre et du sud-ouest

de la France. Ce sont également les territoires traversés par la « diagonale du vide<sup>115</sup> ». Le vieillissement démographique de ces territoires s'est accentué sous l'effet de l'exode rural au cours du XX<sup>e</sup> siècle, mais il est désormais beaucoup moins prononcé. A l'inverse, les départements les plus urbains sont ceux qui, en proportion, accueillent le moins de personnes âgées, avec toutefois quelques exceptions comme le Var, les Alpes-Maritimes, les Pyrénées-Orientales : il s'agit ici de départements ayant des bords de mer urbanisés, fortement attractifs pour l'héliotropisme, où réside par conséquent une part importante de retraités allogènes.

Il faut avoir recours à une période rétrospective plus longue pour apprécier le caractère inégal du vieillissement sur le territoire national. Le second cartogramme exprime la croissance des personnes de 60 ans et plus au sein de chaque département entre 1975 et 2014. A l'exception de deux départements repérables en orange, La Creuse et Paris, territoires qui étaient déjà en 1975 les plus « vieillis » démographiquement de France (Cf. Paillet, 1986, p. 41), tous les autres ont gagné des habitants âgés au cours des 35 dernières années, mais les gains au sein des départements sont inégaux. Les départements pour lesquels l'accroissement est le plus fort sont situés dans la grande couronne francilienne, en Rhône-Alpes, en Haute-Garonne, sur la façade atlantique. On repère aussi des départements moyennement urbains comme le Calvados ou le Doubs.

Ces évolutions différentielles sont liées aux structures par âge initiales (déjà plus ou moins « vieilles » en 1975 selon les départements), à la hausse de la longévité, mais aussi pour certains départements à la mobilité résidentielle qui accentue ou limite le vieillissement démographique à l'échelle d'un territoire (Le Bras, 2012). On visualise mieux ici l'attrait des retraités pour le bord de mer : la façade Atlantique déjà évoquée, le golfe du Lion (plus encore que la Côte d'Azur), mais aussi la Bretagne (sauf le Finistère).

La Loire-Atlantique, par exemple, tout en étant un département jeune (le plus jeune des Pays-de-la-Loire) « *enregistre une forte proportion – et progression - de seniors sur le littoral et dans l'espace rural. Ils sont en revanche un peu moins en milieu urbain* » (INSEE – Pays de la Loire, 2008). La part des personnes de 60 ans et plus n'y habitant pas à des dates antérieures y est la plus faible du département.

---

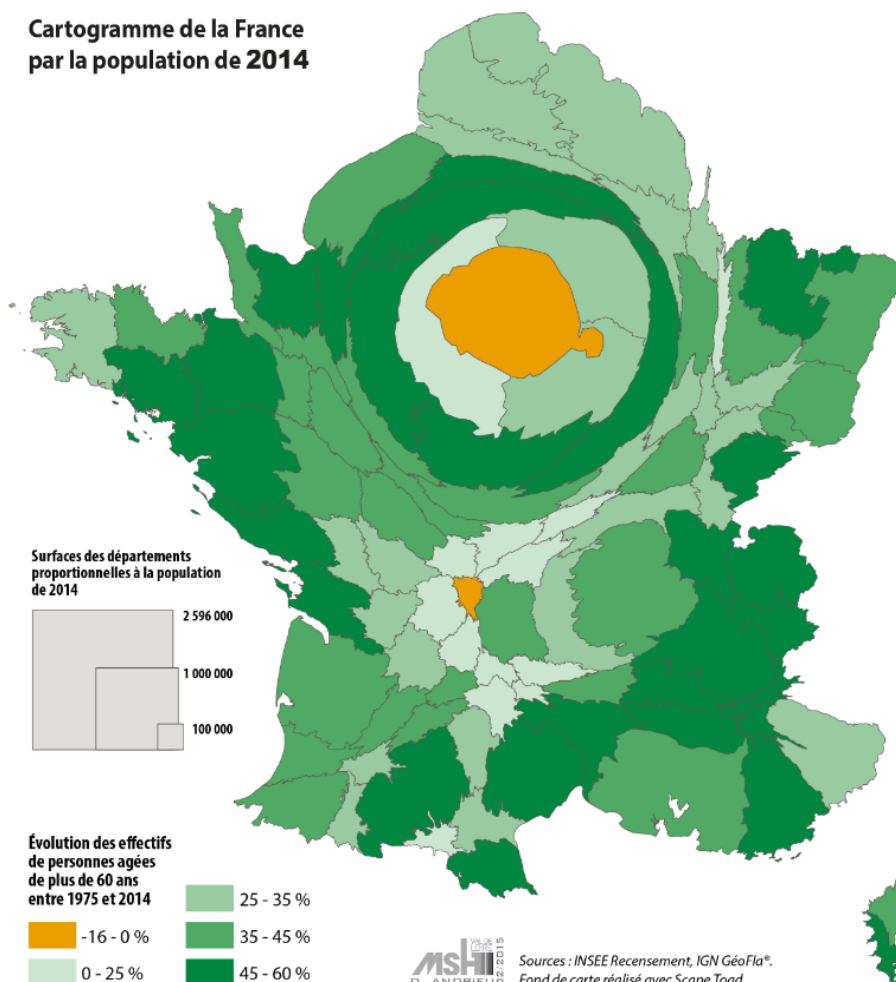
<sup>115</sup> La « diagonale du vide » n'est évidemment pas linéaire sur ce cartogramme. Elle va de la Meuse aux Landes. Elle traverse des départements démographiquement peu denses, peu urbains.



Carte 2 : Croissance de la population âgée de plus de 60 ans entre 1975 et 2014

### ÉVOLUTION DES POPULATION DE PLUS DE 60 ANS 1975-2014

Cartogramme de la France  
par la population de 2014



Dans les départements du centre de la France, on constate en revanche une plus faible augmentation des personnes de 60 ans et plus, alors qu'il s'agit des territoires où les personnes « âgées » sont les plus représentées. Pour autant, il ne s'opère pas un rajeunissement démographique dans ces territoires, mais une accentuation du vieillissement démographique dans les (autres) départements qui jusqu'à maintenant étaient plus « jeunes ». La Creuse, département démographiquement le plus « vieux » de France (36 % de personnes de 60 ans et plus en 2014) n'a gagné « que » 5 points depuis 1975 (sur sa valeur relative) et a perdu des habitants de 60 ans et plus si on raisonne en valeur absolue (- 4,7 %, cf. carte précédente). A l'opposé, un département comme la Vendée a gagné près de 9 points en valeur relative sur la même période (essentiellement au cours des deux dernières décennies). Il est actuellement composé de 28,3 % de personnes de 60 ans et plus (en 2014) et sa population « âgée » a été

multipliée en valeur absolue par 2,1 entre 1975 et 2014. Le Nord, département « jeune », a vu quant à lui sa population des 60 ans et plus seulement multiplié par 1,4 sur la même période, et enfin l'Indre-et-Loire (Touraine) par 1,7.

\*

\* \*

Creuse, Vendée, Nord et Touraine sont les départements dans lesquels sont situés les quatre terrains de notre enquête MLO. Celle-ci va nous permettre de comprendre localement, les logiques de la mobilité résidentielle de retraités autonomes. Afin de repérer l'influence des ressources territoriales sur les caractéristiques de cette mobilité, nous avons choisi de comparer des territoires *a priori* diversement attractifs pour les retraités (attractivité vérifiée par les soldes migratoires) et de distinguer des territoires urbains à des territoires ruraux. Pour les territoires « attractifs », nous avons retenu la Communauté de communes des Sables d'Olonne en Vendée (littoral atlantique) et le canton d'Amboise en Indre-et-Loire marqué par son histoire royale. Pour la deuxième catégorie (moindre attractivité), nous avons sélectionné le canton rural de La Souterraine dans la Creuse et la commune urbaine de Villeneuve-d'Ascq dans le Nord (limitrophe de Lille). Nous allons présenter des résultats de cette première recherche dans le chapitre suivant.



## **CHAPITRE 4 :**

### **Choisir un lieu de vie en « milieu de retraite »**

*« Donc, en fin de compte, je ne sais pas si vous situez, eh ben, c'était à vingt kilomètres de Fontenay-le-Comte. Donc on était vraiment à la campagne. Donc on était retraités, on était bien et mon mari a eu un infarctus et on était à vingt kilomètres de Fontenay-le-Comte et ils ont mis plus d'une demi-heure à l'emmener à l'hôpital. Et on s'est dit, mon Dieu, si ça recommence, s'il y a quelque chose, mon Dieu, il faut vraiment que l'on se trouve quelque chose dans une ville où il y a un hôpital où il y a des soins ou près, tout près de nous quoi. »*

*Madame L, 75 ans, Enquête MLO*



Pour conduire la recherche MLO, nous avons pour commencer réalisé quatre monographies pour qualifier les territoires, afin de connaître leurs ressources économiques, environnementales, culturelles, sociales, sanitaires ; et identifier les actions à destination des personnes âgées menées par le Conseil général, les municipalités, ou encore les associations... (cf. Nowik et Rey, 2007, pour l'exemple du territoire d'Amboise). Nous avons ensuite réalisé deux enquêtes auprès de retraités vivant sur ces territoires. La première, par questionnaires administrés en face à face, a permis de rencontrer 286 personnes âgées de 75 ans à 84 ans inclus, ayant effectué au moins une mobilité depuis l'âge de 55 ans. Cette population présentait approximativement les proportions de la population nationale observée du point de vue de l'âge et du sexe (entre 75 et 84 ans), mais ne peut pas être considérée comme « représentative » de la population nationale du fait de la singularité des territoires étudiés. A partir du même corpus, une seconde investigation, par entretiens semi-directifs, a permis d'approfondir les différents sens des déménagements effectués par 42 retraités ayant déménagé entre 70 et 84 ans (i.e. en « milieu de retraite »).

### **Méthodologie**

Les échantillons sur les quatre territoires ont été constitués aléatoirement à partir des listes électorales disponibles dans les mairies. L'échantillon tient compte du poids des personnes âgées dans l'ensemble des communes sélectionnées au sein de chaque territoire. Neuf personnes au total ont été mobilisées pour la réalisation des questionnaires (d'une durée de passation proche de l'heure) sur les quatre terrains, entre les mois d'août et octobre 2007. Pour sélectionner des personnes âgées de 75 à 84 ans ayant déménagé au moins une fois après l'âge de 55 ans, nous avons repéré des personnes inscrites au présent sur les listes électorales, mais qui en étaient absentes 20 ans plus tôt environ, ou y figurant mais à une autre adresse communale. Sur chaque terrain, deux échantillons ont été constitués : les personnes du premier échantillon ont reçu un courrier annonçant le projet d'enquête, la plupart du temps envoyé par les communes partenaires. Le second échantillon a permis de remédier aux erreurs de sélection et surtout aux refus de participer à l'enquête. Par exemple, pour le canton d'Amboise, 129 courriers ont été adressés au total pour aboutir à 80 contacts physiques, soit un taux d'acceptation de 63 % à l'échelle du territoire. Les courriers qui n'ont pas abouti s'expliquent par des refus (78 % des cas), des personnes injoignables (10 %), des personnes ayant déménagé (8 %), des personnes ne répondant pas aux caractéristiques attendues (4 %). Les taux d'échecs, de l'ordre de 40 %, sont assez proches sur trois des quatre terrains, sauf à Villeneuve d'Ascq où un grand nombre de personnes se trouvaient sur liste rouge. Pour fixer un rendez-vous avec les personnes de ce terrain, il fallait par conséquent se rendre directement à leur domicile. Malheureusement, l'accessibilité aux immeubles (type d'habitat le plus fréquent sur ce terrain) était complexe à cause de la présence généralisée d'interphones, ces derniers permettant plus aisément aux intéressés de décliner l'invitation à répondre au questionnaire. Dans le canton de La Souterraine, il fut par ailleurs difficile d'identifier suffisamment de personnes répondant aux critères d'âge et de mobilité, en particulier dans les petites communes (d'où un effectif de personnes enquêtées plus réduit pour ce terrain).

Le type de sélection des individus enquêtés nous permet de penser que les quatre sous-populations caractérisent des profils migratoires spécifiques à chaque territoire, sans pour autant être fidèlement représentatifs de ce que seraient ces profils s'ils étaient étudiés sur la totalité des

personnes ayant emménagé après 55 ans (objectif au demeurant impossible à atteindre, sauf si l'enquête était couplée avec une démarche administrative obligatoire ou une opération de recensement). Outre la petite taille de l'échantillon, il faut avoir conscience que notre méthodologie donne une « prime » à la sédentarité. Les personnes les plus mobiles ont moins de chance d'être enquêtées au présent sur le territoire que celles s'y étant installées sans redéménager. Notre échantillon donne également un avantage aux survivants. Des personnes installées après 55 ans mais décédées depuis ne peuvent évidemment pas être enquêtées. De plus, nous pouvons raisonnablement penser que les personnes en mauvaise santé ont plus souvent décliné l'invitation à participer à l'enquête. Il reste que ces limites sont a priori les mêmes sur chaque territoire. Dans la mesure où nous cherchons à les comparer, nous en faisons donc abstraction.

Même si des effets de territoire sont bien présents dans notre dispositif d'enquête (Nowik et Thalineau, 2010b), le corpus confirme la concentration des mobilités autour de 60 ans (âge résumant assez bien le moment du départ à la retraite pour ces générations). Les personnes ayant été mobiles plus tard au cours du cycle de vie représentent un peu moins du tiers du corpus.

**Tableau 3 : Age au dernier déménagement selon les 4 terrains (valeurs relatives)**

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
55-59 ans	25%	28%	13%	22%	22%
60-64 ans	23%	36%	31%	16%	27%
65-69 ans	21%	12%	20%	28%	20%
70-74 ans	17%	12%	21%	16%	17%
75-80 ans	12%	7%	11%	13%	11%
80 ans et plus	3%	4%	4%	3%	3%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%
Age moyen	66,2 ans	64,2 ans	67,2 ans	66,7 ans	66,1 ans
Nombre de personnes	77	67	75	67	286

*NB : les lignes grisées correspondent à la période dite du « milieu de retraite »*

Entre 55 ans et la date où nous les avons rencontrées, 50 % des personnes avaient fait une seule mobilité résidentielle, 33 % avaient réalisé deux déménagements et 17 % en avaient connus 3 ou plus. Grâce à cette perspective longitudinale, il y a matière à nuancer l'image habituelle que l'on se fait de la mobilité résidentielle durant la retraite, qui n'est pas nécessairement unique ; les personnes que nous avons rencontrées étant encore susceptibles de déménager dans le futur. Trois terrains présentent des similitudes du point de vue de la quantification de la mobilité résidentielle : Amboise, Les Sables et Villeneuve-d'Ascq, tandis que le canton de la Souterraine se distingue nettement par la faiblesse de la mobilité. Dans le canton d'Amboise, 40 % des individus ont effectué au moins deux déménagements. La valeur est quasiment similaire à Villeneuve-d'Ascq (39 %) et un peu plus faible pour la Communauté de communes des Olonnes (35 %). En revanche, seulement 7 % des personnes rencontrées dans

le canton de La Souterraine ont déménagé deux fois ou plus (voir l'encadré méthodologique précédent pour les éventuels biais liés à ce constat).

Toutefois, ces valeurs ne sont pas suffisantes pour saisir les caractéristiques des mobilités. Pour comprendre le sens des déménagements en milieu de retraite, nous partirons des motifs exprimés par les personnes interrogées. Nous les rattacherons ensuite aux trajectoires résidentielles et sociales des individus, en tenant compte de l'expression des liens de sociabilité qu'ils privilégient. Enfin, nous considérerons le contexte géographique et institutionnel des territoires, car ils n'offrent pas les mêmes aménités et services, ni les mêmes possibilités d'y emménager.



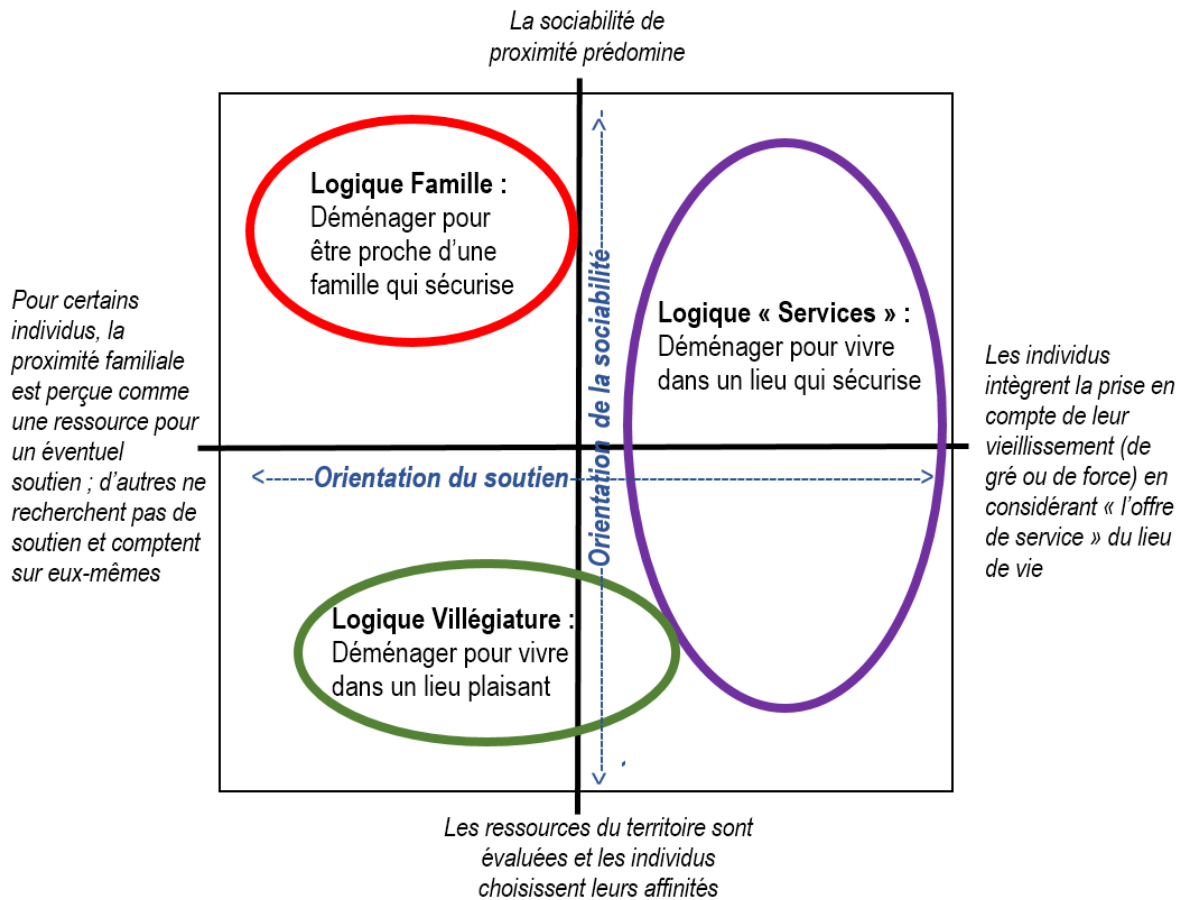


#### **4.1) Les motifs de la mobilité résidentielle**

Ayant déjà eu l'occasion de publier plusieurs analyses de la mobilité résidentielle à partir de l'enquête MLO, je privilégie pour ce manuscrit une reformulation du cadre d'interprétation et n'aborderai pas certains résultats présentés ailleurs (Nowik et Thalineau, 2008, p.39-54 ; Thalineau et Nowik, 2009 ; Nowik et Thalineau, 2010a, 2010b ; Nowik, 2014a). Concernant les motifs ayant motivé les déménagements, il convient de distinguer ceux qui sont à l'origine du départ (ceux qui déclenchent la mobilité) et ceux qui motivent l'installation dans le nouveau lieu. Par exemple, la mise à la retraite ou le veuvage relèvent du premier groupe et le rapprochement à l'égard d'un membre de la famille du second. En conséquence, dans nos analyses, nous avons fait le choix d'exclure le motif « événement professionnel » (qui comprend principalement le départ à la retraite), car il ne dit pas ce que les individus ont recherché à travers leur mobilité résidentielle. Ce motif renvoie par ailleurs à la cause première des déménagements situés autour de la cessation d'activité, mais ne concerne pas ceux observés plus tardivement au cours du cycle de vie. Une fois ce motif retiré de l'analyse, nous avons privilégié six autres motifs possibles de la mobilité. Transformés en autant de variables, nous avons identifié les proximités et les oppositions entre les motifs. Nos résultats montrent une forte stabilité des résultats sur les deux premiers axes des analyses factorielles.

Le constat principal réside dans une opposition entre trois groupes de variables derrière lesquelles nous identifions trois grandes logiques de mobilité. Tout d'abord, à partir du premier axe de l'analyse factorielle, les trois raisons « problèmes de santé », « logement mieux adapté » et « recherche de services » s'opposent aux trois autres motifs proposés : « recherche de loisirs », « proximité familiale » et « événement familial ». La seconde grande opposition, sur le deuxième axe, oppose les loisirs à la proximité familiale et aux événements familiaux (Nowik et Thalineau, 2008, p. 42-43). Une version schématique de ces résultats est présentée dans le graphique qui suit. Elle permet de situer les trois grandes logiques de la mobilité résidentielle à la retraite qui évoluent entre 55 et 85 ans. Nous les dénommons sommairement par les expressions : « Services », « Famille », « Villégiature ».

Figure 5 : Trois grandes logiques de la mobilité résidentielle à la retraite



Dans ce plan factoriel, c'est la prise en compte de l'avancée en âge qui distingue la zone de gauche par rapport à la zone de droite. A l'exception des mobilités observées à Villeneuve-d'Ascq, les déménagements réalisés avant 70 ans se situent principalement à gauche. Les aménités associées aux aspects touristiques de certains territoires sont mises en avant, contrairement aux qualités du territoire considérées en termes de services aux personnes âgées. Cette tendance s'observe chez les personnes ayant déménagé autour du départ à la retraite, en couple, et en bonne santé, dont certaines se sont rapprochées de la famille ou d'amis, ou qui ont placé leur mobilité sous le signe des loisirs. Avec l'avancée en âge, les individus voient les problèmes de santé se développer et attachent plus d'importance à la proximité des services disponibles sur leur territoire de vie, et portent aussi un intérêt plus fort aux qualités fonctionnelles du logement (sans nécessairement renoncer à la proximité à l'égard de la famille et à celle des loisirs). Pour ces raisons, les déménagements situés à droite du plan factoriel font davantage de l'habitat un support du vieillissement. A droite, on y situe également des personnes qui revendiquent une plus forte autonomie à l'égard des proches. En veillant à ce que

l'habitat soit proche des commerces, des transports collectifs, des services de soins, de certaines associations, certains individus se donnent les moyens de maintenir une indépendance à l'égard des proches, malgré leur vieillissement individuel. L'axe des abscisses est donc révélateur de *l'orientation du soutien*. A gauche, les individus ne sont pas demandeurs de soutien (parce que le besoin ne s'en fait pas ressentir) ou bien estiment-ils que leur proximité avec des membres de la famille peut remplir cette fonction. A droite, les individus plus âgés en moyenne misent sur des soutiens associés au territoire de vie, qu'ils peuvent mobiliser grâce à cette proximité. Sur trois des quatre terrains étudiés, nous voyons cette évolution de l'orientation du soutien en fonction du cycle de vie. Seule la commune de Villeneuve d'Ascq se distingue des autres terrains, car son caractère urbain fait des déménagements, quel que soit le moment du cycle de vie, un déplacement n'ignorant pas les ressources du territoire, aspect renforcé par la structure du parc de logements au regard des autres territoires : 54 % des logements sont des appartements et 57 % des ménages sont locataires ; ces valeurs sont bien supérieures aux trois autres territoires.

Le deuxième axe du plan factoriel (axe des ordonnées) présente un contraste entre la partie haute et la partie inférieure. Les raisons du déménagement situées dans la partie supérieure composent principalement avec les relations familiales. Nous y avons repéré les motifs « proximité familiale » ou « événement familial ». Le motif « santé » (de l'individu ou d'un membre de son foyer, généralement le/la conjoint-e), situé en haut à droite du plan, concerne le même registre. Dans cette zone, la famille au sens élargi ou au sens restreint (le couple) l'emporte donc sur d'autres considérations à l'occasion du changement de domicile. En valorisant ainsi la sphère familiale - les « liens forts » pour faire référence à l'expression de Mark Granovetter (1973) -, les personnes font de leur communauté la valeur qui oriente leur parcours résidentiel. De l'autre côté de cet axe (en bas), les individus ont déménagé en mettant en avant d'autres priorités. Ils ont localisé leur domicile en attachant de l'importance à son environnement, social, économique, physique. Les relations qui en découlent s'inscrivent moins dans la sphère familiale, sans que l'on puisse dire qu'elle ne compte pas. Les individus s'ouvrent volontiers aux « liens faibles » : les connaissances, les amis, les associations sont prioritaires sur les relations familiales. Dans cette partie, on situe aussi les individus qui élisent domicile en considérant les activités « récréatives » associées au territoire de vie (principalement, en bas à gauche du schéma). Ainsi, l'axe des ordonnées est révélateur de *l'orientation de la sociabilité*.

Cet axe fait par conséquent écho aux travaux présentés dans notre première partie, où nous avons opposé la communalisation à la sociation (Cusset, 2011, p. 19). Nous retrouvons les deux pôles de l'expression du lien social déjà mobilisés pour l'analyse des activités des jeunes retraités des IEG et pour celle des pratiques associatives. Ici, la compréhension des logiques de la mobilité résidentielle se consigne par une tension entre ces deux pôles. En effectuant leur déménagement, les individus vont se positionner à l'égard de la communauté familiale, soit en se rapprochant physiquement de certains membres afin de renforcer la sociabilité familiale et « l'interdépendance entre les générations » (Clément et Mantovani, 1999), soit en assumant une prise de distance à l'égard des liens forts pour privilégier des relations affinitaires électives et d'autres activités personnelles. La seconde posture contribue, malgré le vieillissement individuel, à l'affirmation des valeurs d'indépendance et de l'autodétermination (Clément, 2003), puisque les individus ne souhaitent pas dépendre des liens de la communauté. Jean Mantovani et Monique Membrado y voient un mode d'expression du vieillissement en progression « *dans un rapport renouvelé à la modernité* ». (Mantovani et Membrado, 2000). Ce « modèle d'autonomie » qualifié ainsi par ces auteurs constitue, *a priori*, une prise de risque plus forte à l'égard du vieillissement, exigeant une plus grande mobilisation des ressources individuelles pour être une posture pérenne. Pour autant, il ne faut pas automatiquement y voir un affaiblissement du lien social au sein des familles, car, combinée avec le premier axe (orientation du soutien), une sociabilité moins tournée vers la famille peut relever d'une stratégie permettant aux parents vieillissants de ne pas exposer leurs proches (souvent les enfants) à une situation d'accompagnement de la perte d'autonomie. Dans nos entretiens, la posture ayant affirmé « *ne pas vouloir embêter ses enfants avec son propre vieillissement* » est suffisamment fréquente pour nous convaincre que les individus ne veulent pas dépendre des solidarités familiales de façon exclusive et obligatoire (dans l'esprit de la solidarité mécanique de Durkheim). Ce propos est une évidence pour les catégories les mieux dotées socialement et économiquement, mais on la retrouve aussi sous une forme atténuée dans des catégories sociales plus modestes. Cette revendication signale la transformation des relations intergénérationnelles dans la plupart des milieux sociaux, alors que certains membres des cohortes étudiées ont pourtant assumé la prise en charge de leurs propres parents - ou beaux-parents - vieillissants<sup>116</sup>, relevant un effet génération.

---

<sup>116</sup> Le non recours aux enfants en cas de besoin semble au demeurant une attitude particulièrement forte en France, en comparaison d'autres pays européens. Cf. Ogg et Renaut, 2005.

Comme indiqué, les trois grandes logiques présentées connaissent des variations en fonction de l'âge au déménagement. En distinguant les déménagements avant 70 ans (résumés sous l'expression « début de retraite ») et entre 70 ans et 85 ans (regroupés comme on l'a dit sous le terme « milieu de retraite »), la recherche de services voit son importance doubler entre ces deux moments, la proximité avec la famille se maintenir, et la logique villégiature s'atténuer. Certes, notre méthodologie ne permet pas de prétendre que ces évolutions s'observeraient à l'identique au niveau national, mais nous avons suffisamment d'indices pour apprécier *de manière nuancée selon les territoires* l'évolution des motifs de la mobilité au cours du cycle de vie. En milieu de retraite (déménagement entre 70 et 85 ans), environ une personne sur deux répond à la logique « Services » dans trois de nos terrains (Amboise, Les Sables d'Olonne et Villeneuve-d'Ascq). Il s'agit d'opter pour un nouvel habitat qui offrira une sécurité grâce aux services disponibles sur le territoire. En revanche, on en dénombre seulement une sur cinq dans le canton rural de La Souterraine où le rapprochement aux proches est préféré. Après 70 ans, la logique « Villégiature » disparaît des terrains de la Creuse et du Nord, mais elle concerne encore une à deux personnes sur dix dans le canton d'Amboise et dans la communauté de communes des Sables d'Olonne.

Les logiques de la mobilité au cours du cycle de vie diffèrent donc selon les quatre terrains en raison des services disponibles sur les territoires et en fonction des caractéristiques du parc de logements qui ne peut pas répondre à l'identique aux attentes des personnes confrontées aux possibles épreuves du vieillissement. Ainsi, le canton de La Souterraine dans la Creuse accueille principalement des déménagements en début de retraite. C'est aussi le territoire qui ne propose que 19 % d'appartements (18,7 %) dans son parc immobilier. Cette valeur s'avère deux fois plus forte en Vendée (36,6 %) et encore plus forte à Villeneuve d'Ascq (54,2 %).

Au total, du fait des caractéristiques propres à chaque territoire (géographiques, institutionnelles, économiques, sociales,...), la recherche MLO montre qu'il n'est pas possible de repérer des évolutions strictement comparables en termes de mobilités au cours du cycle de vie sur les quatre lieux étudiés. Les caractéristiques des individus qui s'installent sur ces territoires ne sont pas non plus identiques. On a montré que les origines géographiques des retraités qui emménagent sur ces quatre territoires sont différentes (distance plus ou moins grande et évolutive en fonction de l'âge au déménagement), et qu'elles sont en lien avec des positions sociales et des statuts conjugaux (Nowik et Bringé, 2016).

### ***Mobilités d'ajustement***

Malgré les différences entre les terrains, l'analyse du questionnaire montre que les déménagements entre 70 et 85 ans s'apparentent principalement à des *mobilités d'ajustement*, alors que ceux enregistrés plus tôt, en début de retraite, relèvent d'aspirations à vivre autrement, avec des justifications qui renvoient au caractère plaisant du cadre de vie, aux loisirs, au retour sur les terres de l'enfance et de la famille (Nowik et Thalineau, 2010b, p. 46). Quand l'âge s'élève, donc en « milieu de retraite », les mobilités résidentielles s'observent d'abord suite à un événement *déclencheur*. La prise de conscience que les forces physiques s'affaiblissent, l'apparition d'un problème de santé qui concerne la personne ou son conjoint, le décès du conjoint en constituent de fréquents exemples dans notre enquête MLO. Le nouveau contexte va alors conduire les personnes qui optent pour un déménagement à rechercher un nouveau lieu de vie dont les caractéristiques du logement comptent, mais ne sont pas les seules prises en compte. Comme on vient de le voir, le plus grand nombre va privilégier les infrastructures et services qui entourent les besoins élémentaires et sociaux. Une autre partie va activer les liens forts pour se rapprocher de certains membres de la famille. Puisque le lieu (quitté) ne peut être préservé, ces individus vieillissants cherchent à préserver les liens qui comptent et qui rassurent. Dans tous les cas, ces individus veulent être plus proches de « quelque chose » ou de « quelqu'un », en réduisant le sentiment d'insécurité attaché à la résidence quittée. Ils reconsidèrent leur présent en effectuant le bilan de leurs propres ressources (économiques, familiales, culturelles, sanitaires) pour se projeter dans l'avenir. On constate finalement une divergence entre les retraités qui comptent sur leur communauté pour se sentir entourés, pour accompagner leurs éventuels besoins (qui augmenteront certainement en vieillissant), et ceux qui misent plutôt sur une stratégie de localisation du domicile et sur la société (notamment la proximité des services) pour se prémunir du risque vieillesse, sans exclure de recevoir une aide complémentaire de la part d'un proche. Ainsi, les critères d'appréciation et l'attractivité des territoires se modifient. Les terrains attractifs ne sont pas *a priori* à la campagne, ni nécessairement sur le littoral. Ce sont les territoires les mieux équipés qui l'emportent ou bien ceux où un membre de la famille est déjà établi, et, dans ce cas, un territoire rural peut aussi présenter un attrait.

Le registre territorial sur lequel se fonde pour partie les décisions de déménager au cours de la retraite doit distinguer l'offre en termes de services existants et matériellement repérables (commerces, médecins, administrations...) et l'offre en termes de politiques publiques locales, immatérielles. Notre recherche a montré que les personnes qui déménagent

entre 70 et 85 ans sont soucieuses du premier aspect, mais sont peu regardantes vis-à-vis du second, surtout lorsqu'elles ont privilégié le rapprochement avec la famille ou le caractère plaisant du lieu de vie au moment du déménagement. Elles sont globalement peu demandeuses de nouveaux services publics, regardant par *habitus* davantage du côté de la sphère privée que de la sphère publique. Plusieurs retraités ont eux-mêmes fait remarquer qu'ils appartiennent à une génération prévoyante, qui n'a jamais réclamé des aides sociales à l'Etat, qui a souffert dans sa vie et travaillé dur, qui considère qu'il faut d'abord compter sur soi et sur ses proches pour se prémunir des risques de la vie (Nowik et Thalineau, 2008, p. 92).

Lors d'un déménagement en milieu de retraite, les caractéristiques du logement font toutefois l'objet d'une plus grande attention, mais cet élément apparaît surtout comme une résultante des logiques décrites ci-dessus. Les retraités mobiles s'inscrivent d'abord dans l'une d'entre elles et considèrent généralement, en second, les qualités du logement. Dans la plupart des cas, le nouveau logement reste un choix contraint qui dépend de l'offre de logements disponibles, de la définition propre à chaque individu des qualités d'un logement « adapté au vieillissement », et de l'ordre des priorités : plus la localisation du lieu de vie est précisément définie, moins le choix en matière de logement est ouvert. Il convient d'adapter la sélection à l'offre disponible, même quand le logement n'est pas jugé idéal par l'intéressé(e).

L'éloignement ou le rapprochement à l'égard des enfants, des autres membres de la famille ou encore des amis résultent aussi d'un arbitrage. La mobilité d'ajustement en milieu de retraite est un processus décisionnel qui conduit à faire des arbitrages pour permettre de repenser « l'habiter » et les relations sociales qui lui sont associées, en lien avec des difficultés provoquées par le vieillissement. Mais ces choix sont subjectifs et la rationalité des personnes est, comme toujours, limitée. L'ensemble des choix est en outre gouverné par les ressources que les personnes peuvent mobiliser, en lien avec leurs situations personnelles. Aussi, un couple ne prend pas les mêmes décisions qu'une personne vivant seule ; un homme et une femme ne voient pas le même intérêt à la mobilité résidentielle ; les catégories sociales détentrices de capitaux différents et n'ayant pas les mêmes trajectoires sociales et résidentielles n'envisagent pas leur vieillissement de la même manière. Enfin, pour certains, déménager est la conséquence du sentiment de ne plus pouvoir faire face ; pour d'autres, habiter ailleurs peut s'avérer le moyen d'anticiper sur le vieillissement individuel.

Il reste qu'un déménagement durant la retraite reste un pari sur l'avenir, notamment du point de vue des relations sociales. Parmi les personnes ayant déménagé après 70 ans, certaines regrettent leur décision, car elles ont davantage perdu que gagné dans l'opération.





## **4.2) Déménager pour vieillir autrement ?**

Dans l'enquête MLO, la mobilité résidentielle en début de retraite (avant 70 ans) ou en milieu de retraite (entre 70 et 85 ans), n'est pas différente du point de vue du genre, ou du point de vue du statut matrimonial quand ces variables sont prises isolément. En revanche, en considérant les deux caractères simultanément, on constate des différences significatives, du moins pour les personnes ayant fait leur *unique* déménagement en milieu de retraite (au nombre de 42 dans notre corpus quantitatif) : les femmes ne vivant pas en couple sont plus de deux fois plus nombreuses que celles vivant en couple à avoir fait un *unique* déménagement en milieu de retraite. On ne retrouve pas cette singularité si on considère les personnes (au nombre de 47 dans notre corpus) ayant aussi déménagé en milieu de retraite mais *ayant réalisé au moins deux déménagements depuis l'âge de 55 ans*. Pourquoi les femmes qui vivent seules envisagent-elles plus souvent un déménagement après 70 ans que les hommes dans la même situation, et pourquoi les femmes ayant effectué plusieurs déménagements ont le même comportement vis-à-vis de la mobilité résidentielle que celui des hommes, quel que soit le statut matrimonial ?

### ***La situation des femmes hors couple***

Les différences entre les hommes et les femmes soulèvent des questions relatives à la recherche de sécurisation en lien avec l'évolution du statut matrimonial dans le parcours de vie. La plupart des femmes qui vivent seules sont en fait des veuves (plus rarement, il s'agit de femmes qui n'ont jamais été mariées ou sont divorcées) dont la mobilité résidentielle résulte très souvent de la perte du conjoint. En déménageant, elles recherchent un nouveau logement ou/et un nouveau lieu de vie pour réorganiser le quotidien dans un cadre mieux adapté à l'isolement conjugal. Elles n'ont parfois pas d'autres solutions, car leur mobilité au quotidien était conditionnée à la présence du conjoint. Rappelons que les femmes dont nous parlons, nées dans les années 1920 ou au début des années 1930, ont connu une certaine dépendance économique vis-à-vis de leur mari, et une minorité seulement d'entre elles ont le permis de conduire (Delbès et Gaymu, 2002). Au cours du parcours de vie, l'avis du conjoint a souvent pesé fortement dans les décisions familiales, notamment quand « ses » décisions étaient en lien avec « son » activité professionnelle. Au jour où ces femmes connaissent le veuvage, elles sont alors placées dans une situation nouvelle et doivent faire face à des responsabilités qu'elles ont rarement assumées seules (Thalineau et Nowik, 2009). La perte du conjoint peut aussi s'avérer

être une opportunité pour enfin choisir son propre lieu de vie (Bonnet et Gobillon, 2007), surtout quand la rupture conjugale rend la vie dans le logement difficile à supporter affectivement.

A contrario, les hommes qui connaissent l'isolement conjugal – beaucoup moins nombreux il est vrai (47 % des femmes de notre échantillon sont veuves contre 17 % des hommes) – sont moins disposés à entreprendre un déménagement en « milieu de retraite », en particulier quand leur mobilité résidentielle antérieure a été faible au cours du parcours de vie. Ils n'entretiennent pas le même rapport au logement, étant moins inquiets en ce qui concerne son intendance. Ils ont généralement plus d'autonomie car ils sont plus motorisés. Les hommes sont en outre moins assujettis au groupe familial, contrairement aux conjointes qui ont été les chevilles ouvrières de la sociabilité familiale et de l'éducation des enfants. De plus, les hommes, comparativement aux femmes, ont tendance à négliger les comportements préventifs et d'anticipation. Ils se remettent aussi davantage en couple.

Ces différences hommes/femmes disparaissent quand les individus ont fait montre dans le passé d'une expérience de la mobilité résidentielle. Une personne ayant déménagé plusieurs fois au cours de sa vie peut plus facilement concevoir un énième déménagement, même à un âge avancé. Il est alors plus difficile d'y voir une bifurcation biographique (et *a fortiori* une rupture biographique), à l'inverse des personnes ayant été sédentaires la majeure partie de leur vie. Dans ces cas, les déménagements après 70 ans s'observent suite à des résistances, avec souvent l'apparition d'un événement déclencheur comme point de départ d'une crise pouvant affecter l'identité personnelle ou l'équilibre au sein du couple.

### ***Quand le couple déménage...***

Au regard de ce qui précède, le couple apparaît plus fort pour gérer le quotidien et faire face, ensemble, au vieillissement. De nombreux travaux montrent que le premier aidant est le (la) conjoint(e). Notre enquête MLO révèle que déménager entre 70 et 85 ans quand on est en couple est souvent le marqueur d'une déprise qui se complexifie par les caractéristiques du lieu de vie quitté. Le couple a généralement résisté à la mobilité résidentielle, puis survient un événement qui provoque la décision de déménager. Ces situations sont plus souvent observées quand le domicile est une maison éloignée des lieux de soins et quand les enfants vivent éloignés des parents vieillissants (Thalineau et Nowik, 2009, p. 103). C'est le moment où, au sein du couple, les conséquences de la maladie sont envisagées sérieusement, ainsi que la disparition possible de l'un des conjoints. En dehors des raisons économiques et patrimoniales

qui peuvent constituer un frein au départ, le couple qui perçoit sa propre finitude est disposé à repenser son habitat. Cela peut devenir une impérative nécessité si cela est considéré comme la solution pour retrouver la sécurité ontologique<sup>117</sup>. Ces déménagements constituent alors une réponse à une situation parfois dégradée depuis trop longtemps, qui n'est plus supportable dans le domicile. Ce sont des déménagements qui n'ont pas comme objectif d'anticiper sur le vieillissement individuel, mais seulement de s'inscrire dans la recherche d'une re-sécurisation de soi, selon les ressources que les individus peuvent mobiliser.

Un des résultats (inattendus) de notre recherche est justement la faiblesse des comportements d'anticipation. La grande majorité des déménagements en milieu de retraite ne cherchent pas à se préserver du vieillissement (dans les limites possibles de la contribution de l'habitat), mais à négocier avec lui quand, et seulement quand, il devient problématique. Cependant, dans certaines situations, le couple anticipe sur l'avenir, à l'initiative du mari qui exerce un rôle protecteur vis-à-vis de sa conjointe. C'est la posture des hommes qui considèrent que leur femme leur survivra. Pour qu'elle puisse bénéficier d'un cadre de vie sécurisant une fois veuve, le mari cherche à « mettre à l'abri » sa compagne. Il a le choix entre les deux alternatives présentées dans la figure 5. La première consiste à prendre appui sur les qualités intrinsèques du nouvel habitat. La démarche s'inscrit alors dans la recherche de services associés au lieu de vie, situé principalement en milieu urbain et dans la sphère publique : il s'agit de se tourner vers la sociation. La seconde démarche vise à rapprocher le domicile des personnes qui comptent pour la conjointe, et dont elle pourrait bénéficier du soutien moral ou matériel si nécessaire. Ce rapprochement, souvent familial, s'inscrit dans la sphère privée et valorise le registre de la communalisation. En pratique, les deux démarches peuvent coexister, car jouer des deux registres garantit une plus grande sécurité pour les âgés et évite de faire reposer sur les proches la totalité du soutien. Se rapprocher d'un membre de la famille ne signifie pas en dépendre. Il s'agit de renforcer « l'entre soi » plutôt que d'attendre des proches qu'ils se transforment en aidants familiaux, aucune des deux générations (celle des aidants et celles des aidés) n'aspirent désormais à cette perspective. L'aspiration à se rapprocher de certains membres de la famille peut aussi être exprimée par la conjointe elle-même. Alain Thalineau a repéré ces situations auprès de celles qui avaient accepté au cours du parcours résidentiel les choix du mari, mais qui, lorsque celui-ci ne peut plus faire valoir les

---

<sup>117</sup> Nous reprenons le terme popularisé par Anthony Giddens (adapté d'Erik Erikson) : la sécurité ontologique est un sentiment qui permet de considérer la continuité de sa propre identité (poursuite de l'identité de soi).

considérations professionnelles qui conditionnaient les lieux de vie, est désormais invité à entendre les doléances de son épouse (Thalineau et Nowik, 2009).

Malgré leur faiblesse, des comportements d'anticipation ont plus souvent été repérés chez les femmes qui, davantage que les hommes, se projettent plus facilement dans une vieillesse pouvant prendre la forme d'un parcours de solitude. Quand elles sont en couple, elles cherchent à sensibiliser leur conjoint, qui s'avère d'autant plus réceptif à cette aspiration que sa santé est déclinante. Pour elles, c'est la perspective du veuvage qui est redoutée. Quand elles ne sont pas en couple, l'anticipation des femmes par rapport au vieillissement a été repérée chez des célibataires sans enfant, n'ayant par conséquent jamais eu à négocier leurs choix de vie avec un conjoint. Chez ces femmes, la mobilité résidentielle est d'autant plus facile à conduire après 70 ans qu'elles en ont fait l'expérience dans le passé (Nowik et Thalineau, 2008, p. 51) et qu'elles possèdent des ressources économiques et relationnelles. Pour une personne seule, le sens socialement construit d'un logement et d'un lieu de vie diffère de celui que lui accorde un couple qui y a vu ses enfants grandir et qui y a vécu sa conjugalité.

### ***Des marges d'action inégalement distribuées***

En vieillissant, déménager est rarement une décision évidente à prendre. C'est un choix qui résulte généralement d'une situation devenue inadéquate, où des contraintes objectives s'expriment, différemment perçues (subjectivement) comme telles par les intéressés (Passeron, 1990, p. 20). La prise de décision se réalise quand les individus pensent pouvoir y gagner en sérénité, en vue de protéger leur intégrité identitaire. Le déménagement est censé réduire les soucis quotidiens (baisse des revenus suite au décès, entretien du logement onéreux ou contraignant) et, étonnamment, peut aussi permettre de sécuriser les proches. Aux dires des personnes âgées, leurs enfants seraient plus sereins de savoir que leurs parents ont emménagé dans un logement apportant une nouvelle sécurité. C'est pourquoi ils encouragent parfois cette mobilité.

Toutefois, les capitaux économiques et sociaux possédés déterminent largement les marges de manœuvre en matière d'habitat et la propension à envisager un déménagement une fois que les individus sont installés dans la retraite. Inversement, quand ces capitaux sont réduits, les individus cherchent essentiellement la préservation de soi en cherchant à demeurer dans le domicile historique. Même quand le logement est une location, celui-ci comporte une valeur affective avec laquelle il est difficile de rompre s'il est le lieu d'une histoire familiale.

Les individus veulent conserver leur domicile car leur identité et leur sociabilité sont cristallisés autour de cet ancrage résidentiel, mais ils n'y parviennent pas toujours.

Concevoir un déménagement avec l'avancée en âge est donc toujours plus concevable quand les individus ont une expérience significative de la mobilité résidentielle, donc un moindre attachement local, et quand ils détiennent davantage de capital économique ou/et social (ce qui est généralement corrélé avec la pratique antérieure de la mobilité). Pour ces individus, imaginer le passage d'un logement à un autre logement se situe toujours dans le champ des possibles et déménager n'a rien d'une rupture biographique (Voegtli, 2004). Changer de domicile peut se faire sans mobiliser des préoccupations relatives au vieillissement, mais en tenant compte de la sociabilité et des activités que le nouveau territoire peut apporter. Ces déménagements sont assumés et renvoient à des choix de vie associés aux qualités du nouvel habitat. Cette mobilité est encore plus évidente à concevoir pour les personnes qui décident de s'installer dans leur résidence secondaire et revendre la résidence principale afin de « liquéfier » du patrimoine. Il s'agit généralement des personnes qui s'inscrivent dans la logique de la villégiature et qui sont capables d'envisager une *mobilité de confort* même à un âge avancé (Thalineau et Nowik, 2009, p. 107). Ce déménagement ne remet pas en cause leur identité.

Les retraités de « milieu de retraite », réceptifs à la mobilité, appartiennent donc à des catégories sociales plus favorisées. Ils accordent une grande importance au temps des loisirs, à leur épanouissement personnel, à leurs cercles de connaissances, et ne veulent pas seulement dépendre du temps familial. Dans notre recherche MLO, leur proportion parmi l'ensemble des retraités est modeste, mais supérieure à celle que nous imaginions au début de la recherche. Leur attitude est aussi encouragée par un état de santé relativement bon. Cependant, une éventuelle dégradation de leur état de santé, la survenue d'un accident de la vie (dont le veuvage s'il s'agit d'un couple) pourraient les conduire à modifier leurs comportements, soit en privilégiant un ancrage, soit en recherchant ailleurs des formes de soutien. Compte tenu de leurs dispositions affinitaires, nous supposons que ce soutien se situerait dans la sphère publique plutôt que dans la sphère familiale.

Cette posture, qui s'affranchit des relations de dépendance à la sphère familiale et modifie les relations intergénérationnelles nous a conduits à parler de mobilité « hédoniste » pour en qualifier la forme la plus prononcée (Nowik et Thalineau, 2008, p. 139). Elle suppose une certaine croyance dans la possibilité de trouver sur le nouveau lieu d'installation, des relations librement consenties et des activités suffisamment plaisantes. Malgré les ressources économiques et culturelles qui caractérisent ces « individus individualisés » (de Singly, 2003),

leur éventuelle fragilité les met en situation de dépendance potentielle vis-à-vis de la collectivité, des politiques de la vieillesse.

Si cette conception de la retraite devait s'accroître avec les nouvelles générations de retraités, elle serait le signe d'une individualisation renforcée. Elle pourrait aussi annoncer des revendications nouvelles à l'égard des politiques publiques de la vieillesse, afin de bénéficier de services plus étendus, mais aussi d'une offre résidentielle adaptée au vieillissement et à une certaine conception de la sociabilité.

## **Synthèse**

L'enquête MLO a mis en évidence trois grandes logiques idéal-typiques de la mobilité résidentielle observée entre 55 et 85 ans qui trouvent leur cohérence dans l'orientation du soutien et le type de socialités recherchées : - la logique « Services » consiste à déménager pour localiser son domicile dans un lieu sécurisant (logement adapté au vieillissement et/ou proximité de certains services), - la logique « Famille » vise à déménager pour des raisons relationnelles (généralement pour se rapprocher d'un membre de la famille), - et la logique « Villégiature » a pour ambition de maintenir ou redéfinir des activités de loisirs et vivre dans un lieu plaisant. Des trois logiques, la première est la plus en lien avec le vieillissement individuel (des difficultés liées à la santé y sont souvent associées), la deuxième peut éventuellement l'être en tendant vers un renforcement de la famille-entourage locale (Bonvalet, 2003), tandis que la troisième renvoie davantage à des mobilités de confort qu'à des mobilités d'ajustement de soi face au vieillissement.

Sans être exclusives l'une de l'autre, ces trois logiques sont structurantes des mobilités des retraités vieillissants. Elles n'ont pas la même importance selon les territoires étudiés, selon les caractéristiques sociales des individus et selon la position dans le cycle de vie (avant ou après 70 ans, mais cet âge n'est qu'un repère méthodologique). Pour autant que l'on puisse généraliser les constats à partir de notre échantillon de taille modeste, quand l'âge au déménagement est plus élevé, les mobilités qui privilégient les activités et les loisirs comme raison principale sont moins représentées, la proportion de personnes évoquant des considérations familiales se renforce (sur deux des quatre terrains considérés), mais ce sont surtout les arguments concernant la proximité des services de santé, des commerces, des transports en commun et les caractéristiques du logement qui sont davantage mentionnés (sauf à Villeneuve d'Ascq pour des raisons spécifiquement liées au caractère urbain de ce territoire et aux mobilités de courtes distances observées dans le Nord, typiques de sociabilités locales).

L'originalité de notre enquête MLO est d'avoir effectué des monographies sur des territoires de petite taille, montrant l'intérêt de raisonner à une échelle géographique fine pour apprécier la diversité des mobilités résidentielles à la retraite. La spécificité des quatre territoires est notamment inscrite dans les caractéristiques physiques des flux de déménagement, c'est-à-dire la distance parcourue entre le domicile à 55 ans et le domicile au moment de l'enquête. On constate que ces flux se singularisent selon les territoires en lien avec les motifs de la mobilité et avec leur éloignement par rapport à la région Ile-de-France, première région exportatrice de retraités vers les autres régions de France (Nowik et Bringé, 2016). D'un côté, Villeneuve-



d'Ascq, avec son environnement urbain, permet surtout de repérer des mobilités de proximité où les qualités de l'habitat (avec la présence associée des services) jouent un rôle dominant dans le choix d'emménager. D'un autre côté, le canton de La Souterraine, dans son environnement rural, concentre des mobilités résidentielles réalisées dans le contexte temporel immédiat de la retraite, avec la part des origines franciliennes la plus importante. La recherche des racines familiales et culturelles l'emporte parmi l'ensemble des déterminants de la mobilité. Entre ces deux pôles, les deux autres territoires (Amboise et Les Sables) présentent certaines similitudes. On y observe des populations de retraités migrants plus hétérogènes, tant du point de vue des origines géographiques et sociales, que des raisons pour lesquelles elles ont emménagé en Touraine ou sur le littoral vendéen. En Touraine et en Vendée, les trois grandes logiques précitées y sont mieux équilibrées. Contrairement aux deux autres territoires, les mobilités résidentielles attachées aux activités et aux loisirs y sont mieux représentées. Il est intéressant de constater qu'elles s'y maintiennent après 70 ans à un niveau qui montre que cette forme de mobilité n'est pas seulement repérable dans les migrations de retraite (Thomsin, 2005). Ceci laisse penser que le vécu de la retraite se modifie, que des comportements jadis observés chez les jeunes retraités sont repérables à un âge avancé sous l'effet de nouveaux modes de vie, du maintien en bonne santé, du niveau élevé de certaines pensions retraite, même si ces dispositions tendent à s'appliquer prioritairement aux septuagénaires les mieux dotés en ressources économiques, sociales et culturelles.

Par la comparaison entre les personnes ayant déménagé uniquement avant 70 ans et celles ayant déménagé après cet âge, il apparaît que les mobilités de « milieu de retraite » sont singulières. Elles s'observent principalement suite à un événement déclencheur et, sans qu'on puisse en faire une règle absolue, s'apparentent généralement à des *mobilités d'ajustement* modulées par des variables sociales. Elles ont tendance à être de moindre distance, mais ne sont pas systématiquement des mobilités « contraintes » (*a contrario* des mobilités de début de retraite qui sont très fréquemment des mobilités « choisies »). Néanmoins, quand l'âge augmente, les retraités conçoivent différemment l'intérêt d'une mobilité. Les décisions sont prises par des individus qui apprécient les formes du soutien qu'ils veulent ou peuvent mobiliser, et qui les conduisent à se rapprocher des services ou/et des proches. C'est en fonction de la pertinence de ces choix que le nouvel habitat s'avère ou non un lieu permettant de vieillir chez soi, de maintenir des activités et des relations sociales. Quand il s'agit d'une bifurcation résidentielle, décidée dans l'urgence suite à un événement déclencheur, le déménagement peut s'avérer le marqueur de l'entrée dans la vieillesse. La faible anticipation du vieillissement via la mobilité résidentielle est un résultat important de cette première recherche. A l'inverse, dans

le cadre d'une démarche préventive, le déménagement n'est qu'une étape supplémentaire d'un parcours résidentiel. Le nouvel habitat présente alors plus d'atouts pour constituer un support du vieillissement individuel.

\*

\* \*

L'analyse de la mobilité résidentielle est-elle différente pour les personnes qui se dirigent vers un habitat « intermédiaire » au cours de leur parcours résidentiel ? Cette mobilité a-t-elle un autre sens dans le parcours de vie ? Davantage de personnes cherchent-elles à anticiper sur le vieillissement en optant pour ces habitats ? C'est ce que nous allons vouloir savoir avec la recherche MHI, notre recherche suivante, traitant d'une mobilité résidentielle très particulière, puisqu'elle concerne des retraités qui déplacent leur domicile pour emménager dans un habitat qui leur est spécifiquement dédié.



**CHAPITRE 5 :**  
**Quand l'habitat accompagne la « vieillesse » -**  
**les habitats intermédiaires pour personnes âgées**

*Enquêteur : On disait tout à l'heure que le nombre de personnes âgées augmentera dans le futur. Comment vous voyez cette évolution au niveau de votre commune ? Les problèmes particuliers qui pourraient apparaître ?*

*M. le Maire : Ca nous soucie et on n'a pas vraiment la réponse. On pense qu'il y a un problème qui dépasse largement le cadre de notre commune. De toute façon, ça va être un problème national, ça c'est clair. Et imaginez des solutions, on n'a pas encore la réponse.*

*Maire d'une commune rurale de Touraine,  
Enquête MLO, juin 2007*



Pour introduire ce chapitre, il convient d'indiquer pourquoi nous avons engagé cette seconde recherche et de définir les « habitats intermédiaires », objet mal connu du grand public, voire de certains chercheurs ayant travaillé sur la prise en charge des personnes âgées dans le cadre de l'action publique.

Au cours de la recherche précédente, j'avais réalisé des entretiens avec des élus et des acteurs locaux de la politique de la vieillesse. Un de leurs constats, plusieurs fois évoqués, concernait l'absence de solutions à proposer aux habitants âgés de petites communes ayant fait part à la Mairie de difficultés liées à la mobilité quotidienne, empêchant d'accéder à des services trop éloignés (souvent absents de leur commune) et produisant des situations d'isolement géographique et relationnel. Chez certaines personnes, notamment celles ne résidant pas en centre-bourg, la localisation de l'habitation expliquait les problèmes rencontrés. Pour d'autres, la configuration du logement pouvait être l'obstacle principal, sa conception entravant la mobilité quotidienne. Les maires qui nous avaient fait part de ces situations n'avaient pas de solutions à proposer à leurs administrés, mais pensaient qu'un habitat adapté aux personnes à mobilité réduite, situé près des commerces et d'autres services de la commune aurait pu être une solution (la plupart des personnes âgées en milieu rural, ayant peu ou jamais déménagé, sont très attachées à leur territoire de vie). Selon les maires, une réponse de ce type ne pouvait être envisagée qu'avec l'intervention d'un bailleur social acceptant de bâtir en centre-bourg ; proposition selon eux difficile à concrétiser.

Lors des entretiens, nous fûmes considérés par nos interlocuteurs comme des « experts du vieillissement », si bien qu'ils nous sollicitèrent pour connaître les formules résidentielles ayant déjà fait leurs preuves pour répondre à la problématique présentée. De leur côté, les maires avaient songé à des habitats susceptibles d'accueillir des personnes fragilisées par le vieillissement, en perte partielle d'autonomie. Ils excluaient l'idée de la maison de retraite médicalisée (EHPAD<sup>118</sup>), formule non adaptée à la taille de leur commune et aux caractéristiques des personnes dont il était question. Ils semblaient cependant avoir du mal à imaginer un habitat autrement qu'en parlant « d'accueil de jour » ou de « centres pour personnes âgées », autrement dit en faisant référence à des structures publiques, connues, situées dans le secteur médico-social.

---

<sup>118</sup> EHPAD : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

La question des élus (restée sans réponse précise) fut le point de départ de la recherche MHI. Nous avons cherché dans un premier temps à produire un état des lieux des formes d'habitat susceptibles de répondre - au moins partiellement - à la problématique du vieillissement individuel, que ce soit en milieu rural comme en milieu urbain ; puis, dans un second temps, à connaître la population ayant fait le choix d'emménager dans des habitats « intermédiaires » pour poursuivre notre réflexion sur la mobilité résidentielle des individus âgés débutée dans la recherche MLO.

La recherche MHI a cherché à mettre à distance certains établissements sociaux ou médico-sociaux. Nous n'avons pas souhaité faire de nombreuses investigations vers les structures régies par le code de l'action sociale et des familles, regroupées sous le terme d'EHPA<sup>119</sup>, considérant *a priori* que le public âgé qui y était accueilli ne pouvait pas y instaurer une situation résidentielle analogue à celle d'un logement de droit commun, n'y étant ni propriétaire, ni locataire (les faits ont contredit ce postulat de départ). Nous aspirions essentiellement à faire un repérage d'habitats régis par le code de la construction et de l'habitation. Nous nous sommes concentrés sur des complexes immobiliers dédiés aux retraités, éventuellement fragilisés par le vieillissement, proposant de faire en sorte que le domicile apparaisse comme le plus « ordinaire » possible, afin de créer un « chez soi » à l'identique de n'importe quel autre logement.

Etudier les habitats intermédiaires et connaître leurs résidents est pertinent dans les *sociétés de la longévité*. Dans la perspective de la gérocroissance, les pouvoirs publics commencent à s'y intéresser<sup>120</sup>. Pour ma part, je souscris à l'hypothèse que dans les prochaines années, le marché du logement des retraités connaîtra des évolutions de la demande du fait de l'accroissement de la longévité et du processus d'individualisation. L'évolution des caractéristiques et des aspirations des retraités (mieux dotés en capital économique, social ou culturel que les générations plus anciennes), leur revendication au libre-arbitre en matière de logement<sup>121</sup>, invitent à repenser l'accompagnement du vieillissement en lien avec l'habitat.

---

<sup>119</sup> EHPA : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées. Les EHPAD sont une fraction des EHPA.

<sup>120</sup> Citons notamment le rapport de Muriel Boulmier pour le Secrétariat d'Etat au logement et à l'urbanisme intitulé « L'adaptation de l'habitat à l'évolution démographique : un chantier d'avenir », octobre 2009, 82 p.

<sup>121</sup> « Vivre à domicile est une aspiration largement partagée par les personnes âgées, y compris par celles qui sont très dépendantes. La satisfaction de cette aspiration doit être un des éléments majeurs d'une politique du

A l'avenir, pour les personnes en forte perte d'autonomie dont le nombre absolu ira aussi en augmentation, il faudra assurément davantage de places en EHPAD et des structures visant à respecter au mieux les droits et le mode de vie souhaité des personnes accueillies (Rapport Le Boulter, 2006) ; mais pour les autres retraités, les plus nombreux, l'expérience du vieillissement se fera au domicile, dans ce « chez soi » protecteur de l'identité et de l'autorité (Balard, 2010, p. 180). Cela passera sans doute par une évaluation des qualités et défauts de leur habitat (Renaut S., 2007), des déménagements, d'éventuels aménagements du logement, et par le recours à des services de soutien à domicile (il y a dans ce secteur des créations d'emploi à venir, mais leur rémunération demeure faible). Enfin, pour un moins grand nombre de retraités, une demande inédite vers des « habitats intermédiaires » verra le jour, c'est-à-dire vers des structures résidentielles ayant une dimension collective avec pour objectif de contribuer au « bien-vieillir ». Soutenue par le développement de nouvelles normes relationnelles entre les générations, cette évolution est déjà engagée.

Avant la recherche, nous méconnaissions la grande diversité des habitats intermédiaires, ce qui m'a conduit à parler ensuite de « nébuleuse » pour en qualifier les limites et les formes (Nowik, 2014c). Des travaux, peu nombreux, faisaient déjà état d'habitats situés entre le champ du logement ordinaire et celui du social et médico-social, selon que ces structures étaient censées accueillir plutôt des personnes autonomes, plutôt en perte d'autonomie (Argoud, 2008). La limite du classement réside dans le fait que la distinction entre les personnes dites « autonomes », fragilisées, ou en perte d'autonomie n'est pas facilement objectivable et s'avère évolutive dans le temps. Des différences entre les types de structures étaient aussi présentées par rapport aux acteurs qui en assurent la gestion : d'un côté, une catégorie regroupant des acteurs « publics », présentés comme économiquement désintéressés, de l'autre des acteurs « privés » qui ne seraient motivés que par l'aspect mercantile des projets résidentiels ; cette séparation laissant entendre que seuls les acteurs publics avaient une vraie préoccupation gérontologique et étaient en mesure de prendre « sérieusement » en charge la perte d'autonomie, puisqu'ils étaient placés sous le contrôle du Conseil général et des services de l'Etat<sup>122</sup>. La dichotomie nous semblait simpliste et partisane *a priori*, puisque que certains habitats intermédiaires hors EHPA (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées) ne

---

vieillesse, puisqu'elle ne peut être atteinte dans de nombreux cas que grâce à la mobilisation efficace des moyens de la collectivité. » Rapport Thierry et Palach, 1999, p. 37.

<sup>122</sup> Pour une présentation des acteurs qui interviennent dans le champ des politiques de la vieillesse et sur le rôle joué par le secteur lucratif, voir Argoud, 1998 (notamment partie II, chapitre 2).



sont pas du ressort des acteurs du logement recherchant le profit commercial. Nous avons repéré une offre d'habitats intermédiaires, émanant et gérés par des acteurs « publics » (public au sens large : bailleurs sociaux, collectivités territoriales, associations subventionnées, mutuelles, CCAS...), dont certains étaient donc les mêmes acteurs que ceux intervenant dans la construction des EHPA de type logement-foyer, Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA), et même parfois EHPAD (cf. les 14 terrains dont nous avons rendu compte dans Nowik et *al.*, nov. 2001, p. 65-109). De ce constat, nous en avons déduit qu'il serait finalement incongru de ne pas considérer aussi certains EHPA dans le champ de notre étude, même si les personnes y résidant ne versent pas de loyers (mais des redevances) et que la direction des établissements peut, unilatéralement, suite à perte d'autonomie jugée trop importante, prononcer leur éviction<sup>123</sup>. Intégrer certains EHPA (logements-foyers et MARPA) allait en outre permettre la comparaison avec les habitats intermédiaires non-EHPA.

En France, contrairement à d'autres pays occidentaux, l'offre d'habitats intermédiaires destinés aux retraités non dépendants est encore modeste. Les complexes conçus par des promoteurs immobiliers, les plus répandus étant les résidences seniors avec services, sont en outre méconnus, parfois caricaturés, surtout quand on les assimile à des réalisations nord-américaines, où les réalités sociales, économiques et culturelles sont très éloignées des modèles français ou européen. En France, l'ensemble de ces habitats intermédiaires (HI) est essentiellement défini par des acteurs qui pensent à *la place* (« pour ») des retraités vieillissants. Ils sont dès lors conçus par rapport aux représentations que les acteurs « privés » ou « publics » à l'origine de leur conception se font des besoins des personnes vieillissantes en situation de déprise : un cadre de vie agréable adapté à la perte éventuelle de mobilité, une sécurisation physique et un rehaussement du lien social pour lutter contre l'isolement (Thalineau, Nowik et Herpin, 2012).

Signalons qu'il existe une autre façon de penser et concevoir des habitats intermédiaires. Cette autre voie résulte d'initiatives portées par des individus-citoyens qui souhaitent être acteurs de leur vieillissement en faisant valoir une solidarité interpersonnelle. Ces réalisations sont portées par des groupes de personnes souhaitant concevoir un habitat collectif permettant de bénéficier de services communs et de promouvoir une logique d'entraide pour parer les effets du vieillissement (Charlot et Guffens, 2008 ; Mensch et Novy-Huy, 2008), plutôt que d'avoir recours à des services marchands (Nowik, 2014c, p. 34). Il s'agit de formules

---

<sup>123</sup> Afin de maintenir un Gir Moyen Pondéré (GMP) inférieur à 300 comme le prévoit la législation des EHPA.

que nous qualifions, avec Anne Labit<sup>124</sup>, « d’habitats partagés » ou « d’habitats groupés autogérés » (Labit, 2016, p. 145). Ces formules sont pensées *par* les retraités, mais souvent accompagnées pour la maîtrise d’ouvrage ou les financements par des acteurs publics (ce sont des caractéristiques qui facilitent leur repérage). Les habitants à leur initiative attachent une grande importance aux espaces partagés ; la co-location entre seniors en est la forme extrême. Habitats en voie d’institutionnalisation dans plusieurs pays d’Europe du Nord (Allemagne, Belgique, Suède, Danemark, Royaume Uni...), les habitats groupés autogérés sont encore très marginaux en France et ne concernent pas toujours les seules personnes âgées<sup>125</sup>.

Pour terminer cette présentation des habitats intermédiaires, il faut indiquer que son acception la plus ancienne s’avère être le « logement-foyer » (donc un EHPA), qui a diffusé certaines normes caractérisant ce type d’habitats dédiés aux personnes âgées. Mais ce dernier est défini à l'article R.351-55 du code de la construction et de l'habitation « *comme un établissement à caractère social qui assure le logement dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs et des locaux communs, [...] mis en place dans le cadre des financements HLM* ». A côté de ce concept historique en perte de vitesse<sup>126</sup>, dont le contrôle par l’administration entretient malheureusement la confusion avec les maisons de retraite médicalisées, il existe donc d’autres formules de résidences hors EHPA créées à l’initiative d’acteurs privés, de mutuelles, de bailleurs sociaux, etc. On observe une forte montée en puissance de ces dernières depuis deux décennies, notamment des résidences seniors avec services. Dans la plupart des cas, des professionnels, au nombre très variable selon les résidences (ce qui a une incidence directe sur le coût de revient pour leurs habitants), y assurent une surveillance « passive ». Ce premier service est généralement complété par des animations et un service de restauration pouvant prendre plusieurs figures : absence de cuisine sur place mais livraison possible de plateaux repas par un prestataire extérieur, cuisine sur place avec sous-traitance de sa confection, cuisine et confection sur place par les salariés de la résidence... Ces habitats intermédiaires ne sont pas conçus pour des personnes présentant des pertes majeures d’autonomie, mais en comparaison de logements ordinaires, la grande majorité

---

<sup>124</sup> C’est ma collègue Anne Labit qui, au sein de notre groupe de recherche, a spécifiquement étudié la création de ce type d’habitats, ainsi que la façon d’y vivre.

<sup>125</sup> Il existe aussi des habitats (co-locatifs ou non) entre personnes de plusieurs générations, ce qui n’en fait plus selon nous des habitats « intermédiaires », puisqu’ils ne sont plus « dédiés » aux retraités. La problématique du vieillissement n’est pas à l’origine de leur création.

<sup>126</sup> Suite au vote de la loi sur l’adaptation de la société au vieillissement (déc. 2015), les logements-foyers sont appelés à se transformer en « résidences autonomie ».

d'entre eux possède des qualités fonctionnelles à faire valoir (application *a minima* des normes handicapées pour les plus récents). Quand l'autonomie s'effondre, les résidents des habitats intermédiaires (et leur famille) peuvent toujours rechercher une prise en charge socio-médicale dans une institution, mais il n'y a pas d'obligation en la matière, *dès lors que l'habitat intermédiaire n'est pas un EHPA*. L'habitat intermédiaire hors EHPA, contrairement à ce que sa désignation pourrait laisser penser, n'est donc pas un habitat « de transition » pour patienter avant l'EHPAD.

Tous les habitats intermédiaires (surtout les non-EHPA) ont en commun de proposer un logement permettant de conserver la gestion de sa propre vie et une relative indépendance à l'égard du collectif. Sur la base de nos observations, trois caractéristiques permettent de caractériser ces formules résidentielles : elles proposent un logement fonctionnel, elles facilitent l'accès à des services proposés sur place ou à proximité immédiate de l'habitat, elles soutiennent les relations sociales grâce à la dimension collective d'une partie des lieux et aux activités offertes (Nowik, 2014c). Les concepteurs des habitats intermédiaires veillent à ce que du point de vue architectural, les complexes résidentiels et les logements s'apparentent à n'importe quel autre habitat ; seuls les espaces partagés (variables selon les résidences : salle d'animation, salon télévision, bibliothèque, salle de restauration, bar, salle de sports, etc.) les distinguent des habitats collectifs « ordinaires ».

### Méthodologie et terrains

Notre recherche MHI s'est échelonnée entre 2010 et 2013 en quatre phases. **Dans un premier temps, nos investigations avaient pour objectif d'apprécier les diverses formes des habitats intermédiaires et de chercher à en repérer de nouvelles.** La phase 1 de la recherche conduite par l'équipe CITERES, avec la collaboration du CEDETE, a consisté à faire un recensement le plus complet possible des habitats intermédiaires en région Centre. Nous avons pour cela utilisé le fichier FINISS (Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux) pour identifier les établissements de type EHPA. Pour les autres structures, non-EHPA, au cœur de notre projet, nous avons fait des recherches sur les Pages Jaunes et divers sites internet qui fournissent des listes de résidences pour personnes âgées. Dans les faits, ces sites donnent des informations incomplètes, sans toujours faire la distinction entre résidences avec services du secteur privé et logements-foyers. Nous avons également fait des investigations auprès d'informateurs pour localiser des projets plus innovants, de type « habitats (re)groupés pour personnes âgées » (HRPA). Pour certains, la question de savoir s'il s'agit d'habitats « intermédiaires » reste ouverte. Nous avons ainsi repéré des formules non médiatisées, situées en France métropolitaine et à l'étranger.

Sur la base de cette première phase, l'équipe a ensuite sélectionné 14 « terrains », en cherchant à englober la plus grande diversité. Les 14 habitats ont été visités afin de connaître leur projet initial, leur processus de création et leur fonctionnement actuel. Lors de cette deuxième période, notre travail a été guidé par le souci de comprendre le fonctionnement des habitats intermédiaires sélectionnés et de voir dans quelle mesure ils étaient le résultat des représentations

que les acteurs à leur origine avaient des besoins et du mode de vie des personnes âgées. Pour comprendre le jeu d'acteurs « publics » ou/et « privés » ayant participé à l'élaboration des projets, les chercheurs ont réalisé des entretiens avec des élus, gestionnaires, opérateurs immobiliers et architectes. La plupart de ces entretiens ont été enregistrés et ont duré entre 30 et 120 mn.

Le second objectif de la recherche était la connaissance des populations ayant fait le choix d'entrer dans un habitat intermédiaire. Il s'agissait de définir leur profil sociologique, de recueillir leurs attentes et satisfactions en matière d'habitat, de comprendre comment leur choix résidentiel s'inscrit dans un parcours social, familial, conjugal, et comment il se situe par rapport à la problématique du vieillissement individuel. Nous avons pour cela mis en place deux dispositifs d'enquête décalés dans le temps : un questionnaire en auto-administration (enquête HI-Q : Habitat Intermédiaire Questionnaire) puis des entretiens semi-directifs (enquête HI-E : Habitat Intermédiaire Entretiens).

**Le questionnaire** (troisième phase) a pris la forme d'un livret de 16 pages (cf. annexe 1 du rapport final de la recherche : Nowik et al., 2013) comportant 140 questions regroupées en différentes thématiques. Une première partie permettait de recueillir des informations sur l'identité sociale des individus, leur santé, leurs relations familiales, les attentes de solidarité et l'influence que la famille avait pu avoir sur le processus de mobilité. Les individus étaient ensuite interrogés sur leur parcours résidentiel et les motifs d'emménagement dans l'habitat intermédiaire. Puis on interrogeait les personnes sur la vie dans la résidence et particulièrement sur la dimension collective des lieux. Le premier volet du questionnaire se terminait sur des questions permettant de mesurer la satisfaction par rapport au logement et à l'habitat. Le second volet avait un caractère plus introspectif puisqu'il s'agissait de questions à caractère psychologique à l'initiative de notre collègue Nathalie Martin, psychologue du vieillissement. Sur la dernière page du questionnaire, nous invitons l'enquêté(e) à nous laisser ses coordonnées pour un éventuel entretien en face à face.

Pour la passation des questionnaires, nous avons décidé d'opter pour une méthode à mi-chemin entre l'administration directe et l'auto-administration par envoi de courriers. Nous sommes passés par l'intermédiaire des responsables de résidences avec lesquels nous avons mis en place un protocole d'information et de distribution des questionnaires. Cette coopération a été judicieuse dans la mesure où les habitats concernés représentent des lieux relativement « protégés » dans lesquels les résidents recherchent une certaine tranquillité. Il nous fallait donc l'accord de la direction des structures pour mener au mieux cette enquête. De surcroît, travailler en coopération avec les gestionnaires des sites a permis de donner à notre enquête une certaine légitimité aux yeux des résidents, améliorant le taux de réponses. Cependant, pour que les personnes interrogées comprennent l'intérêt scientifique de notre démarche, il a également fallu montrer l'indépendance de notre démarche à l'égard des intérêts de la direction.

L'enquête HIQ a été menée dans des résidences avec services, des béguinages, des foyers-logements, quelques MARPA, et d'autres formules d'habitats moins répandues. Certaines structures avaient déjà participé aux deux premières phases de la recherche, mais nous avons cherché à étendre l'enquête à l'ensemble du territoire national : plus de la moitié des résidences sollicitées se situent hors de la région Centre. La liste complète des 28 partenaires est présentée dans notre rapport final (certains possèdent plusieurs complexes résidentiels car ce sont des chaînes commerciales). Au total, nos questionnaires ont été distribués dans une quarantaine d'habitats intermédiaires. Le taux de participation, après relances, a été de 40 %, avec des variations entre 10 % et 80 % selon les structures. Au total, nous avons collecté 1153 questionnaires, dont une cinquantaine nous a été envoyé directement par les enquêtés qui voulaient passer outre la collecte que le gestionnaire de site proposait. L'importance des refus de participer est à considérer, car il repose principalement sur les caractéristiques du public sollicité, âgé ou potentiellement en perte d'autonomie. Ce constat est aggravé par la longueur du questionnaire, lequel a découragé un certain nombre de personnes qui n'ont pas répondu, ou seulement partiellement. Plusieurs de nos interlocuteurs dans les HI nous ont rapporté la réticence des personnes à remplir un questionnaire aussi long (fatigue, manque d'intérêt, difficultés à lire...). Ces remarques suggèrent une sous-représentation des catégories suivantes :

personnes très âgées ; personnes ayant un état de santé physique ou psychologique fragile ; personnes d'origine modeste ; personnes plus en retrait de la communauté ou très indépendantes vis-à-vis de la résidence et de son personnel, ayant de ce fait échappé aux opérations de relance. En tout état de cause, en l'absence de base de sondage relative aux habitats intermédiaires (HI) et à leurs occupants, il faut dire que notre population ne constitue pas un échantillon représentatif. La non représentativité n'a pas empêché la comparaison entre certains types d'HI.

A partir des questionnaires, nous avons procédé (quatrième phase) à la sélection de 35 personnes, pour effectuer avec elles **des entretiens semi-directifs** en face à face (enquête HIE). Les individus ont été choisis en fonction des motifs relatifs à leur emménagement dans l'HI. Nous les avons choisis suite à un tirage au sort, mais en veillant à réunir une variété de profils socio-démographiques selon le sexe, le type de résidence et le statut matrimonial. Pour ces entretiens, nous avons volontairement écarté les résidents de foyers-logements et de MARPA, préférant nous centrer sur la population la plus méconnue des habitants des HI. Les entretiens, d'une durée moyenne de 90 mn, se sont déroulés au domicile des intéressés. Nous avons interrogé les résidents sur les raisons et le déroulement de leur mobilité en HI, sur l'influence que les proches avaient pu jouer à cette occasion, plus généralement sur leur expérience de la mobilité résidentielle. Nous avons aussi abordé les relations et solidarités familiales, l'expérience du vieillissement (le besoin d'aide au quotidien, les manières d'envisager la fin de vie) et enfin la vie dans la résidence : le sentiment d'être chez soi (ou pas), les activités dans la résidence et à l'extérieur de celle-ci, les activités quotidiennes ; et enfin leur avis sur leur logement et leur habitat.

### **5.1) Une mobilité résidentielle vers un habitat intermédiaire**

Pour quelles raisons des individus décident-ils à un moment de leur parcours de vie de s'installer dans un habitat intermédiaire, décision qui impose la réalisation d'une mobilité résidentielle ? Compte tenu du caractère particulier de ces complexes immobiliers, nous pouvons supposer que les individus qui s'y installent se distinguent de la population générale des retraités effectuant une mobilité résidentielle. Pour cela, il nous faut regarder dans quelle mesure les services proposés au sein des HI sont pris en compte par leurs habitants. Plus fondamentalement, nous voulions savoir si emménager dans un habitat intermédiaire est un événement « ordinaire », c'est-à-dire rien de plus qu'un « énième déménagement » à considérer comme les autres mobilités caractérisant le parcours résidentiel - plus ou moins étoffé - des individus sociaux, ou s'il s'agit d'un événement établissant, du fait du vieillissement individuel, une distinction franche avec l'étape résidentielle antérieure.

En débutant notre recherche, nous faisons l'hypothèse que les résidents des habitats intermédiaires étaient des personnes ressentant les premières limitations liées au vieillissement individuel, pouvant s'exprimer sous des formes diverses. Pour celles que nous supposons en situation de déprise (Barthe, Clément et Drulhe, 1988 ; Clément et Membrado, 2010), il nous semblait que l'emménagement dans un habitat intermédiaire devait plutôt relever d'une bifurcation résidentielle, c'est-à-dire d'une mobilité modifiant radicalement le cours de l'existence, du fait, certes, des spécificités de l'habitat, mais aussi du moment où le déménagement intervient dans le parcours de vieillissement, pour des individus n'envisageant plus le maintien dans un logement « ordinaire » (précisons que notre population composée de 1157 individus a un âge moyen de 82,7 ans et que celui-ci valait 78,6 ans à l'emménagement). La rupture résidentielle aurait constitué le cas extrême de la bifurcation, quand l'individu n'a plus d'autres choix à l'issue de son déménagement que de remettre une partie de son existence entre les mains des professionnels qui l'entourent, envahissant son domicile et son emploi du temps, donc son espace privé. Les habitats intermédiaires ne se prêtaient pas *a priori* à ce type d'interprétation, mais pour véritablement le savoir il était nécessaire d'apprécier la manière dont les personnes qui emménagent dans un habitat intermédiaire maintiennent le sentiment du « chez-soi » et s'approprient leur nouvel espace de vie. Dans le cas d'une forte déprise, affirmer que toutes les personnes parviennent à reconstruire ce sentiment à l'identique de l'avant-dernier logement était une proposition à soumettre à l'examen des faits. Sans dévoiler notre conclusion, nous pouvons dire que nos hypothèses initiales étaient incomplètes, notamment parce que nous méconnaissions ce que les individus attendent d'un habitat intermédiaire. Pour certains, qu'il

faut situer socialement, cette forme d'habitat s'avère non seulement une ressource, mais aussi un moyen d'anticiper l'inadaptation redoutée de l'habitat dans la perspective du vieillissement individuel.

Nous avons vu dans le chapitre précédent qu'au cours des parcours de vie, lors d'un déménagement « ordinaire », la localisation et les caractéristiques du logement sont des aspects plus ou moins importants du processus de décision. Avec l'avancée en âge, la décision d'entrer dans un habitat intermédiaire, elle, est un choix comportant un plus grand nombre de paramètres. Choisir ce type d'habitat, c'est généralement rejoindre d'autres personnes de la même génération que soi, ayant a priori des préoccupations semblables. C'est se mettre consciemment à l'écart des habitats « ordinaires » accueillant des ménages composés de familles (avec d'éventuels enfants à charge). Dans un habitat intermédiaire, on repère aussi des personnes présentant des marqueurs de la vieillesse (stature corporelle, mobilité lente, aides techniques à la marche...), indiquant à l'observateur que la décision d'emménager dans un habitat intermédiaire est un possible point de basculement vers une autre étape du cycle de vie.

### ***Les raisons d'emménager dans un habitat intermédiaire : trois grandes logiques.***

En interrogeant plus d'un millier de personnes « âgées » avec un questionnaire auto-administré sur leurs raisons de s'installer dans un habitat intermédiaire (cf. annexe méthodologique ci-dessus pour la présentation de la méthodologie et des corpus), trois grandes logiques ont été repérées, regroupant certains des motifs proposés dans le questionnaire<sup>127</sup> :

---

<sup>127</sup> Nous avons repéré ces logiques grâce à une analyse factorielle des correspondances. Les douze raisons proposées dans le questionnaire à la question « *Pour quelle(s) raison(s) avez-vous choisi de déménager dans le logement que vous occupez actuellement ? (vous pouvez cocher plusieurs cases)* » étaient :

- 1 - parce que vous vouliez avoir plus de relations avec des personnes
- 2 - parce que vous recherchiez un nouveau mode de vie
- 3 - pour retrouver la région de votre enfance
- 4 - parce que la localisation de l'habitat vous semblait plus adaptée
- 5 - pour vous rapprocher de votre famille
- 6 - parce que vous vous sentiez en insécurité dans votre précédent logement
- 7 - parce que vous vous sentiez isolé(e)
- 8 - parce que vous avez eu un problème de santé
- 9 - parce que votre conjoint(e) a eu un problème de santé
- 10 - parce que votre logement précédent n'était plus assez adapté à votre niveau d'autonomie
- 11 - parce que vous aviez besoin d'aide pour certaines tâches quotidiennes
- 12 - pour une autre raison

Dans un second temps, il était demandé aux personnes de choisir la raison la plus importante. Nous pouvons donc faire des analyses sur l'ensemble des raisons évoquées et sur la raison principale.

1) Une logique ancrée sur la « famille » : il s'agit de personnes qui ont voulu se rapprocher d'un membre de leur famille, principalement d'un enfant (raison principale du déménagement pour 15 % d'entre elles) ou qui ont souhaité retourner vivre dans la région de leur enfance. Ces répondants sont plus souvent des personnes seules et plus âgées que la moyenne.

Les entretiens réalisés après les questionnaires ont permis d'illustrer et d'approfondir les différentes logiques. Nous en avons choisi un extrait pour illustrer cette première logique. On a ici affaire à une femme qui a réalisé trois mobilités résidentielles depuis sa retraite, passant d'une recherche de proximité avec ses amis à une double relocalisation auprès des membres de sa famille, associant lors de son troisième déménagement l'aspiration à vivre près de sa fille et l'entrée dans un habitat intermédiaire. Pour cette personne, les déménagements sont toujours justifiés par la volonté de maintenir la relation aux proches.

*Mme P. : Quand j'ai divorcé, je suis d'abord allée près de [commune X] auprès de mes amis.*

*Enquêteur : D'accord*

*Mme P. : Après mes amis, je suis allée en Bretagne auprès de mes frères et sœurs*

*E : D'accord*

*Mme P. : Et après, ma fille a eu son changement [professionnel] donc, et je suis venue ici... pour me rapprocher de ma fille*

Madame P., 79 ans, divorcée, ancienne catégorie intermédiaire

2) Une logique qui relève du « mode de vie » : elle comprend des personnes qui recherchent par le déménagement de nouvelles activités et de nouvelles relations sociales. C'est une logique d'action qui concerne une proportion modeste des personnes de notre corpus : 10 % des répondants indiquent qu'il s'agissait de la raison principale, et plus souvent des couples et des personnes plus jeunes que la moyenne. Cette logique est éloignée des représentations que le public se fait des habitats intermédiaires.

Dans l'exemple qui suit, la personne vit en résidence avec services et est issue du milieu ouvrier (ce qui contredit l'idée selon laquelle le coût des habitats intermédiaires est tel que ces derniers ne seraient accessibles qu'aux personnes ayant des niveaux de retraite très élevés). Madame C. témoigne de sa conception de la vie et du temps qui passe en indiquant qu'il faut lutter contre le vieillissement et les problèmes de santé, dont elle a malheureusement fait l'expérience, reconnaissant que le fait de vivre en couple peut participer de cet état d'esprit positif.



*Mme C. : Moi je me sentirai interdite quand je ne pourrai plus bouger. [...] Non, non, on ne s'arrête pas, j'aurais plutôt tendance à booster mon mari. [Rires] Non, mais je crois qu'il ne faut pas se laisser aller, c'est comme ça qu'on ne vieillit pas.*

*Enquêteur : Le fait d'être en couple, est-ce que ça stimule ?*

*Mme C. : Ah oui. Ah oui ! C'est pour ça que je dis toujours, j'aimerais mieux partir la première.*

Madame C., 73 ans, mariée, ancienne ouvrière

3) La dernière logique rime avec « protection de soi » : elle regroupe les déménagements qui se sont produits car les personnes avaient des problèmes de santé, ou parce qu'elles possédaient des logements non adaptés à leurs capacités fonctionnelles, ou encore parce qu'elles avaient besoin d'être aidées pour certaines tâches quotidiennes. Dans notre échantillon, 38 % des enquêtés s'inscrivent spécifiquement dans cette logique, plus souvent des personnes en couple. Signalons que les hommes sont relativement plus nombreux que les femmes à déclarer avoir déménagé car leur conjointe avait eu un problème de santé. Face à la maladie ou au handicap de leur épouse, ces derniers avaient des difficultés à faire face aux tâches quotidiennes au sein du précédent logement, comme le montre ce troisième exemple où le mari se présente comme le protecteur de sa conjointe.

*M. M. : ... Et y'a la fatigue aidant, quoi !*

*Enquêteur : De vous ? Ou de votre compagne ? Qui a été plus tôt fatigué ?*

*M. M. : Plutôt mon épouse, parce que, euh... je me suis dis : « s'il t'arrive quelque chose, comment va-t-elle faire ? » Elle n'a pas de solution de son côté ! Alors, j'ai dit : « bon, ben, il faut absolument qu'on change ! »*

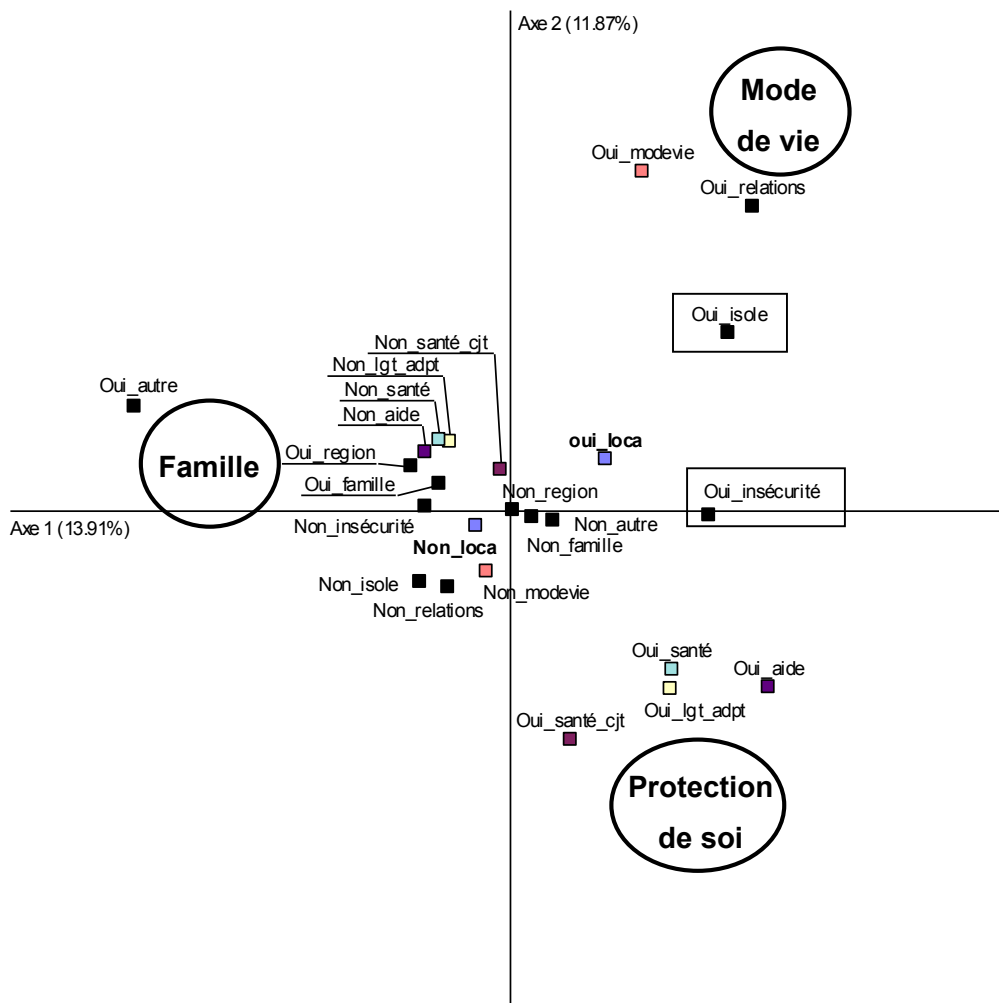
Monsieur M., 85 ans, marié, ancien cadre

Il faut rappeler que les personnes interrogées appartiennent aux générations nées essentiellement dans les décennies 1920 et 1930. Comme on le sait, dans ces cohortes, les tâches domestiques étaient très souvent prises en charge par les femmes seules. Ces hommes, mal à l'aise avec le travail du « care », souhaitent mettre à l'abri leur conjointe, dans l'hypothèse - la plus plausible - où elles leur survivraient. Ils attendent au final de l'habitat intermédiaire un soutien pour leur épouse grâce aux personnels présents dans le complexe immobilier et aux services marchands disponibles localement.

La figure qui suit montre le repérage des trois logiques énoncées ci-dessus à partir de l'analyse factorielle des correspondances, mais aussi la position des autres modalités de la question relative aux motifs de l'emménagement (cf. la liste dans la note qui précède). Le

premier axe (horizontal) montre que lorsque le rapprochement aux membres de la famille est recherché, les raisons relatives au changement de mode de vie ou encore à la protection de soi restent en retrait. L'axe des abscisses désigne de la sorte l'orientation de la sociabilité : la majorité des individus considérés dans le cadre de cette recherche cherche à ne pas se mettre à la charge de leur famille via leur choix résidentiel. Le second axe (vertical) permet de constater une opposition entre la logique propre à la quête d'un certain « mode de vie » et celle visant la « protection de soi » : les personnes demandeuses de relations sociales se situent dans une logique qui se différencie radicalement des personnes qui cherchent à lutter contre leur vieillissement par un allègement des contraintes du quotidien.

**Figure 6 : Analyse factorielle des correspondances des motifs du déménagement en habitat intermédiaire**



Certains motifs restent à l'écart des trois logiques explicatives d'emménagement dans un habitat intermédiaire (c'est pourquoi les trois logiques ne regroupent pas tous les individus).

C'est le cas du sentiment d'insécurité dans le précédent logement et de celui d'être isolé<sup>128</sup>. Ces deux motifs concernent respectivement 12 % et 9 % des répondants, principalement des femmes, veuves dans la majorité des cas. En fait, ces motifs semblent porteurs de plusieurs significations :

- Le sentiment d'isolement est à comprendre comme un sentiment de solitude, un manque de relations sociales. Nous nous appuyons pour le dire sur les entretiens réalisés avec les résidents après les questionnaires. Il se rapproche dans ce cas des modalités liées aux relations sociales et donc à la quête d'un certain « mode de vie ». Dans d'autres cas, il exprime l'expression d'un isolement géographique (par exemple habiter seul(e) une maison, sans contact avec les voisins) entraînant une crainte de ne pas être secouru(e) en cas de problème de santé. Ici, il s'agit plutôt d'une recherche de « protection de soi ».

- Quant au sentiment d'insécurité, il peut être interprété comme une appréhension vis-à-vis d'un éventuel problème de santé, la crainte d'une intrusion au domicile, la peur d'une agression lors des déplacements à l'extérieur du domicile, etc. Ces inquiétudes peuvent se développer sous l'effet de l'âge. Les femmes évoquent plus souvent que les hommes cet argument, et aussi davantage les personnes de catégories sociales modestes.

### ***Des logiques qui expriment différentes attentes au sein de l'habitat intermédiaire.***

Les différentes raisons d'entrer en habitat intermédiaire apparaissent donc conditionnées par l'orientation de la sociabilité (importance accordée à la sociabilité familiale ou à des relations électives) et par la recherche de soutiens au vieillissement. On retrouve ainsi des similitudes avec l'enquête MLO. Pour certains résidents (situés à gauche de l'axe des ordonnées de la figure 6), l'habitat intermédiaire est avant tout une localisation qui permet de vivre à proximité des proches, tout en maintenant la « bonne distance » : ne pas être éloignés géographiquement sans peser pour autant sur la vie quotidienne des membres de la famille. Pour d'autres (situés à droite du même axe), le choix de l'habitat intermédiaire est en lien avec des besoins auxquels le complexe immobilier est censé pouvoir répondre : - plus de lien social, plus d'activités en accord avec un certain « mode de vie » : cela est rendu possible par le

---

<sup>128</sup> Un argument est aussi évoqué concernant la localisation. Il se situe au centre de la figure 1, car il est lié à beaucoup d'autres motifs.

regroupement dans un même ensemble immobilier de personnes appartenant aux mêmes générations et ayant les mêmes attentes, mais aussi grâce aux animations que proposent les résidences ; - une mise à l'abri pour les résidents en quête d'une certaine « protection de soi » : les individus la recherchent par la conception des locaux et logements, mais aussi grâce aux services proposés sur place (notamment la restauration), à la présence d'un personnel à demeure, ponctuellement dans la journée ou en permanence selon les résidences.

Ces logiques différentes conduisant à l'entrée en habitat intermédiaire n'empêchent pas une forte majorité de personnes enquêtées d'être particulièrement réceptives à la « protection » que leur offre leur résidence. Si l'on considère tous les motifs de mobilité indiqués par les répondants, 60 % ont indiqué au moins l'un des motifs lié à la protection de soi ou de son conjoint : un problème de santé, un logement non adapté, un besoin d'aide au quotidien. Si l'on y ajoute les personnes exprimant un besoin de sécurisation et celles se sentant isolées (soit une source d'insécurité potentielle), on constate que les trois quarts des personnes interrogées ont évoqué au moins l'un de ces motifs (ce sont des personnes plutôt situées vers le bas de la figure 6). Il en ressort que l'entrée dans un habitat intermédiaire se présente fréquemment comme une réponse à une situation résidentielle devenue insatisfaisante pour des raisons en lien avec une inquiétude existentielle, des problèmes de santé et des limitations fonctionnelles ; ce qui distingue ces mobilités résidentielles (vers un habitat intermédiaire) de celles présentées dans le chapitre précédent, moins souvent motivées par ces aspirations. Du fait du vieillissement et des difficultés qui en résultent, la plupart des personnes attendent une re-sécurisation de leurs conditions de vie à travers leur présence en habitat intermédiaire. Cette aspiration s'avère en phase avec la logique de la déprise : des personnes font le choix de se défaire d'un logement qui ne permet plus d'assurer une sécurité ontologique suffisante pour soi ou pour le couple ; elles accèdent à un habitat intermédiaire, parfois dans l'urgence, avec pour objectif de trouver dans le complexe immobilier le moyen de compenser les pertes liées au vieillissement grâce aux services, de réorganiser leurs activités pour trouver un équilibre personnel plus satisfaisant.

Une autre partie des enquêtés, minoritaire (personnes situées vers le haut de la figure 6), n'exprime pas les mêmes demandes. Ce sont principalement les personnes qui aspirent à plus de relations sociales et au rapprochement à l'égard des proches. En choisissant leur lieu de vie, en se rapprochant de la famille ou d'amis, en cherchant à faire de nouvelles relations, leur mobilité permet de reconsidérer les composantes sociales de leur vieillissement. La démarche s'interprète comme une logique préventive pour anticiper (retarder) d'éventuelles pertes d'autonomie. Il s'agit de maintenir une prise sur le quotidien et de ne pas céder aux

ennuis que le vieillissement individuel pourrait causer. De cette manière, la décision d'emménager en habitat intermédiaire n'a pas à être prise dans l'urgence. Elle est assumée par les individus, sauf pour ceux qui ont subi l'influence d'un tiers.

Au final, quelles que soient les logiques d'action, le sentiment de sécurité procuré par les habitats intermédiaires est mis en avant par quasiment toutes les personnes interrogées : 93 % des répondants sont « plutôt d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec la proposition « *Aujourd'hui, par rapport à mon logement précédent, je me sens davantage en sécurité* ». Ce satisfecit global signifie-t-il une appropriation du nouveau domicile à l'identique du précédent ? Du fait des spécificités de l'habitat intermédiaire par rapport à un logement « ordinaire », il faut pouvoir dire si cette mobilité est une étape de plus dans un parcours résidentiel ou si elle s'avère différente du fait du vieillissement. Des considérations qui précèdent, on voit que la deuxième proposition semble l'emporter. La mobilité vers un habitat intermédiaire relèverait d'une bifurcation résidentielle, mais pour confirmer ce résultat, il convient de regarder comment les résidents ont investi le nouveau domicile, et s'ils sont parvenus à en faire un logement « comme un autre », identique au(x) précédent(s).

## **5.2) Installer un nouveau « chez-soi »**

On sait que le domicile est un point d'ancrage particulièrement important pour les personnes vieillissantes (Pennec, 2013) qui y trouvent notamment la possibilité de se reconforter, de se reposer. Support de l'identité, lieu par excellence de la vie privée et de l'intimité, il permet de s'éloigner du monde social, de se préserver du regard de l'autre. Ces fonctions prennent une signification particulière lors de la déprise, pour les personnes qui sont dans une période de l'existence où leur « énergie vitale » est en baisse du fait de l'avancée en âge, lorsque qu'elles disent avoir « moins envie » et « être fatiguée », qu'elles aspirent à la tranquillité (Clément et Mantovani, 1999).

Les personnes qui vivent en habitat intermédiaire ont-elles réussi à maintenir le sentiment du « chez-soi » en s'appropriant le nouveau lieu de vie ? Font-elles, comme dans le passé, la même relation entre le domicile et la vie privée, alors qu'il convient de composer avec la dimension collective de certains espaces ? Précisons que les habitats intermédiaires ont pour prétention de proposer ce chez-soi pour justement se démarquer des institutions pour personnes âgées dépendantes. Si cet objectif n'était pas atteint, on pourrait supputer que la mobilité vers l'habitat intermédiaire serait ressentie comme une perte par rapport au logement précédent. Elle aurait alors conduit à un « chez-soi perdu » (Montandon, 2013).

### ***Certaines raisons d'emménager facilitent la reconstruction du chez-soi...***

Dans la quarantaine d'habitats intermédiaires où nous avons réalisé notre enquête, en moyenne 15 % des répondants déclarent « ne pas se sentir totalement chez eux », avec des variations allant de 0 à 20 % selon les structures immobilières. Pour une minorité seulement de résidents, il convient donc de parler de rupture pour évoquer leur mobilité résidentielle. Les autres ont reconduit leur chez-soi au sein de l'habitat intermédiaire, même si l'appropriation des lieux n'a pas toujours été évidente ou immédiate. L'étude des réponses en fonction des logiques à l'entrée montre de plus grandes différences, dans un rapport de un à quatre selon les raisons du déménagement (cf. Tableau 4 : entre 7,1 % et 27,7 % des répondants ne se sentent désormais pas chez eux).

Quand le lien social a été le moteur de la démarche (exprimée à travers la recherche d'un certain mode de vie, mais aussi d'un sentiment d'isolement et d'insécurité), le sentiment d'être chez-soi est le plus élevé : 91 à 93 % des répondants le partagent. A l'opposé, quand la localisation de l'habitat a été jugée plus importante par les individus que les services proposés

(logique du rapprochement familial ou « localisation de l'habitat jugée bien adaptée »), l'appropriation du domicile y est plus faible<sup>129</sup>.

**Tableau 4 : Sentiment de vivre chez soi selon les motifs d'entrée dans l'habitat intermédiaire (en %)**

« Aujourd'hui, par rapport à mon précédent logement, je me sens totalement chez moi »			
Motifs d'entrée:	D'accord ou tout à fait d'accord	Plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord	TOTAL
Logique "Mode de vie" (n=91)	92,3	7,7	100
Logique "Protection de soi" (n=342)	85,2	14,8	100
Logique "Famille" (n=132)	78,0	22,0	100
Vous vous sentiez isolé(e) (n=84)	92,9	7,1	100
Vous vous sentiez en insécurité dans votre précédent logt (n=107)	91,6	8,4	100
La localisation de l'habitat vous semblait plus adaptée (n=71)	81,7	18,3	100
Autres raisons (n=65)	72,3	27,7	100
Ensemble (n=892)	85,1	14,9	100

*La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 25,54$ ,  $ddl = 7$ ,  $1-p = 99,94\%$ .*

Pour comprendre ces réponses relatives au sentiment du « chez-soi », il faut considérer la dimension collective des habitats intermédiaires. Vivre dans un complexe résidentiel de ce type impose une certaine fréquentation entre voisins. A l'entrée, si le projet des individus était de profiter de cette dimension sociale, la satisfaction vis-à-vis du nouveau domicile a de fortes chances d'être au rendez-vous. Si le déménagement avait consisté avant tout à se rapprocher de ses enfants, la dimension collective des lieux a pu en revanche devenir une contrainte, voire une souffrance.

En pratique, les rencontres avec les voisins s'effectuent avant tout dans les parties collectives des complexes résidentiels. Ces espaces partagés qui sont constitutifs des habitats intermédiaires font l'objet de négociations entre individus pour leurs usages et appropriations. Ils prennent la forme d'un « chez-nous » quand les relations sont jugées bonnes et que les résidents apprécient de se tourner vers leurs voisins. Quand les relations sont qualifiées de difficiles à établir, le risque est grand de vivre les espaces partagés comme une atteinte au « chez-soi », et de ne jamais trouver sa place au sein de l'habitat intermédiaire. Son caractère collectif amène aussi à côtoyer des personnes qui présentent les stigmates de la vieillesse. Si l'objectif de certains résidents était de lutter contre le vieillissement en emménageant en habitat intermédiaire, la fréquentation des « vieux » contrarie l'appropriation des espaces partagés. Des stratégies de distinction, déjà mises en évidence par d'autres auteurs, apparaissent alors pour ne

<sup>129</sup> L'aspiration à la « protection de soi » se situe entre les deux autres logiques : 85 % des répondants se sentent chez eux dans ce cas.

pas se mélanger (Mantovani et Membrado, 2000 ; Caradec, 2008). Ce verbatim résume sans ambiguïté l'appréciation de certaines personnes déplorant la cohabitation avec des co-résidents qui présentent ces marques de la vieillesse, et dont certaines préfèrent alors développer des activités à l'extérieur de la résidence :

*« Il y a trop de gens handicapés. Ils perdent la tête, ils sont dans l'ascenseur, ils ne savent pas où ils vont, des trucs comme ça, ça arrive [...] On ne les aime pas les activités de la résidence, c'est bien pour les gens qui ne sont pas valides. »*

Monsieur C, 78 ans, marié, ancien technicien.

**[...] mais aussi l'orientation de la sociabilité et l'état de santé.**

En considérant les affinités à l'occasion des loisirs, le tableau 5 montre les orientations différentes des personnes qui répondent aux logiques « Mode de vie » et « Famille ». Les premières veulent prioritairement faire des activités avec des gens qui partagent les mêmes centres d'intérêts, et il est probable que ces personnes « s'élisent » mutuellement au sein de l'habitat intermédiaire ; les secondes valorisent fort logiquement les activités en famille (et non avec les ami(e)s). Par rapport à ces résidents caractéristiques de ces deux logiques, les personnes recherchant la « Protection de soi » sont deux fois plus nombreuses à déclarer ne pas avoir de loisirs. Leur fragilité occasionne manifestement un repli sur soi, donc sur la sphère domestique/privée.

**Tableau 5 : Sociabilités des loisirs selon les motifs d'emménager dans l'habitat intermédiaire (en %)**

<i>« Maintenant vos loisirs, préférez-vous plutôt les réaliser... »</i>						
	avec des ami-e-s proches	avec des gens qui partagent les mêmes loisirs	en famille	sans objet (je n'ai quasiment pas de loisirs)	seul(e)	TOTAL
Logique "Mode de vie"	19,8	48,5	17,8	6,9	6,9	100
Logique "Protection de soi"	17,9	33,5	23,6	13,1	11,9	100
Logique "Famille"	11,5	40,3	28,8	7,9	11,5	100
Vous vous sentiez isolé(e)	15,4	46,2	18,7	5,5	14,3	100
Vous vous sentiez en insécurité dans votre précédent logt	21,0	39,5	21,0	8,4	10,1	100
La localisation de l'habitat vous semblait plus adaptée	23,4	41,6	26,0	3,9	5,2	100
Autres raisons	18,8	26,1	13,0	17,4	24,6	100
Ensemble	17,8	38,2	22,4	9,9	11,7	100

*La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 51,79$ ,  $ddl = 24$ ,  $1-p = 99,92\%$ .*

Le sentiment du « chez-soi » a tendance à être plus fort quand l'ancienneté dans l'habitat intermédiaire est plus élevée. L'appropriation du domicile pourrait donc nécessiter du temps pour se (re)construire, surtout si la mobilité résidentielle qui a conduit vers l'habitat



intermédiaire est associée à d'autres étapes difficiles de l'existence. Puisque la durée temporelle est favorable à cette appréciation, on serait tenté de conclure que les habitats intermédiaires apportent un cadre de vie qui favorise la réorganisation des activités et le bien-être, et par conséquent la déprise. Mais la résilience joue aussi un rôle important. Malgré un sentiment du chez-soi affaibli, le temps fait son œuvre et les résidents s'accommodent de leurs nouvelles conditions de vie. Au sein des habitats intermédiaires, pour certains résidents, le caractère privé du domicile perd alors une partie de son exclusivité et de son intimité. Certaines personnes âgées conservent le contrôle exclusif des entrées dans leur logement, quand d'autres tolèrent que le personnel de la résidence puisse agir chez elles. Ces pratiques, caractéristiques d'une déprise qui s'accroît (Membrado *et al.*, 2008), sont les contreparties de la sécurisation que les individus vieillissants réclament afin de maintenir une certaine sérénité.

Notre conclusion provisoire consiste à dire que l'appropriation du domicile n'est pas systématique au sein des habitats intermédiaires, même si l'incapacité à produire du chez-soi ne concerne qu'une minorité des résidents. Les raisons qui ont conduit à l'emménagement y contribuent, mais on ne saurait se suffire de cet argument. La dimension collective des lieux peut être un obstacle à cette dynamique, ainsi que les problèmes rencontrés à cause d'une santé défaillante. On aura compris que ces variables font système, mais si la dimension collective des habitats intermédiaires peut poser problème, il faut maintenant considérer comment les services qui y sont disponibles modifient l'appréciation générale.

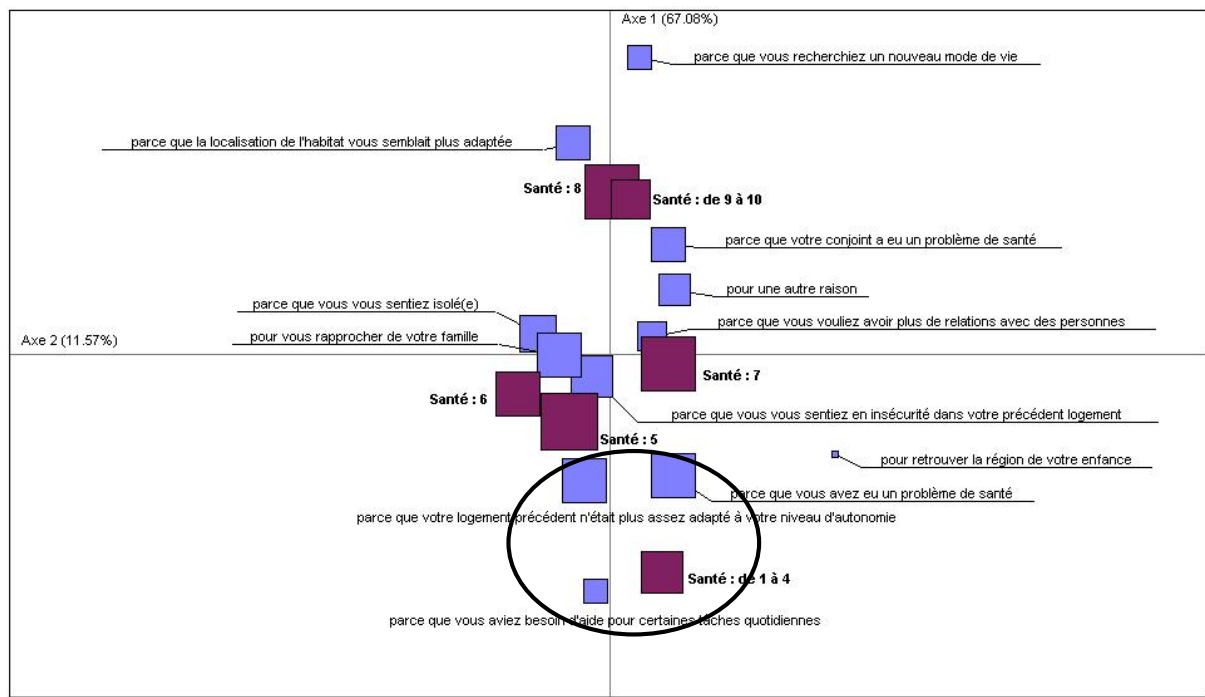
### ***Santé, déprise et habitat intermédiaire***

Pour discuter le lien entre l'emménagement dans un habitat intermédiaire et la déprise, il nous faut pouvoir disposer d'un indicateur, même imparfait, susceptible d'en évoquer l'existence. Dans le questionnaire, nous pouvons tenir compte de l'état de santé physique auto-déclaré par les répondants, car la logique voudrait que les personnes « âgées » qui considèrent avoir les problèmes de santé les plus prononcés soient les plus sujettes à la déprise (Meidani et Membrado, 2011).

La figure 7 permet de rendre compte de la manière dont ce niveau de santé se combine avec les motifs d'emménagement. Les personnes qui se déclarent en bonne santé (indice

supérieur ou égal à 8 sur 10<sup>130</sup>) sont davantage celles qui viennent chercher un nouveau mode de vie dans l'habitat intermédiaire<sup>131</sup>, une localisation, ouvrant sur de nouvelles possibilités relationnelles (pas nécessairement à l'intérieur du complexe résidentiel). A l'opposé, les personnes déclarant des problèmes de santé se retrouvent plus souvent dans trois des quatre motifs du pôle « protection de soi » (partie entourée sur le schéma ci-dessous). Le motif manquant est « parce que votre conjoint a eu un problème de santé ». Celui-ci est situé plus haut sur le schéma, ce qui montre que la santé du (de la) conjoint(e) n'est pas corrélée avec celle d'ego.

**Figure 7 : Analyse factorielle des correspondances : motifs principaux évoqués pour l'entrée en habitat intermédiaire et santé physique auto-déclarée (1 = très mauvaise / 10 = excellente)**



Si les personnes en quête d'une « protection de soi » sont, assez logiquement, en moins bonne santé, et donc peut-être confrontées à la problématique de la perte d'autonomie, trouvent-elles dans leur habitat intermédiaire, autre chose que la sécurisation passive proposée par le lieu ? Utilisent-elles davantage les services disponibles au sein des complexes immobiliers ?

<sup>130</sup> Les participants à l'enquête ont répondu à la question : « Comment jugez-vous votre santé physique, sur une échelle de 1 à 10 ? (1 très mauvaise / 10 excellente) »

<sup>131</sup> On constate que la recherche d'un nouveau mode de vie est ici dissociée de la volonté d'avoir des relations ou encore du sentiment d'être isolé.

### « Profiter » des services de l'habitat intermédiaire

A l'exception des répondants ayant évoqué la santé de leur conjoint, les personnes que nous avons regroupées dans la logique de la « protection de soi » sont paradoxalement celles qui ne souhaitent pas – du moins prioritairement - recevoir de l'aide d'un(e) professionnel(le) exerçant au sein de l'habitat intermédiaire. On aurait pu s'attendre à ce que les personnes ayant des problèmes de santé soient les plus utilisatrices des services proposés, sur place, au sein de l'habitat intermédiaire<sup>132</sup>. Cela n'est pas observé, et le constat se traduit parfois jusqu'à l'inverse. Elles préfèrent plutôt recevoir un soutien de la part d'un enfant, tout comme les personnes ayant voulu se rapprocher d'un membre de la famille. Cette recherche d'aide via les enfants est à analyser en lien avec le rôle joué par les proches dans la décision d'emménager. Il faut d'abord dire que les personnes ayant décidé d'entrer par elles-mêmes dans un habitat intermédiaire sont minoritaires : ce sont essentiellement celles qui évoquent comme motivations à l'entrée le mode de vie, la localisation et une « autre raison ». Les autres personnes déclarent, elles, avoir été influencées par des tiers, principalement par leurs enfants. Les personnes les plus influencées sont celles qui ont déclaré s'être rapprochées de leur famille. Celles ayant actuellement la moins bonne santé ont aussi été influencées plus que les autres par leurs enfants (et par des professionnels de la santé). Il semble même que leur emménagement n'aurait pas été concevable sans cette influence (ou soutien ?) des tiers. On notera les situations où les personnes, issues de milieux peu favorisés, ont accepté la mobilité vers l'habitat intermédiaire pour rassurer leurs enfants autant que pour se rassurer elles-mêmes. Nous ne manquons pas d'exemples de ce type :

*Moi, j'aurais mieux aimé rester chez moi, ça m'a fait quelque chose de partir et je me trouvais bien. Je n'étais pas en trop mauvaise santé, et j'aurais bien aimé rester encore chez moi. Mon fils m'a décidé à venir, bon.*

Madame R., 86 ans, veuve, ancienne ouvrière.

Finalement, les personnes ayant une moins bonne santé comptent donc davantage sur leurs proches que sur les ressources offertes au sein de l'habitat intermédiaire. Ainsi, les plus influencées par les tiers renoncent à gérer seules les conséquences du vieillissement. Les personnes acceptent le nouveau lieu de vie sans être totalement maîtres du choix de l'habitat, et elles en tirent en conséquence une moindre satisfaction. Cette posture ne dépend pas

---

<sup>132</sup> Selon les habitats intermédiaires, rappelons toutefois que ces services sont loin d'être équivalents.

exclusivement de leur moins bonne santé (puisque les personnes déclarant le rapprochement familial sont aussi concernées) mais cela en est un des aspects favorables.

A l'opposé, les personnes qui justifient (principalement) leur entrée dans l'habitat intermédiaire par des raisons en mesure de changer positivement le cours de leur vie s'avèrent les plus grandes utilisatrices des services proposés par leur résidence. Souhaitant contrer les effets du vieillissement, elles n'affirment pas seulement leur position d'actrices de la mobilité, elles sont également plus stratégiques à l'égard du mode d'habiter et s'inscrivent dans le « modèle d'autonomie » suggéré par J. Mantovani et M. Membrado (2000).

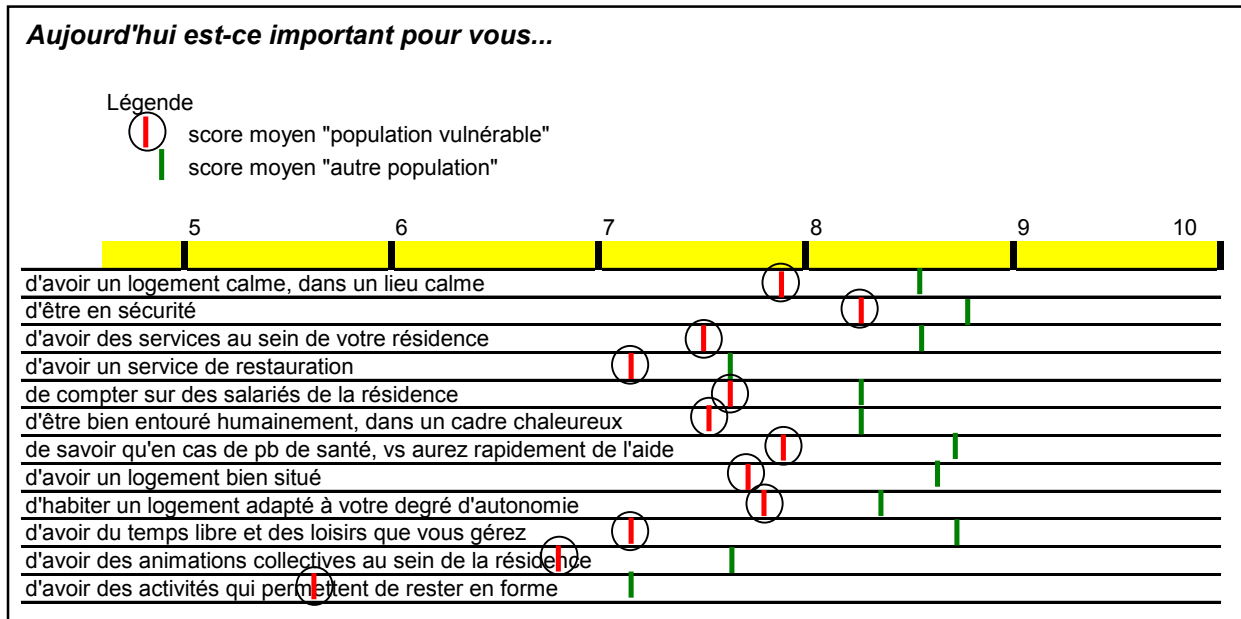
### ***Un repli sur soi causé par la vulnérabilité***

Pour préciser le moindre intérêt des services proposés au sein des habitats intermédiaires de la part de certaines personnes supposées pouvoir en tirer profit, on a identifié la sous-population de notre échantillon répondant à au moins l'un de ces quatre critères :

- être bénéficiaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ;
- avoir déclaré une santé physique entre 1 et 4 (auto-évaluation sur une échelle de 10 positions) ;
- avoir déclaré une santé morale entre 1 et 4 (auto-évaluation sur une échelle de 10 positions)
- avoir déclaré comme motif d'emménagement le besoin d'aide pour certaines tâches quotidiennes.

Ces critères, surtout quand ils s'additionnent, permettent de repérer les personnes les plus vulnérables de notre échantillon. Par rapport aux autres résidents des habitats intermédiaires, on constate alors, comme l'illustre la figure 8, que cette sous-population est systématiquement plus en retrait par rapport à des propositions relatives à la qualité de vie et elle a moins d'attentes à l'égard des services proposés par les habitats intermédiaires (« services » à entendre au sens large).

Figure 8 : Comparaison des réponses entre la population dite « vulnérable » et la population complémentaire



Les résultats concernant les personnes les plus vulnérables confirment les formes de résignation et de repli dont elles témoignent. Cette posture est caractéristique d'une déprise prononcée, que nous pouvons confirmer par d'autres propositions du questionnaire indiquant que ces personnes ont une faible estime d'elles-mêmes. Étonnamment, les résidents les plus fragiles sont donc les moins satisfaits d'habiter dans le logement et dans la résidence qu'ils occupent à présent. Ils sont les plus reclus à l'intérieur de l'habitat intermédiaire, se promenant moins et séjournant moins à l'extérieur de la résidence<sup>133</sup>. Quand ils sortent, ils le font plus souvent en étant accompagnés de quelqu'un. La restauration collective (proposée le midi et parfois le soir, à laquelle s'ajoutent des propositions de « goûter » l'après-midi), qui scande les journées, est l'activité principale qui leur permet de quitter le domicile. Les résultats confirment encore que les plus vulnérables ont moins de loisirs, et des loisirs en baisse par rapport à leur situation dans le précédent logement.

<sup>133</sup> On parle ici de séjours à l'extérieur de la résidence dès lors que certaines nuits sont passées en dehors de l'habitat intermédiaire.

### **Trois façons d'entrer en habitat intermédiaire**

Nous avons débuté notre propos en faisant l'hypothèse que la mobilité résidentielle vers un habitat intermédiaire pouvait relever d'une bifurcation résidentielle, consistant à redéfinir son habitat en tenant compte de composantes évolutives dans le temps : l'état de santé, les relations sociales, la capacité à maintenir ses activités quotidiennes.

Les quelques résultats proposés ici montrent d'abord que le sens de cette mobilité résidentielle diffère selon les individus. On distingue notamment ceux qui ont repensé leurs conditions de vie en entrant dans leur nouvel habitat, tandis que d'autres y ont recherché une mise à l'abri en lien avec leur vieillissement ; ceux qui avaient pour projet d'en profiter pour se rapprocher de la famille quand d'autres ont pris appui sur les services présents dans le nouvel habitat pour affirmer leur autonomie individuelle. Ces postures ont des conséquences sur la manière de développer des relations sociales au sein du complexe immobilier. Elles nous permettent de préciser la notion de bifurcation évoquée plus haut, en identifiant trois façons d'entrer et vieillir en habitat intermédiaire.

**La première** est incarnée par les personnes qui ont considéré l'entrée en habitat intermédiaire en se plaçant dans une logique d'anticipation et de prévention de leur vieillissement individuel. Ces individus âgés, qui déclarent au demeurant une santé relativement bonne, ont considéré qu'une façon de se prémunir des effets du vieillissement était de se doter de ressources permettant d'y faire face. Au sein de l'habitat intermédiaire, ils ont recherché de nouvelles relations et ont recomposé un « monde social » (un nouveau « chez-soi », une communauté pouvant produire de l'entre-soi) qui soutient leurs engagements. Ils ont également cherché à définir, avec l'offre proposée sur place ou en dehors de l'habitat intermédiaire, l'organisation de leurs activités sans dépendre de leur famille, exprimant ainsi un idéal d'autodétermination (Clément et Mantovani, 1999). Ces individus s'avèrent minoritaires dans notre enquête. Nous considérons leur déménagement comme une bifurcation résidentielle *active* en nous appuyant sur la typologie de Valentine Hélaridot (2010) dans la mesure où ces personnes ont construit leur choix, en sont globalement satisfaites, et n'envisagent pas de retour en arrière du mode d'habiter<sup>134</sup>. On constate que les femmes (hors couple), notamment celles n'ayant pas eu d'enfant au cours de leur vie et dotées d'un capital

---

<sup>134</sup> Mentionnons la possibilité d'un biais méthodologique puisqu'on a fait le choix de n'interroger que des personnes actuellement présentes en habitat intermédiaire. 5 % des personnes enquêtées ont tout de même déclaré avoir un autre projet d'habitation dans le futur, mais certaines, non sans humour noir, en indiquant qu'il s'agissait du cimetière.

culturel ou social supérieur à la moyenne, sont surreprésentées dans ce groupe ; ce qui s'avère cohérent avec l'affirmation de leur individualité et leur moindre possibilité à recevoir du soutien par la filiation.

**La deuxième façon** d'entrer en habitat intermédiaire est la plus représentée. Elle rassemble les personnes, souvent plus âgées que celles de la catégorie précédente, qui ont déménagé suite à des difficultés liées au vieillissement, parce que le maintien de certaines activités devenait difficile dans le précédent logement, après avoir pesé *le pour* (ce qui pousse à rejoindre un habitat intermédiaire) et *le contre* de cette mobilité (ce qui retient à rester dans son domicile). Le principe du déménagement l'a emporté car elles ont opté pour une mise à l'abri, ou celle de leur conjoint (plus souvent la mise à l'abri de la conjointe que du conjoint). A présent, au sein de l'habitat intermédiaire, ces individus recherchent une sécurisation qui prend différentes formes : rompre le sentiment d'isolement, choisir une localisation plus adaptée, avoir des enfants qui habitent à proximité, se savoir entourés par des professionnels assurant une attention bienveillante. Ce sont donc des bifurcations *imposées* par le vieillissement et par ses « déclencheurs » associés (début de perte d'autonomie, maladie...), mais *acceptées* par les individus (Hélaridot, 2010). Les personnes de ce groupe considèrent généralement que leurs soucis pour réaliser certaines tâches de la vie quotidienne ont diminué depuis leur emménagement dans l'habitat intermédiaire. Par conséquent, un processus de *reprise* est identifiable, mais leurs problèmes de santé pourraient contrarier cette perspective. Les couples et les catégories sociales favorisées sont surreprésentés dans ce groupe.

La situation est moins satisfaisante pour les autres résidents qui constituent notre **troisième manière** d'entrer en habitat intermédiaire. Il s'agit des personnes de notre échantillon ayant souvent décidé de déménager dans la précipitation, par exemple immédiatement après le décès du conjoint, suite à un accident de santé, parfois sous l'influence trop forte d'un tiers. Le caractère improvisé de la démarche n'a pas permis d'effectuer une mobilité résidentielle mûrement réfléchie. Ces bifurcations résidentielles sont caractérisées par leur *imprévisibilité* (Grossetti, 2010), mais elles confinent à la *rupture résidentielle* dans certains cas quand la dimension collective des lieux est trop pesante pour se réapproprier le chez-soi, et quand s'ajoutent à cela des problèmes de santé. On constate alors que les services proposés au sein de l'habitat intermédiaire sont moins appréciés et moins utilisés. L'emménagement dans l'habitat intermédiaire n'arrive pas à correspondre au mode de vie des personnes qui regrettent leur ancien logement. A trop résister à ce choix résidentiel, le risque pour ces individus est de se replier totalement sur leur domicile privé et de s'orienter à terme vers une déprise « ultime »

(Clément et Mantovani, 1999). Les personnes seules et les catégories sociales moins favorisées sont surreprésentées dans ce groupe : revenus en moyenne plus faibles, niveau d'études plus bas, positions socio-professionnelles antérieures plus modestes. Au-delà de leurs problèmes de santé, ces individus disposent de moins de ressources sociales pour s'adapter à un mode d'habiter qui valorisent les *supports relationnels* (Caradec, 2010) : les contraintes du collectif l'emportent sur l'intérêt que la dimension collective des lieux est censée offrir pour soutenir le vieillissement individuel.





## CONCLUSION :

### De la mobilité résidentielle aux modalités du vieillir

On peut débiter l'analyse des mobilités résidentielles des retraités en considérant les territoires quittés et les territoires d'emménagement, les distances entre les deux lieux, les caractéristiques des logements échangés (statut d'occupation, coût, taille...). Ces observations s'avèrent modulées par des variables socio-démographiques et sanitaires, telles que la position sociale, le sexe, la situation de couple et l'état de santé pour ne citer que les plus évidentes. Sous l'effet de l'avancée en âge, les modalités de ces variables se combinent et produisent des dispositions plus ou moins favorables à certaines mobilités résidentielles, voire à leur répétition. In fine, on s'aperçoit que la décision d'un changement de domicile est le résultat des rapports sociaux et de sexe dans lesquels les individus sont inscrits.

Pour aller plus loin dans l'analyse, on peut aussi rechercher les grandes logiques de la mobilité résidentielle (et ne pas se limiter à l'étude des déplacements physiques). C'est ce que nous avons essayé de faire au cours de nos recherches dans une approche « compréhensive » de la mobilité. Dans le chapitre 3, nous avons vu que tous les déménagements observés durant la retraite n'avaient pas la même signification, qu'il était pertinent de distinguer au moins deux formes de mobilité résidentielle : la mobilité de confort (ou mobilité de retraite) qui intervient principalement autour de la cessation d'activité, et la mobilité d'ajustement qui, loin d'être automatique, intervient plus tard dans le cycle de vie. Cette seconde mobilité fait souvent suite à un événement ayant modifié les conditions de vie dans le logement précédent, en lien avec la problématique du vieillissement individuel. En déménageant, tous les retraités ne poursuivent pas les mêmes finalités : certains veulent en profiter pour adapter le logement à d'éventuelles restriction de mobilité (supprimer les marches par exemple) tout en préservant au maximum leurs activités sociales dans un nouveau territoire de vie ; d'autres ont un besoin impérieux de retrouver une sécurité ontologique en emménageant dans un lieu qui re-sécurise ; enfin la mobilité peut devenir « contrainte » quand la déprise s'impose : ce sont les cas où les individus ne se sentent plus la force de pouvoir continuer comme avant là où ils vivent. Notre travail montre bien que dans ces situations, les individus vieillissants ont des ressources différentes à faire valoir, d'un point de vue économique, social et culturel. Plus les ressources sont faibles, moins les individus ont de marges de manœuvre, moins ils sont acteurs de leur mobilité.

Nos recherches ont montré l'existence d'une pluralité de motifs de mobilité à la retraite. Leur compréhension passe par leur inscription dans un système qui permet de les situer,

de visualiser leur proximité et de comprendre leurs finalités. En tenant compte de **l'orientation du soutien** et de **l'orientation de la sociabilité**, on met ainsi à jour un système d'interprétation sociologique des logiques de la mobilité résidentielle, valable pour les logements ordinaires comme pour les habitats intermédiaires.

La mobilité résidentielle est tout d'abord révélatrice du type de soutien que les retraités veulent mobiliser pour les futures années de leur vie. Cette logique est première. Elle se révèle à l'occasion d'un déménagement au moment où les personnes choisissent leur localisation. Le soutien attendu est fonction de nombreux critères. Certes, selon l'état de santé, certains déménagements sont plus stratégiques que d'autres du point de vue des soutiens, mais les préférences sont bien souvent déjà inscrites dans les parcours de vie et dans les inscriptions sociales que portent en eux les individus. Même quand les retraités déménagent jeunes - surtout s'ils envisagent leur mobilité comme étant la dernière -, beaucoup choisissent un lieu d'installation en considérant leur vieillissement futur et les soutiens qu'ils pourront mobiliser ultérieurement.

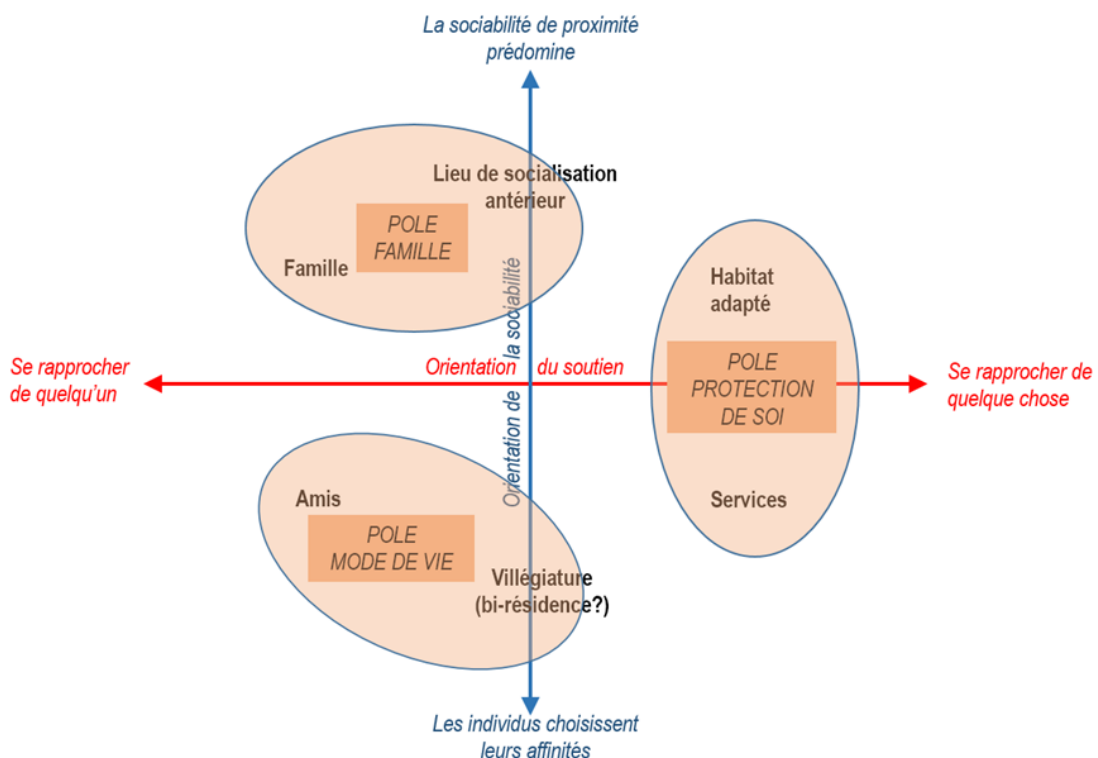
Quand les personnes déménagent en étant brutalement fragilisées par le vieillissement, la décision est parfois engagée rapidement, mais, là encore, elle est influencée par les pratiques et les interactions sociales antérieures : il n'est jamais anodin de *se rapprocher d'une tierce personne* à l'occasion d'un déménagement, qu'il s'agisse d'un choix résigné ou souhaité. Cette décision est rarement prise unilatéralement ; elle fait l'objet d'une négociation entre les « rapprochants » et les « rapprochés ». Cependant, tous les âgés ne choisissent pas leur nouveau logement en privilégiant la proximité physique à l'égard d'un proche. A l'instar des individus qui choisissent de rejoindre un habitat intermédiaire ou de ceux qui emménagent près des commerces et des infrastructures médicales, le souci de la sécurisation passe pour ceux-là par *le rapprochement à l'égard de services*, à entendre au sens large. En pratique, les deux postures ne s'opposent pas. A l'occasion d'un déménagement, il peut être tactique de jouer sur les deux types de soutien, c'est-à-dire se rapprocher de « quelque chose » (commerces, hôpital, gare, logement plus petit, habitat non isolé...) *et* de « quelqu'un », c'est-à-dire de personnes auprès de qui l'on sait pouvoir compter, dès maintenant ou dans le futur.

La mobilité résidentielle est aussi un marqueur de l'orientation de la sociabilité. Cette seconde logique va surtout différencier les mobilités qui visent à se rapprocher d'une tierce personne. Classiquement, on l'a dit, les sociabilités se distinguent selon que l'on privilégie les liens forts (les relations au sein de la famille, voire les amis de longue date quasiment assimilés à la famille) ou les liens faibles, c'est-à-dire des relations électives : des connaissances avec

lesquelles on entretient *a priori* des relations moins fusionnelles, et donc aussi moins contraintes. A la différence des premières, les liens faibles se nouent souvent au travers d'activités sociales (puisque les retraités ont rompu avec la constellation des relations professionnelles). Chez les personnes vieillissantes en situation de déprise, l'abandon de certaines activités peut alors interrompre la relation avec les connaissances qui y étaient attachées. *A contrario*, avec les liens forts, la nature des relations prédominent sur les activités, puisque les individus sont liés par des relations filiales. Même en l'absence de rencontres régulières, ces liens forts ne sont pas rompus.

Les deux recherches que nous avons conduites (MLO et MHI) confirment cette configuration des soutiens. La représentation schématique des types de soutien et de l'orientation de la sociabilité dans un plan à deux dimensions permet de positionner les grandes logiques évoquées dans les deux chapitres précédents. En rapprochant la logique « villégiature » (cf. figure n° 5) de la logique « mode de vie » (cf. figure n° 6), la logique « services » (figure n° 5) de la logique « protection de soi » (figure n° 6), on obtient alors la figure 9 qui propose une synthèse des schémas 5 et 6 présentés plus haut, faisant état de la mobilité résidentielle vers des logements ordinaires *et* vers des habitats intermédiaires.

Figure n° 9 : Orientations de l'action des mobilités résidentielles observées à la retraite vers des logements « ordinaires » et vers des habitats intermédiaires



Cette représentation théorique structurée par les deux axes présente les déterminants sociologiques des mobilités résidentielles. Les pôles n'expriment pas les mêmes attentes à l'égard du changement de domicile, ni les mêmes formes de soutien : selon la position des individus sociaux dans cet espace, les supports du vieillissement sont recherchés à destination des lieux, des proches ou des services.

Ainsi, le **pôle « mode de vie »** regroupe les décisions individuelles de retraités généralement très autonomes possédant des capitaux sur lesquels ces derniers peuvent s'appuyer. Leurs ressources individuelles leur permettent d'affirmer une recherche d'épanouissement lié au lieu, malgré l'avancée en âge. Comme nous l'avons vu, déménager est aussi pour eux l'expression du libre arbitre. Privilégiant les liens faibles, ils cherchent la bonne distance à l'égard des liens forts. Leur attitude ne consiste pas à exprimer une antipathie à l'égard de leurs proches, mais à éviter les situations qui limiteraient leur liberté d'action, du fait d'une trop forte dépendance à leur égard. Pour gérer leur vieillissement futur, ces individus ne compteront pas sur les liens familiaux, ou secondairement. En situation de déprise, ils s'appuieront sur les ressources du territoire, sur celles de leur habitat, sur leurs dispositions les amenant à reconduire au besoin une mobilité résidentielle.

Les individus situés dans le **pôle « famille »** expriment quant à eux la primauté des relations (souvent intergénérationnelles) au sein de la famille élargie, issues de parcours jalonnés de dons et de dettes avec les proches, d'histoire commune et de relations d'attachement. Ainsi, les personnes qui déménagent dans cette logique le font pour profiter d'un environnement humain qui leur est familier (aux deux sens du terme) sans se préoccuper des ressources du territoire (ou secondairement). C'est pourquoi, par exemple, même à un âge avancé, on constate des emménagements en milieu rural, malgré l'absence de services, si le but est de se rapprocher des membres de la famille. Pour ces personnes, la proximité à l'égard d'une fille (cas le plus fréquent) vaut plus que la proximité aux commerces, surtout lorsque la capacité à se mouvoir est réduite. Même dans les habitats intermédiaires, cette recherche de proximité à la famille est parfois la raison première de l'emménagement ; l'habitat n'est pas prioritairement choisi pour les services que propose le complexe immobilier, alors même que les individus paient ces services, mais pour le rapprochement à l'égard de l'aidant(e) familial(e) potentiel(le). Rejoindre le pôle famille ne s'observe pas seulement quand survient la fragilité. Les personnes ayant donné la primauté à la sphère familiale tout au long de leur vie active peuvent aspirer à s'établir auprès de leurs proches quand l'heure de la retraite arrive, pour renforcer la « famille-entourage locale ». Les retours vers les territoires de socialisation primaire relèvent de la même

attache, lieux et personnes étant indissociables, en particulier en milieu rural où la communauté s'élargit au voisinage avec qui une histoire commune est partagée<sup>135</sup> (Gucher, 2008).

Enfin, les individus du **pôle « protection de soi »**, fortement motivés par la recherche de sécurisation, vont donner la priorité aux services, sans dépendre des liens forts, parfois par absence de possibilité (pas de descendance par exemple), souvent par choix résigné dans un souci d'autonomisation des générations et des individus modernes (Castel, 2003). Le lieu de vie découlera de la recherche de certains services ; les qualités du logement seront évaluées avant d'être sélectionnées (pas d'entrave à la mobilité quotidienne). Pour ceux qui emménagent dans un logement ordinaire, l'accessibilité aux ressources gérontologiques du territoire est prioritaire, même s'il faut les monnayer pour y avoir recours. Pour ceux qui décident de s'installer dans un habitat intermédiaire pour obtenir cette « protection de soi », on constate paradoxalement un moindre recours aux services disponibles sur place. Nous observons ici des déménagements de personnes *tendanciellement* plus âgées que dans les deux autres pôles, souvent en situation de déprise. Toutefois, l'âge seul n'explique pas les limitations fonctionnelles : les positions sociales introduisent d'importantes variabilités au sein d'individus pourtant nés les mêmes années. Il faut concéder que cette « protection de soi » peut aussi passer par le rapprochement à l'égard d'un membre de la famille, mais celle-ci peut ne pas suffire, car elle est dépendante du « care » que les proches accepteront de fournir. Les individus rangés au sein du pôle « protection de soi » n'attendent donc pas une prise en charge des proches trop incertaine pour leur sécurisation, même si celle-ci peut venir en complément. Notons pour finir que pour certaines personnes non étudiées dans nos recherches (du fait des choix méthodologiques), le souci de la « protection de soi », associé à une incapacité à y faire face soi-même ou avec le soutien des proches, conduit alors à l'entrée en institution (EHPAD).

### ***Mobilités résidentielles et formes de solidarité***

De ce qui précède, on comprend que les mobilités résidentielles des retraités apportent des informations allant au-delà des renseignements contenus dans les seuls flux (localités quittées et lieux d'emménagement). En fonction de leurs parcours de vie et de leurs

---

<sup>135</sup> Les pratiques d'entraide communautaires restent présentes chez les vieilles personnes vivant en milieu rural selon Catherine Gucher, mais elles nécessitent un ancrage de longue date sur les territoires, ce qui ne peut donc pas être exactement la situation des personnes venues s'installer dans ces territoires ruraux pendant la retraite, même si les relations d'attachement ont toujours été maintenues. Cf. aussi bibliographie : Christophe Capuano, 2013.

caractéristiques socio-économiques, les individus qui déménagent expriment différentes conceptions du vieillissement et différentes recherches de soutien. Leurs façons de faire face aux épreuves de la vie se déterminent selon leurs relations à la parenté ou leur insertion dans un réseau de liens faits de connaissances et d'interconnaissances évolutives dans le temps ; mais aussi selon des dispositions sociales les conduisant à se tourner principalement, soit vers des solidarités familiales, soit vers des solidarités publiques (sociales), soit vers leur propre personne pour les individus les plus individualisés et réceptifs à l'idée qu'un « vieillissement réussi » est de la responsabilité de chacun<sup>136</sup>. Cette dernière posture s'exprime plus facilement chez les personnes vivant en couple qui peuvent compter sur la solidarité conjugale.

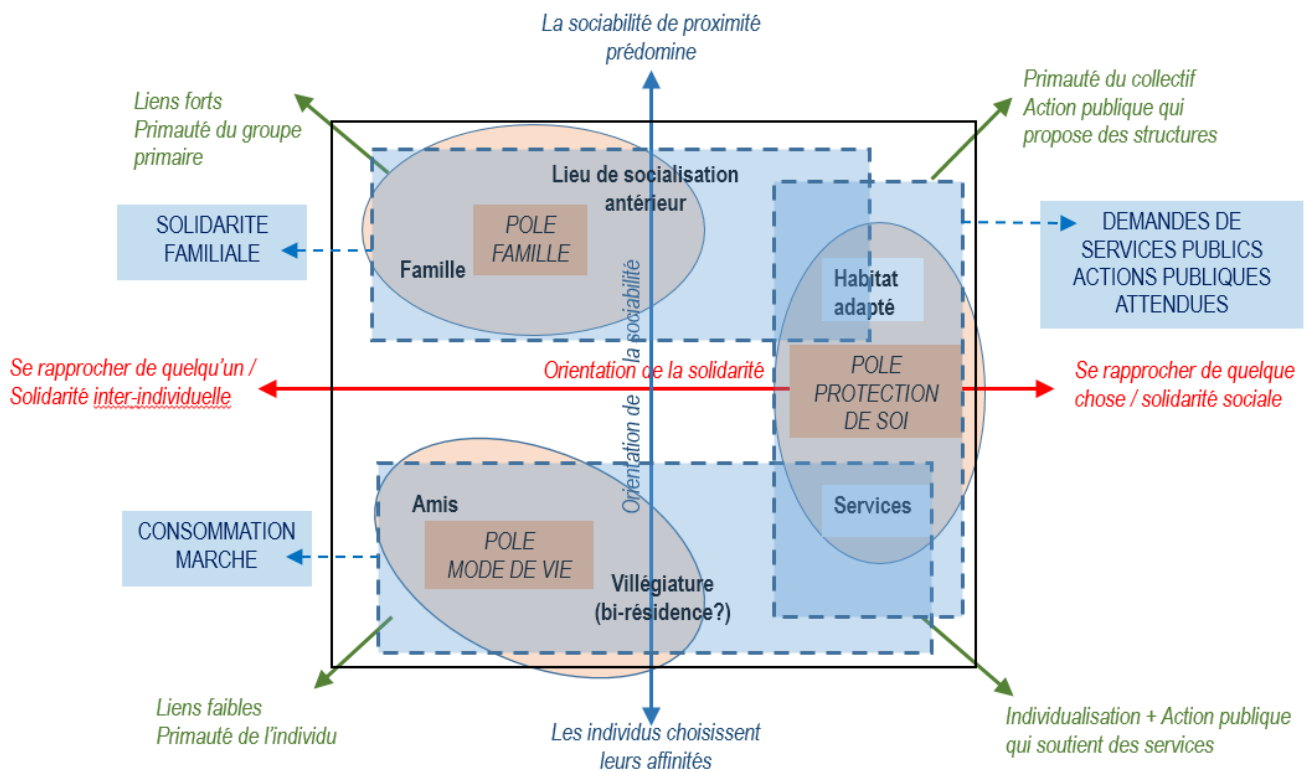
Selon leurs dispositions sociales, les individus peuvent donc s'appuyer sur trois solidarités différentes pour assurer leur autonomie dans la perspective du vieillissement : la solidarité *familiale*, la solidarité *sociale* et la solidarité *marchande*. Ces trois formes de solidarité (dit encore autrement : par la famille, par les politiques publiques, par le capital économique), dont les pondérations varient selon les possibilités ou les aspirations de chacun, s'expriment lors des mobilités résidentielles puisque les individus se rapprochent des lieux où se tiennent ces solidarités. Evidemment, il n'est pas nécessaire d'avoir effectué une mobilité résidentielle pour prétendre à ces protections, mais il faut comprendre que la mobilité résidentielle peut être l'occasion d'opter pour l'une d'entre elles (au moins, de façon dominante).

Pour montrer les liaisons entre les mobilités résidentielles et ces trois formes de solidarité, nous avons ajouté une nouvelle « couche » d'information sur le schéma précédent, permettant de les localiser de façon simplifiée.

---

<sup>136</sup> Les individus pensent qu'ils peuvent gérer eux-mêmes leur vieillissement. Dans les sociétés occidentales, le filet de sécurité de l'Etat providence permet d'adopter cette posture individualiste. Mais on oublie qu'il serait impossible de se loger, de donner naissance à ses enfants dans de bonnes conditions, de s'instruire, de se déplacer, de se soigner (...), d'être simplement « retraité », sans la protection sociale et les nombreux investissements collectifs de l'Etat dont on bénéficie en permanence. Voir notamment Castel, 2003 : « ... *des systèmes de sécurisation montés par l'Etat se sont progressivement imposés jusqu'à être complètement intériorisés par l'individu* », (p. 66), mais aussi Paugam, 2011.

Figure 10 : Mobilités résidentielles (à la retraite) et solidarités familiales, sociale et marchande



Nous avons dessiné sur la figure 10 trois zones bleues matérialisant ces protections avec lesquelles les retraités peuvent étayer leur vieillissement. La **protection familiale** concerne la partie horizontale supérieure de notre schéma. Elle couvre naturellement le pôle famille, intégrant dans certains cas les relations de voisinage repérable localement dans les secteurs ruraux. La zone bleue déborde sur la droite de notre schéma pour rendre compte des situations repérées dans notre second corpus (MHI) où des personnes utilisent des habitats intermédiaires (ici des EHPA) tout en s'inscrivant dans une logique de la communalisation avec leur famille qui réside à proximité. Dans cette partie droite, les solidarités familiales s'entrecroisent donc avec diverses solidarités apportées par la collectivité (habitat, services, allocations). Solidarité familiale et solidarité de l'Etat contribuent donc ensemble au soutien des personnes concernées. Par exemple, l'APA à domicile permet, pour un(e) aidant(e) familial(e), de ne pas avoir à assumer la totalité de la prise en charge de l'aidé(e) en perte d'autonomie. S'il se dit que dans le cadre familial, l'entraide va de soi (certains ne la considèrent-elle pas comme « naturelle » ?), en réalité les aidant(e)s ne sont pas inépuisables !

Il est fort probable que l'apport des politiques publiques aux solidarités privées ait besoin dans le futur de se renforcer, car les relations intergénérationnelles des décennies passées



évoluent sous la montée de l'individualisme, de la moindre proximité géographique entre membres d'une même famille, de rapports conjugaux moins stables que dans le passé (entraînant des recompositions familiales et des familles plus « élargies »). Additionnés à la hausse de la longévité, ces éléments transforment la nature des solidarités intergénérationnelles (dont nous ne soutenons néanmoins pas l'idée de leur disparition). Rendre plus efficace la protection sociale nécessite par conséquent une connaissance de l'évolution des configurations familiales et « *une meilleure compréhension des systèmes de soutien et d'échanges intergénérationnels impliquant les membres les plus âgés de la famille* » (Ogg et Renaut, 2005).

Afin de soutenir la solidarité au sein des familles, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a proposé une prise en charge de « temps de répit » pour les aidants. C'est une piste intéressante, mais sans doute insuffisante.

Parce que la solidarité familiale évolue et prend des formes nouvelles, certains individus âgés se tournent principalement vers ce que nous désignons par le terme de « **protection marchande** »<sup>137</sup>. Le cadre horizontal inférieur bleu de la figure 10 concerne cet appui que les individus peuvent acquérir sur le marché privé de l'aide et des soins à domicile, plus généralement de l'ensemble des services auxquels ont recours les personnes âgées (Dallera et al., 2014, Hugentobler et al., 2014). Cette protection convient aux individus qui, d'abord, peuvent économiquement y prétendre, et à ceux qui considèrent que vieillir ne doit pas réduire la personne à devenir une charge pour ses proches. Profiter de son déménagement pour s'installer sur des territoires mieux dotés en services (commerciaux, médicaux, mais aussi associatifs, culturels...), susceptibles de faciliter le maintien à domicile tant revendiqué par les intéressés, peut relever de cette « protection marchande ». Ainsi les individus échappent à la solidarité familiale, aux « protections rapprochées » (Castel, 2003), tout en complétant au besoin leurs soutiens avec les politiques publiques et l'action sociale proposées sur leur lieu de

---

<sup>137</sup> Nous excluons de cet ensemble les associations non marchandes d'aide à domicile subventionnées par des financements publics : par exemple, en France, l'association de services à domicile en milieu rural (ADMR), initialement spécialisée sur l'aide au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. L'ADMR ne cherche pas à faire de bénéfices. Elle est administrée par des bénévoles, emploie des auxiliaires de vie, et reçoit des financements des caisses de retraite et de mutuelles, de la sécurité sociale, des instances administratives et des communes. Ces associations relèvent donc plutôt des solidarités collectives (publiques). En revanche, les entreprises de services à la personne se situent dans le giron de la protection marchande, même si elles doivent recevoir un agrément pour pouvoir exercer auprès de leurs clients âgés.

vie. Cette aspiration ne devrait pas fléchir avec l'arrivée des baby-boomers (Bonvalet et Ogg, 2010) dans ces fameuses « années fragiles<sup>138</sup> » du cycle de vie.

Au jour où l'habitat pose problème, où la fragilité se met en place, les individus qui recherchent la « protection marchande » sont aussi les candidats escomptés des résidences avec services du secteur privé, habitats intermédiaires que ces derniers choisissent délibérément en dehors du champ des EHPA pour ne pas limiter leur liberté de décider où et comment ils veulent vieillir. Il faut rappeler que le fort développement de l'offre en habitat intermédiaire n'est pas sans lien avec le désengagement de l'Etat vis-à-vis d'une politique du logement social destinée aux personnes âgées (même si les deux types d'habitat ne touchent pas le même public). Alors que le programme de création des logements-foyers s'arrêtait et que certains d'entre eux se transformaient en EHPAD, les résidences du secteur privé se sont multipliées, parfois avec le soutien d'élus locaux. Les personnes qui comptent sur la « protection marchande » constituent aussi la clientèle attendue de la « silver-économie », secteur d'activité que le gouvernement actuel cherche à promouvoir.

Les retraités qui ont recours au marché pour accompagner leur déprise sont donc plus fortement individualisés et valorisent les liens faibles, sans pour autant ignorer les liens forts. Ils affirment le « principe de responsabilité » considérant que c'est à chacun de se prendre d'abord en charge (Rosanvallon, 1995, p. 21). Leur façon d'agir en société s'inscrit volontiers dans le registre de la sociation. En étudiant la mobilité résidentielle, on retrouve ici les logiques de l'action repérées chez certains individus à travers leurs engagements citoyens et associatifs (chapitre 2).

Quand la revendication à l'autonomie ne peut pas (ou ne peut plus) s'exprimer par le recours au marché, que la solidarité familiale n'est pas souhaitée ou n'est pas possible (par exemple du fait d'un éloignement géographique subi entre parents affiliés), il reste aux individus la solidarité que la collectivité et les politiques au service du public âgé peuvent apporter. L'action de l'Etat et celle des collectivités aux différents échelons territoriaux assurent donc une **protection sociale**, soit substitutive aux précédentes (pour les personnes économiquement très vulnérables et sans famille notamment), soit additionnelle. Nous avons positionné sur la figure 10 un dernier rectangle bleu vertical situé à droite du schéma pour y

---

<sup>138</sup> Pour reprendre le titre du livre de C. Lalive d'Épinay et D. Spini (2008).

figurer cette protection apportée grâce à l'ensemble des politiques publiques de la vieillesse (qui se décline à une échelle essentiellement départementale du fait des compétences en la matière attribuées aux Départements), mais aussi grâce aux équipements subventionnés par l'Etat et les collectivités territoriales.

Cette zone englobe principalement les individus que nous avons classés précédemment dans le pôle « protection de soi », puisque par construction, nous y avons localisé ceux qui cherchaient une sécurité ontologique en lien avec le territoire ou l'habitat. Cette sécurisation est ici apportée par l'Etat social<sup>139</sup>, en addition fréquente à la protection marchande, d'où l'intersection des deux zones bleues en bas à droite, ou, en complément de la solidarité familiale, à l'intersection des deux autres zones bleues en haut à droite. Comme nous l'indiquons plus haut, cette recherche de protection collective par les individus a de grandes chances de se renforcer dans les prochaines années : les générations nées à partir des années 1940 ont pleinement bénéficié tout au long de leur vie de la solidarité sociale ; pourquoi ne compteraient-elles pas encore sur l'Etat protecteur pour accompagner leur vieillissement ? Les décideurs publics des territoires les plus sujets à la gérocroissance enregistrent déjà des demandes qui concernent la mise en place de transports en commun adaptés, l'aide à domicile subventionnée, l'accueil temporaire de personnes atteintes de maladies neurodégénératives, la construction d'habitats dédiés aux retraités qui puissent aussi être accessibles aux personnes ayant des revenus modestes (d'où le recours à des bailleurs sociaux), etc. Désormais, les programmes locaux de l'habitat (PLH) intègrent la problématique du vieillissement dans leurs réflexions, certaines communes donnent de la visibilité à leurs actions au service des personnes âgées (actions dans le cadre de l'ancien label « Bien vieillir Vivre ensemble »<sup>140</sup>, réseau et programme « Ville-amie-des-aînés », etc.).

Il est certain que les territoires ne pourront pas tous apporter le même niveau de service à l'égard des populations vieillissantes. Dans les communes où l'attractivité des retraités est ancienne (par exemple la côte méditerranéenne), la problématique du vieillissement n'est pas totalement nouvelle ; pour les territoires où les retraités se sont installés plus récemment (par exemple sur la façade atlantique), ou qui vieillissent sur place (par exemple les banlieues péri-

---

<sup>139</sup> L'État social est « représenté par différentes instances qui en émanent ou en dépendent plus ou moins directement, les services de l'État, mais aussi les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales » selon la définition qu'en propose Serge Paugam (2011, p. XVI).

<sup>140</sup> Labellisation en 2011 de 38 communes françaises (sur 36 000 !) dans le cadre du plan national "Bien vieillir" du gouvernement Fillon (38, dont la Ville de Tours !).

urbaines), des questions nouvelles apparaissent. La grande inconnue est de savoir jusqu'où les pouvoirs publics répondront aux besoins d'une population (locale) âgée sollicitant des services gérontologiques, alors que les finances publiques sont déficitaires et que des besoins d'accompagnement social existent dans toutes les classes d'âge<sup>141</sup>. Cette question se pose aussi pour l'assurance sociale (assise sur les cotisations sociales des actifs). La vieillesse n'a plus le caractère aléatoire, au sens où l'entendaient ses fondateurs. Dès lors, comment maintenir le principe universel de solidarité (Rosavallon, 1995) ? Cette question comporte des dimensions économiques, sociales, mais aussi philosophiques ; et les réponses apportées définiront les conditions de vie dans les futures *sociétés de la longévité*. Des réponses insuffisantes de la part des pouvoirs publics conduiront à voir la solidarité par le marché se développer. Cette tendance - que l'on voit déjà se dessiner<sup>142</sup> - accroîtrait les inégalités sociales entre personnes âgées, mais pourrait aussi réinterroger la solidarité familiale. L'exemple des jeunes adultes qui reviennent vivre chez leurs parents après une période de décohabitation plus ou moins longue montre que les solidarités familiales sont potentiellement évolutives, en lien avec la situation économique et le niveau des politiques sociales<sup>143</sup>.

Pour terminer en revenant sur la mobilité résidentielle, gageons que si les réponses « gérontologiques » proposées sur certains territoires sont supérieures à d'autres (du fait notamment des faibles capacités d'action des territoires ruraux), elles pourraient bien susciter des déménagements à destination de ceux qui sont déjà les mieux équipés en services pour personnes âgées. Sur les territoires moins dotés, déménager (partir) serait donc une action sociale que les retraités réaliseraient pour anticiper ou gérer leur propre vieillissement, à condition d'avoir les ressources économiques (niveau de pensions) et sociales suffisantes pour la concrétiser. Ces pratiques conduiraient à déplacer l'argent de la protection sociale - en même temps que les personnes âgées - vers des territoires déjà privilégiés (HCFi-PS, 2015). Les autres retraités resteraient sédentaires, contraints par leurs faibles ressources économiques et sociales. Dès lors, la protection sociale ne devrait-elle pas privilégier ces individus âgés détenant moins

---

<sup>141</sup> Par exemple, l'APA restera-t-elle versée de façon universelle, bien qu'elle soit maintenant dégressive en fonction des revenus ? Son calcul intégrera-t-il un jour les revenus des obligés alimentaires (enfants) ?

<sup>142</sup> Compte tenu des enjeux financiers associés à la grande longévité, la protection marchande ne peut que se renforcer. La montée en puissance des assurances « dépendance » constituent un bon exemple de la « marchandisation » de la sécurité des personnes vieillissantes.

<sup>143</sup> La hausse de cohabitation intergénérationnelle dans les pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce) depuis le début de la crise économique et financière (2008) en constitue un autre exemple, même s'il est de tradition de voir dans ces pays des solidarités familiales plus fortes que dans d'autres pays d'Europe (où la protection sociale soutient davantage les familles et les personnes âgées) (Ogg et Renaut, 2005).

de capitaux, captifs de logements potentiellement inadaptés au vieillissement ? Sur certains territoires, elle pourrait apporter des services actuellement déficitaires aux personnes âgées, mais aussi à l'ensemble des habitants, quel que soit leur âge (type Maisons des services publics en milieu rural). Dans un souci de justice distributive, elle pourrait mettre en place une politique d'accompagnement du vieillissement. Il serait par exemple envisageable de réaliser périodiquement un bilan des conditions de vie des personnes âgées de condition modeste, en tenant compte de leur habitat (logement et environnement), afin de les sensibiliser à l'intérêt d'une *mobilité d'ajustement*, et surtout, de leur proposer un accompagnement matériel ou financier si elles souhaitent changer d'habitat pour se rapprocher de services ou de proches. Cette politique d'informations et d'actions préventives, qui ne devrait avoir aucun caractère contraignant, permettrait de retarder le vieillissement individuel, en évitant ainsi des chutes, le confinement au domicile, l'isolement social, la dépendance à l'égard d'autrui (...). Elle serait susceptible de réduire certains coûts de la prise en charge des personnes âgées (soins, hospitalisation, recours à divers services financés par l'Etat, etc.).

**PARTIE 3 :**  
**Le vieillissement dans les pays du Sud -**  
**Vieillir sans la retraite**

*« Mais le véritable défi se situe dans les pays du Sud : le vieillissement démographique va y être beaucoup plus rapide qu'au Nord. En Chine, par exemple, la proportion de personnes de 65 ans ou plus dans la population sera passée de 7 à 14 % en l'espace de vingt-cinq ans (entre 2001 et 2026), alors que le même doublement aura mis plus de cent ans en France (entre 1865 et 1979). Or la solidarité familiale s'érode dans les pays du Sud sans qu'une solidarité collective sous forme de systèmes de retraite ne soit là pour prendre le relais. Elle reste à inventer si l'on veut éviter que les adultes d'aujourd'hui ne finissent leur vie dans la misère. »*

*Gilles Pison, « L'avenir démographique des pays du Sud. Les certitudes et les interrogations », Revue économique 5/2008 (Vol. 59), p. 869-891*



De longue date, j'avais l'intention de prolonger mes réflexions sur le vieillissement à d'autres aires géographiques que celles des pays occidentaux, en particulier en m'intéressant à la situation des pays en « voie de développement ». Ces derniers, qualifiés de pays « jeunes » (souvent pour insister sur leur fécondité trop importante), bénéficient aussi de la hausse de la longévité, et la plupart sont déjà engagés dans le processus du vieillissement. En outre, sans même avoir besoin d'enregistrer un vieillissement « démographique » en tant que tel, certains pays du Sud seront confrontés dans les prochaines décennies à l'augmentation du nombre absolu de personnes « âgées » (nous parlons de « gérontocroissance »), avant même d'avoir installé un système éducatif et économique permettant aux jeunes générations de réaliser leur insertion professionnelle dans de bonnes conditions. Ce contexte inédit fait de la gérontocroissance une situation possiblement très problématique, à laquelle il convient de s'intéresser davantage que ce n'est le cas dans les recherches actuelles.

Dire comment je suis passé de l'intention de travailler sur le vieillissement dans les pays du Sud à mes premières publications sur ce sujet réclame quelques précisions. Ce récit va montrer que les relations de confiance que nous construisons dans le temps sont déterminantes pour l'exercice de notre métier de chercheur. La dimension collective de la recherche à laquelle je suis attaché favorise cette dynamique.

J'ai débuté mes travaux sur le vieillissement dans les pays en développement en 2008, en intégrant le groupe de travail que Valérie Golaz (INED) avait mis en place au sein du CEPED, dans le cadre d'un projet Phare de l'INED intitulé « *Vieillesse de la population et relations intergénérationnelles dans les pays du Sud* ». Ce projet avait pour ambition de mettre en débat le rôle de la famille et celui de l'Etat dans les conditions de vie des personnes âgées. Le groupe voulait comparer des pays situés à des stades différents de vieillissement démographique, en considérant la place des plus âgés au sein des ménages, étant entendu que les solidarités privées sont essentielles dans les pays du Sud, qu'elles peuvent concerner trois à quatre générations et que la forme nucléarisée de la famille n'y est pas la plus répandue. Cette approche résonnait bien avec nos travaux sur le vieillissement dans les pays du Nord. Parallèlement, il s'agissait aussi de considérer les politiques publiques naissantes de certains pays sur différents domaines de la vie des personnes âgées, afin d'apprécier les relations entre la protection sociale et les solidarités privées. Ma participation à ce groupe de travail a été l'occasion de rencontrer des chercheurs intéressés par la problématique des relations entre les générations dans les pays en développement. Bien que plusieurs collègues n'aient jamais travaillé auparavant sur les personnes âgées ou sur le processus de vieillissement, la perspective



du vieillissement démographique était prétexte à nos échanges : avec des éclairages issus de plusieurs disciplines (dont l'anthropologie), nous nous demandions dans quelle mesure le vieillissement pouvait transformer les rapports socio-économiques et politiques entre les générations. Pour établir des comparaisons sur la situation des personnes âgées entre pays, il fallait se demander ce que les données nationales pouvaient apporter à la connaissance, que ce soit les recensements, les enquêtes démographiques, les enquêtes ménage, etc. Une fois ce bilan effectué, le groupe avait envisagé un programme de recherche qui effectuerait une collecte de données sur des terrains, soit en partenariat avec des instituts nationaux de la statistique et de la démographie, soit de façon plus autonome, sur un territoire localisé dans le cadre d'une enquête par questionnaire ou/et entretiens, à concevoir néanmoins en partenariat avec des chercheurs du Sud. Préalablement, cette perspective nécessitait de nouer des contacts et d'évaluer les chances de travailler collectivement avec ces collègues du Sud.

Cet objectif nécessite du temps et de l'énergie pour se concrétiser ; nous nous y sommes engagés avec une collègue de l'université de Tours sans ménager nos efforts. En lien avec le projet du CEPED, j'ai ainsi débuté avec Muriel Sajoux un travail en binôme sur le vieillissement démographique au sein de l'UMR CITERES. Ma collègue, maître de conférences à l'IUT de Tours, économiste de formation, avait effectué sa thèse sur les déterminants de la fécondité au Maroc dans une orientation plus démographique que strictement économique. Souhaitant se rapprocher de la démographie, je lui ai fait part de la thématique du vieillissement sur laquelle je commençais à travailler au CEPED et nous avons décidé de nous intéresser à la situation du Maroc, dont elle connaissait déjà bien les réalités économiques, sociales et démographiques. Ce pays présentait par ailleurs des caractéristiques intéressantes du point de vue de notre réflexion comme nous le verrons ci-dessous. Pour mener à bien nos investigations au Maroc, nous avons établi des liens avec plusieurs chercheurs du Centre d'Etudes et de REcherches Démographiques (CERED), dont certains avaient participé à l'Enquête Nationale de 2006 sur les Personnes Agées (ENPA-2006), et avec quelques universitaires ayant publié sur les évolutions sociologiques et démographiques observées au sein de la famille marocaine.

Mes relations avec les démographes du CERED ou ceux de la Direction de la Statistique du Haut-Commissariat au Plan (situés à Rabat) ont parallèlement été entretenues par le travail que j'ai réalisé aux côtés de Valérie Golaz pour promouvoir le projet ValDémO du CEPED, qui visait à développer l'accès et l'utilisation des enquêtes démographiques nationales et des recensements de la population dans les pays du Sud (mission de mars 2010). Le projet ValDémO s'appuyait sur le travail titanesque déjà réalisé par Francis Gendreau et Françoise

Gubry du CEPED qui avaient réalisé un inventaire des recensements de la population et des enquêtes démographiques nationales en Afrique (IREDA<sup>144</sup>). S'appuyant sur la « Déclaration de Québec » du 22 juin 2007 concernant la sauvegarde et la mise en valeur des recensements africains<sup>145</sup>, ValDémO cherchait plus largement à encourager l'accès aux données des recensements et aux grandes enquêtes nationales, et à en promouvoir l'utilisation dans une perspective comparative.

Une série de circonstances favorables nous ont ensuite permis, Muriel Sajoux et moi-même, de préparer la réalisation d'un colloque international à l'invitation du Doyen de la Faculté de Sciences économiques et juridiques de Meknès (Mohammed Benjelloun). Grâce aux contacts déjà noués avec plusieurs interlocuteurs, et à la faveur de l'accord de coopération conclu entre la Région de Meknès-Tafilalet (au Maroc) et celle du Centre Val-de-Loire (en France) propice à des collaborations dans le domaine universitaire<sup>146</sup>, nous avons organisé ce colloque avec le Doyen et deux autres collègues marocains en mars 2011 (Mohammed Abdouh et Abdelghani Bouayad). Plusieurs partenaires institutionnels (dont l'Ambassade de France au Maroc, des collectivités territoriales marocaine, la Région Centre, la Caisse nationale d'assurance vieillesse française) et scientifiques (dont le CEPED, l'INED et l'UMR CITERES) nous ont aidés à réaliser cet événement qui a réuni 120 chercheurs de 18 nationalités, permettant de faire connaissance avec de nouveaux collègues<sup>147</sup> et d'aborder pour la première fois dans une manifestation de ce type l'ensemble des thèmes en lien avec la vaste problématique du vieillissement dans les pays du Sud. Le colloque s'est déroulé en langue française, ce qui ne lui a pas permis d'avoir un rayonnement mondial (des chercheurs indiens et chinois avaient signifié leur intérêt lors de l'appel à communication diffusé au sein de l'UIESP)<sup>148</sup>. La question de la reconduction de ce colloque s'est déjà posée plusieurs fois.

---

<sup>144</sup> IREDA : Inventaire des Recensements et des Enquêtes Démographiques en Afrique. Cf. [www.ceped.org/ireda/](http://www.ceped.org/ireda/)

<sup>145</sup> [http://www.ceped.org/ireda/IMG/pdf/declaration\\_quebec\\_fr.pdf](http://www.ceped.org/ireda/IMG/pdf/declaration_quebec_fr.pdf)

<sup>146</sup> <http://www.consulatmarocorleans.org/wp-content/uploads/2015/09/Newsletter-Mekn%C3%A8s-Tafilalet-Juillet-2015.pdf>

<sup>147</sup> Les chercheurs du Sud connaissant souvent de nombreux obstacles pour publier dans des revues scientifiques ; leurs travaux ne sont donc pas connus. Le soutien financier de l'INED, qui a pris en charge certains chercheurs du Sud a été particulièrement utile à leur participation au colloque.

<sup>148</sup> Notre comité d'organisation et nos budgets ne nous permettait pas au demeurant de prétendre à un colloque d'une taille plus importante (nous avons reçu 166 propositions de communication et n'en avons retenues que la moitié). En 2010-2011, j'avais obtenu un congé pour recherche (CRCT), celui-ci a été en partie consacré à la bonne réalisation de ce colloque. Bien que très coûteux en temps, tous les organisateurs sont très satisfaits d'avoir organisé cette manifestation scientifique.

Pour valoriser ce colloque, nous avons mis en ligne l'ensemble des communications<sup>149</sup> et publié un CDROM dans la collection « Les numériques du CEPED » avec le soutien de William Molmy<sup>150</sup>. J'ai ensuite pris l'initiative de réunir dans un ouvrage collectif certaines communications interrogeant la question des solidarités familiales. Après deux années de travail éditorial avec les auteurs - et la contribution d'un ou deux évaluateurs pour chaque chapitre -, le livre a été publié début 2015 aux Editions Karthala, après avoir surmonté les difficultés propres à ce type d'exercice. Ma collègue Béatrice Lecestre-Rollier, anthropologue et membre du CEPED, a participé aux dernières relectures et a rédigé avec moi le chapitre introductif (Nowik et Lecestre-Rollier, 2015c). Son apport a été très bénéfique pour la concrétisation de l'ouvrage.

Cette dynamique collective qui a débuté au CEPED et qui a bénéficié du côté tourangeau de l'appui de l'UMR CITERES se poursuit. Muriel Sajoux et moi-même participons au GDRI « Vieillesse en Afrique » que l'UMI 3189 « Environnement, Santé, Sociétés » a initié en 2014. Ce réseau international que pilote Enguerran Macia regroupe 12 partenaires académiques, dont 9 sont à l'étranger, situés au Sénégal, au Burkina-Faso, au Mali et au Maroc. Les premières journées d'étude du GDRI se sont tenues à Dakar en mai 2015 et les prochaines auront lieu à Rabat en septembre 2016, puis à Tours en 2017.

Fort de cette dynamique, la réflexion sur le vieillissement dans les pays du Sud va constituer l'un de mes thèmes de recherche dans les prochaines années, en espérant que le contexte international ne devienne pas un obstacle à sa réalisation. Après quelques travaux sur le Maroc, je souhaiterais aussi m'intéresser à d'autres lieux et d'autres populations, au sud du Sahara ou sur d'autres continents. Des opportunités pourraient voir le jour en Afrique de l'ouest grâce au GDRI ; ou en Afrique équatoriale, puisque Alain Thalineau dirige à Tours la thèse d'Annie-Christiane Nsiamalembe, étudiante gabonaise qui a choisi de s'intéresser à la situation des personnes âgées de son pays (je co-encadre son travail).

Je retrouve ainsi des préoccupations qui font écho à mes premières interrogations concernant le vieillissement démographique évoquées dans le prologue. Dans les pays occidentaux, le vieillissement fait polémique depuis des décennies et ses conséquences

---

<sup>149</sup> Les actes du colloque sont toujours disponibles à cette adresse : <http://www.cepel.org/cdrom/meknes/>

<sup>150</sup> L'appui institutionnel de William Molmy (CEPED et INED) qui a renforcé l'équipe que Muriel Sajoux et moi-même constituons pour préparer le colloque du côté français a été décisif sur plusieurs aspects. Comme nous, il a participé à toutes les réunions préparatoires au colloque, en France ou au Maroc. Nous lui devons beaucoup dans la réussite de ce colloque.

supposées sont autant d'occasions de porter des jugements sur son bien-fondé et d'en rappeler sa liaison avec une natalité trop basse. Dans les pays du Sud, les débats démographiques sont radicalement inversés. Ils évincent encore largement la problématique du vieillissement pour se préoccuper des taux d'accroissement démographique élevés que connaissent certains pays, parmi les plus pauvres, apparemment bloqués dans leur transition démographique (la longévité a augmenté de façon conséquente, mais la fécondité reste forte). De cette situation, certains y voient, à juste titre, le doublement de la population en l'espace d'une génération dans certains pays, mais ne se préoccupent guère de l'augmentation du nombre de personnes âgées qui accompagne cette croissance. Or, si le vieillissement démographique est peu spectaculaire (à l'exception de certains territoires ruraux fortement marqués par l'émigration des jeunes), la croissance *numérique* des personnes « âgées » l'est beaucoup plus. Et ces dernières sont potentiellement très vulnérables sur le plan économique et sanitaire. Cette nouvelle donne ne semble pas faire l'objet d'actions fortes de la part des Etats qui ont de nombreux autres défis à relever. Pourtant, les vieilles personnes étant généralement à la charge des descendants dans les pays du Sud, il est à craindre qu'en l'absence de politique de la vieillesse, la gérocroissance devienne insoutenable pour les familles, et donc pour l'ensemble des générations. Sans investissements sociaux à l'égard des personnes âgées, il se pourrait que l'ensemble de la population subisse les répercussions économiques et sociales de l'accroissement de la longévité.

A l'heure où la vieillesse devient une perspective de vie concevable pour de nombreux adultes, les vieux deviendraient la génération qui encombre, trop pauvre, trop nombreuse, trop dépendante à l'égard des autres générations déjà en proie à de multiples difficultés. Il se produirait ainsi un incroyable paradoxe : dans les pays du Nord, le vieillissement est redouté car les vieux menacent la protection sociale *du fait des pensions* qu'il faut leur verser (et il y a dans cette présentation, une volontaire exagération visant à dramatiser la situation), alors que dans les pays du Sud, *c'est l'absence de pensions* qui serait susceptible de déstabiliser les relations de solidarité entre générations. Au Nord, le danger est posé dans sa dimension macroéconomique, impersonnelle, au regard du système de protection sociale, alors qu'au Sud il est vu comme agissant directement dans la sphère privée, modifiant les relations interpersonnelles et portant éventuellement atteinte aux solidarités familiales.

Il s'agit là d'enjeux importants pour les *sociétés de la longévité*, mais, dans les pays du Sud, les défis s'avèrent d'une ampleur inégalée en comparaison des difficultés que pourrait causer le vieillissement dans les pays riches. Pour reprendre une phrase de Michel Loriaux, il

se pourrait alors que vieillir ait « *une signification différente selon qu'on est né dans un pays dit du Nord ou un pays dit du Sud* » (Loriaux, 2015, p. 11). Ajoutons à cette hypothèse assez plausible, qu'il serait étrange et paradoxal de vivre désormais moins bien dans les pays du Sud, seulement parce qu'on aurait réussi à y prolonger la longévité.

Même si ces hypothèses redoutées ne sont pas nécessaires pour engager un programme de recherche, il est vrai qu'elles donnent une certaine profondeur à notre sujet. Pour présenter ce qui alimentera nos futures réflexions, nous allons énoncer quelques aspects qui s'avèrent au cœur des enjeux relatifs au vieillissement dans les pays du Sud : comment qualifier ce vieillissement collectif ? Quelles sont les réalités du vieillissement individuel dans les pays du Sud ? Qui sont les personnes « âgées » et comment évoluent leur(s) statut(s) ? Sur quelles solidarités peuvent-elles s'appuyer ? A ces questions, nous apportons quelques éléments de discussion reprenant une partie de ceux développés dans nos publications (cf. volume annexe, partie 3).

Nos travaux ne constituent qu'une première étape ; nos résultats seront à approfondir grâce aux recherches que nous construirons dans le futur. Ce sont des points de départ pour de futures investigations moins généralistes. Il faut reconnaître que les enquêtes existantes sur le thème du vieillissement sont rares dans les pays du Sud<sup>151</sup>. Nous manquons de données de cadrage qui permettraient d'apprécier les difficultés rencontrées par les personnes âgées à des échelles nationales ou régionales ; ce qui n'aide en rien à la mise en place de politiques publiques. Mais il ne faut pas être dupe : les études n'existent pas, car les Etats n'ont pas cherché - ou trop rarement - à mettre en place d'actions en direction des personnes âgées, leur poids démographique étant considéré comme négligeable.

Il y a donc beaucoup à construire (en termes d'enquêtes) et à apprendre sur les personnes âgées vivant dans des pays où la protection sociale est réduite ou nulle. Dans ce projet de recherche consacré au vieillissement dans les pays du Sud, je reste intéressé par les deux aspects déjà évoqués dans mon introduction, à savoir le vieillissement considéré comme un phénomène sociodémographique collectif et le vieillissement en tant qu'expérience individuelle analysé dans sa dimension sociale, qui ne commence pas le jour où les individus sont considérés comme des « vieillards ».

---

<sup>151</sup> Avec une finalité resserrée sur la santé, signalons l'étude sur le vieillissement et la santé de l'adulte à l'initiative de l'OMS (dispositif SAGE : Study on global AGEing and adult health), dans six pays émergents (Chine, Ghana, Inde, Mexique, Russie et Afrique du Sud).

### **6.1) Apprécier le vieillissement dans sa dimension collective**

Nous évoquons dans l'introduction de ce manuscrit la nécessité de distinguer les vieillissements. En ce qui concerne les pays du Sud, cette intention est plus que nécessaire, au risque de se limiter à calculer la part des personnes de plus de 60 ans ou 65 ans, et de faire le constat que le vieillissement *démographique* n'est pas à l'ordre du jour.

Il faut reconnaître que le vieillissement démographique est un processus abstrait qui ne dit rien du vieillissement vécu (Nowik et Lecestre-Rollier, 2015c, p. 20). Savoir que dans leur pays la part des personnes âgées est de 4 ou 8 % a peu d'intérêt pour les individus. La réalité susceptible de les affecter concerne leur temporalité individuelle, c'est-à-dire la durée de leur propre vie dont on sait qu'elle connaît ce mouvement de hausse inédite : des vies plus longues exposent à vivre une période de l'existence où la sénescence impacte la santé et modifie les conditions de vie. Ces situations de vieillissement *individuel* ont des répercussions sociales, en particulier sur l'entourage des personnes vieillissantes dès lors que leur perte d'autonomie impose des soutiens occasionnels ou permanents.

Toutefois, ces relations sont aussi modifiées par l'augmentation du nombre des « aînés » au sein des ménages, parce qu'ils cohabitent avec leurs proches ou parce qu'ils dépendent d'eux économiquement, même sans cohabitation. Il s'agit donc du « vieillissement *par le nombre* », c'est-à-dire de la gérontocroissance (ou gérocroissance), liée à la hausse de la durée de la vie humaine. L'augmentation du nombre absolu de personnes âgées est donc socialement plus significative que la hausse de leur proportion au sein de la société, même si à terme, l'une ne va pas sans l'autre. Nier le vieillissement démographique dans les pays du Sud pourrait nous détourner de la prise en compte de cette gérontocroissance, alors que la notion est essentielle pour apprécier la coexistence plus longue entre les générations et pour comprendre les enjeux associés au vieillissement individuel.

#### ***Vieillesse démographique ou/et gérontocroissance.***

Sur ce sujet, comme sur celui de la mobilité, j'avais sollicité mon collègue cartographe Dominique Andrieu pour qu'il établisse des cartogrammes de la population « âgée » permettant de visualiser leur répartition dans le monde. Nous avons publié ces cartes très spectaculaires dans le numéro 491 de *Population & Sociétés* (Golaz, Nowik et Sajoux, 2012), lesquelles ont

été reprises dans le même esprit dans un article du journal *Le Monde* de décembre 2012<sup>152</sup>. En nous intéressant à l'Afrique, nous voulions montrer que malgré une proportion de jeunes encore élevée, le nombre de personnes âgées en valeur absolue augmentait à un rythme soutenu, bien supérieur à celui des pays du Nord ayant connu un processus de vieillissement plus lent, mais néanmoins encore inachevé. A partir du scénario de projection de tendance centrale des Nations Unies, entre 2015 et 2050, on assisterait au doublement de la part des personnes de 60 ans et plus en Afrique (vieillissement démographique), mais surtout à un quasi-quadruplement du nombre de ces personnes, passant sur le continent africain de 56 à 220 millions d'individus. En 2050, on aurait alors au sud de la méditerranée approximativement le même nombre de personnes de 60 ans et plus qu'en Europe (242 millions). Cette gérontocroissance africaine est exceptionnelle par son ampleur et par sa rapidité, et elle pose la question de ses retombées sociales : si actuellement (en 2015), 176 millions d'européens âgés de 60 ans et plus<sup>153</sup> « tourmentent » les sociétés du Nord, pourquoi n'y aurait-il pas nécessité à se préoccuper d'un effectif en passe d'être analogue en Afrique dans 35 années, alors même que les conditions de vie de la population vieillissante africaine sont, sur de nombreux points, bien inférieures à celles des européens âgés ? En outre, en 2050, le processus de vieillissement démographique sera certainement proche de sa fin en Europe, tandis qu'il sera loin de s'achever en Afrique : à cette date, les 60 ans et plus représenteront plus du tiers de la population totale (34,2 %) en Europe, contre seulement 8,9 % en Afrique. Après 2050, il faudra encore plusieurs décennies pour que le tiers de la population africaine soit, comme en Europe, âgé de 60 ans et plus. Mais il est certain que les conséquences de la « gèritude<sup>154</sup> » n'attendront pas le XXII<sup>e</sup> siècle pour être perceptibles.

---

<sup>152</sup> « L'Afrique face au défi démographique ». *Le Monde* du 2-3 décembre 2012, p. 7.

<sup>153</sup> Source : United Nations, 2015, *World Population Aging [report]*. Department of Economic and Social Affairs, New York, 149 p.

<sup>154</sup> Michel Loriaux parle d'ère de la « gèritude », car au-delà de l'appréciation du vieillissement démographique, ce sont les conséquences sociales de la plus longue coexistence entre les générations qu'il propose de questionner (Loriaux, 2000). Ce que nous pensons aussi devoir être le sujet principal à étudier.

### ***Une pluralité de situations***

Les « pays du Sud » (dont il faut rappeler l'imprécision de la notion<sup>155</sup>) ne se résument évidemment pas aux pays africains, et au sein même de ce continent les situations en matière de vieillissement collectif sont inégales. Jusqu'à maintenant, mes travaux ont porté essentiellement sur le continent considéré comme le plus jeune de tous (ce qui en fait un paradoxe intéressant par rapport au vieillissement), mais j'aspire à les élargir aux situations de pays sensiblement plus avancés dans le processus de vieillissement. Ces pays pourraient être choisis en Asie ou en Amérique-Latine en tenant compte de la part des personnes âgées, mais aussi en fonction de la richesse par habitant (dans la mesure où les politiques de la vieillesse sont généralement en lien avec le développement économique). Somme toute, sur chaque continent, une diversité de situations démographiques est identifiable. Par exemple, en Asie, à la faveur d'une gérontocroissance déjà conséquente (un demi-milliard de personnes âgées de 60 ans et plus en 2015 ; 1,3 milliard dans 35 années), la question de la protection sociale des plus âgées se pose déjà, mais les Etats n'y ont pas apporté les mêmes réponses. En Indonésie où le vieillissement démographique reste modéré pour le moment (8,2 % de 60 ans et plus en 2015, 19 % en 2050), 54 % des hommes âgés de 65 ans et plus sont encore en activité et 8 % seulement de la population en âge d'être théoriquement retraitée (55 ans) perçoit une pension<sup>156</sup> ; en Thaïlande où le vieillissement est rapide (déjà 16 % de 60 ans et plus, 37 % à l'horizon 2050, soit 5 points supérieurs à la proportion attendue en France à la même date), les deux indicateurs précédents sont plus favorables à la population et valent respectivement 38 % et 82 %<sup>157</sup>. Sans rien dire du montant effectif des pensions de retraite en Indonésie et en Thaïlande, ces valeurs attestent que le maintien en activité est proportionnellement inverse à la couverture retraite que chaque pays propose à ses habitants âgés. Derrière des valeurs moyennes, se dissimulent par ailleurs de grandes inégalités entre la ville et la campagne, entre les hommes et les femmes, entre les secteurs d'activité où les personnes âgées ont exercé.

---

<sup>155</sup> Le terme cherche à évoquer, entre autres, la situation des pays dont l'industrialisation est plus récente et où le niveau de richesse est moindre. Il n'est finalement pas en mesure de regrouper un ensemble homogène de pays. La Corée du Sud, par exemple, industrialisée, membre du G20, ayant l'une des fécondités les plus basses du monde, peut difficilement être considérée comme un pays du Sud.

<sup>156</sup> Nous utilisons dans cette section les données du rapport sur la situation des personnes âgées dans le monde des Nations Unies de 2015 (les dernières parues).

<sup>157</sup> En Amérique Latine, la situation thaïlandaise serait démographiquement comparable, par exemple, à celle du Brésil ou du Chili (sans tenir compte des niveaux de pension).



Les mêmes contrastes sont observés en Afrique : les pays enregistrant un faible vieillissement démographique sont certes les moins avancés dans la transition démographique, mais leur gérontocroissance est cependant en marche ; d'autres pays dont la fécondité est en baisse et pour lesquels des progrès sanitaires ont réduit la mortalité à tous les âges connaissent un vieillissement démographique rapide et une forte augmentation du nombre des aînés. Pour s'en convaincre, on peut prendre les exemples de quatre pays africains aux situations contrastées : le Nigéria, le Sénégal, le Gabon et le Maroc.

**Tableau 6 : Processus de vieillissement dans quatre pays africains**

	Effectif de la population de 60 ans et plus (milliers)		Proportion de personnes de 60 ans et plus (%)		Espérance de vie (années) à 60 ans en 2015		Indicateur conjoncturel de fécondité (e/f) en 2010-2015	Revenu national brut par hab. (\$) en 2014
	2015	2050	2015	2050	Hommes	Femmes		
Nigéria	8 158	25 262	4,5	6,3	13,4	13,9	5,7	5 680
Sénégal	684	2 931	4,5	8,1	15,7	17,4	5,2	2 290
Gabon	125	375	7,3	11,8	17,7	18,9	4,0	22 480
Maroc	3 317	10 239	9,6	23,4	18,5	19,7	2,6	7 180

Sources : United Nations, 2015, *World Population Aging pour les 7 premières colonnes* ; *Population & Sociétés* n° 525 (2015) pour la dernière colonne.

Comme le montre le tableau 6, le Nigéria est déjà le pays le plus peuplé d'Afrique (182 millions d'habitants en 2015) et il le restera à l'horizon 2050 (près de 400 millions). C'est donc aussi celui dans lequel le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus y est le plus élevé d'Afrique (effet de taille) : 8,1 millions aujourd'hui, effectif qui sera multiplié par trois dans les 35 prochaines années. Sa gérontocroissance est donc à l'image de sa croissance démographique. Malgré cela, c'est celui des quatre pays qui connaît le plus faible vieillissement démographique du fait d'une fécondité forte et d'une longévité somme toute médiocre. L'âge moyen de la population du pays sera de 22,5 ans en 2050. Cela paraît très faible, mais les 25 millions de personnes âgées de 60 ans et plus seront bien là !

A 3 500 km plus à l'ouest, le Sénégal est deux fois moins riche que le Nigéria, mais le pays a connu une amélioration des conditions sanitaires ces dernières années, permettant notamment de réduire la mortalité infantile. L'espérance de vie à 60 ans y est aussi meilleure qu'au Nigéria, ce qui engage un vieillissement démographique par le haut de la pyramide des âges. Des quatre pays présentés dans ce tableau, le Sénégal enregistrera la plus forte gérontocroissance, l'effectif des 60 ans et plus sera multiplié par 4,3 d'ici 2050. En revanche, le niveau de la fécondité encore élevé atténué pour le moment son vieillissement démographique : l'âge moyen de la population va s'élever de 18 à 23,5 ans entre 2015 et 2050.

Le Gabon, qui a vécu sur la rente pétrolière et l'extraction de minerais depuis son indépendance, est le pays le plus riche d'Afrique continentale et l'un des moins peuplés. Pour autant, la richesse du pays est loin d'être équitablement partagée, et la durée moyenne de la vie des habitants du pays est nettement inférieure à ce qu'elle serait si l'Etat avait réalisé des investissements plus conséquents en direction du développement humain. Selon la Banque Mondiale, le tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté nationale et l'on constate que la mortalité infantile gabonaise est supérieure à celle du Sénégal, pays dont le revenu national brut par habitant est 10 fois plus faible ! Le Gabon n'en demeure pas moins engagé sur la voie du vieillissement, avec une multiplication par 3 attendue de sa population « âgée » dans les 35 prochaines années. Le processus du vieillissement démographique sera moins rapide qu'au Sénégal, mais partant d'un niveau de personnes âgées plus élevé, le Gabon sera le premier pays d'Afrique équatoriale à passer la « barre symbolique des 10 % »<sup>158</sup> entre 2040 et 2045. Dans la mesure où la population aspire à une fécondité encore soutenue (l'enquête de démographie et de santé de 2012 indique que les gabonais et gabonaises souhaitent une famille d'environ 5 enfants), la date du franchissement du seuil des 10 % pourrait être retardée, mais le nombre de personnes âgées au sein des familles continuera à augmenter. En 2050, la population du Gabon aura 29 ans d'âge moyen.

Notre dernier exemple nous fait remonter au nord du continent africain. Le Maroc est concerné comme les trois autres pays par la hausse du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, mais, à l'instar d'autres pays du Maghreb, il s'en distingue par la vitesse de son vieillissement démographique qui découle de la baisse de la fécondité : l'indicateur conjoncturel de fécondité valait 2,21 enfants par femme en 2014 selon le Haut-Commissariat au Plan (2,55 e/f en milieu rural et 2,01 e/f en milieu urbain). On assiste par conséquent dans ce pays à un vieillissement par le haut et par le bas de la structure par âge. Ainsi la part des personnes de 60 ans et plus s'approche déjà des 10 % et devrait atteindre 23,4 % de la population totale en 2050 selon les projections des Nations Unies. Le poids relatif de la population âgée au

---

<sup>158</sup> Ce seuil des 10 % n'a évidemment aucune signification sociale, ni démographique, mais des auteurs ont considéré que, une fois cette valeur franchie, une population était "vieille". Ainsi, Jacques Dupâquier écrit dans le Bulletin de l'association des Anciens et Amis du CNRS (dont l'éditorial fait particulièrement écho à notre prologue : <http://www.anciens-amis-cnrs.com/tribune/editorial42.htm>) : « On admet généralement qu'une population est "vieille" quand la part des plus de 60 ans ou plus atteint 10-12 %. Sur cette base, l'Afrique est jeune et le restera encore plusieurs décennies » (Dupâquier, 2006, p. 30). Le même auteur écrit pourtant en introduction du même texte « qu'il est difficile de définir les limites des groupes d'âges. Traditionnellement, on a l'habitude de choisir le 60<sup>e</sup> anniversaire comme seuil de la vieillesse, mais aujourd'hui on tend généralement à le porter à 65 ans ». On en déduit que le seuil des 10 %, s'il avait un quelconque fondement, devrait concerner les 65 ans et plus.

Maroc sera dans 35 années équivalent à ce qu'il représente en France aujourd'hui (24,4 % en 2014 selon l'Insee). Cette tendance contredit l'idée selon laquelle le vieillissement ne serait pas à l'ordre du jour sur le continent africain, en insistant de surcroît sur la vitesse du processus. Le Maroc va connaître en quatre décennies un vieillissement comparable à celui de la France en plus de 150 ans, puisqu'en France, les plus de 60 ans représentaient 10,2 % de la population totale au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (Sajoux et Nowik, 2010). En 2050, l'âge moyen de la population marocaine se portera à 38,6 ans, valeur bien supérieure à celle du Gabon, du Sénégal ou du Nigéria (valeur en 2015 en France : 41,2 ans).

L'exposé très rapide de ces situations<sup>159</sup> doit nous persuader qu'il est impossible de considérer le vieillissement démographique dans sa dimension collective comme un ensemble homogène au sein des pays du Sud, même au sein des pays d'Afrique. Il paraît également simpliste de radicalement opposer le vieillissement des pays du Nord à celui des pays du Sud. Outre que la distinction des pays en deux ensembles qui s'opposeraient n'a guère de sens, au sein de chaque ensemble, l'organisation sociale de pays si divers ne permet pas l'énoncé de généralités englobantes. Dans le livre que nous avons publié en 2015, la situation des pays du Caucase présentée par Cécile Lefèvre et Loucineh Guevorkian en est un bon exemple. Comment qualifier ces pays qui semblent sur plusieurs points présenter les caractéristiques des sociétés « du Nord » et « du Sud » ? La compréhension des conséquences du vieillissement démographique ou de la gérontocroissance ne peut donc être pertinente que si l'on s'intéresse aux conditions de vie des aînés ; à ce que signifie « être vieux » dans des sociétés où le salariat n'a pas encore transformé la structuration du cycle de vie ; aux mutations économiques qui néanmoins modifient l'organisation sociétale, même en contexte rural ; aux diverses formes de solidarité qui soutiennent hommes et femmes vieillissants, lesquelles ne peuvent pas restées figées dans la tradition alors que les sociétés se transforment. Certes, il existe encore des communautés qui demeurent partiellement à l'écart des grands changements sociétaux en cours, mais la grande majorité des populations connaît des processus de hausse de scolarisation, d'urbanisation, d'industrialisation, de monétarisation des échanges, le tout accéléré par la

---

<sup>159</sup> Nous pourrions faire une analyse plus poussée de la situation des pays du Sud au regard du vieillissement démographique. Il existe de nombreux indicateurs permettant d'en rendre compte, parmi lesquels le nombre d'années qu'il faudrait pour voir doubler la proportion actuelle de personnes âgées, le temps nécessaire pour atteindre une certaine proportion, l'âge médian (et non moyen) de la population, le calcul de taux ou ratios entre groupes d'âge : les « dépendants » et les « actifs » qualifiés basiquement par leur âge (rapport de dépendance), les « vieux » par rapport aux « jeunes » (indice de vieillissement), les vieux-vieux par rapport aux jeunes-vieux (rapport de sénescence), etc. Cf. notamment Michel Loriaux (2002), et pour une critique de certains indicateurs, Patrice Bourdelais (1997). Ces indicateurs permettent aussi de situer la période dite du « bonus démographique » (Cf. Nowik, 2015c, p. 25)

révolution des médias et du numérique. Ces processus modifient radicalement le statut des aînés, en dévalorisant les savoirs ancestraux. Le principe d'une gérontocratie qui structure l'organisation sociale est aussi remis en cause. Pour illustration, nous invitons le lecteur à se référer aux chapitres 4 et 5 de l'ouvrage susmentionné. Catherine Baroin y traite de l'effondrement de la gérontocratie parmi les Rwa du Mont Méru en Tanzanie ; Sadio Ba Gning rappelle en s'intéressant aux populations Sérère du Sénégal que le vieillissement était dans l'imaginaire social un processus conduisant de la sagesse de la maturité au danger de la sénilité, en rapport avec la sorcellerie. Mais désormais, les personnes âgées dépendantes perdent leur pouvoir politique avec la grande longévité et sont reléguées au second plan des solidarités qui s'expriment au sein de la parenté (Nowik et Lecestre-Rollier Béatrice (dir.), 2015c, p. 101-138).

Finalement, il paraît presque trivial de dire que dans les sociétés du Sud le caractère « traditionnel » qui a longtemps servi à les qualifier est en voie de disparition. L'une de nos hypothèses est qu'une contradiction est en train d'apparaître, entre d'un côté la volonté de maintenir les aînés dans le statut valorisé et respecté qui était le leur autrefois, et, de l'autre, de nouvelles valeurs et pratiques sociales qui redessinent les relations entre les générations au détriment des plus âgés dans ce contexte de la « modernisation ». En 2014, j'ai émis l'idée que l'âgisme pourrait être la face cachée d'une gérontocratie ébranlée<sup>160</sup>. C'est une hypothèse qu'il nous faudra approfondir.

---

<sup>160</sup> Ma conférence à l'Agence française de développement du 27 juin 2014, ayant fait l'objet d'une tribune préalable publiée sur le blog de l'AFD : Nowik L., *Que faire pour les futurs cheveux gris du continent noir ?* 13 juin 2013. <http://ideas4development.org/que-faire-pour-les-futurs-cheveux-gris-du-continent-noir/>



## **6.2) Apprécier la portée sociale du vieillissement individuel**

Autant, on peut parler de mondialisation du vieillissement *démographique*, autant on ne peut avancer actuellement l'idée d'une universalisation du vieillissement *individuel* dans les pays du Sud. Les conditions de vie des personnes vieillissantes sont bien différentes d'un pays à l'autre, et sans doute plus encore, au sein d'un même pays, entre sous-groupes d'individus (par exemple riche et urbain *versus* pauvre et rural, mais aussi tout basiquement hommes *versus* femmes). Par conséquent, l'avancée en âge conserve des caractéristiques spécifiques qu'il faut étudier localement. En cohérence avec nos travaux réalisés jusqu'à maintenant (présentés dans les parties 1 et 2, et inscrits dans le contexte occidental), notre projet consiste à les préciser en interrogeant le statut et le rôle des âgés. Dans les pays riches, il aura fallu que le vieillissement démographique et la situation économique des retraités deviennent problématiques pour s'intéresser à la vieillesse (Attias-Donfut, 1994), nous voyons qu'il n'est pas nécessaire d'attendre l'argument du vieillissement démographique pour se préoccuper des conditions du vieillir dans les sociétés du Sud soumises aux changements sociétaux susmentionnés. Le défi du nombre suffit amplement pour se préoccuper des situations de vulnérabilité des personnes âgées. Le niveau de la couverture des régimes de retraite et plus généralement la faiblesse de la protection sociale nous incitent à placer notre analyse au niveau des soutiens essentiellement familiaux ou communautaires sur lesquels les aînés peuvent compter. Indiquons que selon le Bureau International du Travail, seulement un quart de la population mondiale (Nord et Sud confondus) disposerait d'une couverture sociale adaptée, notamment en matière de retraite<sup>161</sup>.

### ***Une vieillesse déconnectée de la retraite***

Dans de nombreuses sociétés du Sud, une personne « âgée » n'est pas, contrairement à ce que les données statistiques nous suggèrent, définie par son âge chronologique. Celui-ci peut d'ailleurs ne pas être connu ou, quand bien même il l'est, n'avoir que peu d'importance. Lorsque le marché du travail est largement structuré par le secteur informel et que le statut de l'individu n'est pas lié à sa seule force de travail, la vieillesse est bien davantage signifiée en termes de dégradation de l'état général de santé. L'âge auquel l'activité économique est censée s'arrêter, entre 55 et 65 ans, est donc une fiction, même pour la partie des individus qui sont détenteurs d'une petite pension de retraite. Concrètement, c'est surtout quand l'individu ne peut

---

<sup>161</sup> Observatoire des retraites, 2013, n° 19, p. 10.

plus participer à la vie sociale et domestique, quand ses problèmes de santé deviennent très préoccupants, qu'il devient « vieux » pour son entourage. Les statistiques mondiales qui comptabilisent le nombre (ou la part) des personnes de 60 ans et plus (ou 65 ans et plus) ne permet donc pas d'apprécier qui sont les personnes « âgées » dans les pays du Sud, et encore moins qui sont les retraités. Ces âges chronologiques résultent seulement de la construction historique des systèmes occidentaux de protection sociale (Esping-Andersen, 1999 ; Rosanvallon, 2005), participant de la construction sociale d'un cycle de vie en y plaçant en son centre l'activité productive (salarisée pour la plupart), dévalorisant socialement ceux qui n'y participent plus (cf. partie 1 de notre manuscrit) mais autorisant dans le même temps la création historique d'une période de l'existence bornée par le travail et la vieillesse (Attias-Donfut, 1994). *L'émergence historique de ce « troisième âge »*, pour faire référence à l'ouvrage de Peter Laslett (1989), n'a donc pas (encore) vu le jour dans les pays en développement, ou seulement pour une infime partie des individus. La représentation de la vie après 60 ans qui autoriserait l'épanouissement individuel n'existe donc pas dans les populations du Sud, puisqu'une minorité uniquement a connu une activité salariée stable et peut prétendre à une retraite assurant des revenus de remplacement en mesure de financer ses besoins matériels et sanitaires. Quand les activités domestiques en milieu rural dominant ou que les populations exercent des activités dans le secteur urbain informel, « 60 ans » ou « 65 ans » sont des âges qui n'ont pas la valeur symbolique que nous leur accordons en occident. En produisant des statistiques sur les personnes dites « âgées », il conviendrait donc de nuancer l'âge des populations par leur état de santé<sup>162</sup>.

### ***Une vieillesse caractérisée par la vulnérabilité sanitaire et économique***

Au Sud, le problème principal auquel sont d'abord confrontés les individus vieillissants s'avère donc celui de la santé. Et ce critère est fortement relié à des considérations économiques : le manque de ressources économiques et monétaires entraîne une vulnérabilité accrue. C'est en termes de santé, d'accès aux soins, de coût des traitements que les enquêtés (et leur famille) confient leurs maux, leurs difficultés, les choix qu'ils doivent opérer, voire même leurs renoncements à se faire soigner (Nowik et Lecestre-Rollier, 2015c). Il y a là un enjeu majeur pour les politiques publiques. Car les inégalités sociales, économiques, sanitaires

---

<sup>162</sup> On peut relever l'initiative des Nations Unies de publier l'espérance de vie à la naissance *en bonne santé* dans son annuaire sur le vieillissement dans le monde : United Nations, 2015, World Population Aging.

accumulées tout au long du parcours de vie se renforcent au moment de la vieillesse par effet cumulatif. De nombreux travaux le montrent à propos des pays du Nord, dans des contextes où les systèmes de protection sociale sont malgré tout présents. Au Sud, en quasi-absence de solidarités publiques, le risque est donc grand que le vieillissement démographique soit un facteur supplémentaire d'inégalité sociale, aggravant la vulnérabilité des familles les plus pauvres et donnant, uniquement aux plus nantis, la possibilité de vivre plus longtemps en bonne santé. En supplément de la solidarité familiale, les plus fortunés pourraient être dans ce cas les seuls à pouvoir prétendre à la solidarité « marchande » évoquée dans le chapitre précédent. Nous avons déjà des illustrations dans les pays du Sud de ce recours au marché par les plus nantis. Par exemple, en s'intéressant à des retraités indiens socialement très favorisés, Mathilde Plard a mis en évidence le développement d'un marché privé de l'aide et des soins aux personnes âgées (complété d'une offre résidentielle qui rappelle les habitats intermédiaires que nous avons étudiés dans le chapitre 5), structuré et financé par leurs descendants émigrés aux Etats-Unis pour beaucoup d'entre eux, leur permettant d'exercer une solidarité familiale à distance via l'intermédiaire de prestataires de services (Nowik et Lecestre-Rollier, 2015c, chapitre 9). Annie-Christiane Nsiamalembe, qui travaille sur des terrains en zone forestière équatoriale au Gabon et à Libreville, voit le développement de salariées « auxiliaire de vie » dans les familles aisées urbaines pour faire du « nursing » auprès de personnes âgées<sup>163</sup>.

Compte tenu de la vulnérabilité des personnes âgées, la mise en place ou l'extension d'un système de protection sociale (prioritairement en matière de santé) est par conséquent un objectif qui s'impose. Mais il sera difficile de le développer si son financement ne repose que sur une partie des actifs. Concernant les régimes de retraite, compte tenu de la structuration du marché du travail et plus globalement de l'état de l'économie, nombre de pays, et surtout les plus pauvres d'entre eux, ne pourront pas reproduire les solutions mises en place en Europe dans des contextes et des temporalités totalement différents. Au Sud, il faut chercher de nouvelles voies pour soutenir les conditions de vie des personnes âgées. La récente recommandation 202 de l'Organisation Internationale du Travail va dans ce sens. Adoptée en 2012, elle instaure le principe d'une sécurité élémentaire de revenu pour couvrir l'ensemble des personnes âgées. De la détermination des gouvernements à promouvoir cette recommandation

---

<sup>163</sup> Tandis que les vieux et vieilles du milieu rural (forestier) n'ont quasiment pas recours au marché et font peu d'échanges monétaires. Ils achètent occasionnellement des biens de première nécessité (produits hygiéniques notamment) qu'ils ne peuvent pas produire eux-mêmes. On voit avec cet exemple que le territoire de vie s'avère au Gabon une variable essentielle à considérer si l'on veut apprécier les conditions de vie de toutes les personnes âgées du pays.



dépendra un premier socle de protection sociale. Des exemples de telles politiques publiques innovantes sont déjà observables dans quelques pays africains qui ont fait le choix de systèmes de retraite non contributifs bénéficiant à toute la population âgée. Ces pensions universelles, tout en se situant à des niveaux monétaires modestes, assurent un revenu de base aux aînés qui contribue à réduire la vulnérabilité des familles les plus pauvres. Ce sont essentiellement les pays d'Afrique anglophones qui se sont inspirés de ce modèle de type beveridgien de protection sociale ; l'Afrique francophone ayant plutôt adopté un système assurantiel sur le modèle bismarckien (cf. Observatoire des retraites, 2013), mal adapté à la réalité économique locale et à la vitesse attendue du vieillissement démographique. Ce dernier assure un meilleur niveau de pension, mais seulement à la minorité de personnes issues du secteur public et des grandes entreprises privées.

La santé dans les pays du Sud ne se limite pas à des problèmes de coûts. Cela a été montré en Afrique du Sud où malgré la pension dont bénéficie la quasi-totalité des personnes âgées, celles-ci n'ont pas un état de santé jugé satisfaisant (Lloyd-Sherlock et al., 2012). Trois personnes sur quatre (73 %) souffrent par exemple d'hypertension, mais seules 45 % en ont conscience et 12 % seulement sont traitées. Ces valeurs indiquent que pour avoir une prise en charge médicale, il ne suffit pas de pouvoir financer les soins (à moins qu'ils ne soient totalement gratuits) ; il faut aussi pouvoir y accéder (l'éloignement géographique est une contrainte) et avoir conscience de son état de santé. Le Plan Sésame du Sénégal est un autre exemple intéressant (Nowik et Lecestre-Rollier (dir.), 2015c, chapitre 6). Le gouvernement a pris l'initiative d'une assurance maladie gratuite pour toutes les personnes de 60 ans et plus en 2006, mais l'opération peine à être opérationnelle à toute la population âgée à cause de l'insuffisance des financements, de l'absence d'infrastructure (en particulier dans les régions rurales), du manque de personnel et de formation relative aux problèmes de santé liés au grand âge, etc.

### ***Vers de nouvelles relations entre générations ?***

En devenant vieux, le rapport de dépendance entre les générations s'inverse : de pourvoyeur de ressources pour ses proches, l'individu-vieux devient souvent dépendant de son entourage, en tout premier lieu les hommes et les femmes qui ne peuvent pas être autonomes économiquement. Dans nos prochains travaux, nous voulons approfondir la question du lien entre la gérontocroissance (et demain le vieillissement démographique) et les solidarités intergénérationnelles et familiales. Alors que les solidarités intergénérationnelles en Afrique

constituaient jusqu'à présent un élément fondamental du système socio-économique global, nous pensons qu'elles seront affectées par différentes évolutions, dont l'allongement de l'espérance de vie. Si les aînés, au regard des différentes évolutions dont nous avons parlées, et de surcroît du fait de leur augmentation numérique, perdent aux yeux des jeunes générations le statut privilégié que leur conférait leur âge, quelles seront les conditions de vie de ceux qui seront affectés de pertes d'autonomie et de maladies dégénératives ? Et que penser des individus qui, en rupture familiale, suite à des parcours de vie chaotique, n'auraient pas ce filet de sécurité ? L'absence ou la faiblesse des structures institutionnelles de prise en charge ou de soutien n'est pas sans conséquence pour qui s'avère dépourvu d'un capital familial.

Au-delà de ces cas extrêmes (moins exceptionnels que ce que nous pourrions imaginer, selon plusieurs auteurs), nous avons déjà entrepris de nous intéresser à ces solidarités intergénérationnelles en nous concentrant sur la situation au Maroc. Plus précisément, nous avons étudié l'évolution de la cohabitation entre générations, étant entendu qu'il ne s'agit que de l'un des indicateurs des liens entre générations qui se nouent dans la sphère privée (Nowik et *al.* 2010c). Au Maroc, l'institution famille a été le principal lieu d'éducation et de socialisation, de production et de consommation, mais aussi de solidarité entre les individus (El Harras, 2006). Cette organisation sociale a conduit trois générations d'une même famille à partager le même habitat. Comment cette situation évolue-t-elle alors que la société marocaine connaît de nombreux changements socio-démographiques et économiques ? La famille nucléaire gagne-t-elle du terrain sur la famille élargie ? Alors que le nombre de marocains âgés s'avère en croissance rapide, qu'advient-il de leurs conditions de vie si la cohabitation intergénérationnelle devait décliner à l'instar des évolutions observées dans les pays occidentaux ? Bien que les valeurs traditionnelles d'entraide restent fortes au sein de la famille marocaine, la société côtoie également les valeurs occidentales où l'individualisme y est affirmé. Les jeunes marocains éduqués n'y sont pas insensibles et aspirent aujourd'hui à plus d'autonomie à l'égard de leur famille, notamment pour conduire leur propre vie conjugale. Le cas du Maroc illustre en définitive des situations qui se multiplieront dans les prochaines décennies dans les régions du monde où une fécondité basse se met en place<sup>164</sup>, où le nombre et la proportion de personnes âgées augmentent, où l'urbanisation connaît un développement rapide. Dans quelques années, les jeunes et les adultes entretiendront-ils avec leurs ascendants

---

<sup>164</sup> Une fécondité basse peut néanmoins repartir à la hausse, comme cela est le cas en Algérie. Cf. Zahia Ouadah-Bedidi, Jacques Vallin et Ibtihel Bouchoucha, « La fécondité au Maghreb : nouvelle surprise », *Population et Sociétés*, n° 486, février 2012.

les mêmes solidarités que celles observées actuellement entre les générations ? Des changements de relations au sein de la parenté sont-ils déjà perceptibles ?

Nous avons essayé de répondre à ces questions en nous penchant sur les données des recensements marocains et sur les résultats de l'Enquête Nationale sur les Personnes Agées réalisée par le CERED en 2006 (3000 personnes âgées interrogées), à laquelle notre collègue Saïd Azammam avait participé. Pour interroger les effets possibles du vieillissement démographique sur les structures familiales au Maroc, deux hypothèses très différentes peuvent être formulées.

La première hypothèse est l'affirmation du modèle familial marocain (arabo-musulman) constitué de ses normes sociales, des obligations morales et spirituelles qui demandent à chaque enfant de prendre soin de ses parents âgés : le vieillissement démographique conduirait certes à l'augmentation du nombre de personnes âgées, et à terme de personnes très âgées, mais sous cette hypothèse ce processus n'entraînerait pas de changements dans les structures et relations familiales. C'est le propos de l'homme de la rue qui considère que les membres de la parenté sont très solidaires au Maroc, et qu'on peut compter *ad vitam æternam* sur l'institution Famille pour prendre en charge la montée du nombre des personnes âgées, même si cela entraîne aussi l'augmentation du nombre de personnes âgées démunies économiquement, dépendantes, voire séniles. Après tout, c'était la position d'Hassan II, roi du Maroc, qui avait déclaré qu'il détruirait lui-même la première maison de retraite de son pays si elle devait voir le jour, considérant sinon que la société marocaine serait en voie de disparition.

La deuxième hypothèse, plus réaliste, suppose que la société marocaine, tout en conservant certains de ses traits culturels, n'est pas indifférente au processus d'individualisation. Elle suggère que le vieillissement démographique, par *effet de nombre* (plus de personnes âgées en perte d'autonomie sollicitant des soutiens économiques, affectifs, gérontologiques) et *effet de structure* (proportion de jeunes en évolution inverse à celle des âgés), modifie les normes et les valeurs qui structurent les relations au sein de la sphère familiale, avec moins de cohabitation entre les générations et une possible modification de l'exercice des formes de solidarité. Cette seconde hypothèse n'ouvre pas forcément la voie à un scénario catastrophe, car la démographie n'agit pas seule ; ses effets se combinent avec des variables économiques, sociales et politiques formant un système complexe. On peut évoquer ici quelques éléments qui donnent du crédit à cette hypothèse, montrant que les configurations familiales pourraient évoluer dans le sens d'une plus grande individualisation des rapports entre

parents et enfants adultes, questionnant ainsi la permanence des solidarités privées dans leur forme actuelle.

Le premier constat tiré de l'ENPA est que quatre personnes sur dix âgées de 60 ans et plus considèrent que la prise en charge de la vieillesse ne devrait pas reposer *exclusivement* sur les solidarités privées. Elles déclarent que cette prise en charge devrait être assurée par un système public ou redistributif (qui pourrait être à l'initiative de l'Etat, des collectivités locales ou des caisses de retraite). Ensuite, en contradiction avec les propos de l'homme de la rue, 22 % des personnes âgées de plus de 60 ans conçoivent leur lieu d'habitation *sans la cohabitation* avec d'autres membres de leur famille. Elles imagineraient vivre dans un logement indépendant, seul-e ou seulement avec leur conjoint-e. C'est un sentiment exprimé plus fréquemment chez les hommes que chez les femmes, et chez les urbains plutôt que les ruraux (il faudrait approfondir ce résultat en considérant aussi des variables de positions sociales). Certes, ces proportions sont relativement faibles, mais elles sont supérieures à celles des personnes âgées de plus de 60 ans, ayant des enfants et ne cohabitant pas avec. Elles étaient 15,5 % dans ce cas à la même époque, et certaines d'entre elles n'ont probablement pas souhaité cette situation. Au Maroc, la décohabitation des générations est donc en train de s'amorcer et cette tendance ne pourra que se renforcer avec l'augmentation numérique des retraités : les personnes âgées de 60 ans et plus sont deux fois plus nombreuses à vivre en couple (sans cohabitation avec les enfants) quand elles sont détentrices d'une pension retraite<sup>165</sup> ou d'une rente. En outre, les futurs sexagénaires, plus instruits, ont eu moins d'enfants que leurs aînés. D'ores et déjà, les personnes de 60 ans et plus vivant seules en milieu urbain sont relativement plus jeunes que celles situées en milieu rural. On pourrait donc y voir l'émergence de nouvelles relations familiales, plutôt spécifiques aux « nouvelles » générations, et observables principalement en milieu urbain. Autre indicateur d'un possible début de décohabitation intergénérationnelle : les ménages élargis composés d'au moins une personne âgée de 60 ans ou plus et d'au moins un enfant marié sont moins fréquents en ville (51 %) qu'en milieu rural (66 %). Le milieu urbain apparaît bien

---

<sup>165</sup> Ces données datent de 2006 (ENPA). Plus récemment, en 2014, au dernier recensement marocain (RGPH-2014), parmi les 60 ans et plus, 29,7 % des hommes et 4,0 % des femmes étaient détenteurs d'une pension retraite. Les inégalités sont fortes entre les sexes et entre les milieux de vie : en milieu urbain, 44,3 % des hommes sont « retraités » et 8,7 % en milieu rural. Au total, 16,6 % de l'ensemble des personnes de 60 ans et plus sont retraités, percevant des montants très variables selon les individus. La part des personnes de 60 ans et plus déclarant être encore actives est plus élevée : 18,8 % des personnes de plus de 60 ans sont des actifs occupés, mais cette proportion sous-estime la part réelle des personnes participant encore à la production, notamment dans le secteur informel et dans l'économie domestique.

comme le premier milieu de résidence où l'on repère des changements dans les configurations familiales.

Selon l'ENPA, les enfants sont au Maroc les premiers pourvoyeurs d'aide matérielle aux parents, celle apportée par la famille élargie étant beaucoup moins fréquente. Comme les enfants non-cohabitants vivent souvent dans la même commune ou à proximité immédiate des parents, une moindre cohabitation n'implique donc pas l'effondrement des solidarités. Pour autant, la solidarité des enfants vers les parents et la solidarité intrafamiliale n'est pas un schéma universel : selon l'ENPA, 30 % des 60 ans et plus ne reçoivent pas d'aide de leurs enfants et 22 % des personnes âgées ne reçoivent aucune aide (ni des enfants, ni de la famille, ni d'autres personnes). Toutefois l'enquête ne donne pas la part des personnes âgées qui, ne recevant aucune aide, auraient eu besoin d'être aidées. L'enquête ne signale pas davantage que certains enfants sont plus aidants que d'autres, ce qui serait un sujet de recherche en tant que tel.

Enfin, l'enquête du CERED indique que sept personnes âgées sur dix jugent nécessaire la construction d'hébergement pour les personnes âgées nécessiteuses. L'idée selon laquelle les solidarités familiales ne peuvent pas prendre en charge toutes les situations, et que certaines personnes âgées redoutent l'absence d'aide familiale, ne semble pas si insensée, alors qu'elle semble relever d'un impensé pour certains marocains<sup>166</sup>. Ces derniers seraient donc prêts à accepter un mode d'hébergement collectif pour les personnes âgées, en dehors de la famille. Certaines structures - *Dar Al Moussinnine*<sup>167</sup> - voient d'ailleurs le jour au Maroc, mais ressemblent pour l'heure davantage à des centres sociaux qu'à des maisons de retraite (Amar et Sajoux, 2013).

Ces quelques arguments évoqués pour rendre compte du cas marocain ne suffisent pas à affirmer que la famille traditionnelle où cohabitent plusieurs générations est en train de disparaître. On a montré ailleurs que ce modèle est toujours largement majoritaire (Sajoux et Nowik, 2010 ; Nowik et *al.*, 2010). Nous ne contestons pas l'idée non plus que l'essentiel des solidarités à l'égard des aînés s'effectue dans le cadre de la sphère privée. Mais plusieurs

---

<sup>166</sup> Et d'autres exemples de ce type existent où les populations déclarent impossible la non-assistance familiale aux aîné(e)s, rejetant toute forme d'hébergement collectif dans un premier temps, pour admettre ensuite qu'il pourrait y avoir des exceptions, notamment en milieu urbain, ou pour eux-mêmes quand ils seront vieux. Voir l'exemple qu'en donnent pour le cas intéressant de Mayotte, Daniel Reguer et Jean-Michel Caudron, en y ajoutant la problématique des politiques publiques métropolitaines en cours de développement dans le 101<sup>ème</sup> département français (cf. Nowik et Lecestre-Rollier, 2015c, chapitre 10).

<sup>167</sup> *Dar Al Moussinnine* signifie « maison des personnes âgées ». Il s'agit en fait de Centres pour Personnes Agées (CPA) gérés par des associations et placés sous la tutelle de l'Entraide Nationale. Depuis 2006, ces centres sont des Etablissements de Protection Sociale, alors qu'ils étaient précédemment des institutions de bienfaisance.

indicateurs évoluent dans le sens d'une plus grande distance entre les générations<sup>168</sup>, résultant d'une rencontre entre des normes traditionnelles et d'autres, nouvelles, portées par l'individualisme qui se développe. Il serait possible d'assister à ces évolutions sans les changements démographiques qui nous intéressent ici<sup>169</sup>, mais nous faisons l'hypothèse que ces derniers en renforcent la dynamique.

Il serait pertinent pour la suite de nos travaux de mieux connaître les caractéristiques des individus qui s'éloignent des solidarités primaires. Ceux qui assument cette non-cohabitation sont pour le moment minoritaires : retraités, ils sont « les plus jeunes des âgés », ont un capital économique et social plus élevé, et, à la manière des pionniers<sup>170</sup>, pourraient annoncer ce que leurs cadets mettront davantage en pratique. A côté de ce groupe ayant les possibilités d'assumer le fait de vivre seul ou en couple, il en existe un autre ne pratiquant pas la cohabitation intergénérationnelle, mais cette situation est vécue *par obligation* et non par choix. Les femmes sans conjoint sont les plus nombreuses dans ce groupe. La part des personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules au Maroc a augmenté de 18 % entre 1994 et 2004 et de 56 % entre 2004 et 2014 ; et parmi ces personnes seules, 73 % sont des femmes en 2014. Nous avons montré ailleurs que les femmes cumulent plusieurs handicaps sociaux et économiques (Sajoux et Nowik, 2010). La situation de cette population est déjà préoccupante, mais dans un proche avenir, le vieillissement démographique et la baisse de la fécondité renforceront les situations d'isolement de personnes âgées (dont de femmes) qui risquent de cumuler cet isolement social avec des pertes d'autonomie. La situation de non-cohabitation subie pour des raisons familiales et sociales serait donc à mieux appréhender.

---

<sup>168</sup> Au Maroc, la taille moyenne des ménages est passée de 5,2 personnes en 2004 à 4,6 en 2014 (4,2 en milieu urbain en 2014) ; en 2014, 7,2 % des ménages sont constitués d'une seule personne (dont 8,2 % en milieu urbain) et 11,2 % de deux personnes (dont 12,6 % en milieu urbain). Sources : premiers résultats du RGPH-2014.

<sup>169</sup> Nous en avons un intéressant exemple avec la thèse de doctorat de Voahirana Tantely Andrianantoandro décrivant l'évolution des solidarités familiales à Madagascar, où la cohabitation intergénérationnelle n'y a jamais été forte, contrairement à la situation nord-africaine. Ce pays qui connaît une fécondité encore soutenue n'est pas soumis pour le moment au vieillissement démographique. Toutefois, l'auteure fait la démonstration que les relations intergénérationnelles se modifient sous l'influence de dynamiques socio-économiques (notamment l'évolution du rôle joué par la possession de la terre – et les revenus qu'on peut en tirer) qui affectent négativement les conditions de vie et le pouvoir des personnes âgées. Cf. Nowik et Lecestre-Rollier, 2015c, chapitre 3.

<sup>170</sup> Pour l'heure, la part des personnes âgées de 60 ans et plus ayant un niveau d'études supérieur ou égal au baccalauréat n'est en effet que de 2,4 % (selon RGPH-2014).

## **Synthèse**

Dans le prolongement de leur transition démographique, les pays occidentaux sont les premiers à avoir connu le vieillissement démographique : la hausse de la longévité a entraîné l'augmentation du nombre de personnes « les plus âgées » (indépendamment de l'âge sur lequel on s'accorde pour les caractériser) et la baisse de la fécondité se confirmant, le poids des aînés s'est renforcé aux dépens de celui des jeunes. Il faut être persuadé que ce cheminement historique n'est pas la prérogative des seuls pays occidentaux, et que les pays du Sud, pourtant focalisés sur leur jeunesse, sont aussi en train de le connaître. Certes, la position des uns et des autres dans ce processus diffère grandement, mais tous sont bel et bien inscrits dans le processus. Le vieillissement démographique au Sud n'est pas une invention des chercheurs des pays du Nord (ce qu'on a pu lire). Et celui-ci n'est pas seulement un changement démographique modifiant les structures par âge ; il est un fait social total impactant toute l'organisation sociale et économique des sociétés.

Toutefois, des différences caractérisent le vieillissement des pays du Nord et ceux du Sud. La vitesse du processus d'abord. Une partie des pays en voie de développement enregistre un vieillissement démographique beaucoup plus rapide que celui connu par les pays du Nord (du fait de l'effondrement de la fécondité en l'espace d'une génération), ce qui en fait un événement inattendu. Ensuite, la capacité à s'y adapter paraît nettement plus réduite dans les pays du Sud. A l'exception de quelques pays faisant figures d'exception (Maurice par exemple), le niveau de leur protection sociale n'est en rien comparable à celui des pays occidentaux. Les conditions de vie des aînés dépendent donc « mécaniquement » des solidarités familiales traditionnelles. Placés devant une multitude de besoins sociaux, le vieillissement dans les pays du Sud représente une charge supplémentaire qui risque d'être reléguée au second plan des investissements humains.

Une première stratégie consiste alors, pour les gouvernements, à nier le vieillissement démographique (et la gérontocroissance) afin de privilégier le développement économique et le marché du travail. Mettre l'accent sur les plus jeunes paraît plus avantageux pour leur croissance, puisque les jeunes représentent l'avenir des nations. Et puisque les jeunes sont de futurs vieux, l'on pourrait considérer qu'à très long terme, les conditions de vie matérielle et sanitaire des personnes âgées des pays du Sud ne pourraient être que meilleures grâce à ces investissements prioritairement accordés aux jeunes. C'est la stratégie actuellement privilégiée dans plusieurs pays et par certains bailleurs de fonds internationaux. Elle éloigne considérablement la perspective de voir un jour s'établir un « troisième âge » de la vie pour les

ânés du Sud. Ce temps de repos - que les pays du Nord ont inventé il y a un demi-siècle – demeurerait alors l’apanage de quelques retraités nantis. Ils resteraient les seuls à pouvoir connaître quelques loisirs avant d’expérimenter la grande vieillesse.

Ce choix de ne pas tenir compte des besoins des plus âgés – ou de le faire *a minima* – conduirait à faire reposer pendant encore longtemps l’essentiel de la prise en charge des ânés (qui ne peuvent plus vivre de leur propre activité économique) sur les familles. Ces situations pourraient fragiliser les solidarités familiales (sans doute un peu idéalisées) et rendre plus vulnérables encore les personnes âgées vulnérables en portant atteintes à leur dignité. Au final, ce serait toutes les générations qui seraient affaiblies par la non-protection des Etats à l’égard des personnes âgées pauvres, malades, ou en perte d’autonomie.

Cette stratégie qui consiste à ne pas considérer à sa juste proportion le vieillissement de la population n’est pas, selon moi, une politique qui puisse tenir dans le temps. Tout d’abord, à l’image du contexte marocain présenté, nous voyons les signes avant-coureurs d’une demande sociale pour davantage de prise en charge du vieillissement par des pouvoirs publiques. Si cette demande a été enregistrée dans une enquête interrogeant des personnes âgées, il serait invraisemblable qu’elle ne le soit pas en questionnant de plus jeunes générations qui seront les aidantes potentielles. Ensuite, nous voyons la volonté grandissante d’une moindre dépendance entre générations. Là encore, si elle est perceptible chez les plus de 60 ans, elle ne pourra qu’être plus forte dans les générations suivantes, mieux éduquées, qui recherchent plus d’autonomie pour s’émanciper des normes sociales. Enfin, en ne développant pas d’actions pour soutenir le niveau de vie des personnes âgées retirées de l’activité (via des pensions de retraite universelles, des minima sociaux...), en ne mettant pas en place une politique de soins pour soutenir les problèmes de santé, les maladies dégénératives de la vieillesse, la perte d’autonomie (via notamment la gratuité d’un système de soins pour les personnes âgées et les jeunes enfants), les Etats diffèrent des investissements qui rendront encore plus problématique la situation future des personnes âgées et les efforts que les familles devront fournir. Ces derniers continueront en outre à être massivement assumés par la gente féminine (épouses, filles et belles-filles), limitant en cela leur possibilité d’émancipation, leur accès au marché du travail et renforçant les inégalités sociales et économiques entre les sexes. Or, les réponses par les politiques publiques pour accompagner le vieillissement ne peuvent pas s’improviser et requiert du temps pour devenir opérationnelles. Comme le soulignait Pierre Signoles lors de l’ouverture du colloque de Meknès, sur de nombreux sujets, tout est encore à faire et même à penser : « *la politique d’habitat, l’adaptation architecturale des logements, les questions de mobilité et de*



*transport, l'accessibilité aux bâtiments et transports publics, la programmation des structures de soins, la formation des personnels de santé compétents, sans parler évidemment de problèmes aussi "lourds" que le système de retraite, les soins à domicile, le financement de la dépendance [...]. Compte tenu de la vitesse auquel se produit le processus de vieillissement dans les pays du Sud, il y a véritablement urgence à prendre conscience de cet enjeu, à en estimer les effets et à envisager des réponses, parce que celles-ci nécessitent le plus souvent une mise en œuvre sur le temps long ».*

En conclusion, le risque est fort que le vieillissement démographique soit dans les pays du Sud un facteur supplémentaire d'inégalité sociale, aggravant la vulnérabilité des familles les plus pauvres et donnant, uniquement à quelques individus, la possibilité de vivre plus longtemps en bonne santé. L'extension d'un système de protection sociale à toute la population âgée est un objectif à promouvoir. On peut rappeler qu'il s'agit de l'un des objectifs du Plan d'action international sur le vieillissement qui a été adopté par la Deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement il y a 14 ans (Madrid, 8-12 avril 2002), mais il sera impossible à atteindre en ne s'appuyant que sur les cotisations sociales des actifs du marché formel du travail (Nowik, Sajoux et Molmy, Actes du colloque de Meknès, <http://www.ceped.org/cdrom/meknes/spipc72c.html?rubrique5>).

En d'autres termes, les pays du Sud seront donc soumis dans les prochaines années à une forte augmentation du nombre des personnes (très) âgées, dont une part significative, variable selon les pays, ne bénéficiera pas de pension retraite, ni d'allocation vieillesse, ni d'assurance maladie. Les recherches pour comprendre les difficultés rencontrées par ces personnes et leur entourage, et pour apprécier les conséquences de la gérontocroissance sont à encourager. De notre côté, nous souhaitons concentrer notre regard sur les conséquences du vieillissement dans la sphère privée, en considérant les arrangements familiaux qui en découlent. La prise en compte du contexte urbain nous semble intéressante car il est soumis à la transformation de l'économie et des formes de l'activité, à l'émergence d'une classe moyenne qui investit sur l'éducation de ses enfants (moins nombreux) et à la montée de nouvelles valeurs susceptibles d'éloigner culturellement les jeunes générations des anciennes. Nous reviendrons sur nos projets futurs dans la conclusion générale, vers laquelle nous allons maintenant nous diriger.

**CONCLUSION FINALE**



Arrivé au terme de ce manuscrit, il nous faut faire un dernier bilan du parcours retracé, confirmer les pistes de recherche que nous allons poursuivre dans le futur, et finir en indiquant que le futur des *sociétés de la longévité* reste, à nos yeux, à inventer.

Comme nous l'avons vu, l'ensemble de nos travaux aborde sous différents angles la problématique du *vieillissement démographique* et de *l'avancée en âge*, ce qui sous-tend un regard tantôt porté à un niveau collectif, tantôt à un niveau individuel avec le souci de considérer les dimensions sociologiques des parcours de vie. Nous plaçons en outre notre attention à un moment historique des sociétés humaines : sous nos yeux, une révolution anthropologique est en cours, trop lente pour l'apprécier chaque jour, mais suffisamment rapide pour en prendre la mesure en quelques décennies. La carrière d'un enseignant-chercheur est donc somme toute suffisante pour faire la démonstration (grâce aux recherches entreprises) que *les sociétés de la longévité* sont en train de redessiner nos conditions de vie et les rapports entre les générations. Et avec la perspective réaliste de « vivre un siècle » (Xuan, 2011), dans toutes les sociétés, le contenu social des différents âges de la vie est en cours de transformation, même si les chemins empruntés ne sont pas les mêmes, et même si nous ne savons pas précisément où ils mènent.

Nos travaux combinent des analyses démographiques et sociologiques, que nous situons pour les secondes, essentiellement dans le champ de la « sociologie du vieillissement ». En nous appuyant sur les suggestions de Vincent Caradec, celle-ci est à entendre de plusieurs manières. La première approche concerne le travail visant à comprendre la construction sociale de groupes d'âge en tenant compte de leurs représentations sociales et de leurs rapports aux autres groupes d'âge, donc aux générations. La deuxième approche concerne la connaissance des personnes « âgées », afin de cerner leurs caractéristiques, leurs modes de vie et leurs éventuelles formes d'engagement. La troisième considère l'étude du rapport au monde au cours du vieillissement, depuis la retraite jusqu'à la mort, en cherchant à rendre compte du processus et de l'expérience du vieillissement individuel (Caradec, 2001, p. 9 ; 2007, p. 4).

Dans les différentes recherches que nous avons évoquées dans ce manuscrit, ces trois voies ont été empruntées. Par exemple, notre réflexion sur le vieillissement en entreprise et sur la « fabrique » des salariés âgés est à ranger dans la première approche. La deuxième a été privilégiée en analysant les activités des « jeunes » retraités des IEG et plus globalement la participation associative des retraités français. Nous avons aussi réalisé des incursions dans la troisième approche, en montrant comment l'habitat est interrogé au cours du vieillissement, comment il peut intervenir comme moyen d'accompagnement de la déprise. Il faudrait aussi mobiliser cette approche pour rendre compte du vieillissement tel qu'il se joue dans les pays du

Sud. Au demeurant, ces trois voies s'empruntent fréquemment ensemble, comme nous le faisons dans une autre recherche dont nous n'avons pas rendu compte dans ce manuscrit, traitant du rôle des grands-parents au sein de la famille élargie<sup>171</sup>. Outre les modifications observées depuis un demi-siècle au sein des familles (occidentales), la longévité croissante modifie les représentations que les générations descendantes et la société se font des grands-parents (première approche). Ces derniers, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle n'ont pas les caractéristiques de leurs aînés (deuxième approche). Ils peuvent s'investir autrement à l'égard des générations descendantes, mais aussi à l'égard de leurs propres parents, dans des contextes familiaux à quatre ou cinq générations. Ainsi les (jeunes) grands-parents, plus que jamais, se situent au centre de la succession des générations – on retrouve la fameuse notion de « génération pivot » de Claudine Attias-Donfut - ; ils sont en situation de devoir apporter du soutien à leurs enfants et petits-enfants (cf. section 2.1), mais aussi à leurs parents (voire grands-parents !), potentiellement en situation de perte d'autonomie. Au cours de l'avancée en âge, les différentes épreuves que chaque génération va connaître (troisième approche) modifieront ces relations intergénérationnelles et redéfiniront de façon dynamique les attentes et les rôles de chacune d'entre elles (première approche).

Les trois parties qui structurent ce manuscrit n'ont pas aujourd'hui dans mon activité professionnelle de recherche la même place. Nous avons abandonné l'étude de la période du cycle de vie qui entoure, en France, la fin de carrière et l'entrée dans la retraite, c'est-à-dire les travaux que j'ai retracés dans la première partie de ce manuscrit (mais l'étude de cette transition, quand l'on quitte l'activité professionnelle, serait pertinente dans les pays du Sud). En revenant sur ma thèse de doctorat consacré à la problématique du vieillissement démographique et individuel en entreprise, nous avons vu à quel point le contexte politico-économique de

---

<sup>171</sup> Cette recherche (qui a bénéficié du financement de l'ANR dans le cadre du projet « VENIROMOND » porté par Bertrand Geay) a plusieurs objectifs, dont l'étude de la place des grands-parents dans les familles, et plus particulièrement le rôle que ces derniers jouent à l'égard de leurs petits-enfants dans les différents aspects de leur éducation et de leur socialisation, en tenant compte de la lignée (maternelle ou paternelle), du genre des grands-parents et des petits-enfants (grand-mère et grand-père ; petit-fils ou petite-fille) et des positions sociales (des parents et des grands-parents). Après les travaux fondateurs en France sur la grand-parentalité (Attias-Donfut et Ségalen, 1998 ; Leborgne-Uguen, 2003), cette recherche est la première à pouvoir apprécier dans la durée, grâce à l'approche longitudinale de la cohorte ELFE (Etude Longitudinale Française depuis l'Enfance), la relation grand-parentale sur un échantillon représentatif de la population. Je réalise la recherche sur la grand-parentalité (donc sur les relations entre générations) avec plusieurs collègues de l'UMR CITERES. J'ai choisi de ne pas développer ce travail (qui aurait pourtant eu sa place dans ce manuscrit), car nous procédons actuellement aux premières analyses issues de l'enquête à 2 mois et à 1 an de la cohorte ELFE. Nos travaux ont fait l'objet de présentations orales à l'occasion de journées d'études, mais nous n'avons pas encore effectué personnellement de publications écrites sur ce thème.

l'époque a été créateur de normes à l'égard des salariés « âgés ». Dans les années 1980 et 1990, la multiplication des mesures d'âges a surtout engendré un processus de vieillissement prématuré des travailleurs âgés, mais celui-ci s'est avéré éminemment plus socio-économique que biologique. Notre recherche suivante sur le passage en inactivité des mêmes salariés des IEG a montré l'incidence du vécu des dernières années professionnelles sur l'installation dans la retraite, plus durement ressentie par les individus valorisant l'activité professionnelle pour son contenu et le statut social associé, et pour ceux qui étaient les moins préparés à « entrer » dans cette nouvelle période de l'existence. En définitive, quand l'activité professionnelle s'est éloignée, le cadre domestique est apparu pour certains propice à leur épanouissement, tandis que d'autres ont développé de nouvelles activités tournées vers eux-mêmes (les loisirs notamment) ou vers autrui à travers des engagements citoyens variés. Deux façons de concevoir le rapport aux autres durant cette nouvelle temporalité sociale ont été repérées : la préférence pour le cadre rassurant - mais potentiellement enfermant - de la sphère domestique, ou l'ouverture à un univers social élargi à des relations choisies en fonction de centres d'intérêt plus collectifs. Pour clarifier les logiques à l'œuvre, nous avons réhabilité, en les adaptant quelque peu à notre contexte contemporain, les notions de communalisation et sociation, fondatrices de la sociologie. Celles-ci m'ont aussi permis, dans une troisième recherche, de proposer une analyse des formes d'engagement des retraités dans les associations, en m'intéressant spécifiquement à celles qui ont pour projet de conduire des actions « utiles à la société ». Notre conclusion est que les retraités-citoyens bénévoles existent bel et bien (nous avons cherché à les dénombrer) et qu'ils contribuent à des formes de solidarité s'exprimant dans l'espace public. Certes, ces retraités sont sans doute moins nombreux que ce que certains prétendent aux sujets des nouveaux seniors hyperactifs ; mais, *a contrario*, cette solidarité est souvent passée sous silence par les acteurs les plus pessimistes à l'égard du vieillissement démographique. Pour ces derniers, les retraités restent associés aux personnes âgées perçues à travers le paradigme médical de la vieillesse (Ennuyer, 2004), à qui on reproche leur dépendance à l'égard de la sécurité sociale. Cette vision est très réductrice de la réalité.

Il reste qu'il ne faut pas se voiler la face. Les vieillesse sont très inégales, et, avec l'avancée en âge, les retraités sont proportionnellement moins nombreux à œuvrer pour les autres dans l'espace public. Quand le vieillissement n'est pas social, mais résulte cette fois de la sénescence, il fait entrer les individus dans un processus de déprise qui modifie les relations sociales. L'heure est alors venue de se recentrer sur soi, sur son couple, et de penser à sécuriser son existence, même si certains réussissent à conserver une ouverture aux autres et une curiosité à l'égard du monde extérieur.

Ce constat nous entraîne vers la deuxième partie de notre manuscrit, qui s'intéresse à des personnes plus âgées que dans la première, et permet *in fine* de penser les formes de protection que les individus vont mobiliser en vieillissant. Sans avoir réalisé les travaux de la première partie, je n'aurais sans doute jamais entrepris ceux de la deuxième (ni ceux de la troisième). En nous intéressant aux mobilités résidentielles, nous arrivons à la conclusion que les dispositions sociales construites au cours des parcours de vie, révélées lors des premières années de la retraite, déterminent autant les logiques de la mobilité résidentielle que les recherches de protection qui s'expriment à cette occasion ; les deux aspects étant d'autant plus intriqués que l'avancée en âge augmente. Sans le soupçonner lorsque j'ai débuté en 2006 mes premiers travaux sur ce thème, la mobilité résidentielle des personnes vieillissantes s'est avérée un sujet très fécond pour la compréhension des enjeux associés au vieillissement sous l'angle des parcours de vie, dévoilant des principes de sociabilités et des recherches de solidarités. C'est pourquoi je vais poursuivre des recherches sur le rapport à l'habitat des individus vieillissants.

### ***Une suite pour les travaux sur la mobilité résidentielle des retraités***

Dans les prochains mois, mes réflexions sur la mobilité résidentielle des personnes vieillissantes se poursuivront, grâce à mon inscription dans le projet collectif intitulé « AMARE<sup>172</sup> », en partenariat avec des collègues de la CNAV, de l'INED, de l'IRD et de CITERES. Cette recherche permettra de comparer les mobilités sur trois territoires français très différents : la région parisienne (Paris et le Val-de-Marne), les départements de La Réunion et de l'Indre-et-Loire<sup>173</sup>. Cette enquête a débuté par un travail qualitatif en 2015 et devrait se poursuivre par une enquête quantitative en 2017 (Aouici, Broussard et Gallou, 2015). Outre la comparaison des types de mobilité sur ces territoires d'emménagement, j'étudierai les mobilités résidentielles dans leurs dimensions spatiales et temporelles. Je chercherai à identifier les différents rapports à l'espace (attachement fort ou faible) et les différentes temporalités (longue ou temporaire) que les retraités expriment, en m'inspirant de la typologie de Bertrand Montulet

---

<sup>172</sup> L'enquête AMARE (Ancrage et Mobilité résidentielle A la Retraite) associe quatre partenaires (la CNAV, l'UMR CITERES, l'INED et l'IRD) et forme une équipe de 14 chercheurs : S. Aouici, F. Bigossi, C. Bonvalet, M.V. Bouquet, C. Broussard, C. Clément, R. Gallou, A. Klein, C. Lefrançois, L. Nowik, J. Ogg, F. Sandron, A. Thalineau, L. Trabut.

<sup>173</sup> Notre ancrage professionnel nous incite évidemment à choisir la Touraine comme terrain d'études. Mais, nous n'avons pas à nous en plaindre, car il s'agit d'un département intéressant dans la mesure où l'on y trouve souvent, en réduction, la diversité des situations métropolitaines. L'Indre-et-Loire est un département « moyen » au regard de nombreux indicateurs sociaux et économiques.

(2005). Selon les configurations, je fais l'hypothèse que certaines formes de mobilité résidentielle sont plus propices (ou durables) que d'autres au maintien à domicile quand la fragilité s'accroît. J'ai fait une première présentation de ce projet de recherche lors de mon intervention à la journée scientifique annuelle du GDR « Longévité et Vieillissements » du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

A partir des trois territoires que nous étudions, j'aspire en outre à comparer la situation des personnes vivant seules avec celles vivant en couple, en tenant compte du genre et des positions sociales, considérant que le changement de statut matrimonial est l'un des déclencheurs de la mobilité, mais avec des temporalités différentes que je n'ai pas encore totalement interprétées dans mes travaux précédents. Nous avons déjà repéré que les femmes vivant seules étaient plus soucieuses de leur sécurisation ontologique que les hommes dans la même situation matrimoniale ; aux âges avancés, elles sont plus mobiles que les hommes (résultat vérifié aussi dans des enquêtes nationales) et paraissent s'inscrire plus fréquemment dans une démarche préventive à l'égard du vieillissement. Mais pourquoi certaines femmes déménagent-elles immédiatement après un veuvage quand d'autres, déjà veuves, attendent la déprise pour le faire ? Les trois protections que nous avons évoquées dans la conclusion de la deuxième partie (familiale, marchande, sociale) sont-elles associées à ces temporalités ? Celles-ci sont-elles liées aux positions sociales ou/et aux formes de socialités que les individus privilégient ?

Par ailleurs, si la mobilité a pour objectif d'ajuster le domicile aux conditions du vieillissement, une question importante concerne le dilemme entre les concessions à faire pour le maintien à domicile et l'affirmation des choix de vie individuels. Concrètement, le rapprochement à l'égard d'un proche pour augmenter la sécurisation conduit-il inévitablement à l'affaiblissement du libre-arbitre ? Pourquoi les uns optent-ils pour une proximité géographique avec les proches, tandis que d'autres, en revendiquant l'autonomie nécessaire de leurs enfants (« *Ils ont leur vie, je ne veux pas les embêter* »), privilégient les services et les aménités d'un territoire, quitte à se tourner vers le marché pour recevoir les aides et soutiens requis par la perte d'autonomie ? Ici, la comparaison entre les « jeunes » retraités et les « vieux » retraités de notre corpus AMARE sera intéressante, afin de considérer si la posture est permanente au cours du parcours de vie ou si elle intervient suite à un événement, qui, tel un point de rupture biographique, produit les bifurcations résidentielles évoquées dans le chapitre 5 et une redéfinition des soutiens à mobiliser pour gérer les dernières années de l'existence. L'effet de génération est aussi à considérer, mais les baby-boomers doivent encore un peu



vieillir (!) pour que l'on puisse apprécier l'éventualité de leurs comportements spécifiques, quand ils seront confrontés à la déprise et à la recherche de sécurisation.

Nous avons enfin un projet spécifique concernant l'île de La Réunion - et plus généralement les Antilles françaises – puisque ce département d'outre-mer constitue l'un de nos trois terrains « AMARE ». Il existe de nombreuses caractéristiques socio-démographiques qui militent pour une connaissance des conditions du vieillir et de leurs liens avec l'habitat dans les départements d'outre-mer français : les solidarités familiales y sont *a priori* plus fortes qu'en métropole, la santé des personnes âgées y est moins bonne - la part des personnes dépendantes est doublée par rapport à celle caractérisant la métropole (Marie, 2015 ; Reguer et Caudron, 2015) -, la pauvreté et les inégalités y sont plus marquées. Aussi, nous souhaitons apprécier la spécificité de la mobilité des Réunionnais âgés en distinguant les natifs ayant toujours séjourné sur l'île et ceux ayant effectué une partie de leur vie professionnelle en métropole ou à l'étranger, et dont les enfants ne résident pas à La Réunion. Nous faisons l'hypothèse que les natifs de retour pourraient avoir acquis hors du territoire ultra-marin un autre regard sur la prise en charge du vieillissement (par la confrontation avec d'autres cultures et la connaissance de certains dispositifs publics permettant d'accompagner le vieillissement), et qu'ils sont porteurs d'attentes différentes, c'est-à-dire de protections qui ne soient pas seulement dépendantes de la famille. Imprégnés de nouvelles normes à l'égard du vieillissement, ils réinterrogeraient par conséquent la relation communalisation-sociation que nous avons mobilisée. Nous voulons comprendre leur vision du maintien à domicile en vieillissant et voir si la mobilité résidentielle peut y contribuer. Si tel était le cas, nous suggérerions une fois encore que les politiques publiques de la vieillesse se préoccupassent des déménagements des personnes âgées, et pas seulement de leur maintien à domicile, dans le même domicile.

Ce travail à La Réunion – c'est son deuxième intérêt – assure une certaine transition avec mon programme de recherche (engagé, mais encore à développer) sur le vieillissement dans les pays du Sud. A La Réunion et dans les départements d'outre-mer<sup>174</sup>, la situation sociale et économique se situe, du point de vue de nos terrains d'enquêtes, à mi-chemin entre la métropole (dotées en politiques sociales) et les pays en développement où l'absence de politiques publiques à destination des personnes âgées est patente. Dans les pays du Sud, nous l'avons rappelé dans la partie précédente, les formes de solidarité auxquelles peuvent prétendre

---

<sup>174</sup> Evidemment, il faudrait sans doute nuancer le propos : la situation à La Réunion est par exemple très différente de celle de Mayotte (Reguer et Caudron, 2015). L'avancée du vieillissement démographique n'y est pas non plus comparable.

les aînés ne sont pas au nombre de trois (familiale, marchande, sociale) : elles se réduisent à la solidarité familiale qui peut prendre des formes différentes (Ogg et Renaut, 2005), et, pour les plus fortunés, à la « solidarité marchande ».

### ***Une suite pour les travaux sur le(s) vieillissement(s) dans les pays du Sud***

Dans les pays les plus pauvres de la planète, la solidarité sociale est donc quasiment inexistante, ce qui donne à l'étude de ces lieux du vieillissement (au sens démographique et individuel) un intérêt différent, particulièrement stimulant pour la poursuite de nos recherches. Dans les prochaines années, en fonction des terrains sur lesquels nous aurons l'opportunité de travailler, notre projet passera par une analyse plus fine des configurations familiales et des solidarités intergénérationnelles. La recherche des arguments susceptibles de confirmer l'émergence de nouvelles négociations familiales nécessitera le recours à des approches quantitatives et qualitatives pour apprécier les déterminants de la cohabitation ou de la non-cohabitation entre les générations, du point de vue des personnes âgées, mais aussi du point de vue des générations descendantes. La cohabitation à laquelle nous assistons encore majoritairement dans les pays du Sud ne sera pas un modèle pérenne si on se rend compte que certains « cohabitants » sont contraints d'accepter ce mode de vie, en raison de l'absence de pensions retraite (ou de leur faible niveau) pour les plus âgés, ou de difficultés d'insertion professionnelle pour les jeunes adultes, alors que d'autres formes d'habitat sont désormais possibles et souhaitées. Le milieu urbain, parce qu'il incarne la « modernité », mais aussi l'éloignement avec les réseaux de solidarité primaire, apparaît là encore comme un lieu particulièrement propice à l'étude des changements, car il permet d'observer la montée des formes familiales « choisies » par certains et « subies » par d'autres.

Il faudra aussi aller plus loin dans la connaissance des processus sociaux associés au vieillissement dans les pays du Sud. Comme je l'ai signalé, il existe peu de recherches pour l'heure sur ce thème, contenant les vieillesse individuelles dans l'invisibilité. Les difficultés rencontrées par les vieilles personnes en termes de santé et de niveau de vie sont indistinctement fondues avec celles des autres groupes d'âge. Jadis, le faible nombre (et la faible proportion) des personnes âgées et le statut qu'elles détenaient expliquaient « l'incapacité » collective à ne voir que des « aînés », valorisés, là où nous voyons aujourd'hui des personnes « âgées », potentiellement dépendantes. Mais les représentations sociales se transforment : insistons une fois de plus sur le fait que la gérontocroissance ne permettra pas d'ignorer indéfiniment la problématique des personnes trop vieilles pour contribuer à l'économie, mais pas assez vieilles

pour s'effacer définitivement<sup>175</sup>. L'augmentation du nombre de personnes âgées dans les pays du Sud s'accompagne inéluctablement de celui des personnes en perte d'autonomie. La croissance numérique des vieux, dont certains sont alités, d'autres incontinents, d'autres déments, s'avère une réalité en progression donnant à la vieillesse un contenu social problématique. Jusqu'à maintenant, les proches géraient rarement et pas longtemps les situations de grande dépendance des aîné(e)s ; les Etats pouvaient se limiter à valoriser leur valeur sociale et à encourager la piété familiale. Dans le futur, il ne suffira pas d'accuser les vieilles femmes de sorcellerie pour les faire disparaître<sup>176</sup>, il faudra composer avec le « peuple vieux », démographiquement incontournable, hétérogène du point de vue économique et sanitaire. Plutôt que de parler de « la » vieillesse, il nous faudra préciser la diversité des vieillesse. Il est évident que celle des riches n'est en rien comparable avec celle des pauvres, idem pour celle des femmes (notamment veuves) avec celle des hommes, celle des personnes ayant des enfants installés à proximité (et il convient d'étudier finement de qui il s'agit : des filles ? des garçons ? des aînés ? des cadets ?) ou celle dont les descendants sont partis en migration.

Pour approcher « la » vieillesse et ce qui la soutient, l'approche longitudinale devrait être privilégiée, car les solidarités ne sont pas figées dans le temps. Selon le principe de la réciprocité différée, ceux qui reçoivent beaucoup lors de leur vieillesse sont peut-être ceux qui ont davantage donné au préalable. On sait que les femmes âgées vivent plus souvent seules que leurs homologues masculins, mais elles semblent davantage soutenues par leurs enfants. Est-ce en raison de leur plus grande implication passée dans la prise en charge des membres de leur famille ? Plus généralement, les solidarités évoluent au gré des événements qui ponctuent les parcours de vie des aîné(e)s, mais aussi de ceux qui les entourent : les individus, aidés aujourd'hui, peuvent être ceux qui ont aidé autrui à un autre moment. Finalement, comme nous l'avons vu pour nos travaux présentés dans les parties 1 et 2, les relations de parenté pourraient aussi devenir plus électives au Sud, émanant davantage des individus et moins des normes imposées par le groupe d'appartenance. Nonobstant, la place de chacun dans les rapports entre générations, au Sud comme au Nord, ne dépend pas que des choix individuels. Les obligations familiales sont modulées par les relations que privilégient les individus, mais aussi par leur

---

<sup>175</sup> Il est vrai que les personnes âgées au Sud sont mieux soignées aujourd'hui que dans le passé, mais il faut mesurer le caractère relatif de ce constat à l'égard de la situation des personnes âgées dans les pays riches.

<sup>176</sup> George Rouamba, étudiant en thèse à Bordeaux sous la direction de Frédéric Le Marcis, a entre autres comme terrain un centre au Burkina Faso qui accueille des femmes âgées accusées de sorcellerie.

position dans la lignée, selon leur sexe, selon leur parcours biographique (Nowik et Lecestre-Rollier, 2015c, p. 39). Elles résultent donc aussi de rapports sociaux, en particulier de sexe, de position sociale, voire de classes d'âge - au sens anthropologique - dans les communautés traditionnelles où elles s'y déploient encore. Nous en avons plusieurs exemples dans le livre que j'ai dirigé avec Béatrice Lecestre-Rollier. Ma collègue anthropologue l'a également bien montré dans sa dernière publication faisant référence aux solidarités familiales au Maroc (Lecestre-Rollier, 2015).

Pour nos recherches futures, il faut conserver en tête l'idée que les individus des pays du Sud ne deviennent pas vieux du jour au lendemain. La plupart des recherches portant sur les populations âgées occidentales ont montré le caractère progressif de l'avancée en âge, composé de stratégies d'ajustement aux épreuves du vieillissement. La logique de la déprise serait-elle réservée aux pays riches ou aux retraités qui peuvent goûter aux « joies » de l'oisiveté ? Dans quelle mesure cette notion est-elle adaptée pour rendre compte du vieillissement individuel dans les pays du Sud ? Comment les personnes âgées, intégrant leurs propres limitations physiques, abandonnent-elles certaines activités quotidiennes, pour en choisir d'autres où leur utilité serait encore valorisée ?

Du fait de ces questionnements, nos travaux devront analyser dans la durée les cheminements vers la vieillesse, afin d'aborder d'autres questions. Comment la sociabilité des personnes âgées évolue-t-elle au décès du conjoint, selon que l'on est un homme ou une femme ? Comment se transforment les solidarités familiales ou communautaires dont dépendent certaines personnes âgées si les enfants adultes émigrent, renonçant à contribuer à la production domestique ? Comment se reconfigurent-elles avec l'apparition de certaines pathologies ? Comment perdurent-elles quand elles s'aggravent, et encore quand la vulnérabilité économique ne concerne pas seulement la personne âgée, mais tout son groupe familial ? Y a-t-il une place sociale pour les « inactifs » et pour ceux dont la dépendance entraîne un abandon complet de toute activité domestique/productive ?

Les questions sont nombreuses, et les réponses demeurent limitées pour le moment<sup>177</sup>. Elles doivent se traiter en considérant, malgré tout, l'émergence de politiques publiques à

---

<sup>177</sup> Grâce à notre participation au GDRI, nous avons connaissance de cinq thèses en cours sur le vieillissement dans les pays du Sud. Il s'agit de celle de George Rouamba (« Une anthropologie du care des personnes vieillissantes à Ouagadougou »), de celle d'Emmanuel Niyonsaba (« Transformations des modalités d'exercice des solidarités envers les personnes âgées : regard croisé entre la France et les cultures africaines d'influence francophone et anglophone », terrains au Sénégal et au Burundi), de celle de Tom Briaud (« Etre "vieux", être "vieille" au Burkina Faso - Vieillesse, relations intergénérationnelles et protections sociales »), de celle de

destination des personnes âgées. Mais nous pensons que celles-ci ne pourront pas ressembler en nature et en volume à celles mises en place dans les pays occidentaux. Elles devront tenir compte des inégalités de revenus déjà évoquées, du genre, du territoire, mais aussi des pratiques culturelles propres à chaque communauté. La « révolution grise<sup>178</sup> » désormais en marche dans les pays du Sud pose une nouvelle question sociale. Le vieillissement démographique ne fait que débiter, et pourtant, déjà, les relations entre générations évoluent (pour des raisons non exclusivement démographiques) ; la vulnérabilité des personnes âgées est aussi bien présente, et les solidarités familiales montrent *a priori* leurs premiers signes d'épuisement.

### ***Vieillir dans les sociétés de la longévité reste à inventer***

Nous avons débuté notre propos en évoquant un vieillissement planétaire à venir. Ce fait social majeur signifie que tous les êtres humains sont susceptibles de connaître des vies plus longues, toutes les populations voient (ou verront) leur structure par âge se transformer. Ces processus entraînent un bouleversement des périodes du cycle de vie, en durée et en nature. Les sociétés occidentales ont été les premières à engager ces changements ; les pays en développement, malgré leurs différences, ne pourront s'y soustraire. Ainsi, chaque période de l'existence devient de plus en plus incertaine, s'avère de plus en plus difficile à désigner<sup>179</sup>, la définition chronologique des périodes du cycle de vie tend à perdre de sa pertinence, avec une « élasticité » variable selon les dites périodes<sup>180</sup>.

Nos travaux universitaires nous ont donné l'opportunité de nous intéresser à différents moments charnières de l'existence des individus vieillissants (fin d'activité professionnelle, installation dans la retraite, déménagement, maladie, veuvage, fragilisation), pendant lesquels les individus effectuent des choix pour préparer ou réorganiser leur propre vieillissement. Leurs décisions s'effectuent désormais sans qu'ils puissent s'appuyer sur un modèle de référence

---

Babacar Kane (terrain au Sénégal), et de celle d'Annie-Christiane Nsiamalembe, notre étudiante inscrite à l'université de Tours (« La prise en charge des personnes âgées au Gabon : quels défis pour l'état et les familles ? »).

<sup>178</sup> Terme proposé par Michel Loriaux, repris pour le titre de la Chaire Quételet en 1986.

<sup>179</sup> Quelques exemples : « adonassants », « adulescence », « adultéité », « seniors », « années fragiles », « vieux-vieux », etc.

<sup>180</sup> Concernant la transformation du cycle de vie, je reste toujours frappé par le fait qu'il y a 25 ans j'interrogeais dans le cadre de la préparation de ma thèse des agents EDF qui étaient plus jeune que moi (aujourd'hui), et qui s'apprêtaient à partir en (pré)retraite, sans évoquer le caractère inique (et historique) de la situation au regard d'autres salariés. Je présume qu'il me reste 15 années d'activités professionnelles environ. La génération précédente a vécu ces 15 années « en retraite ».

univoque, parce que le cycle de vie est en cours de redéfinition, parce que les personnes âgées actuelles sont les premières générations à faire l'expérience nouvelle de la vie qui s'allonge et à être aussi nombreuses. Aussi, les *sociétés de la longévité* produisent de l'incertitude et nos résultats ne sont-ils que provisoires. La perspective d'une vie toujours plus longue génère de nouveaux comportements, en même temps que nous cherchons à les analyser et les comprendre<sup>181</sup>.

Les *sociétés de la longévité* interrogent aussi les formes des engagements sociaux des individus vieillissants. Dans les pages qui précèdent, nous en avons rencontré plusieurs illustrations, par exemple pour s'investir dans des activités d'utilité sociale, mais aussi pour conserver des relations en dehors de la sphère domestique dans une logique de communalisation, pour maintenir son libre arbitre en composant avec un corps qui peut avoir besoin d'aides humaines pour certaines activités de la vie quotidienne. Sur ce dernier point, les divers capitaux - au sens bourdieusien - qui caractérisent les individus sont déterminants dans la conduite des parcours de vie. Au cours du vieillissement, nous voyons une contradiction apparaître entre la revendication à décider soi-même de son mode de vie, à continuer à agir sur/dans la société, et la limitation des activités causée par la montée de la fragilité susceptible d'entraîner le repli sur soi. Cette tension conduit à la redéfinition des identités des individus vieillissants, processus qui débute, malheureusement, dès lors que ces derniers sont qualifiés « d'inactifs » au sortir de l'activité professionnelle<sup>182</sup>.

Nos analyses ont été conduites en considérant le niveau des revendications à gérer son propre vieillissement dans le cadre d'une vie plus longue, en considérant les grandes décisions effectuées ou prévues, ainsi que les façons de penser les futurs soutiens pour faire face à la fragilisation ou la dépendance. Avec nos recherches sur la mobilité résidentielle, nous avons montré que les individus sociaux sont inégaux face à l'expression et l'exercice de leur autodétermination, ce qui revient *in fine* à nuancer le processus d'individualisation (Lahire, 2013) aux âges avancés, ou à penser comme Ulrich Beck que « *l'individualisation se produit dans le cadre d'un processus de socialisation qui rend de plus en plus impossible les*

---

<sup>181</sup> Même si les auteurs travaillant sur ce sujet contribuent par leurs analyses à préciser le contenu des étapes du vieillissement. Par leur analyse, ils participent en retour à la construction de « l'objet » étudié et peuvent produire – avec intention ou non - des normes sociales entraînant certains comportements.

<sup>182</sup> Quand les individus sont retirés du marché du travail, les qualifier d'« inactifs » dans les sociétés occidentales contribue aux représentations négatives qui se créent autour des retraités et du vieillissement ; le terme renforce leur exclusion sociale. Le vocable évoluera peut-être quand le travail ne sera plus le seul repère pour structurer le cycle de vie.

*mouvements d'autonomisation individuelle* » (Beck, 2003, p. 282). Nous avons bien montré que toutes les personnes âgées n'ont pas la même capacité à se mobiliser pour être actrices de leur propre vieillissement. Certaines aspirent à redéfinir elles-mêmes leurs conditions de vie pour maintenir leur autonomie à l'égard d'autrui, alors que d'autres n'ont pas cette ambition. Elles sont plus passives et s'en remettent éventuellement à des tiers. D'autres encore refusent de considérer les possibles épreuves du vieillissement en s'enfermant dans une posture visant à éluder toute perspective d'adaptation et pouvant conduire au repli sur soi. Selon nos observations, ces différenciations reposent sur des dispositions sociales construites de longue date dans le cadre des processus de socialisation. Les modèles de relations aux proches se sont développés, au cours des parcours de vie, en lien avec les positions sociales qui déterminent ou non la revendication à l'autodétermination avec l'avancée en âge, ainsi que les modalités de l'exercice des solidarités.

Car finalement, en vieillissant, les individus recherchent des soutiens, qu'ils peuvent soit trouver auprès des proches (il s'agit le plus souvent de la seule opportunité pour les personnes âgées des pays du Sud), soit en faisant l'acquisition de biens ou de services sur le marché moyennant les ressources économiques nécessaires, soit en bénéficiant de la protection sociale quand elle existe. La sécurité apportée par cette troisième protection est essentielle, même si les individus n'en n'ont pas conscience. Elle demeure le seul moyen de réduire les inégalités sociales face au vieillissement, dont la fin (tragique) est connue de tous, mais dont les modalités pour y parvenir peuvent être très différentes selon les ressources des individus. Le risque social majeur associé au vieillissement est de voir s'affaiblir cette protection sociale là où elle existe, ou de ne jamais la voir se mettre en place là où elle est attendue. Les formes de la vieillesse dans les *sociétés de la longévité* se mettront concrètement en place en fonction des réponses politiques qui seront apportées à cet enjeu, avec le risque de voir les solidarités familiales fortement s'affaiblir là où la prise en charge de la grande vieillesse ne dépend que d'elles. Elles pourraient conduire au pire, donnant raison aux pessimistes qui redoutent une guerre des âges, ou à une alternative salvatrice, permettant de concevoir un « nouvel âge de la vie » que les êtres humains, au Nord comme au Sud, n'auraient pas/plus à redouter.

Tours, le 22 mars 2016

## **Bibliographie**



AGE Platform Europe, 2003, *Egax à tous les âges. Déclaration d'AGE, la plate-forme européenne des Personnes Agées*, Bruxelles, 40 p.

Amar Mohammed et Sajoux Muriel, 2013, « Vieillir en institution au Maroc, une exception reflet d'une grande vulnérabilité ». *Colloque Vieillir chez soi – vivre entre soi ? Les habitats intermédiaires en question*, Tours, 22-24 mai.

[http://citeres.univ-tours.fr/IMG/pdf/pre\\_santation\\_sajoux-amar\\_atelier\\_1.pdf](http://citeres.univ-tours.fr/IMG/pdf/pre_santation_sajoux-amar_atelier_1.pdf)

Aouici Sabrina, 2015, *Choisir le « bon moment » pour partir à la retraite. Analyse des décisions de fin de carrière des générations 1945-1950*. Thèse de Doctorat sous la direction de Catherine Bonvalet, 589 p.

Aouici Sabrina, Broussard Célia et Gallou Rémi, 2015, « La mobilité des retraités, une thématique privilégiée à la Cnav », *La Lettre d'information du GDR Longévité et vieillissements*, octobre, n° 5, p. 6-7.

Argoud Dominique, 1998, *Politique de la vieillesse et décentralisation – Les enjeux d'une mutation*. Ed. Erès, Coll. Pratiques du champ social, 226 p.

Argoud Dominique, 2011, « De l'hébergement à l'habitat : une évolution ambiguë », *Gérontologie et société*, n° 136, p. 13-27.

Argoud Dominique, 2008, *L'habitat et la gérontologie : deux cultures en voie de rapprochement ?*, Créteil, Rapport de recherche, ERTE REV / Université Paris 12, Plan Urbanisme Construction Architecture, octobre.

Attias-Donfut Claudine, 1983, « La vieillesse inégale », *Communications*, n° 37, p. 125-136.

Attias-Donfut Claudine, *Sociologie des générations. L'empreinte du temps*. Paris, P.U.F., 1988, 249 p.

Attias-Donfut Claudine et Rosenmayr Leopold, 1994, *Vieillir en Afrique*. Paris, PUF, 353 p.

Attias-Donfut Claudine (dir.), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, état*. Paris, Nathan, Coll. Essais et Recherches, 1995, 352 p.

Attias-Donfut Claudine et Ségalen Martine, 1998, *Grands-parents : la famille à travers les générations*. Paris, Ed. Odile Jacob, 330 p.

Attias-Donfut Claudine, Lapierre Nicole et Segalen Martine, 2002, *Le nouvel esprit de la famille*. Paris, Ed. Odile Jacob, 294 p.

Attias-Donfut Claudine, 2012, « Génération et parcours de vie sous la révolution de la longévité », in Caradec V., Servet E., Melchior J.-P., *Les dynamiques des parcours sociaux – Temps, territoires, professions*, PUR, Coll. Le sens social, p. 31-40.

Authier Jean-Yves, Bonvalet Catherine et Lévy Jean-Pierre, *Elire domicile*, Presses Universitaires de Lyon, 433 p.

Ba Gning Sadio, 2015, « Vieillir en milieu rural sérére au Sénégal. De la vie familiale à l'isolement social et sanitaire des personnes très âgées ». In Nowik L. et Lecestre-Rollier B. (dir.), *Vieillir dans les pays du Sud. Les solidarités familiales mises à l'épreuve du vieillissement*. Paris, Karthala, mars, p. 119-138.

Baccaïni Brigitte, 2007, « Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans », *Population*, 1/2007 (vol. 62), p. 143-160.

Balard Frédéric, 2010, « Quels territoires pour les personnes âgées fragiles ? », *Gérontologie et société*, n° 132, p. 177-186.

Barbezieux Philippe, 1983, « Le bilan des contrats de solidarité "réduction de la durée du travail" conclus en 1982 ». *Travail et Emploi*, n° 17, juil-sept, p. 9-21.

Bardet Jean-Pierre et Jacques Dupâquier (dir.), 1998, *Histoire des populations d'Europe – II) La révolution démographique, 1750-1914*, Fayard, 647 p.

- Barthe Jean-François, Clément Serge et Drulhe Marcel, 1988, « Vieillesse ou vieillissement. Les processus d'organisation des modes de vie chez les personnes âgées », *Les Cahiers de la recherche sur le travail social*, 15, p. 11-31.
- Barthélémy Nadine, Mamache Medhi et Benallah Samia, 2013, « Les motivations de départ à la retraite : stabilité entre 2010 et 2012 ». DRESS, *Etudes et Résultats*, n° 838.
- Barthélémy Martine. *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Paris, Presse de sciences Po., 2000, 286 p.
- Beck Ulrich, 2003, *La société du risque – Sur la voie d'une autre modernité*. Flammarion – Champs, 522 p.
- Berthuit Franck, Chokrane Bertrand et Hatchuel Georges, 1999, « L'évolution des opinions et des comportements des seniors depuis vingt ans, en France ». CREDOC, *Collection des cahiers de recherche*, n° C129, 139 p.
- Bessin Marc, 2009, « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique ». *Informations sociales*, n° 156, p. 12-21.
- Bessin Marc, Bidart Claire et Grossetti Michel (dir), 2010, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, Editions La Découverte.
- Blanchet Didier et Debrand Thierry, 2005, « Aspiration à la retraite, santé et satisfaction au travail : une comparaison européenne ». *Insee Premières*, déc., n° 1052.
- Blanpain Nathalie et Pan Ké Shon Jean-Louis, 1999, « La sociabilité des personnes âgées ». *Insee Premières*, n° 644.
- Blum Carol, 2013, *Croître ou périr : population, reproduction et pouvoir en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Traduit de : "Strength in numbers : population, reproduction and power in Eighteen-Century France" publié à Baltimore en 2002 (traduction et adaptation de Carol Blum et Jacqueline Hecht). Paris, INED, 286 p.
- Boboc Anca et Metzger Jean-Luc, 2013, « Parcours et passages : les recompositions identitaires autour de la retraite », *Retraite et société*, n° 66, p. 41-66.
- Bonnet Carole et Gobillon Laurent, 2007, « Choix de logement et mobilité résidentielle suite au décès du conjoint ». In PUCA, *Vieillesse de la population et logement. Les stratégies résidentielles et patrimoniales*, Paris, La Documentation Française, p. 337-350.
- Bonvalet Catherine, 1987, « Les Parisiens dans leur maturité : origine, parcours, intégration ». *Population*, vol. 42, n° 2, p. 225-247.
- Bonvalet Catherine et Fribourg Anne-Marie (dir.), 1990, *Stratégies résidentielles (actes du séminaire de 1988)*, INED (Congrès et colloques), 460 p.
- Bonvalet Catherine, 1990, « Projets de retraite », in Bonvalet C. et Fribourg A.-M. (dir.), *Stratégies résidentielles*, INED (Congrès et colloques), p. 265-282.
- Bonvalet Catherine, 1991, « La famille et le marché du logement », in Ségalen M. (éd.), *Jeux de familles*, Paris, Presses du CNRS.
- Bonvalet Catherine, Maison Dominique, Le Bras Hervé et Charles Lionel, 1993, « Proches et parents », *Population*, 1. P. 83-110.
- Bonvalet Catherine, 1997, « Sociologie de la famille, sociologie du logement : un lien à redéfinir », *Sociétés Contemporaines*, n° 25, p. 25-44.
- Bonvalet Catherine et Vichnevskaja Tania, 2001, « La sociabilité des femmes : une étude des réseaux égocentrés ». INED, *Dossiers et Recherches*, n° 94, avril, p. 25-37.
- Bonvalet Catherine, 2003, « La famille-entourage locale ». *Population*, 58e année, n° 1, p. 9-43.
- Bonvalet Catherine et Ogg Jim, 2010, *Les baby-boomers : une génération mobile*. Editions De L'Aube, 2010, 256 p.

- Bonvalet Catherine, Clément Céline et Ogg Jim, 2011, *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*. PUF, Le Lien social, 373 p.
- Bonvalet Catherine, 2013, « Changer de logement : la mobilité résidentielle des retraités », *Actes du colloque « Les retraités et leur logement »*, Conseil d'Orientation des Retraités, 18 novembre. <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-2164.pdf>
- Bourdelaï Patrice, 1993, *L'âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*, Paris, Editions Odile Jacob, 1993, 442 p.
- Bourdelaï Patrice, 1994, « Le Vieillissement de la population : question d'actualité ou notion obsolète ? », *Le Débat*, 1994/5 (n° 82), p. 173-192.
- Bourdieu Jérôme et Kesztenbaum Lionel, 2007, « Comment vivre vieux dans un monde vieillissant ? Les personnes âgées en France, 1820-1940 », *Population*, 2007/2, vol. 62, p. 221-252.
- Bourgeois-Pichat Jean, 1977, *Le dilemme de la révolution démographique : croître ou vieillir. Future age projections and society*, colloque de Vichy, 1977, p. 261-278
- Bourgeois-Pichat Jean, 1979, « La baisse actuelle de la fécondité en Europe s'inscrit-elle dans le modèle de la transition démographique ? ». *Population*, n° 2, mars-avril, p. 267-305
- Bourgeois-Pichat Jean, 1980, « Les projections de population à long terme : perspectives de la mortalité et de la fécondité », *Projections démographiques : problèmes et solutions. Rapport du Groupe d'études sur les projections démographiques*. Budapest, Hongrie, mars 1980, p. 101-143.
- Bourguignon Odile et Roussel Louis, 1976, *La famille après le mariage des enfants. Etude des relations entre générations*. PUF-INED, Collection Travaux et documents, Cahier n° 78, 262 p.
- Boverat Fernand, 1939, *Comment nous vaincrons la dénatalité. Par la vérité, par le devoir, par la justice*, Paris, Éditions de l'Alliance nationale contre la dépopulation, juin 1939, 56 p. <https://paratge.files.wordpress.com/2012/09/natalite3a9.pdf> (consulté le 28 juin 2015)
- Capuano Christophe, 2013, « La prise en charge de la vieillesse depuis 1970 : entre solidarités familiales et solidarités publiques » In Raymond Vall et Laurence Rossignol (dir.), *Rapport d'information du Sénat sur les représentations et les transformations sociales des mondes ruraux et péri-urbains*, n° 257, pp.176-189.
- Caradec Vincent, 1994, « Le problème de la "bonne distance" conjugale au moment de la retraite ». *Revue française de sociologie*, 35-1, p. 101-124.
- Caradec Vincent, 1993. *La retraite conjugale*. Thèse de doctorat de sociologie sous la direction de François de Singly, Université Paris V, 466 p.
- Caradec Vincent, 1996, *Le couple à l'heure de la retraite*. Presses universitaires de Rennes, Coll. Le sens social, 293 p.
- Caradec Vincent, 1998, « Les transitions biographiques, étapes du vieillissement ». *Prévenir*, n° 35, p. 131-137.
- Caradec Vincent, 2001 (rééd. 2008, 2015), *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*. Paris, Nathan, Coll. 128, 128 p.
- Caradec Vincent, 2005, « "Seniors" et "personnes âgées". Réflexions sur les modes de catégorisation de la vieillesse », *Cahier d'Histoire de la Sécurité Sociale*, n° 1, 2005, p. 313-326.
- Caradec Vincent, 2007, « L'épreuve du grand âge ». *Retraite et société*, n° 52, p. 11-37
- Caradec Vincent, 2008, « Les mécanismes de la transition identitaire au moment de la retraite ». *Spirale*, n° 41, p. 161-176.
- Caradec Vincent, 2010, « Pour une approche des transitions du vieillissement. Le cas de la retraite et du veuvage ». In Carbonnelle S. (coord.). *Penser les vieillesse : regards sociologiques et anthropologiques sur l'avancée de l'âge*, Ed. Seli Arslan, p. 93-108.

- Caradec Vincent, 2012, « Epreuve et enjeux du grand âge », in Caradec V., Servet E., Melchior J.-P., *Les dynamiques des parcours sociaux – Temps, territoires, professions*, PUR, Coll. Le sens social, p. 97-107.
- Carbonnelle Sylvie (coord.), 2010, *Penser les vieillesse : regards sociologiques et anthropologiques sur l'avancée de l'âge*. Paris, Ed. Seli Arslan, 254 p.
- Carpentier Normand et White Deena, 2013, « Perspective des parcours de vie et sociologie de l'individuation », *Sociologie et Sociétés*, vol. XLV, n° 1, p. 279-300.
- Castel Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard, 490 p.
- Castel Robert, 2003, *L'insécurité sociale – Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Coll. La République des idées, Paris, Ed. du Seuil, 95 p.
- Chamahian Aline et Petite Ségolène, 2014, « Entre autonomie et dépendance à l'égard des proches. Quand l'aménagement du logement devient affaire de famille ». In Nowik L. et Thalineau A. (dir.), *Viellir chez soi – Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Le sens social, p. 151-165.
- Charbit Yves, 1981, « Du malthusianisme au populationnisme. Les « Economistes » français et la population (1840-1870). Présentation d'un cahier de l'INED », *Population*, n° 2, p. 287-293.
- Charlot Valentine et Guffens Caroline, 2006, *Où vivre mieux ? Le choix de l'habitat groupé pour personnes âgées*, Namur, Fondation Roi Baudouin, Les Editions Namuroises, 282 p.
- Charpin Jean-Michel, Zaidman Catherine et Aubert Jean-Marc, 1999, *L'avenir de nos retraites : rapport au Premier ministre*. France, Commissariat général du plan. La Documentation française, Collection des rapports officiels, déc., 174 p.
- Chauvel Louis, 1998, *Le destin des générations - Structure sociale et cohorte en France au XXe siècle*. Paris, P.U.F., Coll. Le Lien Social, 301 p.
- Chokrane Bertrand et Hatchuel Georges, 1999, « La dynamique sociale des seniors ». *Consommation et modes de vie*, CREDOC, n° 135, mai.
- Christel Virginie, 2006, « Trajectoire résidentielle des personnes âgées ». *Données sociales, Edition 2006*. INSEE, p. 525-529.
- Clément Serge, 2003, « Le vieillissement avec le temps, et malgré le monde », *Empan*, n° 52, p. 14-22.
- Clément Serge et Mantovani Jean, 1999, « Les déprises en fin de parcours de vie », *Gérontologie et Société*, n° 90, p. 95-108.
- Clément Serge, Rolland Christine et Thoer-Fabre Christine, 2005, *Usages, normes, autonomie : analyse critique de la biographie concernant le vieillissement de la population*. Ministère de l'Équipement, Plan Urbanisme Construction Architecture, 197 p.
- Clément Serge et Membrado Monique, 2010, « Expériences du vieillir : généalogie de la notion de déprise », in Carbonnelle S. (coord.), *Penser les vieillesse : regards sociologiques et anthropologiques sur l'avancée de l'âge*, Ed. Seli Arslan, p. 109-128.
- Conseil économique et social, *Âges et emploi à l'horizon 2010*, Les Editions des Journaux officiels, 2001.
- COR, Conseil d'Orientation des retraites, *Les retraités : un état des lieux de leur situation en France*. Treizième rapport adopté le 16 décembre 2015, 241 p. [disponible en ligne sur le site internet du COR]
- Crenner Emmanuelle, 1997, « Le milieu associatif de 1983 à 1996 – Plus ouvert et tourné vers l'intérêt individuel ». *Insee Première*, n° 542.
- Crenner Emmanuelle, 2004, « Etre retraité : tourner la page du travail ». *Insee Première*, n° 979.

- Cribier Françoise, Duffeau Marie-Luce et Kych Alexandre, 1990, « Mobilité résidentielle et stratégie dans les 15 ans qui suivent le retraite : suivi d'une génération », in Bonvalet C. et Fribourg A.-M. (dir.), *Stratégies résidentielles*, INED (Congrès et colloques), p. 283-296.
- Cribier Françoise et Kych Alexandre, 1993, « Les migrations de retraite des citoyens en France ». *Espace, populations, sociétés*, n° 3, p. 489-501.
- Cribier Françoise et Kych Alexandre, 1999, *Parcours résidentiels de fin de vie d'une cohorte de retraités de la région parisienne*, Paris, Ministère de l'emploi et de la solidarité, Cahiers de Recherche de la MIRE, 40 p.
- Cumming Elaine and Henry William Earl, 1961, *Growing old. The Process of Disengagement*, New-York, Basic Books, 293 p.
- Cusset Pierre-Yves, 2011, *Le Lien social*. Armand Colin, Série Domaines et approches, 128 p.
- Dallera Corinne, Hugentobler Valérie et Anchisi Annick, « L'apparition d'organisations marchandes dans le domaine de l'aide et des soins à domicile en Suisse romande », *SociologieS* [En ligne], Dossiers : Les échelles territoriales de l'intervention sociale.
- Darnaud Thierry, 2007, « L'impossibilité de l'intime dans les institutions gériatriques », *Gérontologie et société*, n° 122, p. 91-106.
- David D. (dir), Nowik L., Barnier F., Tirbakh G., Sanchiz F., 2003, *Nouvelles conditions de départ en inactivité des agents des Industries Electriques et Gazières et projets de vie à la retraite*, mai, 104 p.
- De Luca Barrusse Virginie, 2008, « Des liaisons avantageuses : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française et les fonctionnaires (1890-1914) », *Annales de démographie historique* 2/2008 (n° 116), p. 255-280.
- De Luca Barrusse Virginie, 2012, « La politique familiale, un tabou électoral ? », *La Vie des idées*, 17 avril 2012. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/La-politique-familiale-un-tabou.html>
- De Rosnay Joël, Servan-Schreiber Jean-Louis, De Closets François et Simonnet Dominique, 2005, *Une vie en plus. La longévité, pour quoi faire ?* Ed. du Seuil, Coll. Points, 221 p.
- De Singly François, 2003, *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Hachette Littératures, coll. « Pluriel », 272 p.
- Déchaux Jean-Hugues, 2011, « La famille à l'heure de l'individualisme ». *Projet*, n° 322, p. 24-32.
- Déchaux Jean-Hugues, 2012, « La place des frères et sœurs dans la parenté au cours de la vie adulte. », *Informations sociales*, 5/2012 (n° 173), p. 103-112.
- Degenne Alain et Forsé Michel, 2004, *Les réseaux sociaux*, Armand Colin, 296 p.
- Dejours Christophe, 1998, *Souffrance en France – La banalisation de l'injustice sociale*. Editions du Seuil, 227 p.
- Delbès Christiane et Gaymu Joëlle, 1995, « Le repli des anciens sur les loisirs domestiques : effet d'âge ou de génération ? ». *Population*, 50(3), p. 689-720.
- Deschavanne Eric et Tavoillot Pierre-Henri, 2007, *Philosophie des âges de la vie - Pourquoi grandir ? Pourquoi vieillir ?* Paris, Grasset, 540 p.
- Desjardins Bertrand et Légaré Jacques, 1984, « Le seuil de la vieillesse. Quelques réflexions de démographes ». *Sociologie et société*, Volume 16, numéro 2, oct., p. 37-48.  
<http://id.erudit.org/iderudit/001183ar>
- Desplanques Guy, 2012, « Vieillesse démographique et territoires : les personnes âgées à travers la France, aujourd'hui et à 2040 », in DATAR, *Territoires 2040* (tome 1 – Des facteurs de changement), La documentation Française, p. 11-25.
- DGCS, 2013. *Rapport sur l'habitat collectif des personnes âgées autonomes*, novembre, 102 p.

- Driant Jean-Claude, 2007, « La mobilité des personnes âgées dans le marché du logement : une approche dynamique ». In Bovalet C., Drosso F., Benguigui F. et Hyun M. (dir.), *Vieillesse et logement : stratégies résidentielles et patrimoniales*, La Documentation française, p. 247-266.
- Drulhe Marcel, 2000, « Objets quotidiens, nouveautés techniques et vieillissement », *Informations sociales*, n° 88, p. 24-33.
- Dubar Claude, 1991, *La socialisation - Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris, Armand Colin, Coll. U, 278 p.
- Dubet François et Martuccelli Danilo, 1998, *Dans quelle société vivons-nous ?* Paris, Ed. du Seuil, 323 p.
- Dumons Bruno et Pollet Gilles, 1993, « Politiques de vieillesse en France au début du siècle ». *Sociologie du travail*, n°3/93.
- Dumont Gérard-François, Chaunu Pierre, Legrand Jean et Sauvy Alfred, 1979, *La France ridée. Echapper à la logique du déclin*. Paris, Librairie Générale française, Coll. Pluriel Le livre de poche, 477 p.
- Dupâquier Jacques, 2006, « Le vieillissement de la population dans le monde », *Rayonnement du CNRS (Bulletin de l'Association des Anciens et Amis du CNRS)*, octobre, n° 42, 53 p. Disponible sur internet : <http://www.anciens-amis-cnrs.com/bulletin/b42/>
- Dupâquier Jacques, 2007, « Vieillesse dans le monde : le constat démographique ». In Laulan Yves-Marie, *Vieillesse mondiale et conséquences géopolitiques*, Ed. L'Harmattan, p. 13-22.
- Durkheim Emile, 1893, *De la division du travail social*. Paris, PUF.
- El Harras Mokhtar, 2006, « Les mutations de la famille au Maroc ». In Maroc, *50 ans de développement humain - perspectives 2025*, Rabat, p. 105-129, <http://www.rdh50.ma>.
- Elias Norbert, 1991, *La société des individus*, [*Die Gesellschaft der Individuen*, Francfort/Main, Suhrkamp Verlag 1987]. Paris, Fayard, coll. Agrora [pour la traduction française].
- Ennuyer Bernard, 2004, « Les politiques publiques et le soutien aux personnes âgées fragiles ». *Gérontologie et société*, n° 109, p. 141-154.
- Ennuyer Bernard, 2011, « À quel âge est-on vieux ? La catégorisation des âges : ségrégation sociale et réification des individus », *Gérontologie et société*, n° 138, p. 127-142.
- Esping-Andersen Gosta, 1999, *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne*. PUF, Coll. Le lien social, 310 p.
- Febvre Michèle et Muller Laura, 2004a, *Vie associative et bénévolat en 2002*. INSEE, Série des Documents de Travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, N° F0402, Février, 122 p.
- Febvre Michèle et Muller Laura, 2004b, « La vie associative en 2002 – 12 millions de bénévoles ». *Insee Première*, n° 946.
- Fourel Christophe et Loisel Jean-Pierre, 1999, « Huit Français sur dix concernés par la vie associative ». *Consommation et modes de vie (CREDOC)*, n° 133, 20 février 1999.
- Fragnière Jean-Pierre, 2010, *Solidarités entre les générations*, Lausanne, Editions Réalités sociales, 146 p.
- Fragnière Jean-Pierre, 2013, *Une politique des âges et des générations*, Sierre, Editions A la Carte, n°1549, 114 p.
- Francfort Isabelle, Osty Florence, Sainsaulieu Renaud et Marc Uhalde, 1995, *Les mondes sociaux de l'entreprise*. Paris, Desclée de Brouwer, 612 p.
- Franck Daniel, Hara Raymond, Magnier Gérard et Villey Olivier, 1982, « Entreprises et contrats de solidarité de préretraite-démission ». *Travail et Emploi*, n° 13, juil-sept, p. 75-89.

- Frossard Michel, 1983, « Crise et cessations anticipées d'activité : une comparaison internationale ». *Travail et emploi*, n° 16, avril-juin, p. 9-26.
- Galland Olivier, Gaudin Jocelyne et Vrain Philippe, 1984, « Contrats de solidarité de préretraite et stratégies d'entreprises ». *Travail et Emploi*, n° 22, déc., p. 7-20.
- Gallard Louis et Argoud Dominique, 1995, « L'engagement associatif des retraités français », *Retraite et Société*, n° 10, p. 41-61.
- Galtier Bénédicte et Merlier Roselyne, 2014, « Les préretraites d'entreprise. Des usages renouvelés du fait de leur taxation et de la crise économique ». *DARES Analyses*, août, n° 064.
- Gauchet Marcel, 2004, « La redéfinition des âges de la vie », *Le Débat*, n° 132, p. 27-44.
- Gaullier Xavier, 1980, « Politiques de l'emploi, modes de vie et vieillissement. Les cessations anticipées d'activité ». *Revue Française des Affaires Sociales*, Juil-sept.
- Gaullier Xavier, 1988, *La deuxième carrière – Ages, emplois, retraites*, Paris, Seuil, 408 p.
- Gaullier Xavier et Thomas Claude, 1990, *Modernisation et gestion des âges. Les salariés âgés et l'emploi*. La documentation française. 297 p.
- Gaullier Xavier, 1992, « La machine à exclure », *Le Débat*, n° 69, p. 168-188.
- Gaullier Xavier, 1999, *Les temps de la vie : Emploi et Retraite*. Editions Esprit, 258 p.
- Gaullier Xavier, 2003, *Le temps des retraites : les mutations de la société salariale*. Paris, Ed. du Seuil, Coll. La République des idées, 95 p.
- Ghèkière Jean-François, 2006, « La distribution des âges dans la ville », PUCA, *Les annales de la recherche urbaine*, n° 100, p. 7-13.
- Giddens Anthony, 1991, *Modernity and Self-Identity: Self and Society in the Late Modern Age*, Stanford, Stanford University Press.
- Giddens Anthony, 2004 (1992), *La transformation de l'intimité. Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*. Editions du Rouergue, 276 p.
- Godart Francis, De Coninck Frédéric (dir.), 1989, « Biographie et cycle de vie, Enquête ». *Cahiers du Cercom*, n° 5.
- Godet Michel et Mousli Marc, 2008, *Le vieillissement, une bonne nouvelle ?* (Synthèse du groupe de prospective « Conséquences des vieillissements sur les activités dans les territoires à l'horizon 2030 »), La documentation Française, 266 p.
- Golaz Valérie, Nowik Laurent et Sajoux Muriel, « L'Afrique, un continent jeune face au défi du vieillissement ». *Population et sociétés*, INED, n° 491, juillet-août, 4 p.
- Granovetter Mark S., 1973, "The Strength of Weak Ties". *American Journal of Sociology*, Volume 78, Issue 6, p. 1360-1380.
- Grossetti Michel, 2010, « Imprévisibilité et irréversibilités : les composantes des bifurcations », in Bessin M., Bidart C. et Grossetti M., *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. Paris, Editions La Découverte, p. 147-159.
- Gucher Catherine, 2008, « Liens de type communautaire en milieu rural : freins à l'autonomie ou support de l'identité et de l'intégrité des personnes ? ». *Éthique publique* [En ligne], vol. 10, n° 2.
- Guérin Serge, 2011, *La nouvelle société des seniors*. Ed. Michalon, 222 p.
- Guérin-Pace et Filippova (dir.), 2008, (dir.), *Ces Lieux qui nous habitent. Identité des territoires, territoires des identités*. Paris, Ined / L'Aube, 2008, 276 p.
- Guillaume Jean-François (dir.), 2005, *Parcours de vie. Regards croisés sur la construction des biographies contemporaines*, Les Editions de l'Université de Liège, 213 p.

- Guillemard Anne-Marie, 1972, *La retraite une mort sociale. Sociologie des conduites en situation de retraite*, Paris, Mouton, 298 p.
- Guillemard Anne-Marie, 1983, Politique de chômage des travailleurs vieillissants et remodelage du parcours des âges, *Gérontologie et Société*, avril, n° 24.
- Guillemard Anne-Marie, 1986, *Le Déclin du Social, Formation et Crise des Politiques de la Vieillesse*, Presses Universitaires de France, Paris, 397 p.
- Guillemard Anne-Marie, 2002, « De la retraite mort sociale à la retraite solidaire - La Retraite une Mort Sociale (1972) revisitée trente ans après ». *Gérontologie et société*, n° 102, p. 53-66.
- Guillemard Anne-Marie, 2003, *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*. Paris, Ed. A. Colin, 286 p.
- Guillemard Anne-Marie, 2010, *Les défis du vieillissement. Age, emploi, retraite. Perspectives internationales*. Paris, Ed. Armand Colin, 368 p.
- Guillemard Anne-Marie, 2015, « La vie qui s'éternise ». *Ethics, Medicine and Public Health*, n° 1, p. 203-212.
- Hatchuel Georges et Loisel Jean-Pierre, 1998, « L'adhésion aux associations reste à un niveau élevé - Plus de seniors, moins de militants ». *Consommation et modes de vie*, n° 123, CREDOC, janv. 1998.
- Havard Duclos Bénédicte et Nicourd Sandrine, 2005, « Le bénévolat n'est pas le résultat d'une volonté individuelle », *Pensée plurielle*, 1/2005 (n° 9), p. 61-73
- Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (HCFi-PS), 2015, *Rapport sur l'impact de la protection sociale et de son financement sur la distribution territoriale des revenus*, République Française, novembre, 288 p.
- Hélaridot Valentine, 2010, « Vouloir ce qui arrive ? Les bifurcations biographiques entre logiques structurelles et choix individuels ». In Bessin M, Bidart C. et Grossetti M., *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, Editions La Découverte, p. 160-167.
- Helfter Clémence, 2009, « Cheminer en âge », *Informations sociales*, n° 156), p. 6-9.
- Héran François, 1988a, « Un monde sélectif : les associations ». *Economie et statistique*, Mars, N° 208, p. 17-31.
- Héran François, 1988b, « La sociabilité, une pratique culturelle ». *Economie et statistique*, Déc., N° 216, p. 3-22.
- Héran François, 2013, « The population ageing process in global perspective » in McDaniel S. and Zimmer Z., *Global ageing in the twenty-first century: Challenges, opportunities and implications*, Chapter 2, p. 13-29
- Herpin Laurine, 2014, « Les principaux habitats intermédiaires à l'échelle régionale », in Nowik L. et Thalineau A. (dir.), *Vieillir chez soi – Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Le sens social, p. 81-98
- Hugentobler Valérie, Anchisi Annick, Dallera Corinne et Strozzeza Agnese, 2014, « Le domicile des personnes âgées en perte d'autonomie : un nouveau "marché" potentiel », in Nowik L. et Thalineau A. (dir.), *Vieillir chez soi – Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Le sens social, p. 133-150.
- Huguenin Jacques, 1999, *Seniors : l'explosion*, Gallimard, Coll. Folio/Actuel, 279 p.
- Hummel Cornelia, Mallon Isabelle, Caradec Vincent (dir), 2014, *Vieillesse et vieillissements. Regards sociologiques*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Le Sens social, 403 p.
- IFOREP, 1982, « La retraite – Une enquête nationale sur les retraités et futurs retraités EDF-GDF », *Les Cahiers de l'Iforep*, n° 32-33, juin 1982, 229 p.
- IFOREP, 2000, « Personnels en inactivité de service et personnes âgées des Industries électriques et gazières », *Les Cahiers de l'Iforep*, n° 97, juillet 2000, 152 p.



- IFOREP, 2003, David D. (dir), Nowik L., Barnier F., Tirbakh G., Sanchiz F. *Nouvelles conditions de départ en inactivité des agents des Industries Electriques et Gazières et projets de vie à la retraite*, mai, 104 p.
- INSEE, 1999, *Données sociales - La société française* (dossier consacré aux liens sociaux). Paris, p. 346-372
- INSEE – Pays de la Loire, 2008, *La vie après 60 ans en Loire-Atlantique, Enjeux et perspectives*, Dossier n° 27, Janv., 40 p.
- Ion Jacques, 1997, *La Fin des militants ?* Paris, Ed. de l'Atelier, Coll. « Enjeux de société », 1997
- Joël Marie-Eve et Martin Claude, 1998, *Aider les personnes âgées dépendantes. Arbitrages économiques et familiaux*. Rennes, Editions ENSP.
- Kaeser Laure et Roch Pierre-Alain, 2013, *Interroger la notion de "vieillesse active" : émergence, diffusion et applications d'une politique du vieillissement aux conditions nécessaires*, AFS, <halshs-00817779>
- Kohli Martin, 1989, « Le cours de vie comme institution sociale », Enquête [En ligne], 5 | 1989. URL : <http://enquete.revues.org/78>
- Kohli Martin et Künemund Harald, 2002, « La fin de carrière et la transition vers la retraite. Les limites d'âge chronologiques sont-elles un anachronisme ? ». *Retraite et société*, n° 36, p. 81-107.
- Le Bras Hervé, 1991, *Marianne et les lapins : l'obsession démographique*, Paris, Olivier Orban, 264 p.
- Le Bras Hervé, 2005, *La Démographie*. Ed. Odile Jacob, 455 p.
- Le Bras Hervé, 2006, *Entre deux pôles. La démographie entre science et politique*. La Courneuve, Ed. Aux lieux d'être, 127 p.
- Le Bras Hervé, 2012, « Mobilité et attractivité territoriales : éléments pour 2014 ». In DATAR, *Territoires 2040 (tome 1 – Des facteurs de changement)*, La documentation Française, p. 37-48.
- Labit Anne, 2016, « Habiter en citoyenneté et solidarité pour mieux vieillir ». *Gérontologie et société*, vol. 38, n° 149, p. 141-154.
- Laczko Frank and Chris Phillipson, 1991, *Changing work and retirement*. Buckingham, Open University Press, 150 p.
- Lagarde Sylvie, 2015, « Migrations résidentielles et mobilités domicile travail : le cas francilien », in Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (HCFi-PS), *Rapport sur l'impact de la protection sociale et de son financement sur la distribution territoriale des revenus*, République Française, novembre 2015, p. 127-135.
- Lahire Bernard, 2013, *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*. Ed. La Découverte, Coll. Laboratoire des sciences sociales,
- Lalive d'Épinay Christian et Spini Dario (dir.), 2008, *Les années fragiles : La vie au-delà de quatre-vingts ans*. Québec : Presses de l'université Laval, 347 p.
- Lalive d'Épinay Christian, 2012, « Les parcours de vie au temps de la globalisation : un examen du "paradigme du parcours de vie" », in Caradec V., Ertul S., Melchior J.-P. (Eds), *Les dynamiques des parcours sociaux: temps, territoires, professions*. Presses Universitaires de Rennes, p. 21-29.
- Lalive d'Épinay Christian et Cavalli Stefano, 2013, *Le quatrième âge ou la dernière étape de la vie*, PPUR, Coll. Le Savoir suisse, 144 p.
- Landry Adolphe, 1982 [1934], *La révolution démographique - Études et essais sur les problèmes de la population*, Paris, INED-Presses Universitaires de France
- Larceneux Fabrice, 2011, « J'habite donc je suis ». *Études foncières*, ADEF, p. 23-26, halshs-00659877.
- Laslett Peter, 1989, *A Fresh Map of Life: The Emergence of the Third Age*. Londres, Weidenfeld et Nicolson, 213 p.

- Le Bouler Stéphane, 2006, *Personnes âgées dépendantes : bâtir le scénario du libre choix. Second rapport de la mission "Prospective des équipements et services pour les personnes âgées dépendantes"*. France, Centre d'Analyse Stratégique, Paris, La Documentation française, juillet, 308 p.
- Leborgne-Uguen Françoise, 2003, « Grands-parents : un rôle à composer ». *Empan*, Ed. ERES, n° 52, p. 77-85.
- Lecaillon Jean-Didier, 2007, « Les palliatifs envisageables ». In Laulan Yves-Marie, *Vieillesse mondiale et conséquences géopolitiques*, Ed. L'Harmattan, p. 55-65.
- Lecestre-Rollier Béatrice, 2015, « Les solidarités familiales au Maroc : permanences et changements ». *Mondes en développement*, n° 171, p. 51-64
- Lefèvre Cécile et Guevorkian Loucineh, 2015, Vieillir dans le sud du Caucase. Statut et conditions de vie des personnes âgées en Arménie et en Géorgie. In Nowik L. et Lecestre-Rollier B. (dir.), *Vieillir dans les pays du Sud. Les solidarités familiales mises à l'épreuve du vieillissement*. Paris, Karthala, p. 275-300
- Lefrançois Richard, 2004, *Les nouvelles frontières de l'âge*. P. U. de Montréal, 350 p.
- Lefrançois Claire, 2013, *Tensions autour du critère d'âge. Les chômeurs âgés face aux politiques de l'emploi en France et au Royaume-Uni*. Thèse de doctorat sous la direction de Vincent Caradec, Lille 3, 465 p.
- Légaré Jacques, 2009, « Le vieillissement des populations : incontournable certes... mais un plus s'il est géré dans un esprit d'éthique intergénérationnelle ». In *Lien social et Politiques*, n° 62 (Vieillir pose-t-il vraiment problème ?), p. 15-28.
- Lenoir Rémi, 1979, « L'invention du "troisième âge" et la constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 26-27, p. 57-82
- Lenoir Rémi, 1990, « Objet sociologique et problème social », In Champagne P., Lenoir R., Merllié D. et Pinto L., *Initiation à la pratique sociologique*. Paris, Dunod, 1990, 231 p.
- Lenoir Rémi, 1995, « L'invention de la démographie et la formation de l'Etat ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 108, juin, p. 36-61.
- Lord Sébastien, 2010, « Vieillir en banlieue pavillonnaire au Québec : entre choix et contraintes », in Authier J.-Y., Bonvalet C. et Lévy J.-P., *Elire domicile*, PUL, p. 249-270.
- Loriaux Michel, 1995a, « Les conséquences de la révolution démographique et du vieillissement sociétal : restructuration des âges et modification des rapports entre les générations », *Sociologie et sociétés*, XXVII, 2, p. 9-26.
- Loriaux Michel, 1995b, « Du vieillissement démographique à l'intégration des âges : la révolution de la gérance ». *Population*, n° 6, p. 1611-1625.
- Loriaux Michel, 2000, « La "gérance" est-elle un concept bidon ? ». *Espace, populations, sociétés*, n° 3, p. 461-474.
- Loriaux Michel, 2002, Vieillesse mondiale et mondialisation du vieillissement, in J.-C. Chasteland et J.-C. Chesnais (dir.), *La population du monde – Géants démographiques et défis internationaux*, Les Cahiers de l'INED, n°149, p. 547-580.
- Loriaux Michel, 2015, « Un vieillissement qui se mondialise : tristes vieillesse sous les tropiques ? » in Nowik L. et Lecestre-Rollier B. (dir.), *Vieillir dans les pays du Sud. Les solidarités familiales mises à l'épreuve du vieillissement*. Paris, Karthala, mars, p. 11-17.
- Louchart Philippe, 2007, « Où vieilliront les générations du baby-boom ? », in Bonvalet C., Drosso F., Benguigui F. et Hyun M. (dir.), *Vieillesse et logement : stratégies résidentielles et patrimoniales*. La Documentation française, p. 129-144.
- Mallon Isabelle, 2004, *Vivre en maison de retraite. Le dernier chez soi*. Rennes, PUR, Coll. Le sens social, 288 p.

- Mannheim Karl, 1990, [1928], *Le problème des générations*. Paris, Nathan, traduit par Gérard Mauger et Nia Perivolaropoulou, 125 p.
- Mantovani Jean et Membrado Monique, 2000, « Expériences de la vieillesse et formes du vieillir ». *Informations Sociales*, n° 88, p. 10-17.
- Marioni Pierre et Merlier Roselyne, 2015, « Les cessations anticipées d'activité en 2013. La progression des retraites anticipées », *DARES Analyses*, juin, n° 042. [En ligne]
- Martin, Jean-Claude, 1997, « Les personnes âgées, la famille et les autres, ou la communauté locale comme milieu de vie », *Lien social et Politiques*, n° 38, p. 159-164.
- Martuccelli Danilo et de Singly François, 2012, *Les sociologies de l'individu*, Armand Colin, 2<sup>ème</sup> édition, 123 p.
- Maurin Eric, 1989, « Types de pratiques, types de journées et déterminants sociaux de la vie quotidienne ». *Economie et statistique*, n° 223, juillet-août, p. 25-46.
- Melchers Ronald-Frans, 1984, *La vieillesse ouvrière, 1836-1914 : les origines de la retraite ouvrière*. Thèse de troisième cycle, 596 p. <http://www.sudoc.fr/101859287>.
- Meidani Anita et Membrado Monique, 2011, « Vieillesse et vieillissement : quels enjeux de santé ? ». In Drulhe M. et Sicot F., *Santé à coeur ouvert. Sociologie du bien-être, de la maladie et du soin*, PUM (Collection Socio-Logiques) p. 231-254.
- Membrado Monique et Rouyer Alice (dir.), 2013, *Habiter et vieillir. Vers de nouvelles demeures*. Toulouse, Érès, coll. « Pratiques du champ social », 278 p.
- Mensch Karine et Novy-Huy Rolf, 2008, *Raus aus der Nische – rein in den Markt ! Ein Plädoyer für das Produkt "gemeinschaftliches Wohnen"*, Schader-Stiftung und Stiftung trias.
- Meslé France et Vallin Jacques, 2002, « Montée de l'espérance de vie et concentration des âges au décès », INED, *Documents de travail*, n° 108, 20 p. [En ligne]
- Michaudon Hélène, 2000, « L'engagement associatif après 60 ans ». *Insee Première*, n° 737. [En ligne]
- Michaudon Hélène, 2002, « La vie sociale des seniors ». INSEE, *Données sociales – La société française, 2002-2003*, p. 595-599.
- Montandon Christiane, 2013, « Lieux d'énonciation et rapports au vieillir : entre rupture et continuité. Les changements du Port à l'Anglais à Vitry-sur-Seine ». In Membrado M. et Rouyer A. (eds), *Habiter et vieillir. Vers de nouvelles demeures*, Toulouse, Érès, Pratiques du champ social, p. 43-62.
- Montulet Bertrand, 2005, « Au-delà de la mobilité : des formes de mobilités. », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 118, p. 137-159
- Moulaert Thibault et Viriot-Durandal Jean-Philippe, 2013, « De la notion au référentiel international de la politique publique. Le savant, l'expert et le politique dans la construction du vieillissement actif », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol. XLIV, n° 1, p. 11-32.
- Noiriel Gérard, 1986 (2002), *Les ouvriers dans la société française, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Le Seuil, Coll. Points Histoire, 317 p.
- Notestein Frank W, 1945, "Population — The Long View", in Theodore W. Schultz, Ed., *Food for the World*. Chicago: University of Chicago Press.
- Nowik Laurent, 1998a, *Le devenir des salariés de plus de 45 ans. Stratégies d'entreprises et trajectoires des salariés âgés : le cas de l'entreprise EDF-GDF*. Université des Sciences et Technologies de Lille (Lille 1), 3 tomes, 728 p., 7 mai 1998, Doctorat de Sociologie édité en 2001 aux Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, février 2001, 728 p., ISBN : 978-2-7295-3427-1.
- Nowik Laurent, 1998b, « Les salariés âgés d'EDF : histoire d'une génération en fin de carrière ». In *Gérontologie et société* (Cahiers de la Fondation Nationale de Gérontologie). Numéro thématique "Retraite, Emploi, Société", juin 1998, p. 99-109.

Nowik Laurent et Morel Guy, 2006, « Engagement associatif : ces retraités qui veulent être utiles aux autres... ». Communication au congrès de l'Association Française de Sociologie. 18 p. <http://perso.numericable.fr/sitedurtf7/downloads/CG/cgtxtresnowikmorel.pdf>

Nowik Laurent et Morel Guy, 2007, « Les formes d'engagement des retraités dans la vie associative ». Communication aux Journées d'études « L'âge et le pouvoir en question – Intégration et exclusion des personnes âgées dans les décisions publiques et privées ». Paris, Université Paris V René Descartes, 10-11 septembre, 13 p.

Nowik Laurent et Thalineau Alain (dir), 2007, *Mobilités résidentielles et maintien à domicile des personnes âgées de plus de 75 ans : monographies départementales*. Rapport intermédiaire de recherche pour la consultation internationale de recherche prospective du PUCA (vieillesse de la population et habitat), avril, 156 p.

Nowik Laurent et Rey Claudie, 2007, « Vivre après 75 ans sur le territoire d'Amboise ». In Nowik L. et Thalineau A. (dir.), *Mobilités résidentielles et maintien à domicile des personnes âgées de plus de 75 ans : monographies départementales*, p. 32-80.

Nowik Laurent et Thalineau Alain (dir), 2008, *Mobilités résidentielles et maintien à domicile des personnes âgées de plus de 75 ans*. Rapport final de recherche pour la consultation internationale de recherche prospective du PUCA (vieillesse de la population et habitat), nov., 153 p. + annexes. <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/mobilite-residentielle-de-75-a-85-ans-vol2.pdf>

Nowik Laurent et Thalineau Alain, 2010a, « La mobilité résidentielle en milieu de retraite ». In PUCA, *Changer de résidence ? Changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités*. Programme de recherche « Vieillesse de la population et habitat », mars, p. 45-53. [http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/actes\\_changer\\_resid\\_pays-2.pdf](http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/actes_changer_resid_pays-2.pdf)

Nowik Laurent et Thalineau Alain, 2010b, La mobilité résidentielle au milieu de la retraite : un cadre spatial structurant lié à des configurations sociales. In *Espace, Populations, Sociétés* N°2010-1, p. 41-51.

Nowik Laurent, Azammam Saïd, Sajoux Muriel et Hamzaoui Kaoutar, 2010, « L'évolution de la cohabitation intergénérationnelle au Maroc : les solidarités privées mises à l'épreuve ? » *Colloque de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDELF)*, Genève, 21-24 juin 2010. [https://www.aidelf.org/images/stories/Parallle\\_13.pdf](https://www.aidelf.org/images/stories/Parallle_13.pdf) (pages 55-66)

Nowik Laurent (dir.), Labit Anne, Thalineau Alain, Herpin Laurine, Grossman Faina, Martin Nathalie, Chaudet Béatrice, Diné Sébastien, Dubost Nathalie, 2011, *L'Habitat de demain des retraités : un enjeu sociétal*. Rapport d'activités et rapport intermédiaire de recherche des phases 1 et 2. Volume 1/2, Programme de recherche de la Région Centre, UMR 7324 CITERES, EA 1210 CEDETE, Novembre, 193 p.

Nowik Laurent, Thalineau Alain, Labit Anne et Herpin Laurine, 2013, *L'Habitat de demain : Les habitats « intermédiaires » pour personnes âgées*, Volume 2/2, Programme de recherche de la Région Centre, UMR 7324 CITERES, EA 1210 CEDETE, Juillet, 166 p.

Nowik Laurent, 2014a, « La mobilité résidentielle des retraités » In Hummel C., Mallon I., Caradec V. (dir), *Vieillesse et vieillissements. Regards sociologiques*. Presses Universitaires de Rennes, Coll. Le Sens social, p. 257-270, [ISBN : 978-2-7535-2946-5, 408 p.]

Nowik Laurent et Thalineau Alain (dir.), 2014b, *Vieillir chez soi – Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Le sens social, 236 p., ISBN : 2753535302

Nowik Laurent, 2014c, « Habitats intermédiaires : de quoi parle-t-on ? », in Nowik L. et Thalineau A., *Vieillir chez soi. Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Presses Universitaires de Rennes, p. 23-46.

Nowik Laurent, 2015a, « Les mobilités des retraités, un enjeu du vieillissement ? », *Lettre d'information du GDR Longévité et vieillissements*, n°5, octobre, p. 1-3.

- Nowik Laurent, 2015b, *Vieillesse démographique et mobilité résidentielle des personnes de 60 ans et plus en France - Dynamiques territoriales et logiques sociales*, in Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (HCFi-PS), *Rapport sur l'impact de la protection sociale et de son financement sur la distribution territoriale des revenus*, République Française, novembre 2015, p. 137-154.
- Nowik Laurent et Lecestre-Rollier Béatrice (dir.), 2015c, *Vieillir dans les pays du Sud. Les solidarités familiales mises à l'épreuve du vieillissement*. Paris, Karthala, mars 2015, 304 p. + DVD, ISBN : 978-2-8111-1321-6
- Nowik Laurent et Arnaud Bringé, 2016, « Déménager après 55 ans : mobilité de retraite et mobilité d'ajustement - Le cas de quatre territoires locaux », *Cahiers de démographie locale 2013/14*, « Vieillesse et enjeux locaux », Néothèque, Coll. « Dynamiques des populations locales », p. 51-85.
- Observatoire des Retraites, 2013, « Les retraites dans le monde. Etat des lieux continent par continent ». *La Lettre de l'OR*, n° 19, 120 p. <http://fr.calameo.com/read/0027117290f83553467e4>
- Ogg Jim et Renaut Sylvie, 2005, « Le soutien familial intergénérationnel dans l'Europe élargie », *Retraite et société*, n° 46, p. 29-57.
- Ogg Jim, Gallou Rémi et Bonvalet Catherine, 2013, « La fin de carrière professionnelle : une affaire de couple », *Espace, Populations, Sociétés*, 2013-3, p. 105-118.
- Paillat Paul, 1986 (1<sup>ère</sup> édition : 1982), *Vieillesse et vieillesse*. PUF, Coll. Que sais-je ?, 128 p.
- Paillat Paul, Attias-Donfut Claudine, 1989, *Passage de la vie active à la retraite*. Paris, P.U.F., 267 p.
- Parant Alain, 1992, « Croissance démographique et vieillissement », *Population*, n° 6, p. 1657-1675.
- Passeron Jean-Claude, 1990, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, n° 31-1, p. 3-22.
- Paugam Serge (dir.), 2011 (1<sup>ère</sup> édition : 1997), *Repenser la solidarité*, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige », 980 p.
- Payet Jean-Paul, 2011, « L'enquête sociologique et les acteurs faibles », *SociologieS* [revue en ligne], La recherche en actes, Champs de recherche et enjeux de terrain, <http://sociologies.revues.org/3629>
- Pellissier Jérôme, 2007, *La guerre des âges*, Paris, Armand Colin, 237 p.
- Pennec Simone, 2013, « Manières d'habiter et transitions démographiques à la vieillesse », in Membrado Monique et Rouyer Alice (dir.), *Habiter et vieillir. Vers de nouvelles demeures*. Toulouse, Érès, coll. « Pratiques du champ social », p. 85-102.
- Perret Bernard et Roustang Guy, 1993, *L'Économie contre la société: affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*. Ed. du Seuil, Coll. Esprit, 282 p.
- Philibert Michel, 1968, *L'échelle des âges*, Paris, Seuil, 421 p.
- Pihet Christian, 2006, « Du vieillissement dans les villes à des villes pour le vieillissement – Réflexions sur quelques exemples français », PUCA, *Les annales de la recherche urbaine*, n° 100, p. 15-22.
- Pitrou Agnès, 1987, « Dépérissement des solidarités familiales ? » *L'Année sociologique*, n° 37, p. 207-224.
- Pochet Pascal et Corget Rémi, 2010, « Entre "automobilité", proximité et sédentarité, quels modèles de mobilité quotidienne pour les retraités âgés des espaces périurbains ? » *Espace, Populations, Sociétés*, n° 1, p. 69-81.
- Prévoit Julie, 2014, « 693 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 », DREES, *Études et Résultats*, n° 899, 6 p.
- Prouteau Lionel et Wolff François-Charles, « La participation associative au regard des temps sociaux ». *Economie et Statistiques*, n° 352-353, 2002.

- Pugeault-Cicchelli Catherine, Cicchelli Vincenzo et Merico Maurizio, 2004, « Age, generation, life cycle et life course dans les titres d'articles sociologiques américains : 1940-2000 », *Temporalités*, n° 2, p. 89-106.
- Puijalon Bernadette et Trincaz Jacqueline, « L'injonction normative au "bien vieillir" », In Hummel C., Mallon I., Caradec V. (dir.), *Vieillesse et vieillissements. Regards sociologiques*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Le Sens social, p. 61-72.
- Rapoport Benoît, 2006, « Les intentions de départ à la retraite des salariés du privé âgés de 54 à 59 ans », DREES, *Etudes et Résultats*, mars, n° 478.
- Reguer Daniel (dir.), 2007, *Vieillesse et parcours de fins de carrière : contraintes et stratégies*. Erès, Coll. « Pratiques gérontologiques », 239 p.
- Reguer Daniel et Caudron Jean-Michel, 2015, « Modalités familiales et publiques d'exercice des solidarités : le cas de Mayotte », in Nowik L. et Lecestre-Rollier B. (dir.), *Vieillir dans les pays du Sud. Les solidarités familiales mises à l'épreuve du vieillissement*. Paris, Karthala, p. 233-255 (chapitre 10).
- Ribeill Georges, 1993, *Les cheminots - Que reste-t-il de la grande famille ?* Paris : Syros, 277 p.
- Robine Jean-Marie et Cambois Emmanuelle, 2013, « Les espérances de vie en bonne santé des Européens », *Population & Sociétés*, n° 499.
- Rochefort Robert, 2000, *Vive le papy-boom*, Paris, Odile Jacob, 291 p.
- Ronsin Francis, 1980, *La grève des ventres : propagande néo-malthusienne et baisse de la natalité française, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 256 p.
- Rosental Paul-André, 2006, « Pour une histoire politique des populations. » *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 1, 61<sup>ème</sup> année, p. 7-29.
- Rosenvallon Pierre, 1995, *La nouvelle question sociale*. Ed. du Seuil, Coll. Points, 227 p.
- Rougé Lionel, 2014, « Les ressources de l'espace périurbain dans la reconfiguration des modes de vie à la retraite : l'exemple de l'Ouest francilien », *Noroi*, n° 232, p. 53-65.
- Roussel Louis, 1989, *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob, 283 p.
- Ruault Jean-Yves, 2005, *2030 : Le papy crash ?*, Paris, Ed. Alvik, 413 p.
- Ryder Norman R., « The cohort as a concept in the study of social change », *American sociological review*, n° 6, december 1965, p. 843-865.
- Sainsaulieu Renaud, 1977, (rééd. 1985), *L'identité au travail*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 461 p.
- Sajoux Muriel et Nowik Laurent, 2010, « Vieillesse de la population au Maroc : réalités d'une métamorphose démographique et sources de vulnérabilité des aîné(e)s ». *Autrepart*, n° 1 (53), mars, p. 17-35.
- Sapin Marlène, Spini Dario et Widmer Eric, 2014, *Les parcours de vie – De l'adolescence au grand âge*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Coll. Le savoir suisse, n° 39, 139 p.
- Sauveur Yannick, 2011, *Les représentations médiatiques de la vieillesse dans la société française contemporaine : ambiguïtés des discours et réalités sociales*. Thèse en Sciences de l'information et de la communication. Université de Bourgogne, 340 p. (disponible sur HAL-SHS)
- Schooyans Michel, 1999, *Le crash démographique. De la fatalité à l'espérance*, Sarment/Jubilé, 221 p.
- Simmonet Maud, 2010, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?* Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 219 p.
- Sirinelli Jean-François, 2003, *Les Baby-boomers*, Fayard, 330 p.
- Sue Roger, 1993, « La sociologie des temps sociaux : une voie de recherche en éducation ». *Revue française de pédagogie*, vol. 104, p. 61-72.

- Taddéi Dominique et al., 2004, *Scenarii et stratégie pour une France plus active*. France, Journal officiel de la République française, Avis et rapports du Conseil économique et social, juil., 132 p.
- Teulade René, 2000, *L'Avenir des systèmes de retraites : avis*. France. Journal officiel de la République française, Avis et rapports du Conseil économique et social, janv., 67 p.
- Thalineau Alain et Nowik Laurent, 2009, « Être en "milieu de retraite" et choisir de vivre ailleurs ». In *Lien social et Politiques*, n° 62 (Vieillir pose-t-il vraiment problème ?), p. 99-110. ISBN 978-2-89035-457-9
- Thalineau Alain, Nowik Laurent et Herpin Laurine, 2012, « Les habitats intermédiaires pour personnes âgées ». *Pouvoirs locaux – Les cahiers de la décentralisation*, n° 92 I/2012, p. 25-30
- Théry Henri, 1993, *Les activités d'utilité sociale des retraités et des personnes âgées*. Conseil économique et social, Rapport présenté les 9 et 10 février 1993, Paris : Direction des journaux officiels, 123 p.
- Thierry Michel et Palach Jean-Marie, 1999, *Une société pour tous les âges*. France, Ministère de l'emploi et de la solidarité, déc., 80 p.
- Thomsin Laurence, 2001, « Les mobilités de la retraite », in Legrand M. (dir.), *La retraite : une révolution silencieuse*. Erès, Pratiques du champ social, p. 223-242.
- Thomsin Laurence, 2005, « Trajectoire résidentielle et cycle de vie ». in J.-F Guillaume, Ch. Lalive D'Epinay et L. Thomsin (Eds.), *Parcours de vie. Regards croisés sur la construction des biographies contemporaines*, Liège, Les Éditions de l'Université de Liège, p. 19–42.
- Tixier Pierre-Eric, 2002, *Du monopole au marché. Les stratégies de modernisation des entreprises publiques*. Paris, La Découverte, 201 p.
- Tönnies Ferdinand, 2010 (8 éditions du vivant de Tönnies, dont 1887 pour la première édition et 1935 pour la dernière), *Communauté et société, catégories fondamentales de la sociologie pure*. Nouvelle traduction et présentation de Sylvie Mesure et de Niall Bond, PUF, Coll. Le lien social, Paris, 2010, 276 p.
- Tixier Pierre-Eric (dir), 2002, *Du monopole au marché. Les stratégies de modernisation des entreprises publiques*, Paris, La Découverte, 204 p.
- United Nations, 2015, *World Population Aging*. Department of Economic and Social Affairs, New York, 149 p.
- Vermeersch Stéphanie, 2004, « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, 4/2004, Vol. 45, p. 681-710.
- Villez Alain, 2007, « EHPAD. La crise des modèles », *Gérontologie et société*, n° 123, p. 169-184.
- Viriot Durandal Jean-Philippe et Moulaert Thibault, 2014, « Le "vieillissement actif" comme référentiel international d'action publique : acteurs et contraintes », *Socio-logos*. Revue de l'association française de sociologie [En ligne], <http://socio-logos.revues.org/2814>
- Vrancken Daniel et Thomsin Laurence (dir.), 2009, *Le social à l'épreuve des parcours de vie*, Louvain la Neuve, Academia Bruylant.
- Voegtli Michaël, 2004, « Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence », *Lien social et Politiques*, n° 51, p. 145-158.
- Weber Max, 1995 (1<sup>ère</sup> édition : 1921), *Economie et société. Tome 1 : les catégories de la sociologie*. Paris : Presses Pocket, 411 p.
- Wieviorka Michel et Trinh Sylvaine, 1989, *Le modèle EDF*. Paris, Ed. La Découverte, 273 p.
- Xuan Hélène, 2011, *Vivre un siècle*. Paris, Editions Descartes & Cie, 128 p.

## Sigles

### Principaux sigles utilisés dans cet ouvrage

ADMR : Aide à domicile en milieu rural (association)  
 AGGIR: Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources (grille AGGIR)  
 AMARE : Ancrage et Mobilité résidentielle A la Retraite (enquête)  
 APA : Allocation personnalisée d'autonomie  
 CAA : Cessation anticipée de l'activité  
 CAF : Caisse d'allocations familiales  
 CAS (EDF-GDF) : Caisse Centrale d'Action Sociale  
 CCAS (EDF-GDF) : Caisse Centrale d'Action Sociale  
 CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
 CEDETE (EA) : Equipe d'accueil de l'université d'Orléans, EA 1210  
 CEPED : Centre Population & Développement - UMR 196 Paris Descartes – IRD  
 CERED (Maroc) : Centre d'Etudes et de REcherches Démographiques  
 CES : Conseil économique et social  
 CGT : Confédération générale du travail (syndicat)  
 CIFRE : Conventions industrielles de formation par la recherche  
 CITERES (UMR) : Equipe CItés, TERritoires, Environnement et Sociétés, UMR 7324  
 CNAM : Caisse nationale d'assurance maladie  
 CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse  
 CNPF : Conseil national du patronat français (ancienne appellation du MEDEF)  
 CNRPA : Comité national des retraités et personnes âgées  
 CNRS : Centre national de la recherche scientifique  
 CNVA : Conseil national de la vie associative  
 CODERPA : Comité départemental des retraités et personnes âgées  
 COR : Conseil d'Orientation des Retraités  
 CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie  
 CRCT : Congé pour recherche ou conversion thématique  
 CREDOC : Centre de recherche pour étude et observation des conditions de vie  
 DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques  
 DDAS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  
 DF : Descendance Finale (indicateur démographique de la fécondité)  
 DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale  
 DREES : Direction de la recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques  
 DSS : Direction de la Sécurité Sociale  
 EDF : Electricité de France  
 EHPA : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées  
 EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
 EL : Enquête Logement (de l'INSEE)  
 ELFE : Etude Longitudinale Française depuis l'Enfance  
 ENPA (Maroc) : Enquête Nationale sur les Personnes Agées (réalisée en 2006)



FINESS : Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux  
 FNE : Fonds National pour l'Emploi  
 GDF : Gaz de France  
 GDRI : Groupement de recherche international (CNRS)  
 GF : Groupe fonctionnel (échelon professionnel chez EDG-GDF)  
 GRETS : Groupe de Recherche Energie Technologie Société (EDF)  
 HCFi\_PS : Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale  
 HCP (Maroc) : Haut-Commissariat au Plan  
 HLM : Habitation à loyer modéré  
 HRPA : Habitats (re)groupés pour personnes âgées  
 ICF : Indicateur Conjoncturel de Fécondité (indicateur démographique)  
 ID(U)P : Institut Démographique (Universitaire) de Paris  
 IEG : Industries Electriques et Gazières  
 IFOREP : Institut de formation de la Caisse Centrale d'Action Sociale (CCAS) des Industries Electriques et Gazières (IEG)  
 INED : Institut National des Etudes Démographiques  
 INSEE : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques  
 IRD : Institut de Recherche pour le Développement  
 IREDA : Inventaire des Recensements et des Enquêtes Démographiques en Afrique  
 ITS : Institut du Travail Social  
 MARPA : Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées  
 MHI : Enquête Mobilité vers un Habitat Intermédiaire  
 MLO : Enquête Mobilité vers un Logement Ordinaire  
 MSA : Mutualité sociale agricole  
 OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
 PACT : Protection-amélioration-conservation-transformation de l'habitat  
 PLH : Programmes local de l'habitat  
 PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture  
 SHARE : Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe  
 SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français  
 SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile  
 UIESP : Union internationale pour l'étude scientifique de la population  
 UNEDIC : Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce